



HAL
open science

” Les incivilités de la société civile ” Espace public urbain, société civile et gouvernance communale à Bobo-Dioulasso et Bamako (Communes 1 et 2)

Jacky Bouju, Fatoumata Ouattara, Laurence Touré, Hambarke Bocoum

► **To cite this version:**

Jacky Bouju, Fatoumata Ouattara, Laurence Touré, Hambarke Bocoum. ” Les incivilités de la société civile ” Espace public urbain, société civile et gouvernance communale à Bobo-Dioulasso et Bamako (Communes 1 et 2) : Avec Fatoumata OUATTARA, Hambarké BOCOUM et Laurence TOURE. 2004. halshs-00687768

HAL Id: halshs-00687768

<https://shs.hal.science/halshs-00687768>

Submitted on 16 Apr 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACI du Fonds de Solidarité Prioritaire du Ministère des Affaires Etrangères

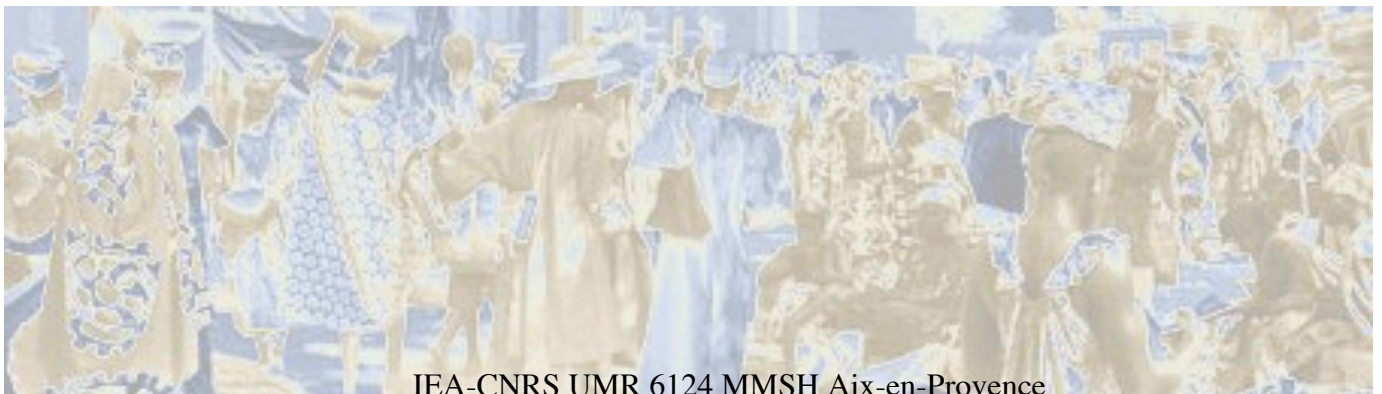
Programme de Recherche Urbaine pour le Développement - GEMDEV-ISTED

Axe 2 : Analyse des logiques et des stratégies d'acteurs - Équipe N° 9

**« Les incivilités de la société civile »
Espace public urbain, société civile et gouvernance communale à Bobo-
Dioulasso et Bamako (Communes 1 et 2)**

Jacky Bouju (éd.)

Hambarké Bocoum, Fatoumata Ouattara, Laurence Touré



Janvier 2004



« Les incivilités de la société civile ». Espace public urbain, société civile et gouvernance communale à Bobo-Dioulasso et Bamako (Communes 1 et 2)

*Equipe n° 9 ; Jacky Bouju (dir.),
Hambarké Bocoum, Fatoumata Ouattara, Laurence Touré*

Sommaire

A.	Configurations sociales à Bamako et Bobo-Dioulasso : état des lieux	8
A.1	<i>Le contexte global : une socialité marquée par des différences de classes</i>	8
A1.1	Le « haut du haut » de la hiérarchie urbaine	8
A1.2	Les classes moyennes.....	9
A1.3	Le « bas du bas » : les néo-citadins ruraux prolétarisés.....	9
A.2	<i>L'ordre social dans la ville : entre les contraintes de la solidarité familiale et le jeu de la rivalité communautaire</i>	11
A2.1	Lien social & solidarité.....	11
A.3	<i>Sociabilités & civilités urbaines</i>	15
A3.1	La conception populaire de l'habitat	15
A3.2	L'espace domestique <i>lu</i> & la sociabilité familiale	16
A3.3	L'espace limitrophe <i>lu-da</i> & la sociabilité vicinale.....	20
A3.4	La sociabilité cérémonielle ou la mise en réseau des solidarités.....	21
A3.5	La sociabilité dans les espaces publics anonymes	24
A.4	<i>Conclusion.</i>	25
B.	L'espace public urbain : conceptions, représentations et usages populaires	27
B.1	<i>Une conception prédatrice de l'appropriation du sol</i>	27
B1.1	Un espace d'usage privé conquis sur l'espace public limitrophe.....	27
B1.2	L'espace public urbain : un usage en libre accès	28
C.	La régulation sociale : un code partagé de l'honneur et de la honte	30
C.1	<i>Le code d'honneur horonya</i>	30
C1.1	Voir & être vu : le regard des autres qui donne la honte	31
C1.2	Le défi ou le point d'honneur attaqué.....	32

C1.3	L'honneur contre le Droit !.....	33
D.	Étude de cas n° 1 : « La mosquée et la station-service ». Dynamique de la société civile urbaine : le cas de la commune II à Bamako	33
D.1	<i>Présentation de la commune II (Bamako)</i>	35
D1.1	Historique municipal en commune II.....	35
D1.2	La municipalité actuelle : son action.....	35
D.2	<i>L'assemblée des eucalyptus : un espace convoité</i>	37
D2.1	Le lieu avant le lotissement : initiative des uns et jalousie des voisins	37
D2.2	La version de la mairie sur l'aménagement de la rue 224.....	40
D.3	<i>Le problème de la rue 224 : un évènement à l'origine du processus de structuration de la société civile en associations</i>	42
D3.1	L'ADECIME : l'association pour le développement et le civisme.....	42
D3.2	L'union civique : « faire partie de l'élite »	44
D3.3	Le collectif des chefs de famille de l'hippodrome.....	46
D3.4	L'association « Jekafo »/ « Faso kun Kan »	47
D.4	<i>En conclusion : quelques opinions populaires sur la démocratie et la décentralisation et la politique</i>	67
D4.1	Conceptions populaires de la démocratie.....	67
D4.2	La décentralisation.....	68
D4.3	La politique	69
D4.4	En conclusion : des citoyens désabusés et conscients des réalités.....	70
E.	Étude de cas n° 2 : « L'incivilité de la société civile à Bobo-Dioulasso : l'insalubrité de la ville »	70
E.1	<i>Conceptions et pratiques populaires de salubrité urbaine</i>	71
E1.1	Une conception partagée : la « propreté » <i>saniya</i> comme ordre symbolique et la « saleté » <i>nogo</i> comme désordre.....	71
E1.2	La salubrité comme signe d'appropriation de l'espace vécu.....	71
E.2	<i>L'insalubrité de la ville : un marqueur d'incivilités à Bobo-Dioulasso</i>	74
E2.1	Le « tout à la rue »	75
E2.2	Le « tout à la rivière ».....	76
E2.3	Dans les quartiers d'ancien peuplement et dans les quartiers prospères prévaut une logique d'interconnaissance.....	77
E2.4	Dans les anciens quartiers pauvres et dans les nouveaux quartiers périphériques : chacun pour soi !	78
E.3	<i>L'insalubrité comme signe d'affaiblissement du lien social</i>	78
E3.1	Les querelles de voisinage : « L'enfer, c'est le déchet de l'Autre »	79
E3.2	Deux logiques d'affrontement.....	80
F.	Étude de cas n°3 : les rouages du clientélisme électoral à Bobo-Dioulasso	81

<i>F.1</i>	<i>Le tissage du clientélisme électoral : l'investissement ostentatoire dans les cérémonies familiales d'autrui</i>	83
F1.1	Les cérémonies familiales ou la mise en scène de la sociabilité et de la solidarité	83
F1.2	Le contrôle politique des notables du secteur	86
F1.3	La richesse nécessaire : <i>wari tei, parcelle be</i> « on n'a pas d'argent, mais on a des parcelles ! »	89
G.	Étude de cas n°4 : le clientélisme municipal dans la Commune 1 Bamako	90
<i>G.1</i>	<i>Présentation de la commune</i>	90
G1.1	La structure administrative : le conseil municipal	90
<i>G.2</i>	<i>La création des Comités de Développement Participatif (CDP) : une initiative d'organisation de la société civile ou un nouvel avatar du clientélisme politique local ?..</i>	91
G2.1	L'effet de manne » de la nouvelle structure	91
G2.2	La structuration et l'ancrage local des CDP	92
G2.3	Un rôle urbain qui prolifère : courtier en développement - entrepreneur politique	93
G2.4	Une société civile locale structurée et contrôlée par la mairie	95
H.	Le pouvoir communal : une ploutocratie patrimonialiste	99
<i>H.1</i>	<i>Un héritage désastreux de pratiques étatiques prédatrices, clientélistes, antidémocratiques et patrimoniales</i>	99
H1.1	Différentes formes d'autoritarisme qui se renforcent mutuellement	100
H1.2	Un clientélisme politico-administratif centralisé	101
<i>H.2</i>	<i>La décentralisation du clientélisme et de la corruption</i>	101
H2.1	Le pouvoir ! un rapport clientéliste qui consiste à « bouffer et faire bouffer »	102
	La relation entre le pouvoir municipal et les citoyens	106
I.	Étude de cas n°5 : la spéculation foncière sur les lotissements urbains à Bobo-Dioulasso	106
<i>I.1</i>	<i>L'acquisition de parcelles d'habitation comme enjeu électoral</i>	107
I1.1	Le processus de lotissement : création de la ressource « parcelle »	108
I1.2	Les acteurs : la commission de lotissement	109
I1.3	La première sphère de redistribution clientéliste	109
I1.4	Le choix des ayants-droits	110
I1.5	L'accomplissement du cycle d'échange clientéliste	110
I1.6	La clôture du cycle d'échange clientéliste : un marché noir du foncier urbain	112
<i>I.2</i>	<i>La fracture politique entre les citoyens et la commune : des manquements réciproques à Bobo-Dioulasso</i>	114
I2.1	L'insalubrité comme signe de la défaillance du pouvoir municipal	114
I2.2	« Puisque le résidu salit, on peut s'en servir pour salir » l'autre	117
<i>I.3</i>	<i>Des manquements réciproques</i>	118
I3.1	Un déficit de confiance politique : le discrédit des élus locaux	119

I.4	<i>La relation problématique entre les pouvoirs locaux</i>	122
I4.1	Les services déconcentrés de l'État et les services municipaux.....	122
J.	Étude de cas n°6 : la spéculation foncière en Commune 1 à Bamako	124
J1.1	Le discrédit des pouvoirs locaux : municipaux, administratifs, coutumiers et associatifs ! 124	
J1.2	La relation citoyens - élus municipaux	124
J1.3	La dissolution du conseil municipal ou la malédiction de la terre	125
J1.4	La magouille foncière en C.1 : la main invisible de l'autorité centrale	130
J1.5	On ne mange pas seul ! il faut partager :	131
K.	Société civile & intermédiations urbaines	133
K.1	<i>L'intermédiation organisée</i>	133
K1.1	La figure du « courtier »	134
K1.2	Le mouvement associatif	134
L.	Étude de cas n° 7 : les associations pour l'assainissement à Bobo-Dioulasso	135
L1.2	Les problèmes des associations	136
L1.3	Les associations & la Commune	141
M.	Étude de cas n° 8 : <i>Dougoulen ton</i> , l'association des autochtones et des notables (Commune 1, Bamako)	143
M.1	<i>Dougoulen ton : réaction politique conservatrice ou tentative d'expression citoyenne ?</i>	144
M1.2	De nouveaux concepts à détourner : société civile et citoyenneté !	150
M.2	<i>Société civile & espace public</i>	152
M2.1	Au-delà de la disqualification de l'État : l'évacuation du politique	152
N.	Conclusion. Quelle société civile pour la ville ?	154
N.1	<i>Des usages populaires de l'espace public urbain à l'usage politique du bien publ.</i> 154	
N1.1	Les conceptions et usages populaires de l'espace public urbain.....	154
N1.2	Les pouvoirs locaux et les acteurs de la société civile.....	157
N.2	<i>Les « populations urbaines » et les acteurs de la société civile</i>	159
N2.1	Des « populations » coincées entre les contraintes de la solidarité familiale et le jeu de la rivalité communautaire.....	159
N2.2	La société civile, la population urbaine et les « gens »	160
N.3	<i>Une citoyenneté problématique</i>	161
N3.1	Les contradictions des « jeunes » citoyens	161
N3.2	Un espoir : la politisation de la société civile	161
	Bibliographie	163

Introduction

Problématique de recherche

Les problèmes graves auxquels font face aujourd'hui les grandes villes africaines posent, entre autres, le problème de savoir comment vivre ensemble et partager l'espace public urbain. Et se poser cette question revient à se demander ce qu'est, aujourd'hui, un « citoyen » ouest-africain, de quoi sont fait son « civisme » et sa « solidarité », ses « civilités » et son « urbanité », bref ! à s'interroger sur la nature du lien social et de la citoyenneté dans la grande ville.

Cette question de l'espace public urbain pouvait être abordée de plusieurs points de vue. En effet, d'un côté, la ville obéit à la logique économique et fonctionnelle des citoyens, tandis que, de l'autre, la commune obéit à une logique politique qui met en jeu la citoyenneté qui se traduit par des statuts nouveaux (conseiller municipal, électeur, maire, citoyen administré, autorité administrative, puissance publique, etc.). Notre recherche a choisi de concilier les deux points de vue en privilégiant l'analyse des rapports entre les citoyens, la société civile et les pouvoirs publics locaux pour le contrôle de l'espace urbain. En effet, la question de l'occupation, de l'attribution et des usages de l'espace urbain se pose de manière visible, massive et permanente, mais dans des termes différents selon les acteurs urbains concernés.

Aussi, à Bamako et à Bobo-Dioulasso, l'espace public urbain apparaît-il comme le lieu d'une confrontation dynamique qui oppose un ordre de la ville fondé sur des espaces délimités, clairement attribués, salubres et ordonnés et porté par les pouvoirs publics locaux, à un « désordre » de la ville qui s'appuie sur les pratiques populaires d'occupation « anarchique » de l'espace et les pratiques clientélistes d'attribution de parcelles d'habitations et qui manifeste « l'incivilité » de la société civile.

Ces conceptions opposées et ces usages contradictoires de l'espace public urbain nous ont semblé être un bon descripteur pour mettre en évidence une citoyenneté et une société civile problématiques. En effet, si société civile il y a, alors elle ne remplit pas la condition nécessaire à l'émergence d'une citoyenneté urbaine qui serait fondée à la fois, sur la distance sociale (l'altérité) et sur la proximité spatiale (voisinage).

Modèle d'analyse

À partir de ce constat, nous avons donc engagé une recherche en anthropologie politique sur les conceptions, des usages et des vécus des acteurs « stratégiques » de la société civile en interaction avec les municipalités, l'objectif étant de dégager quelques caractéristiques des processus en cours. À cette fin, nous avons privilégié deux axes d'analyse principaux qui nous permettaient de croiser les regards sur des objets de recherche identiques situés à Bamako et Bobo-Dioulasso et sur des objets de recherche différents dans une même ville. Le but était de construire une forme de comparatisme qui articule les différentes dimensions tout en prenant en compte les dynamiques et les interdépendances entre les différentes thématiques. Le premier axe est centré d'une part, sur l'étude des modes de sociabilité porteurs de solidarité (Bamako et Bobo-Dioulasso) et d'autre part, l'étude de quelques usages de l'espace urbain porteurs d'incivilités (l'occupation de l'espace limitrophe et l'évacuation des ordures à Bobo-Dioulasso). Le second axe concerne les rapports politiques qui unissent le citoyen à la collectivité tels qu'ils se manifestent dans le clientélisme électoral déployé à l'occasion des élections municipales (Bobo-Dioulasso, Communes 1 et 2 de Bamako), dans l'accès au foncier urbain et aux lotissements (Bobo-Dioulasso et Commune 1 de Bamako) et enfin, dans la construction problématique d'une société civile urbaine à partir du développement foisonnant de l'intermédiation associative (Bobo-Dioulasso et Commune 2 de Bamako).

Méthodologie

Pour l'enquête, on a mis en œuvre une procédure d'enquête ethnographique qui consiste d'une part, à observer sur le terrain les usages et les pratiques sociales réelles et d'autre part, à enregistrer et analyser les conceptions développées par les acteurs locaux au moyen :

-D'études de cas : l'équipe a procédé à 8 études de cas très détaillées conduites sur la longue période du programme (deux ans) :

Étude de cas n° 1 : « La mosquée et la station-service ». Dynamique de la société civile urbaine : le cas de la commune II à Bamako.

Étude de cas n° 2 : « L'incivilité de la société civile à Bobo-Dioulasso : l'insalubrité de la ville »

Étude de cas n°3 : « Les rouages du clientélisme électoral à Bobo-Dioulasso ».

Étude de cas n°4 : « Le clientélisme municipal dans la Commune 1 (Bamako) ». Le rôle des familles « autochtones » dans la structuration locale de la société civile.

Étude de cas n°5 : « La spéculation foncière sur les lotissements urbains à Bobo-Dioulasso ». Analyse de la spéculation foncière sur les lotissements urbains dans la commune de Bobo-Dioulasso.

Étude de cas n°6 : « La spéculation foncière en Commune 1 à Bamako » .

Étude de cas n° 7 : « Les associations pour l'assainissement à Bobo-Dioulasso ».

Étude de cas n° 8 : « *Dougoulen ton*, l'association des autochtones et des notables (Commune 1, Bamako) »

-D'entretiens ouverts avec les divers acteurs locaux. L'enquête empirique reconstitue ce que les acteurs font d'après ce qu'ils disent, en repérant la façon dont ils se différencient comme acteurs. De ce point de vue, l'accès à la culture locale est inséparable de la parole des acteurs et de la compréhension de la langue.

-D'observations directes des pratiques effectives des acteurs (descriptions *in situ*).

Pour vérifier et valider les données recueillies nous avons en œuvre les procédures classiques de la méthode ethnographique :

La validation par triangulation simple: recoupage des informations par croisement des informateurs ;

La validation par triangulation complexe: diversification des informateurs en fonction de leur rôle et de leur statut social ou politique local dans le but de recueillir des discours contrastés sur le thème investigué ;

L'application du principe de redondance (ou de saturation des données) qui permet de décider de mettre un terme à l'enquête à partir du constat de la décroissance de productivité des observations et des entretiens sur un thème donné.

Enfin, cette méthode n'est pas quantitative, elle ne cherche pas à recenser les croyances ou les comportements les plus représentatifs statistiquement. Elle permet seulement d'épuiser la diversité des conceptions et des pratiques sociales et politiques en cours, quelles que soient par ailleurs leur fréquence, et de jeter une lumière sur les relations qu'elles entretiennent avec d'autres processus sociaux.

Dans la Commune 1 de Bamako l'enquête de terrain a été réalisée par Hambarké Bocoum appuyé par Jacky Bouju ; tandis que dans la Commune 2 l'enquête a été entièrement réalisée par Laurence Touré. Le travail d'enquête s'est articulé essentiellement autour d'entretiens approfondis et répétés réalisés avec un petit nombre d'interlocuteurs privilégiés, principaux acteurs des mouvements étudiés. En ce qui concerne Laurence Touré, sa participation aux différentes réunions de l'association *Jekafo* devenue *Faso Kun kan* a constitué une source d'information importante. La position de Laurence Touré comme

membre d'honneur de l'association, en tant qu'habitante de la commune, lui a conféré une position particulière d'observatrice et d'actrice, a légitimé sa présence aux réunions du bureau et son implication dans les débats. Cela lui a également donné l'opportunité de susciter ouvertement des questionnements sur certaines prises de position et d'orientation du mouvement. Parallèlement à cela, des entretiens ont été réalisés d'une part avec des représentants de la mairie (membres du bureau communal et personnel) et d'autre part avec des habitants de la commune. À Bobo-Dioulasso, Fatoumata Ouattara a réalisé l'enquête qui a duré deux ans (2001-2003), appuyée par Jacky Bouju qui est resté sur le terrain pendant deux mois (août 2001, août 2003).

Enfin, en ce qui concerne le plan adopté pour ce rapport, nous avons choisi de faire un état des lieux des structures et des configurations sociales urbaines à Bamako et à Bobo-Dioulasso avant de présenter les études de cas. En effet, ces dernières étant très riches en informations, nous avons pensé que les acquis de l'anthropologie sociale fourniraient au lecteur une grille de lecture et d'interprétation pertinente des faits rapportés dans les paroles des citoyens. Par contre, l'analyse du pouvoir étant, en général, mieux connue, nous avons choisi de la placer après les études de cas qui s'y rapportent.

A. Configurations sociales à Bamako et Bobo-Dioulasso : état des lieux¹

A.1 Le contexte global : une socialité marquée par des différences de classes

Du point de vue de l'articulation du social et de l'économique, les villes de Bamako, de Bobo-Dioulasso forment des configurations sociétales mixtes, intermédiaires ou ambiguës². L'urbanisation a favorisé le cosmopolitisme, la propriété privée, la mercantilisation des rapports de production, la monétarisation des rapports de sociabilité et l'individualisation des personnes³. Ainsi, tant bien que mal, elle a offert aux individus des possibilités d'émancipation inédites qui n'ont cependant pas encore débouché sur l'avènement d'un espace public — ou d'une société civile — composé de citoyens. La population urbaine demeure structurée de façon discontinue « entre le haut et le bas de la société »⁴. Dans les modes de structuration des groupes domestiques et des ménages en ville, des phénomènes de classe apparaissent⁵. De manière générale, dans les trois villes étudiées, on observe un continuum dans la structuration familiale des citadins appartenant aux catégories sociales supérieures et aux classes moyennes. Ils sont pleinement intégrés dans la société urbaine et se caractérisent par l'ancienneté de leur urbanisation (au moins la seconde génération née en ville), par leur statut professionnel garantissant un revenu économique stabilisé et par leur statut résidentiel : ils sont propriétaires de leur parcelle.

A1.1 Le « haut du haut » de la hiérarchie urbaine

Les bourgeoisies d'État et marchandes bamakoises, qui se partagent prioritairement les revenus des ressources nationales (or, coton) et ceux de l'aide internationale sur lesquels l'État néo-patrimonial exerce un monopole, constituent le « haut du haut » de la hiérarchie sociale. Dans le « haut du haut » de cette classe, les citadins sont autonomes et intégrés à la modernité associative par des solidarités horizontales. Leur sociabilité se caractérise par des relations sociales d'affinité élective, indépendantes des identités communautaires, mais socialement déterminées par le statut professionnel

¹ Dans cet état des lieux sur la socialité et la sociabilité urbaine en Afrique de l'Ouest, nous nous référerons aux récentes recherches dirigées par Alain Marie (Marie, 1988, 1997a, 1997b; Marie et *alii*, 1997, 2003) ainsi qu'aux travaux de Robert Vuarin sur la sociabilité urbaine à Bamako (Vuarin, 1992, 1993, 1994, 1997), enfin à nos recherches passées conduites à Bamako, à Bandiagara et à Mopti (Bouju, 1995, 1996, 1998, 1999, 2000) et à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou (Bouju, 1991, 1998, 2002);

² Entre autres, le marché capitaliste y voisine avec l'économie populaire ; la légitimité rationnelle-légale de l'État régit une société civile organisée sur les principes hiérarchiques du rang et du statut, etc Pour Bamako, voir Robert Vuarin (1994 : 267).

³ Sur l'ensemble de ces processus, voir Alain Marie (1997 : 85).

⁴ Au sommet assimilation réciproque des élites par la cooptation et le clientélisme, créateurs de chaînes horizontales de solidarité entre réseaux factionnels ; du sommet aux groupes-clients, l'entretien de réseaux verticaux de solidarité par-delà les clivages de statut, de revenu et de pouvoir ; à la base de la pyramide sociale, les multiples petits réseaux communautaires autocentrés et organisés autour de notables de la parentèle (Marie, 1997 : Note 50 : 101-102).

⁵ En matière d'évolution de la famille dans les trois villes de l'étude, on retrouve les mêmes tendances lourdes que celles décrites par Alain Marie (1997a) pour Abidjan et Emile le Bris *et al.* (1987) pour Dakar et Lomé.

et géographiquement circonscrites dans la ville. Ces fractions sociales, économiquement et politiquement dominantes, parviennent à pérenniser l'accumulation des capitaux⁶ économiques et sociaux et donc à cristalliser leur identité urbaine.

A1.2 Les classes moyennes

En ce qui concerne les classes moyennes, l'unité de résidence est généralement constituée par une famille élargie⁷, variable dans sa composition et dans sa taille, mais caractéristique des situations d'urbanisation pleinement accomplies. Aujourd'hui, leurs revenus salariaux suffisent à peine à leurs besoins et ils aspirent au statut de la bourgeoisie des cadres supérieurs, des hauts fonctionnaires ou des gros commerçants. Ils sont engagés dans la conversion généralisée et permanente de l'économique et du social⁸ pour se constituer un « capital social » personnel *mogotigiya* (Vuarin 1994 : 269) ; aussi, ont-ils tendance à percevoir l'obligation de solidarité avec la parentèle villageoise comme du parasitisme familial. Qu'ils soient cadres moyens, enseignants du secondaire ou techniciens qualifiés, ils ont pour objectif premier l'investissement dans l'immobilier et la scolarisation de leurs enfants.

A1.3 Le « bas du bas » : les néo-citadins ruraux prolétarisés

Au contraire des classes moyennes et supérieures, dans les milieux populaires en général, le maintien de liens suivis avec la parentèle étendue (urbaine et villageoise) apparaît comme une réponse adaptative aux nouvelles conditions de vie en milieu urbain où la solidarité communautaire élargie, en tant que système informel de sécurité sociale et de crédit mutuel, permettait de faire face aux nouveaux aléas et aux nouveaux impératifs de l'existence citadine. En effet, les ruraux prolétarisés, immigrants de première génération, issus des campagnes voisines sont doublement déracinés par rapport à la ville et par rapport au village. Ils n'ont accès qu'aux emplois précaires et mal payés : manœuvres, manutentionnaires, portefaix, travailleurs à la tâche, etc. Ils se regroupent par affinité ethnique et régionale dans des logements locatifs rudimentaires et leur réseau social pauvre en effectif est limité à leur espace de résidence et de travail. Avec le village, ils entretiennent des relations intenses tant que la faiblesse de leurs revenus leur permet de tenir leur rang dans les participations cérémonielles. Dans le « bas du bas » de cette population urbaine, on a des individus pris dans socialités verticales, englués dans leurs appartenances communautaires dont la misère les empêche de sortir. Pour cette raison même, l'économie populaire demeure enchâssée dans le social. Ces citadins, qui sont « démunis en argent et en entregent » (Vuarin 1994), constituent la majorité de la population urbaine qui, à Bamako comme à Bobo-Dioulasso, ne cesse de s'appauvrir et d'être marginalisée.

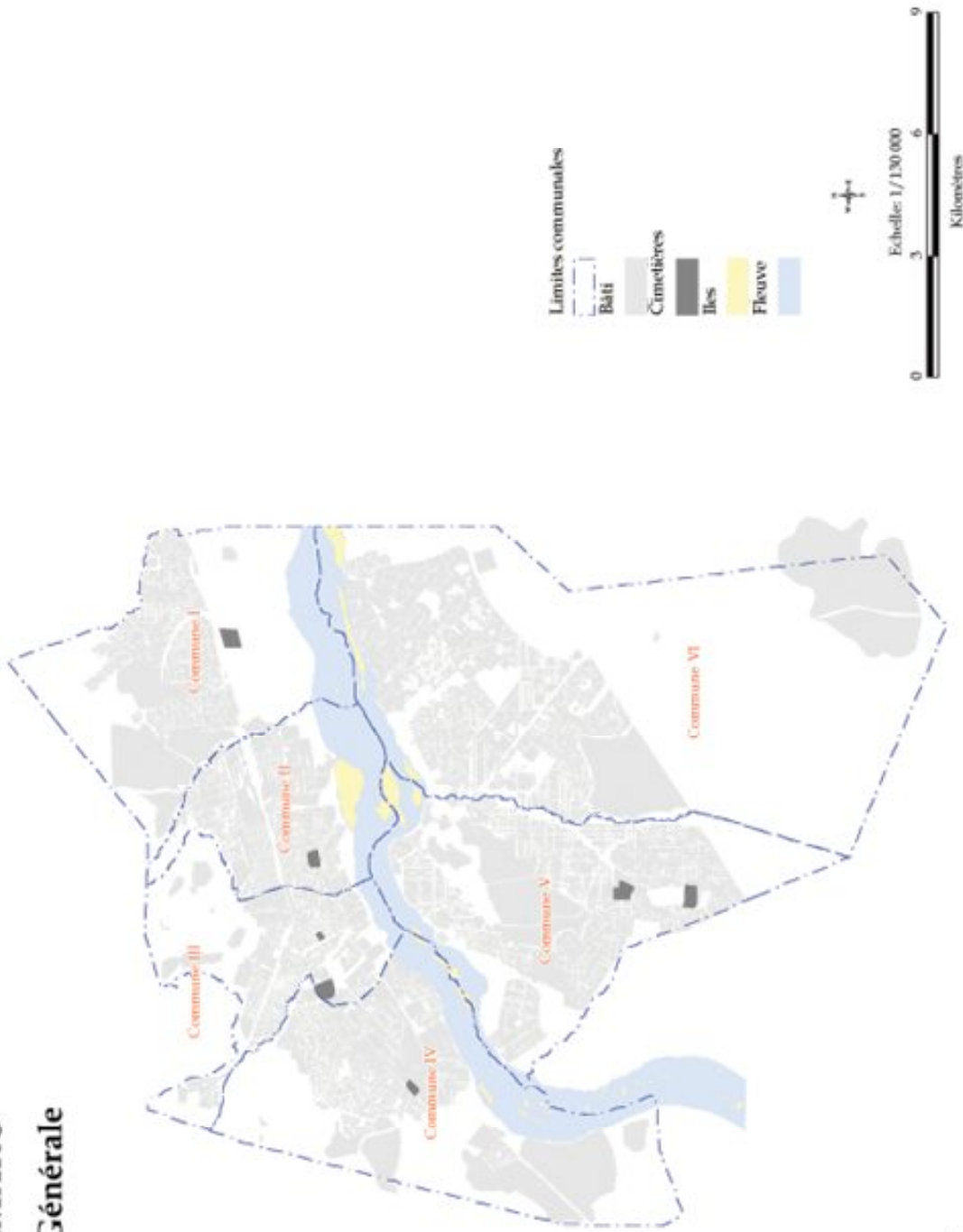
⁶ Par leur conversion réciproque. En ce qui concerne la convertibilité des capitaux culturels et symboliques, Robert Vuarin note que le capital culturel est particulièrement hétérogène, car engendré par les institutions concurrentes que sont l'école « occidentale », l'école coranique ou les parcours initiatiques animistes, qui produisent des cultures bien peu compatibles. Quant à la suprématie que détenait « l'école du blanc » après les indépendances, elle est largement remise en cause actuellement par le chômage des diplômés consécutif à la crise. Quant au capital symbolique, il demeure peu convertible car il est attaché aux positions sociales (généalogiques, mystiques) assignées par la naissance et conférées par le rang qui, de ce fait, ne sont pas échangeables. (Vuarin 1994 : 272).

⁷ Une structure intermédiaire, évolutive, entre la famille élémentaire conjugale et la famille étendue de type traditionnel et villageois où l'ensemble des familles élémentaires correspond à un segment de lignage.

⁸ Capital social et capital économique sont accumulés simultanément par un processus de conversion réciproque accéléré qui ne laisse guère d'opportunité à l'investissement économique.

VILLE DE BAMAKO

Présentation Générale



Source : Fonds de carte : IGM, 2002
Réalisation : AS2 Développement, 2003

A.2 L'ordre social dans la ville : entre les contraintes de la solidarité familiale et le jeu de la rivalité communautaire

La ville contemporaine tend à produire un espace public pourvu de contraintes et doté de principes de fonctionnement privilégiant l'individualité et l'efficacité dans une mobilité qui s'impose à tous les citoyens. Les voies de communication sont importantes pour les moyens de transport rapides qui permettent de couvrir en peu de temps de grandes distances associées à la dispersion des espaces domestiques, professionnels et ludiques. Celles-ci inscrivent les citoyens dans des espaces sociaux éclatés, dans des univers d'activité et de relations qui ne sont plus des aires homogènes, mais des ensembles de points dont la position est définie par des distances temporelles dont l'origine est l'individu. Par ailleurs, l'urbanisation favorise le cosmopolitisme et offre aux individus des possibilités d'émancipation inédites à travers la lente émergence d'une société civile composée d'agents économiques individualisés par la propriété privée, la mercantilisation des rapports de production et la monétarisation des relations sociales.

Mais la sociabilité volontaire qui se substitue de plus en plus aux sociabilités imposées ou héritées se réalise sous des formes différentes selon l'appartenance de classe. Evidemment, ce sont les milieux sociaux urbanisés de longue date et de niveau socio-culturel élevé qui bénéficient pleinement des possibilités d'émancipation offertes par la grande ville. Les classes urbaines supérieures, celles qui sont en « haut du haut » de la hiérarchie sociale, sont majoritairement inscrites dans des formes de socialité horizontales, associatives et trans-ethniques, tandis que les classes dominées, la majorité des pauvres, analphabètes ou néo-citoyens, sont inscrits dans des formes de sociabilité verticales et des solidarités communautaires :

« Au sommet de l'échelle moderne des statuts socioprofessionnels, le dépassement des anciens facteurs de solidarité débouche sur un associationnisme horizontal, qui consacre l'inter-ethnicité des réseaux relationnels ; le modèle de la classe sociale y est donc opératoire (...). Mais au bas de cette échelle, c'est une sociabilité verticale qui s'impose aux individus, fondée sur des réinterprétations des schémas anciens, généalogiques ou religieux de l'autorité. Le paradoxe est là : ce clivage entre une fraction de la société, qui dispose de l'axe horizontal d'organisation, et cette autre fraction qui en est privée et reste donc enclavée dans des structures verticales (« clientélistes »), semble bien être un clivage de classe, une coupure entre situations objectives ; se développe ainsi une structuration sociétale ambiguë marquée par l'existence objective de classes et l'inégale capacité pour les unes et les autres de se construire subjectivement et d'accéder à la scène sociale » (Vuarin, 1992 : 282)

A2.1 Lien social & solidarité

Au Mali et au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays d'Afrique, la perpétuation des liens familiaux et des appartenances communautaires dans les grandes villes ne laisse de surprendre. Ceci est dû au fait que l'État et la société globale ont été incapables de mettre en place des mécanismes institutionnels (bureaucratiques et impersonnels) de protection sociale et de redistribution des revenus qui auraient pu créer du lien social par-delà la parenté. Au-delà de cette défaillance, qui a puissamment contribué à la perpétuation et au renforcement des logiques communautaires néo-traditionnelles en milieu urbain, l'État n'a rien fait pour promouvoir des espaces sociaux et symboliques d'identité citoyenne⁹ suffisamment attractifs (Bayart, 1989; Vuarin, 1993; Marie, 1995, 1997, 2003).

⁹ C'est-à-dire les droits de l'homme, la démocratie, l'éthique administrative, la notion d'intérêt général, de service public (Bayart 1989).

Mais, ce ne sont pas les seules raisons. Le capitalisme sauvage, les Programmes d'ajustement structurel, ont laissé sans protection les plus démunis qui ont dû maintenir leurs solidarités communautaires sous des formes adaptées au nouveau contexte (Marie 1997 : 81). Par ailleurs, L'État a fonctionné selon un mode néo-patrimonial de redistribution clientéliste (Médard 1991; Olivier de Sardan 1996), sur lequel on va revenir, qui a très largement renforcé la dépendance des citoyens vis-à-vis de leurs liens communautaires. C'est, en effet, par le canal des identités familiales ou des appartenances religieuses et ethniques que les fonctionnaires octroyaient aides financières, emplois, prébendes, passe-droit, interventions et faveurs diverses qui permettaient d'inscrire les acteurs individuels dans le système social global (Marie, 1995).

Les solidarités familiales de type communautaire n'ont donc pas été dépossédées de leurs fonctions de production économique et de reproduction sociale, elles conservent de ce fait leur monopole de l'identification sociale et symbolique des citoyens. Quant aux solidarités urbaines, elles sont fondées sur des relations interpersonnelles s'appuyant sur la coopération à des activités communes et bien qu'elles ne passent plus par le canal des relations de dépendance personnelles vis-à-vis des aînés ou des chefs, elles s'appuient toujours sur les relations de parenté et d'alliance.

A.2.1.a La solidarité communautaire

Traditionnellement, la séniorité, l'aînesse et la division sexuelle du travail contribuaient à l'intégration sociale en assignant à chaque individu une place déterminée — qui lui conférait aussi une fonction et une identité — et à l'ensemble des individus réunis dans un même collectif communautaire une unité symbolique qui s'exprimait par une appartenance clanique commune. Avant tout autre, c'est encore dans ce registre de la sociabilité familiale et communautaire que les individus sont constitués en acteurs sociaux plus ou moins autonomes et dotés d'un minimum de cohérence individuelle.

A.2.1.a.i Les fondements de la solidarité familiale : les ressorts de l'obligation

Il faut ici, je crois, rappeler les fondements du lien de parenté et d'appartenance communautaire. Contrairement aux autres liens sociaux, le lien de parenté présente la propriété tout à fait singulière d'être assigné à la naissance. De ceci, découlent les caractères d'inaliénabilité, d'exclusivité et d'irréversibilité qui le caractérisent qui font que chacun est dans sa parentèle¹⁰ le pôle d'un système d'attentes réciproques qui tissent la solidarité et donc le lien avec tous les autres. Si l'échange social qui caractérise ce système repose diachroniquement sur une solidarité trans-générationnelle, synchroniquement, il est profondément inégal. La « créance » circule toujours de haut en bas et la « dette » de bas en haut de la hiérarchie statutaire. Toute sa vie, un junior est « débiteur », il doit toujours s'attendre à donner à ses aînés, tandis que le senior « créancier » s'attend à recevoir : le sens du don, et de son inverse la dette, est irréversible et confère à la sphère familiale, sa cohésion¹¹.

Il découle de ceci que la solidarité familiale est largement subie et la réciprocité souvent contrainte : on donne parce qu'on se doit, soi et ses ressources, aux aînés, aux seniors et que ceux-ci ont toujours déjà sur soi une sorte de droit de propriété. L'obligation de donner n'est compréhensible, et semble-t-il supportable, que parce qu'en s'y conformant chacun croit honorer la dette inextinguible du don de la vie qu'il a reçu. Ainsi, attend-on reconnaissance et gratitude de la part de l'enfant que l'on a soutenu dans ses études et qui, une fois qu'il aura un emploi, sera tenu en retour d'apporter son aide à ses parents, à ses jeunes frères ou aux aînés de la famille étendue, par exemple en hébergeant et scolarisant un cousin du village ou en finançant la construction d'une maison en dur et tôle pour la

¹⁰ La parentèle est un groupe de parenté centré sur *ego* et formé de tous ses parents qui arrivent à tracer un lien de filiation ou d'alliance avec lui. La parentèle n'est pas, comme le groupe domestique, un groupe de résidence ni un groupe organique, mais elle sert à réglementer l'exogamie des mariages et l'affluence aux baptêmes et funérailles.

¹¹ La parenté est généralement conçue non pas comme un réseau mais comme une sphère : celle du « don de la vie ». De ce fait, elle fonctionne sur le principe d'obligation viagère et inaliénable où les « donneurs de vie » sont, de manière exclusive, en position de donateur par rapport aux « receivers de vie » qui demeurent indéfiniment en position de bénéficiaires. Pour ces derniers, l'obligation de « rendre » c'est-à-dire de donner est inconditionnelle et exclusive (Bouju 1999 : 329).

famille restée au village (Marie, 1995 ; Bouju, 1999). Si, de surcroît, il réussit à être bien placé, il devra manifester sa reconnaissance à l'ensemble de sa parentèle et de la communauté villageoise d'origine en favorisant l'installation d'un projet de développement des infrastructures du village¹².

La paupérisation généralisée des « populations » urbaines entretient une demande et une pression fortes pour le maintien des normes de la solidarité familiale. Mais celle-ci est à la fois plus nécessaire et plus aléatoire que jamais pour les solliciteurs d'aide et contraignante pour les sollicités. Le mécanisme de la redistribution est devenu plus sélectif, il est aussi devenu plus contraignant, de ce fait, il accentue les tensions sociales, les conflits familiaux et produit des rejets.

Le caractère inconditionnel de la solidarité familiale vise à assurer la sécurité des membres du groupe au détriment de la liberté des individus : de fait, elle s'oppose à l'autonomisation du citoyen ! La domination des aînés, la contrainte qu'ils exercent sur leurs cadets vise à réduire l'incertitude qui entoure leur propre avenir. Tandis que cette même incertitude est entretenue par les cadets eux-mêmes dans leur tentative d'échapper à l'emprise des aînés. Les individus mis à distance par leurs parents ou prenant leurs distances vis-à-vis de la communauté se saisissent des opportunités d'émancipation offertes par la ville. À travers leurs différentes stratégies, c'est l'insécurité latente du lien social que les acteurs cherchent à réduire et surtout à mieux contrôler pour eux-mêmes afin d'accroître leur capacité d'expansion autonome.

Aujourd'hui encore, les seules garanties de solidarité sont assurées par la famille étendue. Pour une bonne part, la sécurité matérielle, l'identité, le statut social et la réputation du citoyen moyen, dépend de sa capacité à tenir sa place et son rang au sein de sa parentèle en s'acquittant de ses obligations communautaires. Il est donc vital d'y tenir sa place car, pour le plus grand nombre des pauvres, c'est de cette place et d'elle seule que l'on peut prétendre au recours solidaire, à l'accès à une certaine sécurité sociale¹³. Et l'on comprend que l'incapacité de faire face aux obligations de son rang puisse être vécue comme une déchéance sociale, qui risque de « gêner » le nom et qui, à la limite, condamne à une véritable exclusion, ce que peu d'individus peuvent affronter¹⁴.

Mais, entretenir le lien avec tous ces parents nécessite de nombreuses fréquentations et des civilités de toutes sortes dont la plus importante est sans aucun doute la participation active¹⁵ aux cérémonies familiales¹⁶ : baptêmes, mariages et funérailles. L'observation des déplacements accompagnant les pratiques de sociabilité, que ce soient les visites individuelles ou les grandes concentrations cérémonielles (mariages, baptêmes, funérailles), fait apparaître que chacune des familles élargies d'un même réseau lignager constitue, en elle-même, la composante d'un réseau urbain social et spatial beaucoup plus large : un « système résidentiel ». Ce système résidentiel permet aux différentes unités résidentielles d'un même réseau familial d'entretenir des relations continues d'interdépendance et de complémentarité entre les différents secteurs et quartiers d'une même ville, mais aussi entre des villes

¹² L'occupation d'un poste de responsabilité constitue un véritable patrimoine : c'est une source de ressources permettant de faire face aux contraintes de transferts imposées par le groupe (Olivier de Sardan, 1996).

¹³ (Vuarin, 1994 ; Marie, 1997 ; Bouju, 1999). « Sans parler de cette assurance qui n'a pas de prix, celle qui donne une identité et une dignité à tous ceux, les plus nombreux, les gens « du bas » et du « bas du bas », que la société globale ne traite que par l'indifférence et le mépris, comme des parias invisibles mais taillables et corvéables à merci, et qui ne retrouvent un statut social et une image positive de soi que dans la seule « citoyenneté » qui leur soit accessible, la citoyenneté communautaire, parmi leurs « frères de race », au sein de leur parentèle et au sein du village, chaque fois qu'ils y accourent, notamment à l'occasion des funérailles — ce phénomène social total — pour s'y retremper et montrer avec vigueur qu'ils continuent d'avoir leur place (et leurs droits) dans le cycle des avances-restitutions qui en constitue le noyau énergétique. » (Marie, 1997 : 88).

¹⁴ tant du moins qu'ils ne trouvent pas à se réinscrire dans d'autres formes de solidarité et d'identité communautaires telles que celles offertes par les diverses formes de religiosité charismatique, sectes protestantes ou églises du renouveau qui se multiplient partout.

¹⁵ « Avec ses pieds et avec ses mains » et pas seulement « avec son derrière » comme on dit !

¹⁶ Bien sûr, au Mali comme au Burkina Faso, l'activité cérémonielle s'appuie sur une tradition ancienne de dons rituels qui marquaient les cérémonies lignagères du cycle de vie. Mais en même temps, elle s'en distingue radicalement par la « surmonétarisation » des prestations (Vuarin, 1995 ; Olivier de Sardan, 1996) dont la valeur était originellement symbolique du statut. Ensuite, les acteurs et leurs logiques ne sont plus les mêmes : là où les représentants des collectifs lignagers échangeaient des symboles statutaires, ce sont aujourd'hui des individus en leur nom ou en celui de leur famille conjugale qui affirment ainsi leur position personnelle (Vuarin, 1994).

différentes du pays, en fonction de la dispersion résidentielle des membres de la famille (Marie, 1997a).

A.2.1.b La solidarité extra familiale

La structure urbaine, des nouveaux quartiers, a bouleversé l'inscription dans l'espace et dans le temps des sociabilités lignagères et par là leur capacité d'encadrement vertical des existences individuelles. Ainsi, hormis, les relations d'amitié ou de camaraderie que peut susciter la coopération à une activité commune ; en ville, la sociabilité extra familiale quotidienne se déploie dans le cadre des *grin* pour les hommes, des *pari* et des *ton*. (tontines) pour les femmes.

A.2.1.b.i Le grin

Dans les vieux quartiers de Bamako, où les lignages sont bien enracinés et largement déployés, les *grin* (Gérard, 1991) sont nombreux, actifs et efficaces dans leur fonction d'élargissement du réseau relationnel des individus. Un *grin* c'est un groupe permanent d'hommes du même âge vivant dans le même quartier ou la même rue. À Bamako et à Bobo-Dioulasso, les hommes d'un *grin*¹⁷ se réunissent dans un même lieu, chaque soir en semaine et les après-midis du week-end, pour jouer aux dames, « belotter », faire une partie de boules ou bavarder et commenter l'actualité sous les petits hangars et les grands arbres qui bordent l'espace limitrophe des concessions. Car le *grin* est le « lieu de la discussion » *baroke yoro* et de la diffusion des nouvelles sur la vie publique et la vie privée des gens rythmée par le thé pris en commun.

Le *grin* des hommes est un cadre privilégié de l'entraide. Les relations internes qui y sont intensément et patiemment cultivées permettent de tirer parti de la diversité et de la complémentarité professionnelle des membres¹⁸. Chacun peut y poser ses problèmes : les uns ne payent pas les services que les autres sont professionnellement susceptibles d'assurer. Une solidarité aussi forte a comme condition, la durée de la relation et comme instrument, le croisement de la « voie des amis » *teri sira*, horizontale et synchronique, avec la « voie des parents » *fa sira*, verticale et diachronique, dont le tissage s'effectue à l'occasion des cérémonies familiales. Il ne faudrait pas conclure trop rapidement à une opposition entre la « voie des amis » et la « voie des parents » : elles sont interdépendantes : la sociabilité horizontale « la voie des amis » est directement dépendante, en intensité comme en efficacité, de la sociabilité verticale des parents¹⁹.

A.2.1.b.ii Le ton

Les femmes ont aussi leurs propres institutions de sociabilité ; les diverses tontines, *ton*, *grupu*, *pari*, sont l'institution spécifique de la sociabilité féminine extra familiale. Les tontines s'inscrivent dans un échange social complexe où s'imbriquent l'économique et le social : elles fournissent les capitaux initiaux du petit commerce ou de l'artisanat féminin, mais elles permettent aussi le déroulement de la sociabilité cérémonielle en fournissant le capital économique d'une participation à finalité relationnelle. Toute femme cherche ainsi à maintenir sa participation simultanée à diverses sortes de tontines. La tontine lignagère où elles entretient sa position dans la solidarité familiale en aidant celle qui « à un événement » (baptême ou mariage) à faire face aux dépenses, la tontine de voisinage qui lui permet d'asseoir sa renommée publique ainsi que de bénéficier d'une « assurance sociale » et d'un crédit bancaire nécessaires à sa survie. Éventuellement, une tontine de « service » où elle tentera d'élargir ces avantages à son milieu professionnel. Cependant, assurer une participation à ces collectifs

¹⁷ Selon Robert Vuarin (2000), l'expression, francisée, vient probablement du verbe bambara *ka gere* (se réunir). Le *grin* réalise en ville l'axe horizontal de la sociabilité intra-générationnelle et extra-parentale masculine que réalisaient les classes d'âge au village

¹⁸ Robert Vuarin note qu'en raison de la précarisation de leurs conditions d'existence, les jeunes ont tendance à substituer une exploration relationnelle plus large, plus orientée vers la quantité et la diversité, à l'approfondissement de la relation amicale avec quelques proches caractérisé par l'intimité du lien.

¹⁹ La privation du recours solidaire à l'aide des aînés entraîne un affaiblissement de l'entraide entre égaux.

coûte cher puisqu'il faut cotiser. Et lorsqu'elle ne peut utiliser le tour de l'une pour payer le tour de l'autre, elle est parfois contrainte à renoncer à une participation.

A.2.1.b.iii Conclusion

Comme l'a bien montré Robert Vuarin pour Bamako, l'échange social n'est ni généralisé, ni universel : il est cloisonné. Les capitaux économique et social y sont interdépendants et, tendanciuellement, la pauvreté économique n'est pas compensée par la richesse relationnelle car les niveaux de revenu constituent des seuils objectifs au déploiement de la sociabilité et de la protection sociale. En effet, la prise en charge collective de l'individu accidentellement démuné ne se maintient que pour autant que celui-ci dispose des moyens nécessaires à assurer sa participation sociale courante. Au-dessous de ce seuil autorisant l'entretien des relations sociales protectrices, les dénuements économiques et relationnels s'additionnent : la limite de la solidarité sociale est atteinte et le système commence à exclure les plus démunés.

A.3 Sociabilités & civilités²⁰ urbaines

L'espace urbain est un territoire contrôlé et géré par les pouvoirs publics municipaux qui y exercent leur autorité²¹. Il sépare et relie, tout à la fois, des espaces communs²² et des espaces privés²³ mais aussi des espaces occupés par des domaines communautaires particuliers repliés sur leur « être ensemble entre soi ». Mais que signifie l'espace urbain comme lieu de cohabitation, de « civilité » ? Nous pensons qu'une meilleure connaissance de la façon dont la population urbaine se représente l'espace urbain à elle-même est susceptible d'éclairer certaines pratiques de l'espace public urbain, observables quotidiennement telles que le dépôtage nocturne des excréments, les dépôts d'ordures ou la mise en culture des périmètres des bâtiments administratifs ou des parcelles non bâties, etc. Comprendre le sens et la portée de ces pratiques sociales de et dans la ville conduit à s'interroger sur la signification culturelle de la distinction entre espace « public », « commun » et « privé » qui ne va de soi ni d'un point de vue culturel, ni d'un point de vue juridique, ni du point de vue des pratiques effectives des citoyens africains.

A3.1 La conception populaire de l'habitat

A.3.1.a Une conception topocentrique de l'habitat

De manière générale, l'espace d'habitation urbain est conçu et pratiqué par la plupart des citoyens sur le même modèle que celui qui ordonne l'habitat rural. Cette conception topocentrique de l'espace

²⁰ La civilité est un critère d'évaluation des comportements individuels ou collectifs en société à partir d'un ensemble de règles normatives qui régissent les comportements ; elle permet le jugement sur les conduites effectives et les modes et les styles de vie.

²¹ Du point de vue juridique qui est celui de l'autorité communale, les espaces publics urbains sont, par nature, en permanence ouverts à tous et destinés à certaines formes d'usage (lieux de circulation, de production, d'échange, de distraction, de rencontre et de sociabilité) concédés à des acteurs collectivement définis : citoyens, citoyens, résidents, riverains, société civile, etc.

²² Commun à n groupes.

²³ Commu

n à un groupe.

habité fonde une représentation urbaine qui articule progressivement l'intérieur socialisé à un extérieur conçu comme un espace non approprié, mais en libre accès, où l'on peut tout prendre et tout abandonner ! La conception de l'espace habité se caractérisait donc par une grande progressivité du passage des espaces intérieurs, intimes et privés aux espaces extérieurs, ouverts et publics : la chambre à coucher, la terrasse, la cour, le vestibule, la rue, le quartier, la ville. La cour est le point d'origine et la tradition architecturale mandingue s'est préoccupée de souligner la frontière entre l'espace privé de la cour et l'espace public de la ville par une construction remarquable qui n'est ni dedans, ni dehors : le « vestibule » *blon da*. Comme les cours d'habitation n'ont qu'un seul accès et que toutes les activités productives sont tenues à l'extérieur, la mise à distance des étrangers est considérablement renforcée. Cette conception traditionnelle de l'habitat s'oppose fortement à la conception géométrique de l'espace habité d'origine coloniale, faite de surfaces bornées et de lignes droites, qui est à la base de l'organisation spatiale des villes modernes. La conception topocentrique africaine s'est tant bien que mal ajustée à la conception géométrique des « blancs » en redéfinissant empiriquement et pragmatiquement les notions d'intérieur (la cour), d'extérieur partagé en commun (l'espace limitrophe) et d'extérieur indifférencié (l'espace public urbain). Ainsi, dans les vieux quartiers de Bobo-Dioulasso (Dioulassoba) ou de Bamako (Bozola, Niarela) peuplés par les descendants d'anciens villages autochtones, les fondateurs du lignage avaient reconstitué en ville un système résidentiel composé de concessions pour une part contiguë, pour une part voisines, sur un mode villageois tant et si bien que les rapports de voisinage tendent à coïncider avec les rapports de parenté. Mais, quand on observe l'usage quotidien de l'espace dans certains vieux quartiers de Bobo-dioulasso, les salissures, les négligences et les accumulations sauvages de rejets divers signalent un refus de l'espace de vie qu'impose la ville moderne.

A3.2 L'espace domestique *lu* & la sociabilité familiale

A.3.2.a L'espace domestique et privé de la « cour » d'habitation

La concession est l'organisation spatiale de l'habitat abritant la famille élargie. La concession regroupe sur une même parcelle, en principe autour d'une cour commune, les diverses unités de logement affectées à chacun des éléments distincts de la famille élargie. Le chef de famille dispose de la plus grande maison placée à l'entrée ou face à l'entrée, en position de contrôle sur l'ensemble de la parcelle. La maison dispose souvent d'une terrasse faisant office de lieu de réception et de poste d'observation. À Bobo-Dioulasso, la cour la plus commune est celle qui caractérise les ménages à revenu modeste. Elle est caractérisée par la multifonctionnalité de l'espace commun qui sert pour toutes les tâches et toutes les formes de sociabilité, aussi bien quotidiennes, qu'exceptionnelles comme les cérémonies associées aux grandes étapes de l'existence : baptême, mariage, funérailles. Cette plurifonctionnalité de l'espace commun de la cour existe aussi dans des demeures plus riches. Elle dépend moins de l'absence de moyens financiers que du type de sociabilité publique, valorisé par le maître de maison.

Dans cette cour se trouvent plusieurs chambres (simples ou doubles, chacune est « la chambre de quelqu'un » : le mari, chacune des épouses avec ses filles et enfants en bas âges, les enfants adolescents) qui constituent le seul espace véritablement privé. Les chambres sont strictement utilisées pour dormir la nuit ou le jour pendant la sieste. Dans la cour se trouve aussi une cuisine extérieure dans laquelle officie l'épouse qui est de tour de cuisine avec sa petite bonne. La pièce et l'espace réservés à la cuisine sont mis à l'écart des autres pièces d'habitation et des autres usages de la cour. L'espace cuisine est un espace très intime qui doit être installé à l'écart de tout autre activité, car il doit être protégé des sorciers et empoisonneurs et il ne viendrait à l'idée d'aucun « étranger » à la cour de s'en approcher. Dans les cours équipées de douchière, celles-ci communiquent avec l'extérieur par un petit trou pratiqué dans le mur d'enceinte de la cour. Il existe aussi et parfois aussi un enclos à petit bétail, un poulailler, des jarres à eau, des manguiers et parfois un jardinet. L'enquête a montré que la propreté en général apparaissait comme un attribut déterminant de l'ordre domestique qui est lui-

même subordonné à un agencement de l'espace domestique en aires fonctionnelles distinctes selon les heures et les circonstances. Cette logique de répartition des usages opère un découpage de l'espace domestique correspondant à des aires fonctionnelles distinctes : aires de cuisine, de repas, de vaisselle, de repos, de toilette et de lessive qui est perceptible lors des balayages qui, chaque matin et chaque soir, mettent en ordre la cour d'habitation.

Cette structuration de l'espace domestique est si parfaitement accordée aux usages domestiques et aux pratiques de sociabilité qu'on peut la voir reproduite dans les zones d'habitat loti, non conçues à cet effet : des maisonnettes construites selon un modèle pavillonnaire subissent ainsi des aménagements ultérieurs permettant l'élargissement de la famille : montée en étage, remplissage de la courette, fermeture de la terrasse, débordement du bâti sur la rue. La cour commune fonctionnant comme une réserve foncière, aménagement de nouvelles entrées sur la rue avec emprise sur la « devanture » permettant de petites activités économiques (Marie, 1997a).

Enfin, la concession qui abrite la maison, justement parce qu'elle est un refuge, parce qu'elle soustrait les hommes aux agressions du monde extérieur, n'est jamais un bien économique quelconque. La détention d'un capital foncier et immobilier est, plus que jamais, devenue un élément central des stratégies de reproduction ou d'accumulation familiale, chaque chef de famille ayant les moyens, mène une politique d'acquisition de parcelles à bâtir sur l'ensemble du territoire urbain de la ville, et même des autres villes du pays. Cette stratégie des chefs de famille a pour objectif de prendre des gages fonciers un peu partout de manière à assurer leur capacité distributive et aussi à se prémunir contre un déguerpissement administratif toujours possible. En Afrique comme ailleurs, la possession légale²⁴ garantit non seulement la jouissance d'un refuge, mais aussi, et surtout, la possibilité pour le « chef » de cour de retrouver une honorabilité en dominant autrui (à travers, par exemple, l'hébergement des cadets) ou de capter des ressources par la location à des étrangers. Inversement, la possession d'une cour permet de se soustraire au risque d'être dominé par un propriétaire. Certaines parcelles peuvent ainsi être affecté à la résidence d'un fils marié éprouvant le besoin de prendre ses distances vis-à-vis d'une structure communautaire vécue comme trop pesante. En quittant de manière non conflictuelle la cour paternelle à la tête de leur famille nucléaire, les cadets cherchent à s'émanciper et gagner leur autonomie, en prenant leurs distances en s'installant un peu à l'écart de la famille²⁵ tout en demeurant malgré tout les obligés du père.

A.3.2.b Sociabilité et civilité familiales

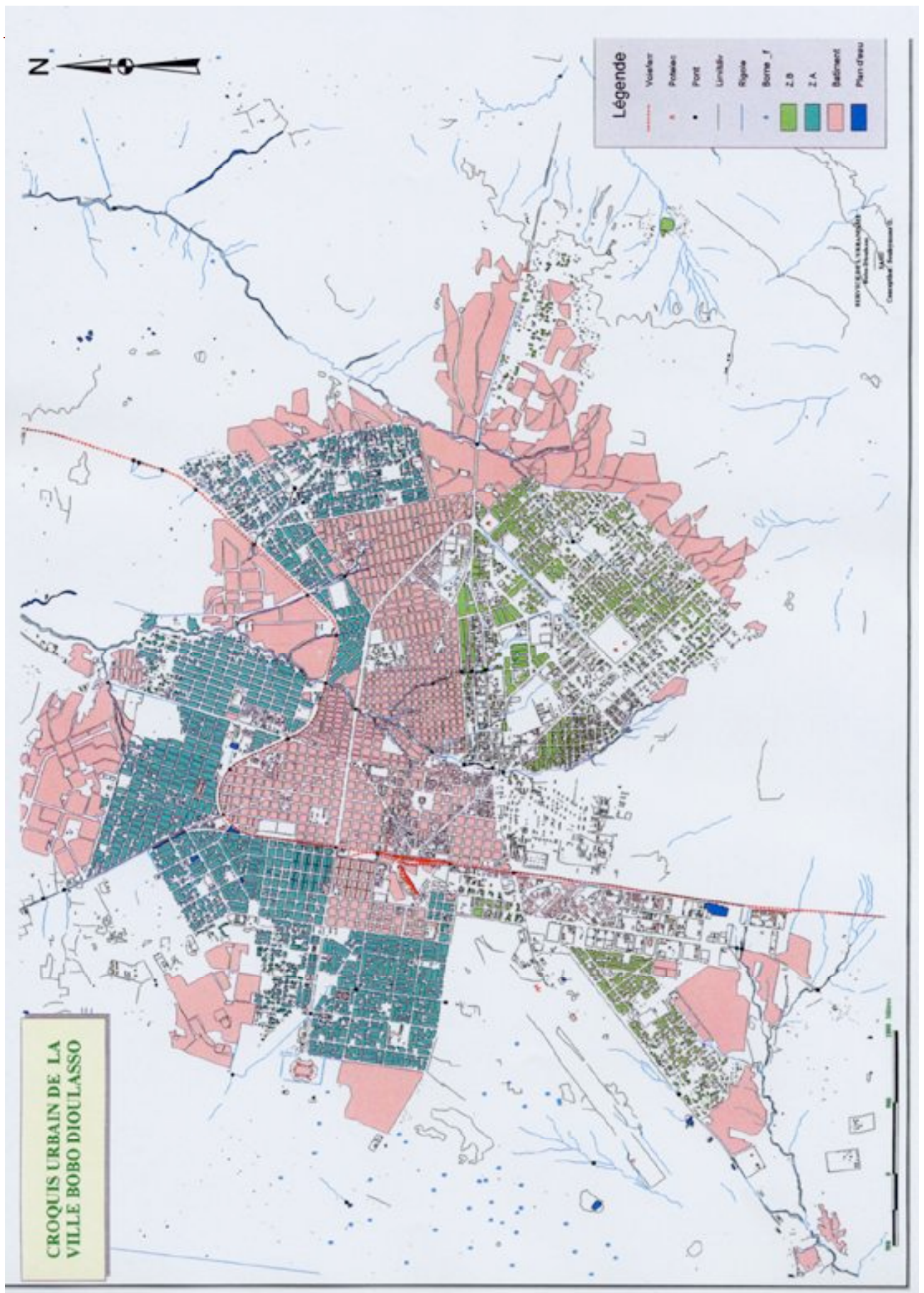
Dans la « cour » *lu*, l'autorité et la souveraineté du chef de famille sont considérées comme totales¹. Les gens se sentent peu concernés par les problèmes extérieurs à la cour¹ et ils n'y engagent guère leur responsabilité. La cour est une propriété privée, mais son espace est commun à toute la famille : ce n'est pas un espace privé individuel. Dans la cour, on est exposé en permanence au regard et au jugement des autres. Le contrôle social s'exerce en permanence et sa légitimité témoigne d'une socialité où, en parole et devant les autres, la liberté fait scandale. Ainsi, le côtoiement quotidien des membres de la cour est régulé par le respect de normes strictes d'interaction entre les sexes et les générations qui apparaissent le plus clairement lors de la prise des repas. On marque ainsi par le conformisme comportemental, les signes qui ne sont pas inscrits dans l'espace. De la même manière, tout un code gestuel et comportemental, souvent imperceptible à l'étranger, tend à maintenir à distance

²⁴ L'impression dominante qui ressort de l'ensemble des discours est que les citadins ont une idée très étroite de leur cadre de vie. Le seul lieu qui leur importe vraiment, c'est la cour d'habitation construite sur la parcelle possédée. D'où le sentiment fréquent que l'appropriation symbolique de l'espace de vie n'est possible que lorsqu'on en est le propriétaire légal. On a pu observer que les locataires pauvres ou les épouses en situation matrimoniale précaire s'impliquaient peu dans l'assainissement de la cour. Ces dernières ne s'approprient pas le lieu parce qu'elles sont « chez leur mari » !

²⁵ À cet égard, Robert Vuarin (1993) a pu observer dans la périphérie urbaine de Bamako deux mouvements simultanés. Premièrement, un déplacement des liens familiaux les plus étroits, et donc un transfert du réseau d'entraide, de la lignée paternelle (rongée par les tensions de la *fadenya*) vers le patrilignage de la mère. Ensuite, et parallèlement à ce premier mouvement, il a observé un déplacement général de la sociabilité intra-familiale vers la sociabilité extra-familiale. Il semble bien que dans ces nouveaux espaces urbains, les réseaux des voisins, des amis, des collègues, des connaissances et des relations est en train de prendre le pas sur celui des parents.

les importuns. Mais le dérangement occasionné par la visite par l'interruption de l'activité en cours n'est jamais signifié, ni même vraiment ressenti car la sociabilité l'emporte toujours sur l'activité ! Évidemment, le riche est plus visité que le pauvre et l'absence de visite est un signe qui ne trompe pas sur la perception que les autres se font de votre pauvreté.

L'urbanité des relations de sociabilité se traduit très concrètement par une quantité très importante de visites, de salutations, de rencontres, de conversations quotidiennes qui témoignent de l'honorabilité de la personne et de sa reconnaissance par la communauté d'interconnaissance. Être visité à l'improviste par ses parents et ses connaissances est une source de fierté et d'orgueil. La visite est une marque de considération sociale et de respect dont tout citoyen s'honore. Par contre, la fréquence des visites des voisins et leur irruption dans la vie quotidienne est plus difficile à maîtriser. Ces relations sont courtoises, mais les échanges restent la plupart du temps limités aux salutations d'usage, à des visites « pour dire bonjour » ce qui n'exclut pas des marques de solidarité en cas de besoin. Dans les vieux quartiers, peuplés d'anciennes familles, on a ainsi une sociabilité de relations caractéristique des sociétés d'interconnaissance où proximité sociale et proximité spatiale coïncident. Mais la sociabilité familiale s'enracine surtout dans le voisinage, c'est-à-dire l'espace « commun » de la rue (le « six-mètres ») et du quartier.



A3.3 L'espace limitrophe *lu-da* & la sociabilité vicinale

A.3.3.a L'espace limitrophe de la concession

Pour les gens, l'extérieur immédiat de la cour, ce n'est pas encore l'espace public, c'est l'espace limitrophe²⁶, ce qu'on appelle à Bobo-Dioulasso, la « devanture de la cour » *lu-da* ou la « devanture du vestibule » *blon-da*, qui désigne cette portion très particulière de l'espace public de la rue qui se trouve immédiatement au-delà du mur d'enceinte de la cour. Entre le dedans et le dehors, entre espace privé et espace public, l'espace limitrophe est donc une marge socialement construite par les citoyens qui exprime à la fois un débordement de l'espace privé et une mise à distance de l'espace public. Dans ce petit mètre de rue donnant sur la devanture des cours, dont les autorités tolèrent l'usage privatif, on est dans l'espace limitrophe qui du point de vue des riverains et autres usagers de la ville n'est ni public, ni privé ; c'est un espace commun sous l'autorité du maître de la concession. Mais avant d'y accéder il faut passer par le vestibule

A.3.3.a.i *Blon-da* « le vestibule » : un passage pour marquer la limite

L'intérieur d'une cour devait être autant que possible protégé des regards extérieurs et étrangers. Par le passé, ces contacts imprévus étaient, autant que possible, contrôlés. Ainsi, les abords immédiats de l'entrée de la cour étaient protégés par un dispositif ingénieux de filtration et de distanciation : le « vestibule » *blon* une structure traditionnelle, typique du modèle d'habitation mandingue qu'on observe encore dans les vieilles demeures de type mandingue à Bamako et Bobo-Dioulasso. Cet espace intermédiaire est idéal pour une première rencontre. Dans le vestibule, on n'est plus dans l'espace public, mais on n'est pas encore dans l'espace privé de la cour : c'est là qu'on accueille les visiteurs, qu'on reçoit les étrangers et qu'on tient à distance les importuns. Le vestibule fonctionne comme une sorte de sas permettant une « mise à distance » qui réduit la capacité d'approche des étrangers et aussi la visibilité immédiate de l'intimité de la cour. Il réduit le contact physique et diminue le contact visuel, tout en maintenant le contact phonique qui donne le temps de se préparer à l'accueil comme il convient selon le statut de la personne qui approche. On peut y accueillir le visiteur comme il convient sans que celui-ci pénètre dans l'espace privé. Cette pratique témoignait d'un très grand souci de maîtriser la territorialité privée. Par contre les autres espaces de transition n'étaient pas marqués de manière homogène.

Aujourd'hui, des seuils dissuasifs côtoient des espaces de transition floue, aux limites non matérialisées. Cependant, la paupérisation de la population urbaine, la cherté du terrain, de même que l'imposition de la « villa » comme modèle d'habitation urbaine, auquel les « autochtones » bobo qui refusent le lotissement s'opposent encore, ont réduit à l'extrême le marquage matériel de cette progressivité du contact entre les espaces sociaux. Aujourd'hui, le vestibule d'entrée tend à disparaître complètement, ne laissant qu'un seuil vide qui favorise une mise en contact brutal des interactions entre l'espace privé et l'espace public. Alors, dans ces conditions, les gens sont obligés de recourir à des signes de mise à distance ou d'invitation de l'étranger qui sont indépendants des marquages matériels univoques, ce qui en ville n'est pas sans compliquer les relations interculturelles, car il faut deviner les délimitations d'autrui, ce qui n'a rien d'évident et constitue inévitablement une source de frictions.

²⁶ Françoise Navez-Bouchanine, « L'espace limitrophe » in Gérard Rémy, 1991.

A3.4 La sociabilité cérémonielle ou la mise en réseau des solidarités

La sociabilité se manifeste aussi bien par les petits gestes de l'entraide quotidienne que par les témoignages de solidarité dans les situations difficiles et les démonstrations de joie dans les moments de bonheur. Les grandes cérémonies familiales (baptêmes, mariages et funérailles) sont ainsi l'occasion de manger ensemble que ce soit dans la joie ou la tristesse. Elles assurent des solidarités entre des personnes et des familles de statut différent qui se manifestent par des témoignages de civilité et de solidarité effective : une aide en travail et une contribution avec un plat.

Les cérémonies familiales constituent la principale circonstance où l'ostentation est socialement acceptée, où il est légitime de se mettre en scène et de se faire voir. Il est ainsi fréquent de constater le blocage intégral d'une rue par l'installation, en plein milieu, d'une vaste tente qui servira à célébrer une cérémonie familiale dont personne dans la ville ne doit ignorer la tenue.

« Notre » rue devient l'espace de la fête qu'on organise à l'occasion des cérémonies familiales. La faire ailleurs, plus loin, dans une salle des fêtes par exemple, priverait la famille organisatrice du prestige social qu'entraîne le déroulement de la fête dans « son » espace limitrophe. Cette forme temporaire d'appropriation de l'espace public se produit plus rarement dans le centre ville économique et administratif que dans les quartiers périphériques de résidence où elle constitue une dimension majeure de la manière d'habiter.

La cérémonie familiale est cet espace social unique où s'effectue la mise en contact des éléments des parentèles paternelles et maternelles avec des amis, des voisins, des connaissances professionnelles ou politiques personnelles²⁷. Que ce soit pour un baptême musulman, un mariage catholique ou des funérailles païennes, la grande famille est toujours honorée de la présence d'un public nombreux à un événement qui relève du processus de développement familial. Les circonstances sont donc favorables à l'approfondissement des rapports d'amitié et surtout à « l'intimisation » des rapports entretenus avec des connaissances qui demeuraient jusqu'alors plus superficielles (Vuarin, 1993, 1995).

Les cérémonies familiales constituent la principale circonstance sociale où l'ostentation est socialement acceptée, où il est légitime de se mettre en scène et de « se faire voir ». Car les Burkinabè comme les Maliens ne s'adonnent pas à cette civilité « tiède », cette économie de l'urbanité et de la socialité, qui caractérise les interactions dans l'espace public des villes européennes où l'on peut disparaître « à moindres frais symboliques » (Pellegrino et alii, 1991: 25). L'espace public est un espace social que chacun espère traverser en sortant de sa privacité, en étant reconnu dans ses identités et salué par ses connaissances. Il est ainsi fréquent de constater le blocage intégral d'une rue par l'installation, en plein milieu, d'une vaste tente qui servira à célébrer une cérémonie familiale dont personne dans la ville ne doit ignorer la tenue. Le « six mètres » devient l'espace de la fête qu'on organise à l'occasion des cérémonies familiales. La faire ailleurs, plus loin, dans une salle des fêtes par exemple, priverait la famille organisatrice du prestige social qu'entraîne le déroulement de la fête dans « son » espace limitrophe. Bien sûr, cette forme symbolique d'appropriation de l'espace public se produit plus rarement dans le centre ville économique et administratif que dans les quartiers périphériques de résidence où il constitue une dimension majeure de la manière d'habiter.

²⁷ Le réseau des relations familiales étendu à l'ensemble des collectifs communautaires (gens originaires du même village, du même clan, de la même ethnie) présente un avantage incomparable : il constitue un gisement de ressources sociales plus nombreuses et diversifiées que celles offertes par la parentèle. En effet, et même si les collectifs des riches ne communiquent pas avec ceux des pauvres dans tout réseau de parenté, chacun se trouve en rapport avec des personnes différentes en termes de niveau de revenu, de qualification et de secteur professionnel. La solidarité entre ces personnes de statut différent s'exprime par des témoignages de sociabilité et de solidarité effective : une aide en travail et contribution avec un plat (Vuarin 1993).

A.3.4.a Un système d'accumulation du capital social : le croisement des réseaux de relations familiales et des réseaux de relations amicales

Car, il est bien évident que les liens familiaux et communautaires ne suffisent plus, à eux seuls, à fournir toutes les ressources sociales nécessaires à la sécurisation de la vie quotidienne en ville. Aujourd'hui plus qu'hier, pour s'en sortir, il faut pouvoir recourir à des individus « biens placés » avec lesquels on n'a pas *a priori* de lien social. Dans ce cas, la sûreté du recours dépend entièrement de la qualité de la relation qui pourra être établie avec des « étrangers » avec lesquels on n'est pas *a priori* solidaires. Plus que jamais, la sécurisation du citoyen ouest-africain dépend donc du fait de disposer de nombreuses relations extra familiales, de connaître beaucoup de gens, être *jama-tigi*, mais surtout d'avoir de « l'entregent »²⁸ *mogo-tigiya* (Vuarin, 1994), c'est-à-dire appartenir à un réseau social urbain dans lequel on peut compter sur la confiance²⁹ et la fidélité des co-membres.

Robert Vuarin a montré comment, pour réduire la distance sociale et entrer en interaction avec des étrangers, la stratégie bamakoise consistait à croiser les réseaux familiaux et extra familiaux en invitant ses relations amicales aux cérémonies familiales³⁰ (Vuarin 1995). En effet, ce faisant, le citoyen bamakois ou bobolais se positionne à l'intersection des deux axes relationnels — liens familiaux et liens extra familiaux — renforçant ainsi son insertion dans chacun d'eux. De la sorte il exerce un contrôle social important sur le tissage éventuel de relations directes entre les membres des deux réseaux, qui le place en position, favorable, de « patron » et les autres en position de « client » exprime leur gratitude à celui qui leur a donné un bienfait.

La sociabilité cérémonielle masculine³¹ s'exprime surtout à l'occasion des grandes funérailles pendant lesquelles, la présence des simples relations et des lointaines connaissances du défunt est presque obligée. Mais en dehors du cercle étroit des parents proches, des amis et de quelques camarades et collègues, la participation des hommes y semble plus directement « intéressée » que celle des femmes dans les baptêmes. Car les hommes utilisent les cérémonies et en particulier les funérailles pour

²⁸ L'entregent désigne la capacité à nouer des relations utiles. Selon Pierre Bourdieu le capital symbolique construit le réseau d'alliés et de relations que l'on tient, auquel on tient et qui nous tient ! La construction sociale de ce réseau se fait à travers l'ensemble des engagements, des dettes d'honneur, des droits et des devoirs familiaux, accumulés par ses aînés et par soi-même ; il peut alors être mobilisé dans les circonstances extraordinaires (Bourdieu, 1979 : 202).

²⁹ Avoir de l'entregent, c'est disposer d'un capital de relations sociales constitué de manière clientéliste qui est l'incarnation de l'estime qu'on suscite et du crédit de confiance dont on dispose. Le capital symbolique est ce crédit de confiance, cette créance que la croyance du groupe accorde à celui qui lui donne le plus de garanties symboliques (et matérielles) de conformité à la valeur partagée. Bien sûr, le capital symbolique prend aussi en compte la richesse et la solvabilité de l'autre, mais on s'attache avant tout aux qualités personnelles de l'individu dont on dit qu'elles ne peuvent être ni prêtées, ni empruntées (Bourdieu, 1979 : 203).

³⁰ Cependant, pour être sûr que vos « étrangers » (amis, camarades et collègues, connaissances et relations) qui ont été conviés à participer à votre cérémonie familiale vont honorer l'invitation, il faut, au préalable, avoir participé à leurs propres cérémonies. Or, l'entrée dans le cycle de la réciprocité cérémonielle comporte des risques. Risques de refus qui « donnent la honte » ou risques de ne pouvoir répondre au défi ostentatoire qui donne aussi la honte. Pour minimiser ces risques, le citoyen doit procéder à un véritable calcul social qui consiste à évaluer sa propre position au sein des différentes sphères de sociabilité. Et pour ce faire, il est conduit à croiser les attentes de ceux dont il veut faire ses amis, avec ses propres obligations et inversement. En revanche, l'identification des attentes des autres lui permet d'élaborer des stratégies sur la manière de participer et contribuer qui sont entièrement contingentes à la situation du réseau d'obligations dans lequel il est inséré.

³¹ La sociabilité féminine se manifeste surtout aux baptêmes. En ce qui concerne les baptêmes, Robert Vuarin (1993, 1994) a montré que la participation aux cérémonies est pour beaucoup de bamakoises un enjeu et une préoccupation constante. Une femme pense quotidiennement à la prochaine cérémonie, à sa « dette » à l'égard de l'hôte c'est-à-dire au déséquilibre, en sa défaveur, dans la réciprocité des cadeaux, aux « moyens » et aux ressources dont elle disposera pour y tenir sa « place » c'est-à-dire la position sociale acquise dans le jeu des échanges cérémoniels. À l'inverse, être « invitante », c'est mettre en jeu sa réputation et donc ça se prépare de longue date car il ne faut oublier d'inviter personne sous peine de « gâter son nom » comme on dit, c'est-à-dire subir un déshonneur qui altère sérieusement le crédit de réputation dont on dispose. Mais inviter, ou être invitée, coûte cher car il faut apporter des contributions dans une surenchère de contre-dons qui doivent surpasser les dons reçus. Par ailleurs, le succès dans les joutes rivales (réussir à donner plus que l'on ne vous a donné) ne manque pas de susciter l'envie, la jalousie, la rancune et les pratiques sorcières des rivales qu'il faut réussir à neutraliser. Inversement, l'échec (ne pas avoir été en mesure de répondre aux défis des rivales) suscite railleries et moqueries qui font « connaître la honte » et finissent par vous discréditer. Face à cette puissante contrainte sociale qui pèse sur elles, les femmes mettent en oeuvre des stratégies de sélection des invitées et des invitantes considérées comme prioritaires et adoptent des stratégies de renforcement des réseaux qui privilégient tel ou tel aspect de la sociabilité auquel elles sont plus particulièrement intéressées.

remonter les filières relationnelles de leurs amis qui connaissent des gens pouvant constituer le recours tant recherché (Vuarin, 1993) : l'occasion de rencontrer des gens puissants ou riches est trop rare pour manquer la chance de se faire présenter et se faire ainsi connaître d'eux !

Aujourd'hui, pour un Bamakois, comme pour un Bobolais, avoir des parents, des amis et des connaissances, être connu et honoré dans son *grin* et porté pas sa bonne réputation dans la grande famille et dans son lieu de travail, est le signe de l'accomplissement personnel et de la réussite sociale.

A.3.4.b Le « marché de l'estime » : un mécanisme d'évaluation clientéliste

Dans ces sociétés, où la logique de l'honneur reste prévalente et où la détention d'un capital social demeure déterminante, la renommée (c'est-à-dire le capital symbolique) qui justifie ce capital social est l'objet des stratégies les plus délibérées visant à la préserver, à l'entretenir et à la faire fructifier (Bourdieu, 1979). Le renom est ainsi le symbole du crédit de confiance accordé par le groupe, comme la suspicion est le signe du discrédit, de la méfiance qui « gâte » le nom. Car le groupe de référence est toujours prêt à retirer la confiance (qui est à la fois sa créance et sa croyance) que lui seul peut accorder. Au principe des conduites d'honneur se trouve donc l'intérêt symbolique : toute famille a un intérêt vital à protéger sa renommée, c'est-à-dire à tenir son capital d'honneur à l'abri de la suspicion³².

A.3.4.c Une bourse de la renommée !

Participer aux cérémonies, c'est accepter que, partout, la publicité soit faite par les griots de la richesse des cadeaux donnés et de l'abondance des vivres consommées. Sur place, ils clament la générosité des grands contributeurs et la mesquinerie des petits mais le renom, ou la honte, qui s'ensuit est amplifié par le bouche-à-oreille qui en étend la portée à la ville entière par le truchement du noyau dur des participants qui est toujours le même de cérémonie en cérémonie. Pour les participants, c'est le moment tant redouté, ou attendu, pendant lequel les tendances ascendantes ou descendantes de leur statut social vont s'inscrire dans l'exhibition des cadeaux-signes. Rien n'est laissé au hasard. La manière dont on est véhiculé sur les lieux, les tenues qui sont portées, les cadeaux qui sont apportés et la manière dont ils sont donnés, l'exhibition des billets de banque, etc., signalent des différences statutaires évaluées selon un code de signification propre à une sémiologie locale de la richesse et du pouvoir où le cadeau est un exposant du statut social. Le souci de se faire une réputation passe donc par l'impérieuse nécessité de dépenser plus que le voisin, le collègue ou le parent et par le fait que ça se sache!

La comptabilisation par les griottes de la dette de chacun à l'égard de tous, selon le code d'honneur et de civilité en vigueur localement, détermine le crédit dont une personne dite sociable dispose publiquement³³ (Vuarin, 1994). La dépense ostentatoire³⁴ constitue pour les familles un enjeu qui manifeste le rôle social qu'elle entend jouer et la place qu'elle entend occuper dans la compétition urbaine. Elle fonctionne comme un défi qui n'a de sens que dans la sphère cérémonielle constituée par des rivaux qui se considèrent comme des pairs³⁵. Dans la logique du défi, l'obligation de rendre plus

³² La susceptibilité, la sensibilité aux moindres allusions s'explique par le fait que le capital symbolique ne se laisse pas aussi facilement mesurer que la terre ou dénombrer que le bétail (Bourdieu, 1979 : 205).

³³ La « valeur » d'une personne dépend exclusivement de l'opinion des autres et de la notoriété qu'elle a pu acquérir. La construction de la grandeur (une bonne réputation) est liée à la constitution de signes conventionnels qui, condensant la force de l'estime des gens, en permettent l'équivalence et le calcul de la valeur.

³⁴ Un autre aspect, majeur, des cérémonies est la fête qui consiste en la consommation ostentatoire de repas et collations. Souvent perçue comme un gaspillage, la dépense effectuée en cette occasion n'en est pas moins conçue comme productrice de différences prestigieuses. Les capitaux économiques et symboliques sont si inextricablement mêlés que l'exhibition de la force matérielle et symbolique représentée par la présence d'invités prestigieux est de nature à apporter, en soi, des profits matériels dans une économie où la « bonne renommée » constitue la seule garantie économique (Bourdieu, 1979 : 204).

³⁵ Le public cérémoniel apparaît comme une collectivité élective et sélective soudée par les mêmes règles du jeu et jouant du même système de signes.

n'est ainsi rien d'autre que celle de se repositionner en meilleure place dans la hiérarchie locale de la renommée. Tout le monde est donc donateur au *prorata* du capital symbolique qu'il possède³⁶ et l'exhibition compétitive des cadeaux est motivée par le souci de la réputation d'honneur à conquérir ou à maintenir. Chaque participant est pour cette raison, admiré, respecté, envié, négligé ou méprisé. Ces pratiques ostentatoires qui ont pour enjeu, soit la conservation, soit l'augmentation du capital symbolique de la famille, obéissent à des intérêts collectifs aussi vitaux que les stratégies successorales ou matrimoniales. C'est pourquoi, elles sont souvent économiquement ruineuses : l'importance réelle de l'événement et son coût économique sont disproportionnés !

Le « marché de l'estime », c'est la « générosité de tous contre tous » (Vuarin, 1994) qui consiste en une vaste compétition urbaine organisée pour l'évaluation de chacun des participants. L'enjeu de cette concurrence est d'accumuler plus de capital symbolique que les rivaux. En d'autres termes, le capital symbolique, c'est la renommée, la réputation d'honneur qui permet d'accumuler du capital social qui est lui-même une condition de la renommée.

A3.5 La sociabilité dans les espaces publics anonymes

Contrairement à ce qui se passe dans l'espace privé de la cour ou dans les espaces communs de la rue, dans l'espace public, la communication n'est plus fondée sur le partage, mais sur l'échange. Les espaces publics, les voies et les places, sont des lieux d'appropriation collective constante, mais conflictuelle, et cette conflictualité est liée au fait que ce sont à la fois des lieux de vie, de travail, de circulation et d'échange. À l'image de la sociabilité familiale, lieu tantôt de mises en scène et tantôt d'évitements, l'espace urbain est traversé par diverses formes d'éclatement du lien social autant que par des logiques multiples de socialisation. Comme l'espace cérémoniel, l'espace urbain fonctionne à la *fadenya* « la rivalité des frères », dans l'ostentation des signes de distinction qui permettent de se construire à bon compte une bien fugitive réputation d'honneur et de prestige.

Mais l'hétérogénéité ethnique de la ville produit un brouillage statutaire qui permet à chacun d'entrer en concurrence avec presque n'importe qui. La seule valeur commune, qui s'impose à tous, et qui classe chacun est la redistribution ostentatoire de richesse qui a ses propres processus d'évaluation et de distinction et ses formes de réciprocité relativement indépendantes du statut d'identité. Il importe seulement d'adopter un style socialement valorisé, de donner de soi une représentation appropriée qui joue sur toute la gamme d'ostentation des signes montrant qu'on a les « moyens » sans préjuger toutefois de la correspondance réelle entre les signes affichés et la consistance du statut !

Ainsi la sociabilité des « riches » a tendance à se développer dans des « lieux fermés » (hôtels, boîtes de nuit, clubs, etc.) qui sont situés dans un espace public discontinu et étendu qui nécessite des modes individuels de déplacements. Ces lieux de sociabilité sont des espaces exclusifs mis à la disposition de leur seul groupe social homogène et non de tous. Ce sont des espaces partagés qui ne sont pas publics. Inversement, l'espace public des pauvres a tendance à être continu et se développe principalement dans l'espace limitrophe du voisinage. Leur sociabilité s'effectue dans l'espace public ouvert et commun des rues et des places et des maquis³⁷ où il est bien difficile de se cacher. Le maquis instaure une double distance, celle qui le sépare géographiquement de la cour de résidence et celle qu'il instaure entre les logiques statutaires omniprésentes dans l'espace domestique et la permissivité que permet l'anonymat. Cependant, même s'il y a des nuances à forte valeur symbolique ajoutée, les lieux de culture populaire et ceux de culture bourgeoise sont encore partagés : toutes les classes se retrouvent et se côtoient dans les mêmes lieux de danse ou de spectacle — qui sont des espaces privés-publics — sans que cela entame les inégalités sociales qui les séparent.

³⁶ La puissance autonome, irréductible et incomparable que chacun est supposé posséder et incarner (Godbout, 1992).

³⁷ L'usage du maquis dont l'image évoque la liberté et même la permissivité, est pourtant très codifié, « Les gens se donnent à voir dans l'anonymat, en comptant sur le statut du lieu pour que ce spectacle se déroule en toute sécurité, et dans les limites socialement admises. » Korosec-Serfaty (1991 : 58).

Le partage d'un même espace urbain ne produit pas, en soi, une communauté d'« être-en-commun » ; il produit plutôt une collectivité hétérogène de « vivre-ensemble », une co-existence d'altérités pour laquelle il faut inventer l'urbanité, c'est-à-dire un rapport interindividuel d'association dans la proximité d'identités différentes, bref une civilité, un *modus vivendi* qui doit être constitué en lien social et en identité citadine.

A.4 Conclusion.

On a considéré la sociabilité et les solidarités dont elle est porteuse comme l'une des métaphores de la citoyenneté. Mais de ce point de vue, il était clair que la citoyenneté communale entraine en concurrence avec d'autres formes d'identification collective³⁸ et d'appartenances communautaires car elle se présente comme un nouveau mode d'appartenance politique en rupture avec les précédents.

Nous avons donc abordé la question de la citoyenneté locale à partir d'une analyse des modes de sociabilité qui expriment le lien social et la solidarité dont il est porteur. À l'échelle micro sociale, nous avons pu constater que la famille et le collectif communautaire demeuraient les lieux privilégiés de l'entraide et de la solidarité intergénérationnelle. Dans l'espace public de la ville, à Bamako comme à Bobo-Dioulasso, la sociabilité et la solidarité extrafamiliale continuent de se construire dans le croisement des réseaux cérémoniels (chapitre B).

L'importance de la réputation personnelle qui s'y joue tient au fait que c'est en fonction de la représentation qu'ils ont, et qu'ils se font, de leur réputation que les citoyens décident de se faire confiance et d'être solidaires. L'enjeu est donc d'importance. En ville, chaque réseau de sociabilité constitue pour ceux qui y participent, un espace commun qui fonctionne à la rumeur et au soupçon. La rumeur, c'est « ce que tout le monde sait de ce que tout le monde dit » (Dulong, 1992 : 115). D'un côté, les entrepreneurs politiques, les notables et autres courtiers tentent par tous les moyens de dévier, en leur faveur, « l'information sociale » sur leur réputation d'honneur³⁹. Pour infléchir le processus de la reconnaissance sociale, ils manipulent leur réputation en pratiquant un hyper-conformisme de façade aux normes du code de l'honneur⁴⁰. De l'autre, leurs concurrents et adversaires cherchent en permanence à les débusquer⁴¹ et à « gâter leur nom⁴² ».

Dans un tel contexte, le lien politique est d'abord une affaire de « regard ». Les acteurs exercent une influence les uns sur les autres au travers des représentations d'eux-mêmes qu'ils se donnent les uns aux autres (démonstration de pouvoir, puissance, richesse, autorité ostentatoire) et de la réputation d'honneur qu'ils acquièrent en contrepartie. On aboutit de fait à la construction d'un véritable marché urbain « de l'estime » où la valeur des personnes est directement liée à leur capacité de redistribution de richesse. D'où l'importance de l'ordre économique et de la richesse personnelle !

³⁸ « la citoyenneté crée un nouveau mode d'appartenance, proprement politique, à la base duquel se trouve l'institution de la politique comme sphère à la fois séparée des appartenances traditionnelles et fondatrice d'une communauté de droit. » (Neveu, 1997: 75).

³⁹ Pour celui qui a le souci de sa réputation d'honneur, le scandale est une sanction très grave et la peur du scandale un moyen de pression très efficace !

⁴⁰ La valeur d'un « grand » ne dépend que de l'opinion des autres. La construction de la renommée est liée à la constitution de signes conventionnels qui condensent la force de l'estime des gens et permettent le « calcul de la valeur ».

⁴¹ Il se développe alors une « rhétorique de la dénonciation » et une « casuistique du soupçon » pour identifier sous les artifices de la double pensée (ce qu'on croit en son for intérieur et ce qu'il convient qu'on croit en fonction de son rang) l'état de grandeur dans lequel les autres se trouvent. Le soupçon « guette en chacun ce qu'il recèle de mesquin pour dévoiler les petites gens de l'âme sous les fausses apparences d'une grandeur superficielle. » (Boltanski, 1991 :83).

⁴² « gâter le nom » de quelqu'un, c'est l'affaiblir en le discréditant et ainsi dévaluer le capital symbolique dont il dispose auprès d'autrui dans le but de rendre illégitime la position sociale ou politique qu'il occupe.

Car les gens jouent sur un double système de référence : le système du marché où les biens économiques valent entre eux seulement et les systèmes de la solidarité communautaire et de la sociabilité cérémonielle où les biens valent ce que vaut la relation sociale qu'ils nourrissent. Le double jeu des citoyens, à la fois social et économique, entretient un marché du signe où l'honorabilité de chacun est cotée à la bourse de la renommée où la valeur des dépenses matérielles est mise en correspondance avec le statut de la personne.

Ainsi, par le truchement des différentes formes de la sociabilité urbaine, chaque citoyen se trouve au cœur d'un système d'échange généralisé de services rendus⁴³. Mais ce marché urbain de l'estime est éminemment concurrentiel. C'est bien sûr la lutte pour le pouvoir local et le contrôle des ressources qui expliquent l'aspect crucial de l'échange entre « patron » et « client ». Les citoyens, fortunés et moins fortunés, se trouvent en situation permanente de compétition potentielle pour conserver l'accès aux ressources nécessaires pour tenir leur rang ou pour conquérir les positions de contrôle de ces mêmes ressources.

Il reste que l'échange social urbain n'est pas généralisé car les réseaux des « riches » et des « pauvres » sont cloisonnés ; pour des raisons évidentes de différences de revenus, ils ne communiquent pas. Mais au cloisonnement par le niveau de revenu s'ajoute le cloisonnement communautaire. En effet, si l'impératif de solidarité familiale assure la sécurité des membres du groupe, il le fait au détriment de la liberté des individus et de fait, il s'oppose à l'autonomisation du citoyen.

La logique communautaire demeure incapable de penser le citoyen avec ses attributs essentiels que sont l'autonomie⁴⁴, la conscience réfléchie⁴⁵, la responsabilité⁴⁶ et la capacité d'opposition⁴⁷ ; elle continue d'exiger de lui la *moussalaka*, cette attitude conformiste qui est la condition d'accès à la solidarité communautaire. Au plan extra familial, les plaisanteries de la *senankouya* et les rivalités de la *fadenya* qui permettent d'accéder à une forme clientéliste de solidarité, ne laissent guère de place pour l'émergence d'une solidarité de type universel.

Aussi, de la même manière qu'elles ont détourné l'économie capitaliste pour en faire un « secteur informel », les « populations » urbaines ont systématiquement détourné les institutions politiques imposées par la colonisation, puis par les agences de développement de la mondialisation. Ainsi, quel que soit le régime de domination politique, la société urbaine s'est toujours reconstituée à partir des multiples chaînes de solidarité clientélistes qui, du haut en bas de la hiérarchie sociale, ont organisé les relations de dépendances successives unissant patrons et clients, bienfaiteurs et obligés.

Ces mécanismes de l'intégration sociale urbaine — la logique sociale de la dette communautaire et la logique politique de la dette clientéliste — n'ont pas été profondément altérés par l'ampleur de la crise économique. Ils ont largement conservé leurs fonctionnalités⁴⁸ et leurs capacités à donner du sens à l'existence et à intégrer socialement.

Mais ils l'ont fait à leur manière ! Les catégories sociales qui étaient jusque-là écartées du pouvoir de décider (les dépendants, les jeunes, les femmes et les pauvres gens) sont devenues progressivement conscientes de l'avantage que représente pour elles le pouvoir des urnes, mais elles sont également conscientes d'être encore, et injustement, tenues à l'écart de la gestion de leur environnement et de la vie publique locale par les manœuvres politiciennes des notables et des puissants.

⁴³ Ce qui permet aux réseaux de sociabilité de fonctionner comme système d'échange est la circulation ininterrompue du capital symbolique qui prend ici la forme de la réputation d'honneur, dont l'accumulation permet la constitution d'un réseau de solidarité et le développement d'un capital social.

⁴⁴ l'aptitude à définir par soi-même les normes de sa conduite.

⁴⁵ l'aptitude à se poser soi-même comme sujet face à ses désirs et à ses passions.

⁴⁶ la conviction d'être l'auteur de ses actes et de pouvoir en répondre en son nom propre.

⁴⁷ la faculté de se poser en s'opposant et en s'imposant, de manière à marquer ses légitimes prétentions à la liberté individuelle (Marie, 1997 : 72).

⁴⁸ Même si on observe, ici comme ailleurs, la généralisation progressive de compromis négociés dans l'exercice de l'obligation de solidarité communautaire.

B. L'espace public urbain : conceptions, représentations et usages populaires

B.1 Une conception prédatrice de l'appropriation du sol

L'observation des comportements et des usages de l'espace public et l'analyse de leurs justifications montre que la spécialisation fonctionnelle des lieux publics dans la ville moderne (places de marché, trottoirs, voies de circulations, espaces verts, etc.) n'est pas appropriée, ni reconnue par l'immense majorité de la population urbaine.

B1.1 Un espace d'usage privé conquis sur l'espace public limitrophe

Les espaces limitrophes vacants sont annexés à la cour dans un processus d'appropriation qui est en général lent, prudent et progressif quant aux marques produites. On guette surtout la réaction des autorités ou des voisins et l'absence de réaction est toujours interprétée comme un signe d'acceptation tacite qui encourage éventuellement le renforcement progressif des marqueurs matériels.

L'observation des pratiques sociales permet de distinguer deux modalités principales d'occupation de l'espace limitrophe. La première correspond à une extension du logement qui se manifeste par une appropriation de l'espace pour des usages qui appartiennent à la sphère privée de la cour et qui sont, soit occasionnellement, soit durablement déployés dans l'espace limitrophe. Ainsi, le jour, l'espace est occupé par des activités féminines : lavage (lessive, vaisselle, tri et lavage des céréales) tablier et coupe du bois. Ensuite, mais à d'autres moments du jour, il est le lieu des activités des hommes, orientées plutôt vers le repos ou la sociabilité : prendre le thé avec son *grin*, jouer à la pétanque, la belote, les dames ou l'awalé. Les enfants y jouent et les plus grands bavardent entre voisins. La sociabilité y est soumise au jeu dialectique de l'ostentation et de la discrétion et son appropriation sociale est ambivalente. Cette occupation, cette appropriation de l'espace limitrophe et du « six-mètres⁴⁹ » peut être vue comme une tentative chaque jour renouvelée de réinventer un domaine commun à plusieurs familles qui, entre le domaine privé et le domaine public, faisait toute la richesse de la sociabilité africaine de proximité.

La seconde modalité se manifeste par un marquage du territoire qui consiste à prendre des dispositions matérielles ou non pour constituer l'espace limitrophe en un « dehors de la limite habitée » tout en le soustrayant à l'usage que pourraient en faire les autres (Navez-Bouchanine, 1991 : 140). Ainsi, en dehors des périodes d'occupation effectives, les usages de l'espace limitrophe donnent lieu à quelques marquages symboliques et temporaires du territoire. Il en va ainsi, des tables des « restaurants par terre » que l'on retourne à l'envers pour la nuit, de l'entrepôt de matériel de construction ou de la construction d'un hangar pour abriter un petit commerce.

Évidemment, cette invention se fait au détriment de l'espace public, mais comme la puissance publique est absente et désespérément silencieuse... En situation de bon voisinage, un consensus règne autour du respect de l'espace limitrophe de la cour voisine. L'usage de l'espace limitrophe est un bon indicateur de la qualité des relations de voisinage. Quand les relations sont bonnes, l'usage privatif ne

⁴⁹ Six mètres est la distance réglementaire des voies de circulation séparant des concessions ou des parcelles d'habitation. Les autorités communales concèdent à chaque propriétaire de parcelle l'usage d'un mètre devant le mur de sa cour, qui constitue sa devanture.

se fait pas de manière anarchique, il se fait dans la connivence avec les voisins et dans le respect du code de civilité partagé.

L'appropriation de l'espace limitrophe résulte donc, tout à la fois, d'un « coup de force » (on ne demande la permission à personne) et d'une convention tacite entre voisins (car personne ne se plaint). Ces processus de privatisation de l'espace limitrophe n'empêchent pas qu'il soit reconnu par les gens comme un espace public et comme tel, les gens attendent de la puissance publique qu'elle se charge de son aménagement et de son entretien. À cet égard, les manques et les insuffisances des services municipaux qui se traduisent par l'absence d'éclairage public, de goudron sur la voie, de trottoirs, d'adduction d'eau potable, d'entretien des caniveaux, se ressentent encore plus dans l'espace limitrophe qui est vécu au quotidien (Navez-Bouchanine, 1991). Quoi qu'il en soit, les pratiques et les usages des habitants recomposent ainsi la signification des lieux en déconstruisant la structure imposée de l'habitat urbain par rapport auquel les activités quotidiennes se redistribuent.

B.1.1.a Le « six-mètres⁵⁰ » : la rue

Pour la plupart des Bobolais, mais il en va de même à Bamako, tout espace public est considéré un espace en libre accès. À Bobo-Dioulasso, on peut régulièrement en observer les effets à travers le traçage des chemins piétonniers en particulier dans les quartiers périphériques. La voie de circulation pratiquée par les gens dans la rue est souvent moins large que le six-mètres, elle forme alors un sentier emprunté par les cyclistes et les véhicules qui zigzaguent entre les trous d'eau, les dépotoirs d'ordure et les arbres. Mais elle est beaucoup plus large parfois quand elle emprunte les terrains vagues. Les déplacements se font en fonction des sentiers pédestres et cyclistes tracés par l'usage en fonction des traces laissées par l'écoulement des eaux pendant l'hivernage et en fonction des parcelles et des espaces non mis en valeur (Bouju, 2002). Les chemins pratiqués par les piétons et les motos sont si bien ancrés dans les pratiques des habitants qu'ils acceptent mal de devoir dévier leur route quand le mur d'enclos d'une construction apparaît sur un lotissement⁵¹. Tant et si bien que si l'attributaire de la parcelle « n'a pas les moyens de construire très vite, les pierres sont poussées, les fils de fer écartés, puis retirés, et le droit de passage revient aux usagers... » (Déverain-Kouanda, 1991 : 95). Pour les citadins, un espace de circulation (une rue, un trottoir, une place) est simplement un espace vide, comme s'il n'y avait aucune autorité qui s'exerce dessus !

B1.2 L'espace public urbain : un usage en libre accès

Selon l'habitus populaire, la première caractéristique de l'espace public est de n'appartenir à aucune famille, donc à personne. Ce qui ne signifie pas qu'il appartienne à tout le monde, car ce serait alors un « bien public ». Or, la conception d'un bien public qui serait commun à toutes les familles de la ville n'existe pas⁵² ! bien au contraire, si l'espace public n'appartient à personne, il est donc, selon la coutume, en libre accès ; c'est-à-dire utilisable privativement par toute personne capable de s'en saisir pour en faire un usage privé ! Traditionnellement, l'espace n'est jamais conçu comme appropriable par

⁵⁰ Six mètres est la distance réglementaire des voies de circulation séparant des concessions ou des parcelles d'habitation. Les autorités communales concèdent à chaque propriétaire de parcelle l'usage d'un mètre devant le mur de sa cour, qui constitue sa devanture.

⁵¹ Le dernier exemple en date de ce genre de conduite, est fourni par le gigantesque et magnifique mur d'enceinte qui enclot le périmètre du futur musée national tout en haut de l'avenue Charles de Gaulle à Ouagadougou. Comme le musée tardait à sortir de terre, les usagers des chemins qui traversaient cet immense périmètre avant la construction du mur ont décidé de reprendre leur route et pour ce faire, ils ont tout simplement rouvert leur sentier en pratiquant deux ouvertures dans le mur ! qui ont été rebouchées quelques temps après par les pouvoirs publics.

⁵² Par contre la notion de bien commun, à une grande famille ou à plusieurs familles, existe.

un propriétaire ; il est, ou non, approprié à un usage quel qu'en soit l'usager. En Afrique de l'Ouest, l'appropriation en général, et l'appropriation de l'espace en particulier, est fondée sur l'usage et non sur l'usager (Bouju, 1998a) ; autrement dit tout espace non utilisé⁵³ est potentiellement utilisable par n'importe quel usager, quel qu'en soit le propriétaire ! L'espace public urbain immédiatement au-delà du mur d'enceinte de la concession (l'espace limitrophe) est ainsi considéré comme un domaine libre où s'impose le citoyen-défricheur qui traite le territoire public de la rue comme le lieu d'exercice et d'affirmation de sa liberté individuelle d'agir.

B.1.2.a La figure du « défricheur »

Ceci est cohérent avec l'idéologie paysanne « traditionnelle » qui s'exprime dans les récits de fondation de village. Toujours et partout en Afrique de l'Ouest, c'est le premier défrichage d'une brousse qui constitue l'acte fondamental d'appropriation de l'espace par le défricheur-fondateur⁵⁴. Une variante urbaine de cette même idéologie paysanne — qui prévaut encore en milieu populaire — dit que l'usage fait par le premier occupant d'un espace urbain non utilisé vaut appropriation effective. La logique qui prévaut ici est de construire la bonne distance entre les lieux de la vie domestique et les ordures qu'elle rejette et qui provoquent la répulsion. Les lieux des dépotoirs d'ordures sont des lieux à l'écart des lieux de vie, des lieux dont personne ne se soucie et dont personne n'a besoin.

B.1.2.b L'usage fonde l'appropriation

Le citoyen s'approprie donc des portions d'espace public urbain à travers un usage individuel qui a pour corollaire l'exclusion d'autres usagers potentiels tant que dure l'utilisation de la portion d'espace. Si quelqu'un objecte aux tentatives d'appropriation de l'espace limitrophe, la réponse du « défricheur » est toujours la même : « ce n'est pas la route de ton père ! ». Cette petite phrase, maintes fois entendue, pose une relation importante : elle rapporte le droit de dire quelque chose sur l'État d'un objet (un espace, une personne ou une chose) à l'exercice d'un droit de propriété fondé sur l'usage de ce même objet. La conception qui prévaut en matière de propriété est l'absence de respect *a priori* pour le droit. Car il ne suffit pas d'affirmer un droit sur un bien (terre, bétail, maison) ou sur quelqu'un (épouse ou mari) pour qu'il soit reconnu et respecté en conséquence. Pour être reconnu comme permanent et inaliénable par autrui, un droit d'usage doit être défendu contre toute tentative de subversion. Un bien (terre, bétail, femme, matériel) dont l'usager est respecté est un bien interdit d'accès et donc défendu par son propriétaire. Sinon, autrui peut toujours tenter de s'en emparer. Cette conception de la propriété est à la base des rapports prédateurs qu'on observe quotidiennement vis-à-vis des choses « prêtées ». Pour savoir si une propriété est bien défendue, autrui va tenter de l'entamer pour voir ! L'absence de réaction immédiate est toujours perçue comme un encouragement à aller de l'avant et à pousser son avantage jusqu'à ce que l'espace soit privatisé, jusqu'à ce que la femme courtisée cède aux avances, jusqu'à ce que l'espace limitrophe soit complètement occupé, jusqu'à ce que le bétail soit volé, jusqu'à ce que l'accès à la mare soit envahi par les cultures, etc.

B.1.2.c L'honneur du défricheur

On admire celui qui arrive à s'emparer du bien d'autrui et à en profiter sans se faire prendre et l'on méprise celui qui se fait déposséder de son bien : « il ne vaut rien, il n'est même pas capable de défendre son bien ! ». Le seul principe qui vaille toujours et partout est que ce qui n'est pas défendu

⁵³ Ainsi, au village, mis à part quelques lieux sacrés frappés d'interdits, l'espace extérieur à la concession a toujours, et partout, été appropriable en fonction de l'utilité : tout espace non utilisé par quelqu'un est donc éventuellement « propre » à accueillir les déchets

⁵⁴ Cette forme d'appropriation constitue en droit coutumier un droit éminent. Défricher un lieu confère un droit de culture permanent et inaliénable du sol, mais ne donne aucun droit de propriété de la terre.

(interdit) est disponible⁵⁵. Le prestige n'est pas accordé à celui qui est économe ou respectueux du bien d'autrui, mais à celui qui, au contraire, peut étaler sa jouissance, sans limites, d'un bien prestigieux. Pour cette même raison, les « autochtones » de Bobo-Dioulasso vont jusqu'à considérer l'exercice de l'autorité municipale sur l'espace public comme un abus de pouvoir : « la ville n'appartient pas au maire ! pourquoi cherche-t-il à y faire régner son ordre ? Ce n'est pas pour lui, ni pour sa famille ! ». Par contre, les mêmes personnes s'appuient sur la prétention de l'autorité municipale à faire régner son ordre sur la ville, pour justifier leur irresponsabilité en matière de propreté urbaine : « ce n'est pas à moi de faire ! ». La responsabilité de la prise en charge des espaces publics est rejetée sur la mairie ou les services de l'État. Ces observations témoignent d'une représentation de la propriété selon laquelle, la légitimité d'un droit d'usage exercé sur l'espace, les choses ou les gens, est directement fonction du pouvoir mis en oeuvre par le propriétaire pour le défendre⁵⁶. Le corollaire est que l'autorité d'un pouvoir n'est reconnue que dans la mesure où il se montre capable de défendre ses droits dans son domaine. Mais comment défendre son droit lorsque la protection d'un bien n'est pas assurée par le système juridico-policié de l'État, mais par l'honneur de son propriétaire ?

C. La régulation sociale : un code partagé de l'honneur et de la honte

Aujourd'hui encore, c'est le respect du code d'honneur et de la honte (Vuarin, 1994 ; Lund, 1999 ; Bouju, 2002) qui garantit, mieux que le Droit, l'exécution réciproque des obligations contractuelles de l'échange. Dans les milieux populaires, les conduites et les échanges sociaux demeurent régulés et garantis par des normes partagées de civilité, fondées sur un code de l'honneur et de la honte⁵⁷ où le Droit — et en particulier l'égalité juridique qui fonde l'Etat de Droit — n'a pas sa place.

C.1 Le code d'honneur *horonya*

Ce code social de l'honneur et de la honte fournit les normes d'évaluation propre à la société urbaine bamakoise ou bobolaise. Bien que susceptible de variations mineures⁵⁸, le répertoire normatif de la

⁵⁵ Il en va ainsi pour le véhicule de service, la moto du grand-frère ou la Yamaha-dame de la petite sœur qui ne font pas l'objet d'attention ou d'entretien.

⁵⁶ Ainsi, la manière dont on utilise le véhicule d'un parent ou du service montre bien qu'un droit de propriété n'est vraiment reconnu que si son titulaire est en mesure de le défendre !

⁵⁷ « L'honneur et la honte sont la préoccupation constante des individus dans les sociétés exclusives de petite taille, où les relations personnelles, de face à face, opposées à anonymes, sont d'une importance cruciale et où la personnalité sociale de l'acteur est aussi signifiante que sa fonction. » (Peristiany (1966 :11) cité par Lund, 1999 : 576). Les sociétés éloignées du contrôle et de la protection de l'état ont développé un « code social », un répertoire normatif, qui peut assurer simultanément l'intégrité de l'individu et de la famille vis-à-vis du reste de la communauté et une certaine solidarité dans la communauté contre le reste du monde (Lund, 1999 : 576 ; voir aussi Ouattara, 1999).

⁵⁸ D'une société à l'autre, celui-ci varie en fonction du rang et du statut de la personne. Ainsi, selon le rang de noblesse, d'aïnesse ou de séniorité, selon le statut et aujourd'hui, la richesse, le répertoire normatif distingue traditionnellement des qualités honorables différentes qui sont attendues dans les conduites des personnes occupant (ou revendiquant) ces positions sociales. Ainsi, le « noble-guerrier » doit montrer son courage, son arrogance et se faire craindre : « la première qualité est le courage : « si vous laissez l'adversaire vous insulter en ne répondant pas quand il vole votre terre ou votre bétail, personne ne

civilité est dans ses grandes lignes, connu et reconnu, dans toutes les sociétés patrimoniales d’Afrique de l’Ouest et d’ailleurs (Ouattara, 1999). Et c’est par rapport aux exigences, c’est-à-dire aux valeurs— plus ou moins précisément définies selon les contextes — véhiculées par ce code social d’honneur et de la honte, que s’évalue le capital symbolique de chacun. L’honnête homme connaît les privilèges et les obligations attachées à sa position sociale et il se réfère aux règles de bienséance fondées sur la pudeur et la discrétion dans ses rapports à autrui. Mais être un homme d’honneur, c’est être un homme puissant, au sens patrimonial du terme, c’est assurer ses préséances statutaires dont la principale est le devoir de prise en charge des siens à quelque niveau que ce soit, et en premier lieu vis-à-vis de ses protégés, dépendants et cadets sociaux. L’honneur est ainsi la qualité d’excellence qui assure la fidélité à la parole donnée, aux conventions et aux contrats, et qui de la sorte garantit les droits d’usage et les propriétés de chacun.

À Bamako ou à Bobo-Dioulasso, honorer un homme, c’est connaître ou reconnaître que cet homme détient un surplus de valeur par rapport à celui qui se mesure ou se compare à lui. L’honneur n’est donc pas un sentiment, c’est, très exactement, l’expression de la reconnaissance de la valeur de soi par autrui dans une société où la protection d’une richesse possédée n’est pas assurée par le système juridico-policier de l’État, mais par l’aptitude du propriétaire à défendre son honneur⁵⁹. L’honneur d’un individu (son capital symbolique) dépend donc de la reconnaissance sociale de son excellence dans cette qualité hautement valorisée culturellement qu’est la capacité à garantir l’invulnérabilité des « points d’honneurs » que représentent les patrimoines et les richesses possédées (domaine, terre, hommes, femmes, bétail, argent, etc.) susceptibles d’être transmis ou échangés (Bourdieu, 1979 : 205).

C1.1 Voir & être vu : le regard des autres qui donne la honte

La construction du « marché de l’estime » ouvre un espace sociopolitique dans lequel, les jeux sur les différents sens de la considération peuvent se développer ; la considération de soi vers soi d’abord, celle des autres vers soi, et puis surtout celle de soi vers les autres, guettant le regard des autres sur soi. Ainsi, finit-on par n’exister que par le regard qui est porté sur soi : il faut voir et il importe d’être vu. Dans un tel contexte, le statut d’honorabilité est d’abord une affaire de regard⁶⁰. La honte est l’état de la personne qui, manquant à ses obligations ou ne pouvant assumer ses responsabilités, se trouve discréditée par ses pairs et donc déshonorée. Mais la honte est moins le sentiment individuel d’avoir manqué à ses devoirs, que la découverte par le regard des autres ou la révélation publique de ce manquement.

La honte ne sanctionne pas une infériorité statutaire. Ainsi, n’y a-t-il pas de honte pour un dépendant à adresser une demande⁶¹ à son « grand » (père, frère, patron, *fama* ou *jigi*), s’il se conforme par ailleurs à ses devoirs de respect et d’obéissance et rend les services attendus de lui, selon les moyens et l’entregent dont il dispose (Vuarin, 2000). La honte sanctionne avant tout le manquement à ses devoirs et obligations statutaires. La préséance du chef de famille qui est contredite par la faiblesse de son revenu — car l’honneur d’un « grand » est lié à l’exécution de son devoir de prise en charge de ses

vous craindra ni ne vous respectera et la prochaine fois, on vous prendra tout. » (...) Il arrive que des gens cherchent des adversaires à fin de prouver leur courage. » (Lund, 1999 : 585). Le « noble-régnant » faire preuve de générosité et de discrétion ; le « religieux » doit montrer sa piété et sa sagesse ; le « puissant-patron-riche » faire ostentation de sa générosité, de sa force et de son entregent ; tandis que le « subordonné-client-pauvre » doit faire preuve de respect, de soumission et montrer sa honte, etc.

⁵⁹ Les citoyens n’attendent pas de l’État qu’il les protège, mais comptent sur leur honneur pour contrer leurs adversaires (Lund, 1999 : 594). L’incapacité de l’État à faire respecter une loi ou un règlement, laisse ainsi le champ libre à la régulation des conduites sociales par le code de l’honneur et de la honte.

⁶⁰ Ainsi, la transgression des interdits et le manquement aux obligations ne seront pas connus s’ils ne sont pas visibles. Leur visibilité serait infamante et appellerait une sanction collective d’évitement ou de sarcasme qui donnerait la honte, discréditerait, atteignant ainsi la réputation d’honneur qui isole et finalement affaiblit la personne par déperdition d’énergie.

⁶¹ Le principe hiérarchique implique le devoir de prise en charge de l’inférieur par le supérieur dans les limites strictes du collectif de dépendants soumis à un protecteur : l’hébergement *jatigiya*, la nourriture *denbatigiya*, la santé *dutigiya*, l’éducation *gine-baga*. Les limites d’exercice de l’obligation sont déterminées par l’appartenance à un collectif : famille élargie, lignage, village, clan, etc.

dépendants — est la cause la plus courante de honte à Bobo-Dioulasso et Bamako. La publicité porteuse de discrédit est fort dangereuse pour la réputation d'honneur (Ouattara, 1999). Comme la discrétion et la dissimulation aux regards sont la meilleure protection, il se développe alors une « rhétorique de la dénonciation » et une « casuistique du soupçon » pour identifier sous les artifices de la double pensée (ce qu'on croit en son for intérieur et ce qu'il convient qu'on croit en fonction de son rang) l'État de d'honorabilité dans lequel les autres se trouvent.

Ce pouvoir d'évaluer l'honneur des autres est l'un des fondements de l'échange cérémoniel agonistique urbain. Dans l'évaluation, les gens jouent sur un double système de référence : le système du marché où les biens économiques valent entre eux seulement et les systèmes de la solidarité communautaire et de la sociabilité cérémonielle où les biens valent ce que vaut la relation sociale⁶² qu'ils nourrissent. Le double jeu des citoyens, à la fois social et économique, entretient un marché du signe où l'honorabilité de chacun est cotée à la bourse de la renommée où la valeur des dépenses matérielles est mise en correspondance avec le statut de la personne⁶³.

C1.2 Le défi ou le point d'honneur attaqué

En tant que capital symbolique, c'est-à-dire crédit d'excellence accordé par la société, l'honneur peut être conféré ou acquis, attaqué, défendu ou perdu⁶⁴. Car, l'honneur s'acquiert aussi en défiant l'honneur des autres⁶⁵, par exemple, en accaparant la propriété d'autrui : « La personne qui ne mettrait jamais en danger la propriété ou l'honneur de son semblable ne peut pas être considérée comme ayant de l'honneur par elle-même » (Peristiany, 1966). Il s'ensuit que manquer de respect à quelqu'un — ce qui équivaut à mépriser sa valeur — devrait provoquer de sa part une réaction de vengeance qui vise à réparer l'offense faite à sa réputation d'honneur. Quand bien même l'offense ne serait pas grave, la réaction doit être dissuasive, car toute violation de l'honneur est une atteinte potentielle à la totalité des biens possédés par la partie lésée :

« Le patrimoine lignager, symbolisé par le nom, n'est pas défini seulement par la possession de la terre, de la maison et des filles, biens précieux et donc vulnérables, mais aussi par les moyens de les protéger : les hommes ; des attaques contre la terre, la maison et les femmes sont des attaques contre leur maître. Terres accaparées, meurtres et viols non vengés sont des variétés de la même offense. L'honneur est lavé par la vengeance, par un meurtre plus signifiant : une personne plus proche du meurtrier ou la plus représentative du groupe meurtrier, terre reconquise à n'importe quel prix, effacent l'insulte faite à l'honneur du groupe » (Bourdieu, 1996)

Le prestige qui est une réputation d'honneur ou le renom qui est un crédit d'honorabilité, doivent donc être maintenus en permanence et par tous les moyens⁶⁶. Et dans l'univers hautement concurrentiel qui

⁶² Le cadeau que l'on fait est produit par la conjonction de la logique économique d'équivalence et de la logique symbolique d'ambivalence (Bouju, 1999).

⁶³ On pourrait sans doute y voir une continuité culturelle avec des logiques anciennes, historiques, de circulation des biens de prestige qui, dans leurs sphères d'échange spécifiques (matrimoniale, vindicatoire ou politique), ne servaient pas à acheter ou à vendre des marchandises mais bien à payer le « prix du sang » ou compenser « la prise » d'une épouse (Godbout, 1992). Ces biens de prestige n'étaient pas des monnaies, ils ne mesuraient pas la valeur des choses, mais celle des personnes et de leur statut : exactement comme les prestations cérémonielles actuelles !

⁶⁴ Christian Lund (1999) à la suite de Stewart (1994), de Peristiany (1966) et de Bourdieu (1979), interprète l'honneur comme un droit. Le code de l'honneur est une manière de réclamer ou de rechercher la reconnaissance d'autrui, de montrer sa reconnaissance à autrui ou au contraire de ne pas reconnaître autrui en le méprisant (Lund, 1999 : 575).

⁶⁵ Il ne suffit pas d'être honorable par simple naissance : la réputation d'honneur ne peut pas se maintenir par un conformisme passif aux normes sociales.

⁶⁶ Au principe des conduites d'honneur se trouve « l'intérêt symbolique » : toute famille a un intérêt vital à tenir son capital d'honneur (son crédit d'honorabilité) à l'abri de la suspicion. La susceptibilité, la sensibilité aux moindres allusions s'explique par le fait que le capital symbolique ne se laisse pas aussi facilement mesurer que la terre ou dénombrer que le bétail. Ensuite, le groupe de référence — qui peut seul l'accorder — est toujours prêt à retirer sa confiance (sa croyance) en

prévaut, aujourd'hui en milieu urbain, où les statuts sociaux sont brouillés, chacun tente d'arborer les signes d'honorabilité du puissant, du riche ou du noble. Chacun doit montrer que « personne ne le moyen » et qu'il peut faire face à n'importe qui.

C1.3 L'honneur contre le Droit !

Le code de l'honneur et de la honte est le seul principe de régulation des échanges extra familiaux qui soit partagé de tous. Pour le « solliciteur » comme pour le « sollicité » il est la référence normative des procédures d'aide (entre supérieur et inférieur) et d'entraide (entre égaux statutaires) qui tisse la solidarité urbaine. Il joue toujours un rôle considérable dans la régulation du pouvoir local, ce qui pose l'importante question de la légitimité du Droit ! En effet, dans un espace social régi par le code de l'honneur, celui-ci est éminent, et toute personne jugée honorable par ses pairs peut « sans aucune perte d'intégrité, transgresser d'autres règles sociales qui, par comparaison, sont toujours considérées comme moins importantes. » (Péristiany, 1966 : 10).

La question de la domination consentie de la Loi est donc posée. Ainsi, dans le contexte de relative impunité légale qui règne à Bobo-Dioulasso et à Bamako, le code de l'honneur établit une hiérarchie des « bonnes » conduites, et de leurs sanctions effectives, qui ouvre la possibilité d'agir contre les normes légales. Comme le citoyen craint plus la vengeance de ses pairs que la sanction du tribunal, il devient possible de transgresser la Loi et les règlements communaux tout en conservant son honneur et sa bonne réputation. Ce point est capital, car il permet, je crois, de mieux comprendre le rapport social que les citoyens entretiennent avec les lois, les règlements et les règles de toutes sortes, qui fonde le pluralisme normatif et l'anomie urbaine.

D. Étude de cas n° 1 : « La mosquée et la station-service ».

Dynamique de la société civile urbaine : le cas de la commune II à Bamako

Cette étude de cas⁶⁷ cherche à comprendre quelle est la nature du rapport politique qui s'est aujourd'hui établi entre les citoyens et le pouvoir communal à Bamako. Comment se structure et s'organise une opposition de la société civile au pouvoir communal. Cette étude d'un mouvement d'opposition des habitants de 2 quartiers de la Commune II face à une occupation illégale d'un espace par la mairie tente d'analyser la manière dont se structure et s'organise l'opposition de la société civile au pouvoir municipal.

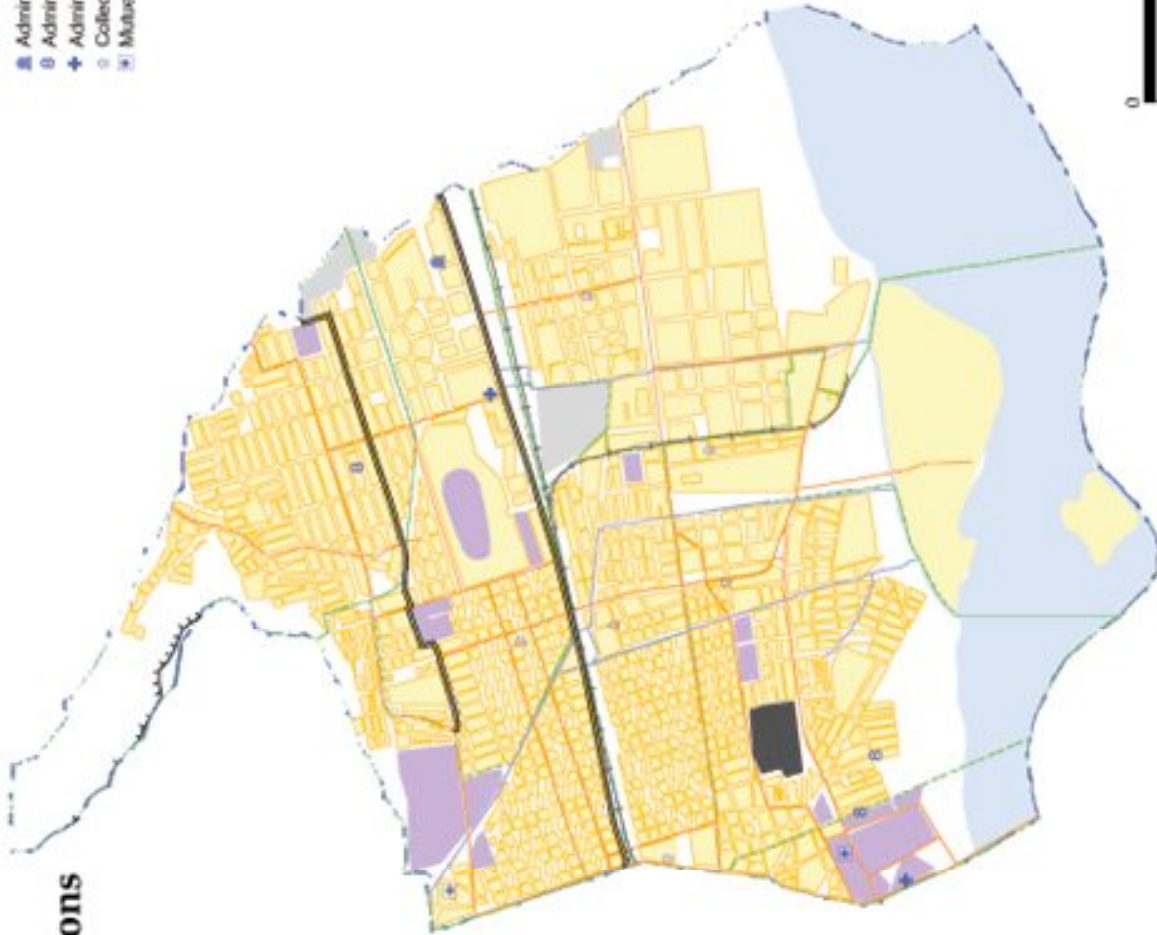
portant ses soupçons sur les plus grands comme si, en matière d'honneur, l'enrichissement de l'un ne pouvait se faire qu'au détriment des autres. (Bourdieu, 1979 : 205).

⁶⁷ Enquête entièrement réalisée par Laurence Touré à Bamako.

VILLE DE BAMAKO

Commune 2 : Les administrations

- Les administrations
- Administration
 - ⊖ Administration éducation
 - ⊕ Administration santé
 - Collectivité territoriale
 - ⊗ Mutualité



- Voisie Séparée
- Voisie Simple
- Piste
- Routte Spontanée
- Voisie Ferrée
- Talus Colline
- Marigots
- Limites de Quartier
- Limites de Communes
- Reeve
- Equipements
- Cimetière



Echelle : 1/35 000



Kilomètres

Source : Fonds de carte : IGM, 2002
 Réalisation : ARSP Développement, 2003

D.1 Présentation⁶⁸ de la commune II (Bamako)

D1.1 Historique municipal en commune II

La commune II a été créée par ordonnance le 18/08/1978. Elle comprend onze quartiers dont le premier quartier de la capitale fondé par la famille Niaré (Niarela). Par sa position centrale et l'ancienneté de ses quartiers, la commune II bénéficie aujourd'hui de nombreuses infrastructures sanitaires, scolaires et économiques. C'est une commune riche et densément peuplée, surtout dans les quartiers les plus anciens. Depuis sa création en 1978, 13 maires se sont succédés à la mairie, dont 4 administrateurs civils dans le cadre de délégations spéciales.

« Depuis la création des communes dans le district de Bamako, tous les maires ont eu des problèmes d'ordre économique, de mauvaise gestion des fonds de la mairie. En commune II, nous n'avons pas eu de chance. Les maires qui ont fini leurs mandats sont rares. Deux fois les maires ont été suspendus par le président de la république car il n'était pas satisfait de leur manière de travailler » (I.S, personnel fonctionnaire de la mairie)

Selon le personnel de la mairie, les premiers maires, désignés par l'UDPM⁶⁹ dans une mascarade électorale, ne rendaient compte à personne. Depuis l'avènement de la démocratie, peu de maires élus à Bamako sont du parti dominant (ADEMA), le parti au pouvoir de 1992 à 2002, d'où certains conflits politiques. Mais les malversations foncières, le refus de collaborer avec la tutelle (autoconsommation) sont deux problèmes constamment rencontrés.

D1.2 La municipalité actuelle : son action

Le maire actuel était le deuxième adjoint du maire précédent, révoqué pour détournement suite à une pétition de son conseil. Selon le personnel communal, le nouveau maire a amené de grands changements et notamment une gestion réelle, claire et rigoureuse des fonds de la mairie : informatisation des contribuables, système de bons pour les imprimés d'état-civil, contrôle mais également système de primes pour les chefs de services, augmentation des salaires, avantages (lots, motos en location-vente). Administrateur civil de profession, il s'avère très compétent et de nombreuses réalisations sont à mettre à son actif : installation de centres secondaires, aménagement de la mairie centrale, achat de spyros, de quatre bennes pour l'assainissement, formation du personnel en France, création d'une maison des jeunes à Quinzambougou, règlement de police administrative, etc. 120 agents travaillent actuellement pour la mairie mais de l'avis même du maire, il existe encore une assez mauvaise répartition du personnel entre les différents services.

Le maire a été suspendu pendant trois mois au moment des élections de 2002, avec quatre autres maires de Bamako suite à un problème de perte de cartes électorales et un changement des présidents des bureaux de vote dans la commune moins de 48 heures avant le scrutin. Le positionnement du

⁶⁸ Les informations présentées ici reposent sur des entretiens réalisés avec le maire et quelques conseillers, avec le personnel de la mairie et sur la lecture du bulletin communal.

⁶⁹ Union démocratique du Peuple Malien, parti unique au pouvoir de 1969 à 1991.

maire en faveur d'une plus grande information et implication de la société civile est clairement affiché et se traduit par deux initiatives principales :

Le journal de la mairie : initiative contenue dans le programme de développement de la mairie et exécutée sous son mandat. Ce bulletin municipal de la commune II, trimestriel, existe depuis septembre 2000 et est distribué à 2000 exemplaires.

« La commune II à travers ce bulletin, a voulu saisir l'opportunité que lui offre la décentralisation pour être plus près de ses populations. Car, pour elle, la décentralisation est une chance qui permet aux citoyens de participer à la gestion démocratique des affaires locales avec un partage de pouvoir entre l'Etat et les collectivités. » Le maire M. Diallo. Extrait du bulletin 00

La création des CDP (comités de développement participatifs)

« En 1998, une expérience salutaire, sur l'initiative de la mairie de la commune II et de l'ONG AREM, a été mise en place. Le CDP a recensé toutes les activités informelles au niveau de la commune II. Le maire M. Diallo et son équipe, en 1999, ont impliqué tous les partenaires pour la finalisation définitive des CDP car ils sont convaincus que le CDP est aussi une démarche de la décentralisation permettant aux populations de prendre en main leur propre destinée. » Le maire, M. Diallo; Extrait du bulletin 00

Ces derniers mois, la mairie de la commune II s'est lancée dans un vaste programme d'enlèvement des ordures et s'est dotée pour cela de camions de ramassage d'ordures. Elle a interrompu les différents contrats qui la liaient avec des GIE de ramassage d'ordures qui assuraient jusque là cette tâche et a instauré son propre système de ramassage contre paiement mensuel des usagers. Depuis cette date, le ramassage des ordures se fait de manière très épisodique. Un des conseillers, questionné sur ce sujet, a reconnu une très mauvaise gestion du personnel et des équipements. Le conseiller chargé de la fonction de supervision de cette activité s'est vu d'ailleurs relevé de sa fonction. Dans le domaine foncier, le conseil municipal a pu réhabiliter 4 quartiers sur les 6 quartiers spontanés qui existaient ; mais les conflits fonciers sont nombreux et suscitent des mouvements de contestation des habitants dont les lots de recasement ont été attribués à d'autres personnes.

D.1.2.a Points de vue⁷⁰ des citoyens de la commune II sur leur mairie

D'une manière générale, un pouvoir d'agir réel est reconnu au pouvoir municipal et dans des domaines très divers : assainissement, état-civil, foncier, récupération des impôts, fonctionnement des infrastructures de premier niveau et attribution des marchés.

Mais la mairie de la commune II n'a résolu aucune des grandes priorités de ses citoyens, ni dans le domaine de l'emploi car, de l'avis général, elle ne peut rien faire de conséquent à ce niveau, ni sur le plan du logement. Les enquêtés ont eu recours aux services de la mairie presque exclusivement pour des problèmes d'état-civil et se déclarent néanmoins satisfaits du traitement de ces questions.

Globalement, les administrés s'estiment **mal informés de ce qui se passe à la mairie**. Beaucoup pensent qu'il faut aller chercher les informations pour les avoir. Le bouche-à-oreille reste le moyen d'information le plus utilisé, puis les contacts personnels avec le maire, ses conseillers ou le personnel communal. On remarque quand même qu'une grande majorité de nos interlocuteurs ne connaissent pas le nom de leur maire et **la plupart des personnes interrogées ne s'impliquent ni directement, ni par le biais d'associations ou autres, dans les affaires communales**.

Les enquêtés établissent un bilan plutôt mitigé du mandat du maire actuel. Un certain nombre d'entre eux ne parviennent pas à se prononcer. Pour le reste, les mécontents et les personnes satisfaites sont à

⁷⁰ Ces données sont tirées des 48 entretiens réalisés auprès d'habitants de la commune.

égalité. Les sources de satisfaction sont la viabilisation et le lotissement de plusieurs quartiers de la commune, un meilleur fonctionnement de la mairie (rôle, etc.) et de meilleures conditions pour les travailleurs de la mairie. Les mécontents soulignent l'absence de résolution des problèmes d'assainissement dans la commune, problème majeur à peine ou mal abordé.

D.2 L'assemblée des eucalyptus : un espace convoité

D2.1 Le lieu avant le lotissement : initiative des uns et jalousie des voisins

Le lieu que les riverains baptisent « l'assemblée des eucalyptus » est situé en commune II, dans le quartier de l'hippodrome, entre une latérite et la bordure nord du champ hippique. Cet espace était utilisé de manière « anarchique » comme dépôt d'ordures. En 1992, un jeune du quartier obtient un financement pour l'installation d'une salle de sport dans une maison située en face de cet espace vierge mais mal entretenu. Riverain direct, sensible aux questions d'environnement, ce sportif mobilise les amis qui viennent s'entraîner chez lui, des camarades de promotion et des amoureux de football, pour assainir l'endroit, enlever les ordures ménagères. Ils y plantent des eucalyptus. Cet endroit devient très agréable et est rapidement investi par le *grin* au sein duquel s'échafaudent des idées concernant une exploitation plus rationnelle de cet espace.

« On avait enlevé le dépôt d'ordures et planté des arbres, des eucalyptus. On a baptisé le coin « l'assemblée des eucalyptus » et nous voulions y développer des activités pour la jeunesse : parcours de cross, de promenades. On voulait y faire un centre culturel et sportif avec des bancs, une bibliothèque et créer ainsi un espace d'utilité publique. » S. T, promoteur de la salle de sport

Cette occupation informelle de l'espace ne plait pas aux voisins directs de la salle de sport qui craignent un investissement plus poussé d'un espace qu'ils convoitent également. C'est compter sans la mairie qui a déjà certains projets d'aménagements, à très court terme.

D.2.1.a Une première tentative d'aménagement

En 1996/97, le maire de la commune discute avec les Pakistanais de l'achat et de la mise en valeur du marché de Médine. Il se propose de délocaliser le marché autour du champ hippique pendant la durée des travaux et en informe le chef de quartier qui ne trouve rien à répliquer à un projet émanant du Ministère de l'Administration Territoriale. La mairie fait entreposer des matériaux le long du champ hippique pour commencer les aménagements. Les jeunes du quartier s'en inquiètent et viennent s'informer auprès du chef de quartier. Ils décident d'empêcher le transfert du marché dans cette zone, transfert qu'ils estiment préjudiciable pour le quartier car selon eux source de délinquance et de multiples dérangements.

« Les gens disaient que si cela se faisait, le quartier allait être transformé en quartier de délinquants. Tous les enfants qui allaient y naître seraient des enfants ratés comme cela se passe dans les quartiers proches des marchés (chapidages faciles, etc.). » Jeune du quartier

Les matériaux entreposés sont rapidement transportés dans les familles au gré des besoins des uns et des autres. Après plusieurs tentatives qui se soldent toutes de la même manière, la mairie abandonne la partie, sur intervention selon un informateur, du Président de la République lui-même, qui demande de

« foutre la paix aux jeunes ». Un de nos interlocuteurs explique l'arrêt des travaux et le succès facile des jeunes par l'effet de surprise. Les élus communaux ne sont pas habitués à ce que la population se révolte contre l'une de leurs initiatives. Selon un autre,

« ils ont laissé faire parce qu'ils étaient dans leur tort et qu'ils n'étaient pas de mèche avec des ministres à ce moment là. On était plus fort qu'eux car ils avaient la peur en eux, sachant qu'ils n'œuvraient pas dans la légalité. » Jeune commune II

D.2.1.b Une deuxième tentative : le lotissement d'une voie dans la rue 224

En 1999, les jeunes du quartier sont de nouveau alertés par les travaux qui reprennent dans la rue 224, le long du champ hippique. Renseignement pris, ils décident de reprendre leur action et de déblayer sable et gravier pour bloquer leur progression. Les deux conseillers communaux du quartier leur expliquent alors qu'il s'agit juste de goudronner la rue comme cela est prévu et de construire des kiosques. Ils exhibent la lettre d'attribution du Haut Commissariat, autorisant la mairie à occuper une partie de l'espace à cette fin.

« C'est notre conseiller municipal qui nous a bernés. Il nous a dits qu'il s'agissait de goudronner les deux voies et d'utiliser l'espace restant pour construire des petits kiosques alors qu'en fait, c'est une voie unique et des bâtiments en dur qu'ils avaient décidé de faire. Ce monsieur est mon voisin mais jusqu'à présent je ne lui parle pas. » Président de jekafo

Le mouvement s'apaise et les travaux se poursuivent. La rue 224 est goudronnée (la voie existante). Les ouvriers s'intéressent ensuite à la deuxième voie et y creusent des trous importants que les jeunes identifient rapidement comme étant les fondations de bâtiments en dur et à étage et non le soubassement du futur goudron. Alertés, ils demandent alors une réunion avec le maire, les deux conseillers communaux du quartier, le chef de quartier, mais les gens de la mairie ne viennent pas.

« C'est le maire actuel qui a démarré cette opération. C'est même la première action qu'il a entreprise. La mairie a divisé la rue en deux. Ils en ont goudronné une partie et ils ont utilisé l'autre pour lotir. A ce moment là, on n'était pas encore association mais on a interpellé tout le monde pour dire qu'ils construisaient à notre insu, qu'on avait dépassé ce stade là au Mali et qu'il fallait informer le chef de quartier, l'imam et la population quand on voulait faire quelque chose dans un quartier maintenant. Nous ne voulions pas de cet aménagement qui allait nous poser des problèmes et notamment nous asphyxier en coupant la circulation de l'air par la construction de bâtiments à étage. On a su aussi, après avoir pris des renseignements, que selon le plan d'aménagement de l'espace, il était prévu de réaliser sur cet espace une rue à double voie avec un petit espace vert, à proximité du lieu où étaient plantés les eucalyptus. Le long de la rue, des petites boutiques devaient prendre place, adossées au mur d'enceinte du club hippique. Or un décret présidentiel interdisait de modifier le plan d'aménagement jusqu'en 2010 et les actions entreprises par la mairie modifiaient le plan d'aménagement avant la date prévue. Le chef de quartier a dit qu'il n'avait pas été informé, que les jeunes qui sont à la mairie maintenant font ce qu'ils veulent. » Jeune du quartier

Il semble en fait que quelques notables du quartier et notamment les responsables de la mosquée située le long du futur goudron, en savaient un plus que ce qu'ils ne prétendent. Les jeunes affirment qu'ils ont même accepté 200 000 FCFA du promoteur de la station-service qui doit être bâtie en face à la mosquée, pour se taire. Face à cette situation, **les jeunes manifestent, décident d'organiser des sit-in, des marches** que les chefs de famille laissent faire à condition qu'ils ne cassent rien. Les menaces proférées à l'encontre des ouvriers entraînent l'arrêt des travaux. À l'issue de la marche organisée à la mairie pour y porter une pétition rassemblant plus de 200 signatures, **le ministre se déplaça chez un des chefs de famille, ancien gouverneur et ancien ministre, représentant des chefs de famille, pour lui demander de calmer les jeunes.** Il prétend que le ministère va adresser une lettre à la mairie

pour arrêter les travaux. La plupart des jeunes refusent de céder à ces promesses, mais certains, dont **des leaders de poids, acceptent de suspendre les actions, par respect pour les vieux.**

« J'avais confiance dans le ministre et je ne voulais pas décevoir le vieux Traoré. J'avais peur également que cela engendre des violences. » Leader des jeunes, vice-président de l'union civique et président de jekafo

Les partisans de la manière forte sont rapidement isolés et les jeunes adoptent une nouvelle stratégie en concertation avec certains chefs de familles avisés du quartier. Ceux-ci optent pour un recours administratif et multiplient les courriers à la mairie, au haut commissariat et même aux ministères concernés. Sans résultat, si ce n'est une ampliation d'un courrier adressé par le haut commissaire au maire de la commune II, lui enjoignant seulement de stopper les travaux des deux stations-services aux extrémités de la rue 224.

« On a voulu impliquer les chefs de famille cette fois-ci car le maire était un jeune aussi et on pensait que l'intervention des chefs de famille plus âgés que lui allait l'arrêter. Or quand on a impliqué les vieux, c'est là qu'on a perdu. Ils ont voulu faire les choses dans les règles et écrire au maire. Ils ont demandé une réunion aussi mais cela n'a pas été fameux. Le maire leur a dit que c'était pour faire entrer de l'argent dans les caisses de la commune, donc que c'était dans l'intérêt des populations, que c'est son travail de maire, etc. Ces vieux sont venus nous faire le compte rendu. Ils ont écrit au maire, au haut commissaire du district et aux ministres en demandant l'annulation des travaux et des rendez-vous pour s'expliquer. Au tout début, si on s'était levé pour casser, rien n'allait pas se faire mais les vieux nous ont mis en retard. Tout le monde n'était pas d'accord pour impliquer les vieux, la plupart était même contre car les vieux c'est la sagesse et s'ils parviennent à t'adoucir parce qu'on les respecte, on ne peut plus rien faire. Mais on a donc laissé et on s'est contenté de suivre leurs conseils. » Un jeune de la commune

« Normalement, si on doit réaliser quelque chose à Missira, on doit consulter la population. Ils n'ont pas fait cela. Un beau matin, on a vu les géomètres sur le terrain. Il se trouvait que le maire avait déjà tout vendu. On a adressé plusieurs courriers puis une plainte au tribunal qui s'est déclaré incompétent. Ils nous ont fait tourner, tourner jusqu'à la fin de la construction. Entre temps, il y a eu des problèmes entre nous. Nous ne soufflions plus dans la même trompette et le problème est resté sans issue. On l'a enterré et c'est fini. Les vieux n'étaient pas d'accord avec les jeunes. Les vieux ne voulaient plus parler de cela car ils ont eu quelque chose. Les jeunes n'étaient pas d'accord parce qu'eux, ils voulaient leur terrain. Les vieux nous ont demandés de les suivre dans cette affaire, de rester derrière eux. Ils ont fait des démarches sans suite et finalement le problème a été enterré. » Habitant de la commune

Les travaux de construction de bâtiments le long de l'unique voie goudronnée se poursuivent et les lots sont vendus (baux de 15 ans) pour une valeur totale de 250 000 000 FCFA. Les chefs de familles de l'hippodrome, ayant épuisé toutes les voies de règlement à l'amiable dans ce conflit, décident de déposer un recours au tribunal de première instance qui se déclare incompétent en 2002. Ils sont déboutés de leur plainte en 2003 au profit de la mairie et décident de porter l'affaire devant le tribunal administratif puis de faire appel au niveau de la cour suprême, situation en cours aujourd'hui. Au nom des chefs de famille de l'hippodrome, une plainte est aussi déposée au niveau du médiateur de la république. Le chef de l'État est même informé et demande toutes les informations sur ce dossier épineux. Les jeunes ne se font plus beaucoup d'illusions.

« Notre action aujourd'hui, c'est tout sauf les stations services car nous savons que pour le reste il est trop tard. Mais ces stations constituent un vrai danger pour nous. L'une d'elle est construite en face d'une mosquée, donc d'un lieu de recueillement et de regroupement. De plus, le sol de cette zone est marécageux et nous savons que les installations n'ont pas été faites dans les normes. » Jeune, hippodrome

Ils n'espèrent pas non plus le soutien ou un sursaut de la population face à ce qui représente effectivement un danger réel : l'installation des deux stations services, sans autorisation des services de l'urbanisme. Selon eux, la population est facile à convaincre, même les fidèles de la mosquée qui se disent particulièrement incommodés par la proximité de la station-service.

« Cela va devenir la station de la mosquée c'est à dire qu'ils vont utiliser la station pour faire tourner la mosquée, pour assurer ses charges. Et les chefs de familles ne diront rien non plus car ils savent qu'ils pourront se présenter chez le propriétaire de la station en cas de problème. » Jeune quartier

Le ministre des Domaines a convoqué le promoteur des stations-services à la justice et ce dernier a été contraint de payer 20 000000 FCFA mais non de démolir ses installations réalisées sans autorisation. Les choses en sont cependant restées là. Les stations sont fonctionnelles et ouvertes au public depuis août 2003.

D2.2 La version de la mairie sur l'aménagement de la rue 224

Selon les conseillers communaux avec lesquels nous avons pu échanger, dont le conseiller de l'hippodrome directement concerné, la version est tout autre. Tout d'abord, il était important d'intervenir en priorité dans un des plus vieux quartiers de la commune. Cet endroit était un lieu insalubre et peu sécurisé. L'objectif de cette opération était donc de l'assainir, d'installer un éclairage et de le rendre utile pour la population. Pour cela, il fallait exploiter la rue au maximum. Le bitumage de la rue 224 a donc été largement approuvé par les conseillers.

« Pour le projet d'aménagement de la rue 224, le conseil municipal a débattu des grands points, le prix, le type de concession et a délibéré. C'est la commission des grands travaux qui a géré le reste avec le bureau communal : l'attribution des lots et la construction. Nous avons trouvé que le projet qui permet des entrées financières à la commune était le meilleur car la commune a besoin de ressources pour vivre. Nous, on ne voit que ce côté qui nous intéresse. C'est pourquoi on a adopté ce plan. Le conseil a approuvé le projet à la majorité. C'est pour vous dire que le conseil est toujours en quête de ressources. » Conseiller communal

La mairie a cependant modifié le plan d'aménagement pour réaliser non pas un goudron à double voie, mais une voie simple bordée de bâtiments en dur. Sur ce point, les avis divergent. Certains conseillers prétendent que la mairie n'a jamais modifié le plan d'aménagement, qu'elle n'a même pas ce droit et cette possibilité et qu'il s'agit d'une fausse information. D'autres disent qu'il était parfaitement inutile de réaliser une double voie sur une rue qui ne dépasse pas 900 m de long. Le conseiller de l'hippodrome qui ne peut prétendre être mal informé, explique cette modification par la présence d'une énorme conduite de l'EDM, précisément là où la seconde voie devait être bitumée. Le déplacement de ce conduit aurait été très coûteux pour la commune et il était impossible de construire un goudron dessus (vibrations). Les conseillers ont donc opté pour une voie unique et la construction de bâtiments le long de cette voie, pour permettre à la mairie de récupérer les fonds propres engagés dans l'opération bitumage. Il était possible à la mairie de construire et de louer ces bâtiments à usage commercial ou de céder des lots avec des baux de longue durée. L'option vente a été retenue par la majorité des conseillers car la location aurait entraîné des frais pour la mairie alors que la vente permettait une entrée immédiate de fonds. Cette action communale est donc perçue plutôt positivement. Certains regrettent tout juste que l'information n'ait pas été, dans les temps et correctement, répercutée au niveau de la population. Par ailleurs, les conseillers relativisent sérieusement l'opposition populaire suscitée par ce projet.

D.2.2.a Une occupation anarchique de l'espace

Certains dénoncent une opposition organisée par les personnes occupant le site de manière anarchique et ne bénéficiant que d'une autorisation temporaire.

« Ce sont les gens qui occupaient anarchiquement cet endroit qui ont fait une opposition, opposition qui a même été boudée au niveau des tribunaux. Ces gens occupaient l'endroit pour la plupart sans autorisation. De toutes façons, ces autorisations sont toujours temporaires au niveau des mairies. » Conseiller communal

D'autres limitent l'opposition aux seuls riverains ou à ceux qui n'ont pas bénéficié de cette réalisation, qui ne voient que leur intérêt et non celui de la commune à savoir l'entrée d'argent qui profite indirectement aux populations.

« Pour moi, cette opposition était de l'égoïsme. Il faut être franc, il ne faut pas bloquer l'intérêt du peuple au profit d'intérêts personnels. Il ne faut pas freiner le développement de tout un quartier ou de toute une commune au profit des intérêts de sa famille ou de son clan. » Habitant de la commune II

D'une manière générale, cette opposition est jugée très minoritaire voire peu légitime ce que confirment les jugements rendus par les tribunaux. Le principal problème perçu par les conseillers est la construction d'une station-service face à la mosquée. Tous reconnaissent à la fois le danger de l'entreprise et la distribution de pots-de-vin qui ont même fait fléchir les anciens de la mosquée. Ils reconnaissent que le dossier a été traité de manière un peu cavalière par le conseiller chargé des finances et qu'il n'était pas possible de revenir sur l'accord que celui-ci avait conclu et signé avec le promoteur de la station. Ils insistent néanmoins sur le fait que les « gens de la mosquée » se sont laissés convaincre par le promoteur.

« Il y a eu effectivement des problèmes avec l'installation de la station-service en face de la mosquée. Mais chez nous, quand les problèmes se posent, la solution est trouvée par ceux là même qui posent les problèmes. C'est la mosquée qui s'était opposée à la construction de la station et c'est la mosquée qui est finalement revenue sur sa position. Pendant que nous, conseillers de l'hippodrome, nous étions en train de nous battre pour que la station ne se fasse pas là, une délégation de la mosquée a finalement accepté que la station soit construite. » Conseiller municipal

Dans l'ensemble, les conseillers estiment avoir adopté une position sage face à ces oppositions. La sensibilisation et l'explication des enjeux des changements « qui sont faits dans l'intérêt des populations ».

« Nous avons essayé de convaincre les gens car nous sommes des élus de proximité. Les différents conseillers de l'hippodrome ont rapproché les gens, ont discuté avec eux et sont parvenus à les faire revenir à la raison. L'un des conseillers de ce quartier est de là-bas, il est membre de la mosquée. C'est leur rôle de faire revenir les riverains, disons leurs parents, à la raison. » Conseiller municipal

La neutralité complice ensuite. Comme dit un des conseillers « *Kun te se ka di kun tigi ko* » c'est à dire « on ne peut raser la tête d'une personne en son absence ». Si les personnes directement concernées acceptent la situation moyennant compensation financière, il n'y a pas lieu de se révolter à leur place.

D.3 Le problème de la rue 224 : un évènement à l'origine du processus de structuration de la société civile en associations

L'occupation illicite de la rue 224 par la mairie a suscité des réactions populaires diverses dans lesquelles les jeunes des quartiers concernés ont joué un rôle moteur, s'organisant même en associations. Certaines d'entre elles ont été créées avant le problème de la rue et se sont impliquées dans la lutte, d'autres en sont une conséquence presque directe. Les principaux acteurs de ces différentes associations se regroupent ou prennent leurs distances selon les circonstances, en fonction de leurs personnalités et de leurs motivations profondes, mais tous se connaissent étroitement et se côtoient.

D3.1 L'ADECIME : l'association pour le développement et le civisme

S. T., un jeune homme du quartier, crée un espace sportif dans le quartier en 92, juste en face du terrain vague qui entoure le champ hippique. Il est à l'origine des travaux d'assainissement et d'aménagement de l'espace. Ces actions se font dans la perspective d'améliorer l'environnement proche, mais également de « conscientiser » et mobiliser les jeunes autour de questions aussi importantes que la décentralisation, le rôle de citoyen, la préservation de l'environnement urbain et l'amélioration de leur cadre de vie :

« Les gens de l'ADECIME, c'était moi, un copain professeur d'histoire-géographie, un coordinateur d'une ONG, des enseignants qui venaient des différents quartiers pour faire de la gym chez moi et qui discutaient ensemble après les cours jusqu'à ce qu'un grin se forme devant la porte du centre, le soir. Il y avait aussi mon ami ministre et un autre qui sont ensuite partis fonder l'Union Civique. » S.T

C'est en devisant à l'ombre des eucalyptus que naît l'idée de créer une association de lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance.

*« On s'est dit très vite que le morceau était trop gros pour nous, qu'on ne pouvait pas s'attaquer à cela mais **qu'on pouvait inculquer aux jeunes le sens du civisme**. On voulait faire de l'ADECIME une association susceptible de gérer nos idées, de mettre en œuvre une structure pour le sport. Tout cela, c'était bien avant que les problèmes avec la rue 224 commencent. **Le but de notre association, c'était de défendre les intérêts des habitants de la commune II et surtout de l'hippodrome, de lutter contre la vente des espaces verts et d'assainir l'environnement** (lutte contre les dépôts d'ordures anarchiques). » S. T.*

Les activités sportives qui occupent une place prépondérante (cross country, cours de karaté pour les jeunes) sont considérées comme « une porte d'entrée dans le civisme ».

« Moi, j'organisais des cours gratuits de karaté pour les jeunes. Je faisais cela dans l'idée de créer une association. Ce n'était pas du tout dans la perspective d'une élection car je n'ai jamais eu d'ambitions politiques. Mais j'ai toujours voulu lutter au sein d'une association parce que l'association, c'est un contrepoids, c'est la société civile. J'ai échoué dans cette entreprise parce que j'étais seul. » S.T

Des **conférences sur le civisme**, organisées dans la cour voisine du CNDC (Centre national de développement communautaire) **drainent un large public**. L'association et ses activités restent informelles. **L'aspect administratif est négligé au profit d'actions concrètes de proximité**.

D.3.1.a Une mobilisation contre la mairie, apparition de dissensions

La mairie a d'autres visées pour cet espace, nous l'avons vu.

« La personne avec qui on envisageait de chercher des fonds pour notre assemblée des eucalyptus est venue me dire un jour que la mairie est en train de morceler l'espace et m'a proposé d'aller là-bas pour obtenir deux ou trois lots. J'ai refusé car je ne voulais pas d'une réalisation privée mais d'un espace d'utilité publique, contrairement à ce que pensait mon voisin direct. Il avait des vues sur le même endroit et il a insinué ensuite, lorsqu'on s'est rebellé contre la mairie, que j'avais des visées personnelles et non publiques comme je le prétendais. Il a tout fait pour monter les gens contre moi. » S. T.

Face à cela, les membres de l'association s'organisent et engagent un processus de lutte :

- organisation de sit-in avec les jeunes avec des pancartes pour dénoncer le lotissement des espaces verts ;
- correspondance adressée au président de la république en 1998, au nom de la jeunesse de l'hippodrome. Cette lettre s'accompagne d'un tract intitulé « *SOS. Sauvons nos espaces verts* », dans lequel il est précisé que « *l'ADECIME et l'ensemble des jeunes de l'hippodrome s'élèvent contre la vente des terrains en bordure de la clôture nord du champ hippique, espace dénommé « assemblée des eucalyptus » et mis en valeur par les jeunes à seule fin de créer un espace d'oxygénation de l'hippodrome, l'objectif à terme étant de créer un espace de loisirs et de détente qui contribuerait à l'embellissement du quartier. En conséquence, cet espace ne saurait être utilisé à des fins d'habitation ou à des fins commerciales car il constitue un bien collectif.* » Trac produit par l'ADECIME

Les actions se durcissent face au silence de la mairie et des scissions apparaissent au sein de l'association concernant les actions à entreprendre.

« Le problème avec cette association, c'est qu'on n'avait pas le même degré d'engagement. Certaines personnalités ne voulaient pas se mettre en avant dans les mouvements pour ne pas compromettre leur carrière, contrairement à moi qui, en tant qu'animateur de jeunesse, n'ai pas ces problèmes. Par ailleurs, les jeunes qui me suivaient n'étaient pas très solidaires de mes idées. C'est mon centre de sport qui les intéressait puisque j'avais réalisé une salle de musculation avec des matériaux locaux pour eux. Je voulais entreprendre d'autres actions, poursuivre les marches avec slogans contre la mairie, peindre des croix sur les maisons à démolir, etc. Je voulais qu'on fasse du boucan autour de cette affaire dans les journaux, à la radio. Les autres n'ont pas voulu. Le maire a des conseillers qui ont des parents. Je me suis rapidement retrouvé isolé sous prétexte que j'étais extrémiste. Même mes proches ne m'ont pas soutenu. On a cherché à faire pression sur moi par leur intermédiaire. Les gens ne veulent pas mêler leur nom à des histoires de terrain. » Initiateur adecime

« Quand le mouvement de protestation déclenché par la construction des bâtiments sur l'emplacement du 2^{ème} goudron a commencé à devenir populaire, les autochtones avaient déjà acheté des lots. S.T, qui était le jeune déterminé à en découdre par des manifestations et des dénonciations publiques, ne pouvait être suffisamment méchant pour se poignarder lui-même. On ne peut pas s'opposer à nos frères. Lorsqu'on va distribuer de l'argent à nos pères à la mosquée, on ne peut plus agir. C'est un affront terrible de notre part de continuer à s'insurger dans de telles conditions. Si tu fais cela, les conséquences n'en finissent pas et tu peux même te retrouver abandonner par ta propre famille. » Un membre de FKK et jeune du quartier

« J'ai vu moi-même que c'était difficile. Il y avait des jeunes suivistes sans conviction mais il y avait aussi tous ceux qui croyaient que je voulais être conseiller municipal, qui se sentaient plus ou moins menacés. Ils se disaient : « cet individu-là peut rassembler des jeunes, il leur donne des cours gratuits, il anime des petites conférences, il essaye de changer leur mentalité. Il a

quelque chose derrière la tête. Ils ont donc commencé à travailler en dessous pour me couper l'herbe sous les pieds. C'était devenu difficile pour moi surtout que je n'avais pas de moyens matériels. Et puis la plupart des membres du noyau d'origine, ont trouvé du travail après la fin de leurs études et se sont dispersés un peu partout et avaient beaucoup moins de temps. C'est ce qui fait que je me suis retrouvé tout seul. » S.T

L'association se dissout, sans avoir cherché et obtenu de reconnaissance juridique, sans avoir non plus réalisé ses objectifs.

« Le sport, c'est vu comme un problème de luxe. Si tu crées une équipe de football en donnant des maillots, cela ne coûte rien et tu peux avoir tout le monde. Les jeunes qui ne peuvent pas s'en procurer et qui jouent dans le quartier ont le plaisir d'être dans une équipe. C'est une fierté pour eux car cela les démarque de ceux qui jouent au ballon comme cela. Le sport a toujours été utilisé pour récupérer les jeunes. Le chant, la musique et la danse, c'est réservé à une caste. Cela ne peut pas jouer le même rôle. La peinture c'est une façon d'être occidentale, c'est être toubab. Les hommes politiques ont déjà récupéré la jeunesse par le sport. C'est ce qui m'a pénalisé car des clichés étaient là. C'était facile de détruire le mouvement. » S.T

D3.2 L'union civique : « faire partie de l'élite »

L'Union Civique, qui obtient son récépissé en mai 98, naît des cendres de l'ADECIME. Le promoteur de l'ADECIME, qualifié d'extrémiste par ses amis ! dit ne pas avoir été associé et informé qu'après coup de la création de cette association qui reprend pourtant les objectifs de l'ADECIME sous une autre forme.

« Un de mes amis, très actif à l'ADECIME, a vu que cette association ne pourrait pas marcher car elle était composée d'enfants de la rue. Il a voulu créer une autre association avec des grandes familles. C'était l'union civique. Il n'y a que deux personnes de l'ADECIME qui sont partis dans l'Union civique parce que eux, ils voulaient faire de l'élitisme. Les autres membres de l'ADECIME ne faisaient pas partie de l'élite. Ce n'était pas des gens qui étaient écoutés. Et moi, le guerrier, il fallait m'enlever de peur que je vienne tout casser. Moi je n'étais pas là-dedans car ils avaient peur que j'entache leur association, qu'au moment de négocier avec des hommes politiques, je vienne tout gâter. C'était des gens des grandes familles qui avaient une position politique ou économique. Ce mouvement s'est fait à mon insu et quand ils ont fini, ils m'ont avisé. » S. T

Les documents de l'association montrent que les membres sont des intellectuels de tous milieux professionnels et d'origine géographique diverse, y compris les villes secondaires. Ce sont tous des anciens promotionnaires.

« L'union civique, c'était uniquement des petits copains. Cette association était composée de gens financièrement à l'aise, mais qui n'avaient pas forcément les mêmes idées. D'ailleurs, nous étions seulement deux à faire tout le travail. » Vice-président Union civique

« Les membres sont des jeunes qui pensaient comme nous, qui sont venus avec nous. Il y avait un petit noyau d'actifs, des jeunes qui avaient des liens d'affinité forts. » Membre de l'association

Cette association, dont le siège est à l'hippodrome, reprend à son compte les objectifs du mouvement précédent.

« On a vu que le Malien n'est pas civique, qu'il fait ce qu'il veut, au mépris des lois. En tant que jeunes, on devait réfléchir à cela et en faire part aux autres. » membre de l'association

L'Union civique prend ses distances vis-à-vis de l'ADECIME, mouvement jugé trop localisé, trop populaire, peu efficace.

*« L'union civique était d'envergure nationale et n'avait plus de rapport avec la rue 224 même si certains de ses membres, bien placés, nous informaient sur ce qui se pensait en haut lieu. »
Vice-président Union civique*

« Je ne pense pas que l'Union Civique se soit impliquée dans l'affaire de la rue 224. même si quelques militants de l'association ont voulu aider M. dans sa requête, je ne pense pas qu'ils soient impliqués. » I.D

Les membres de l'association partent des constats suivants :

D'abord, la faiblesse de la société civile abandonnée par l'élite intellectuelle méprisant les activités politiques

« Vacarme et cacophonies des marchands d'illusion que sont les politiciens, chasseurs de primes et partisans fanatiques de tel ou tel bord idéologique » (membre union civique).

Ensuite, rôle fondamental des intellectuels et désaffection des citoyens face aux questions politiques. L'association s'engage par conséquent à lutter pour l'émergence d'une société civile responsable, de la sortir de son attentisme et de son indifférence généralisée, de réhabiliter les valeurs culturelles et morales positives à l'ancrage de la démocratie et au triomphe de la vertu du travail. Il s'agit de promouvoir des structures associatives et d'amener un changement des conditions de vie des populations. Pour ce faire, une implication forte des intellectuels est requise.

Il semble que la perspective des élections ne soit pas étrangère à l'idée de créer cette association.

« Moi, je ne faisais pas partie de l'Union civique parce qu'à ce moment-là j'étais dans un parti et je militais pour quelqu'un. Or l'Union Civique travaillait pour quelqu'un qui cherchait aussi le pouvoir. Donc je ne pouvais pas m'engager pour deux personnes différentes. C'est d'ailleurs le président de l'Union civique qui est devenu ministre. L'Union Civique, c'était la main d'une personne, l'ombre de la main d'une personne. Les autres, c'était les amis et les amis des amis de cette personne. Il n'y avait pas de relation familiale entre les membres de l'Union Civique. Il y a plusieurs associations qui se sont créées comme cela pour essayer de se positionner en vue des présidentielles. » I.D

« L'Union civique a été récupérée par les politiques, dont un ancien ministre et ils ont créé un mouvement dont j'ai oublié le nom. Mon ami qui est aujourd'hui ministre, qui était dans ce mouvement pour lui donner une certaine image et une certaine force, s'est désolidarisé à ce moment là et l'a laissé dans les mains de M. qui a organisé une grande conférence à l'Hôtel de l'Amitié. » S.T

Une conférence de presse est organisée pour le lancement de l'association. Puis l'union civique organise un dîner-débat auquel le chef de l'État est convié dans un des plus prestigieux hôtels de la capitale. L'objectif est de débattre sur la situation de blocage du processus de décentralisation. L'association invite aussi bien des représentants de la société civile que des représentants des partis politiques. Le financement est trouvé au niveau de la MCDI, structure chargée de mettre en œuvre la décentralisation.

L'association bénéficie ensuite d'un soutien d'une ONG canadienne pour organiser des formations de femmes sur la gestion des équipements collectifs dans la région de Ségou. Un comité technique est chargé de réaliser des modules de formation. Ce programme dure une année, de 2000 à 2001. L'année suivante, l'activité se poursuit avec cette fois pour thème « femmes et politiques », en prévision des élections présidentielles toutes proches. Des modules d'IEC (information, éducation, communication) sur la reconversion des mentalités et des comportements sont aussi préparés. De fait, les activités de l'association semblent dictés par les attentes des bailleurs. L'association n'intervient pas à Bamako et

laisse tomber les actions qu'elle avait envisagées dans le domaine de l'information sur les radios et les journaux, faute de financement.

Deux raisons principales expliquent la fin des activités de l'Union civique :

- l'arrêt des financements suite au détournement par un des membres du deuxième fonds obtenu
- les dissensions politiques internes consécutives aux élections de 2002 :

*« On était très présent et nous constituions une référence mais **les élections sont venues tout gâcher.** » Vice-président de l'association*

*« **L'union civique est au point mort depuis les élections présidentielles de 2002, du fait des divergences politiques entre les membres.** Certains ont gagné, par l'intermédiaire du parti qu'ils soutenaient et occupent aujourd'hui de bonnes positions, dont un ministre par exemple. D'autres ont perdu et sont frustrés. **Plus rien ne peut se faire.** » Secrétaire administratif de l'association*

*« **Le président de l'union civique soutenait le général ATT et nous a dit de venir avec lui, qu'ATT allait gagner car c'est un homme de conviction. Ce qu'il a aujourd'hui, cette place de ministre, c'est à son engagement qu'il le doit.** Personne n'a voulu aller avec lui dans l'association alors qu'il disait que c'est par-là que les jeunes peuvent pointer leur nez. **Avant, il n'avait jamais fait parti d'un parti politique.** Il gérait une société en tant que juriste. Ce n'est pas l'union civique qui lui a servi de tremplin mais sa volonté personnelle. » S.T*

D3.3 Le collectif des chefs de famille de l'hippodrome

Dans l'affaire de la rue 224, un collectif d'habitants se constitue donc en réaction aux malversations foncières de la mairie, contre la construction des bâtiments en dur et de deux stations services. C'est en son nom que la plupart des actions légales contre les agissements du maire furent menées : correspondances, constats de l'avancement des travaux de la rue 224 par un huissier, organisation d'une marche pacifique jusqu'à la mairie (demande d'autorisation à la mairie), action en justice. **Ce collectif est porté par trois personnalités du quartier dont deux administrateurs civils à la retraite qui se sont auto-désignés comme représentants des chefs de famille de l'hippodrome puisque le chef de quartier et certains notables sont de mèche avec le maire.** Vivant de l'autre côté du quartier, ils cherchent plutôt à profiter de la situation.

*« Les jeunes du quartier voulaient tout démolir. Je leur ai dit qu'il ne faut pas aller contre la loi. En tant que vieil administrateur civil, je ne peux pas me mettre à la tête de choses où il y a des casses. Je leur ai dit qu'on allait utiliser les procédures de droit et nous battre jusqu'au bout. Si on réussit, c'est bon. Si nous ne réussissons pas, il ne faut pas se battre, aller perdre des vies, aller emprisonner des gens pour rien. **Aujourd'hui, le droit du plus fort, c'est le droit de la main. C'est le pouvoir de l'argent. Or nous n'avons rien, nous sommes des hommes pauvres.** » Y.T*

C'est une action de quartier très localisée, qui n'a pas cherché à élargir son audience aux autres quartiers de la commune pour mener une action collective contre les malversations foncières de la mairie. D'autres quartiers connaissent pourtant des problèmes similaires, notamment des fraudes lors des lotissements. Pour introduire une action en justice, la signature d'une majorité des chefs de famille de l'hippodrome est indispensable et une tournée de famille en famille est organisée par les jeunes du mouvement. Sur 65 concessions du quartier, 59 signatures sont collectées. L'adhésion de la plupart des chefs de famille est obtenue sans problème, mais elle reste très superficielle et très passive.

« Pour obtenir l'adhésion des chefs de famille, nous n'avions pas besoin d'en dire beaucoup. C'est comme quand un conférencier fait un discours. Sur 100 personnes, 5 écoutent et applaudissent. 20% écoutent d'une oreille et les autres n'écoutent pas du tout. Quand les premiers applaudissent, cela réveille les autres qui applaudissent aussi sans savoir pourquoi. C'était le même cas. **Les gens ont signé par suivisme. Certains ne voulaient même pas savoir le contenu de notre action. On leur disait qu'il fallait signer contre la rue pour éviter les bandits et les voleurs dans le quartier. Ils nous répondaient que notre action était très bien et que nous avions leur bénédiction en plus de leur signature. Mais d'action concrète, de participation physique, jamais.** » Jeune du quartier

« Les chefs de famille n'étaient pas contents de l'action entreprise par la mairie et jusqu'à maintenant une majorité reste opposée à ce projet. La plupart d'entre eux sont cependant passifs et se contentent de dire que le Mali est pourri, qu'on ne peut rien faire contre ces gens là, etc. On a décidé de continuer avec le noyau d'actifs. Les autres ne sont jamais sortis quand il y avait des marches. Ils se sont contentés de signer la pétition. Certains avaient même des intérêts dans la rue car la mairie a cherché à nous diviser, en donnant des lots à certains, en calomniant d'autres, etc. » Secrétaire administratif Jekafo

La mairie multiplie les interventions pour faire taire ou affaiblir l'opposition. Elle y parvient facilement.

« Chacun avait donné son accord pour lutter contre l'action de la mairie mais dans l'application, c'est autre chose. On convoquait les gens en réunion chaque dimanche et ils ne venaient pas. Ils avaient signé pourtant. Tu vois qu'il n'est pas facile de les convaincre **car les gens ne voient que l'argent. Si on a les moyens, ils sont faciles à convaincre parce qu'ils savent que plus tard on pourra les aider.** Un pauvre type qui n'a rien pour convaincre ne fera que parler. Ils ne vont pas comprendre. » Habitant de la commune

« D'abord, les conseillers qui sont à côté, qui ne font pas le même parti que le maire, on leur glisse quelque chose pour les empêcher de parler. Tu sais toi-même que quand on te donne quelque chose, tu as honte de parler. C'est le premier point. Le second point, c'est les dispositions prises en direction des opposants. Soit on te rend visite à domicile pour te convaincre, soit on te fait des menaces. Par exemple, le meneur par rapport à la rue, on lui a dit que s'il n'abandonne pas la partie, il va mourir parce qu'ils ont été chez des marabouts. Il a été obligé de céder. Il voulait persister mais on a envoyé des vieux chez lui pour le conseiller et finalement le petit a été obligé de céder. » Habitant du quartier.

Les multiples démarches légalistes entreprises par un noyau d'irréductibles ne donnent rien de concret puisque les bâtiments et les stations service sont actuellement fonctionnels et en activité. Les actions de protestation se poursuivent néanmoins. Nous avons évoqué l'appel au jugement prononcé en leur défaveur par le tribunal administratif et la plainte déposée au niveau du médiateur de la république.

« C'est la fin du mandat de l'équipe communale en place. Ils vont revenir aux électeurs pour leur demander de voter pour eux. On va dire à M. de Jekafo de se présenter et on va voter pour lui. Avec son association, ils vont prendre en main la gestion du quartier. C'est ce qu'on va faire maintenant. Notre dernier recours, c'est ça. » Y.T

D3.4 L'association « Jekafo »/ « Faso kun Kan »

L'association *Jekafo*, mot qui veut dire « d'un commun accord, d'une même voix » est l'initiative la plus récente des habitants de la commune II en réaction à l'aménagement de la rue 224. Son mot d'ordre est le slogan : plus jamais ça ! Cette association obtient un récépissé en juillet 2003, mais est

obligée de changer son nom, déjà utilisé. Ses membres la baptisent alors *Faso kun Kan*, qui signifie « l'écho de la maison paternelle ». Le nouveau nom de l'association fait référence à l'histoire, à la culture malienne et révèle un certain **élitisme inspiré des valeurs traditionnelles**.

« *Faso kun kan, cela veut dire les paroles, le bruit, les activités, la culture du pays. C'est D. qui a proposé ce nom. Aujourd'hui, notre culture n'est plus prise en compte. N'importe qui peut prétendre à être maire alors que ce n'était pas le cas avant. C'est regrettable. Dans toute société, il y a un maître et au Mali, n'importe qui ne pouvait être roi. La culture ne doit pas se défaire pour la démocratie. C'est plutôt au politique se s'inspirer de la culture. Quand on piétine la culture, c'est regrettable. Aujourd'hui, des hommes de castes peuvent être les maîtres. La démocratie malienne ne peut pas permettre à tout le monde d'accéder aux postes politiques. Mon père a été noble avec des esclaves et des griots. Aujourd'hui, son fils est entre les mains des enfants de ces esclaves et griots. Un Diabaté (griot) est à la magistrature suprême au Mali. Tout le monde doit avoir le droit de vote, mais n'importe qui ne peut pas être responsable.* » Membre bureau FKK

D.3.4.a La création de l'association en réaction au problème de la rue 224

Globalement, les membres de l'association appartiennent aux vieilles familles des quartiers de Missira I et II. Ils estiment avoir leur mot à dire sur tout ce qui touche l'aménagement et l'amélioration de leur cadre de vie. Ils se sont particulièrement investis autour du problème de la rue 224 et ont mal supporté les malversations de la mairie et les manipulations dont la population a fait l'objet. Les déboires rencontrés dans le bras de fer avec la mairie les ont poussé à s'organiser pour lutter mais aussi pour conforter leur position et acquérir un nouveau pouvoir.

« *Le point de départ, c'est l'aménagement de la rue 224, un aménagement hors-la-loi et fait sans prendre l'avis des gens du quartier. On a eu le plan de la voirie et on est allé voir le maire pour lui faire savoir l'opposition de tous et l'illégalité de ce projet (voie dans le domaine public donc pas aménageable en boutique). Aucun résultat. Le maire dit qu'il a mis de l'argent pour le goudron et qu'il faut qu'il récupère cet argent (bail boutiques). Nous avons envoyé des courriers partout, même aux ministères, mais les ministères concernés sont complices. Tout ce qu'on a obtenu, c'est l'arrêt des travaux des deux stations. C'était pour nous endormir. Après le problème de la rue, j'ai contacté certains. On s'est dit : pourquoi ne pas faire de la politique comme les autres ?* » Le président de jekafo

« *L'étincelle de départ, c'est l'utilisation de l'espace autour du champ hippique. La politique ici est une politique alimentaire. Nous, nous avons suivi longtemps les partis politiques. Moi-même j'étais militant dans un parti mais pas à un niveau supérieur. En tant qu'intellectuels, nous avons voulu faire une association pour sensibiliser les jeunes qui ont été derrière des partis politiques et qui n'ont rien vu de concret là dedans, même pour eux-mêmes. Jekafo veut dire « d'un commun accord », c'est-à-dire que ce n'est pas une idée qu'on nous a imposée mais une entente sur ce qu'on voulait.* » Secrétaire général de jekafo

« *Apparemment il n'existe pas de lien entre l'union civique d'envergure nationale et jekafo qui est une action communale. Jekafo, c'est pour faire face à des situations comme la rue 224. Suite à cette affaire, où rien n'a abouti, on s'est dit qu'il fallait faire une association pour défendre nos intérêts au niveau communal afin d'être jugés fiables, sérieux et crédibles. Jekafo veut dire « soyons unis pour discuter de nos problèmes ». C'est une initiative des jeunes et une association non politique bien qu'effectivement on y retrouve beaucoup de politiciens. Selon moi, on peut être un politique et être dans une association non politique, ne serait-ce que pour aider, donner des idées. Je suis une personne ressource de cette association. Les deux m'apportent quelque chose. L'association c'est l'horizon communal et plus particulièrement deux à trois quartiers, alors qu'un parti, c'est beaucoup plus large. Or je dois défendre ma commune sur le plan associatif. Il y a un lien entre jekafo et la rue. C'est la nécessité de*

s'organiser car les groupements informels de jeunes ne sont pas pris au sérieux. L'association est faite pour défendre les intérêts de la population. On peut mener des actions, des activités, des projets. Ensuite, d'autres idées sont venues se greffer sur l'idée initiale. » Secrétaire administratif de l'association

« Il n'y a aucun lien de parenté entre les membres de FKK mais nous vivons dans le même quartier, nous sommes imprégnés des mêmes problèmes depuis des années, par exemple le problème de la rue 224. C'est une révolte d'une partie de la population contre certaines pratiques de la mairie qui nous a amenés à nous intéresser de plus près aux problèmes de la commune. Entre M. et moi aujourd'hui, il y a concordance d'idées. Avec les autres membres, je pense qu'on partage la même déception de la situation politique. Tous ces jeunes ont la même démarche associative. Cela n'empêche pas que chacun ait ses propres intérêts. » Membre FKK

« Quand nous avons commencé notre mouvement d'opposition, la mairie avait déjà vendu des lots. Le coup était déjà parti. C'est après qu'ils ont amené les matériaux pour construire et faire le tracé de la route. On ne savait pas que nos parents avaient déjà des lots dans cette rue. On ne peut être méchant au point de prendre un couteau pour se poignarder soi-même. Dans ces conditions, nous ne pouvions plus contrôler la situation. On ne peut faire à nos pères l'affront de s'opposer ouvertement à eux. Le mouvement s'est arrêté quand nous avons vu que le quartier ne nous soutenait pas et que certains avaient des intérêts dans cette rue. S'ils avaient fait de la publicité autour du lotissement, on aurait pu manifester notre opposition avant que les parents n'achètent des lots et être mieux soutenus. On aurait pu au moins interdire ces stations qui appartiennent à quelqu'un qui n'est même pas du quartier. Or c'est en grande partie à cause de lui que cette rue a été faite comme cela. Il se taille la part du lion. » membre FKK

La déception et la colère vis-à-vis des agissements des politiciens après les élections (malhonnêteté, non respect des promesses électorales, abandon des jeunes « rabatteurs » des électeurs) motivent largement les principaux acteurs de l'association. Leur objectif est clair : empêcher les politiciens de nuire à l'échelle du quartier et de la commune.

D.3.4.b Les principaux acteurs de l'association : une forte interconnaissance et des divergences d'intérêts mises au service d'un objectif commun

D.3.4.b.i Des « jeunes » de bonne moralité issus de familles autochtones

Les membres de l'association se désignent constamment sous le terme de « jeunes » bien que certains d'entre eux aient autour de 40 ans. La plupart ont cependant la trentaine et sont de même génération. Il y a jeunes et jeunes. Ceux de l'association se réclament d'une certaine moralité. Ce sont des jeunes hommes sains, sportifs et intégrés dans les réseaux sociaux.

« Notre association est composée de jeunes qui viennent essentiellement des familles autochtones, bien connues et respectées dans le voisinage : soit de par leur expérience politique, soit du fait de leurs moyens et de leur clientèle. Beaucoup de membres de l'association sont des jeunes, déçus ou frustrés de la politique, souvent sans emploi donc disponibles. Ces jeunes se basent sur leurs familles qui sont crédibles. C'est de là qu'ils tirent leur légitimité. La plupart de ces jeunes sont de « bonne moralité ». Membre jekafo

« Notre crédibilité c'est aussi qu'on nous regarde individuellement, qu'on nous jauge. Les gens pourraient nous suivre car individuellement les membres de l'association sont vus par les gens comme étant de bonnes familles, ils ont confiance. Mais notre poids sera plus fort si on fait des actions concrètes. Une bonne famille, c'est être bon musulman, c'est le passé de la famille. L'argent ne compte pas trop, mais cela peut compter pour ceux qui ne sont pas de bonnes

*familles, les gens de castes, griots, forgerons. Moi par exemple, je participe au social de tous »
secrétaire général de l'association*

D.3.4.c Etre « jeune » : un état d'esprit particulier

Pour eux, être « jeune » n'est pas qu'une question d'âge, c'est un état d'esprit particulier. Les jeunes s'insurgent contre leur position de dominé, notamment dans la vie politique. Les jeunes se reconnaissent un certain « dynamisme » par opposition à ceux qui ont abdiqué.

« Pour moi, un jeune, c'est toute personne en bonne santé capable de réfléchir et d'aider sa commune et son environnement. Je ne veux pas tomber dans le schéma classique de la tranche d'âge. Il y a des gens de 40 ans, c'est fini, on ne peut rien faire avec eux. Ce sont eux-mêmes qui ont mis une croix sur leur vie. A 40 ans, avec la pauvreté et tout, ils ont cherché un boubou, une chéchia avec un chapelet, ils ont intégré la mosquée et ils préfèrent rester là-bas, vivre de ce qu'on donne à la mosquée plutôt que de se battre. Pour nous, celui-là n'est pas jeune. Un jeune, c'est quelqu'un qui a de l'énergie et des idées, qui est capable de se battre pour le développement de sa commune. Alors même si la personne a 50 ans, il est jeune pour moi. » S.T

« L'atout de notre association, c'est sa jeunesse. Chacun pense qu'il a quelque chose à apporter à la commune. C'est nouveau cette prise de conscience car les jeunes n'ont jamais été associés à aucune gestion, communale ou politique. C'est comme les femmes. On les utilise comme bêtes électorales mais on ne leur confie jamais de responsabilités. » Membre association

« Pourquoi des jeunes ? Parce que la jeunesse est le fer de lance de la démocratie. Mais on utilise les jeunes. La part allouée à la jeunesse est inversement proportionnelle à ce qu'ils apportent à la vie politique. On ne donne pas à la jeunesse la place qu'elle mérite. Mais la jeunesse n'a pas d'idéal. Le sport ne suffit pas, c'est une voie facile. » Président jekafo

D.3.4.d Des « jeunes » liés par un réseau serré de relations

La plupart des jeunes de l'association Faso Kun Kan appartiennent à des familles qui vivent des relations de bon voisinage depuis plusieurs décennies et qui ont tissé des liens d'amitié depuis la génération précédente. Leurs pères étaient des voisins proches mais également des amis par leur appartenance commune à l'USRDA (parti qui a pris le pouvoir lors de l'indépendance du pays) et leur bagage intellectuel (premiers fonctionnaires du pays).

*« Les liens qui renforcent l'association, ce sont des liens d'amitié qui ne datent pas d'aujourd'hui. Ce sont des liens d'amitié de nos parents. Ils avaient les mêmes affinités, les mêmes visions politiques et ils se sont rapprochés. C'était des liens d'amitié et de dignité. »
Membre FKK*

Bien qu'originaires du même quartier, beaucoup se sont connus plus étroitement par d'autres biais : le sport, les études (ENA), la politique ou par les grands frères. Certaines femmes ont été cooptées pour respecter la loi du genre et sont généralement des amies d'enfance ou les femmes des amis d'enfance des principaux acteurs. Selon l'une d'elles, **la particularité de cette association est que les membres sont tous les enfants d'un quartier et forment comme une famille.**

D.3.4.d.i Une disparité inévitable mais plutôt voulue pour consolider l'ensemble

Au-delà de leur objectif commun et de leur appartenance aux familles autochtones des vieux quartiers de la commune, les membres de l'association n'ont pas de réels points communs et

cherchent plutôt à réunir des relations et des expériences diverses pour renforcer leur mouvement. La plupart des membres de l'association ne sont pas des amis qui se retrouvent quotidiennement dans le même *grin*. Chacun a son groupe, ses relations.

Si la grande majorité des membres de l'association ont été à l'école, leur niveau de formation est très variable : il y a ceux qui ont abandonné les études très vite, les jeunes diplômés sans emploi (généralement diplômés de l'ENA) et les étudiants qui ont poursuivi leurs études à l'étranger. Il y a les vrais intellectuels et les autres. Cela ne facilite pas la cohésion du mouvement, mais il paraît impossible de faire autrement.

« Même si on se connaît depuis la tendre enfance, la formation d'une association ou d'un mouvement politique ne peut uniquement reposer sur le milieu intellectuel. On ne peut sélectionner les membres sur la base de leurs capacités intellectuelles. D'abord, ce n'est pas tous ceux qui ont fait des études supérieures qui sont intéressés par ces mouvements et nous ne sommes déjà pas très nombreux au départ. On est donc obligé de coopter d'autres personnes pour éviter qu'on nous accuse d'exclusion de tous les recalés du système scolaire. Nous avons maintenu des relations soutenues avec ceux qui ont poursuivi des études supérieures mais avec les autres copains d'enfance, les liens se sont un peu relâchés. On ne s'est pas perdu de vue, mais on ne peut plus apprécier aussi bien leurs compétences et les qualités des uns et des autres. C'est pourquoi on a quelques doutes sur certains. Il serait plus facile pour nous de constituer un groupe avec seulement des intellectuels car entre nous, on se fait plus confiance et on est sur la même longueur d'onde : même compréhension des événements, etc. La tâche serait plus facile. D'ailleurs, les autres nous disent eux-mêmes que ces associations, ces mouvements ne sont pas pour eux, mais que ce sont des problèmes d'intellectuels, qu'ils doivent eux assurer leur survie. Ils font preuve aussi d'un grand pessimisme sur la possibilité de changer ce pays. » Membre JKK

Le niveau d'insertion professionnelle est également contrasté. La plupart des membres de l'association se définissent aujourd'hui comme jeunes diplômés sans emploi, avec pour principale préoccupation de s'insérer dans la vie active. Quelques personnes se distinguent par leur réussite professionnelle et occupent naturellement une position de leader. Le président de l'association est responsable d'un bureau d'étude dans lequel travaillent aujourd'hui trois membres de l'association et bientôt quatre. La plus grande divergence des membres se situe dans l'engagement politique. Certains éléments de l'association n'ont jamais voulu faire de politique. Bénéficiant d'une bonne position sociale et d'une certaine réussite économique, ils pensaient jusque-là ne pas devoir s'impliquer dans ce qu'ils considéraient être des activités peu nobles.

Cependant, lassés de voir les hommes politiques brader leur environnement, leur imposer une gestion hasardeuse des affaires publiques sans même consulter les citoyens, et cela malgré leurs discours sur la démocratie et la décentralisation, ils pensent aujourd'hui avoir un rôle à jouer et souhaitent « prendre leur destin en main ».

« La politique n'est habituellement pas le problème des gens bien cultivés qui, en plus, n'ont pas besoin d'argent. Personnellement, je ne me suis jamais impliqué dans la politique. J'ai été footballeur donc tout le monde me connaît. Donc je me suis dit « pourquoi ne pas s'impliquer ? » » Président Jekafo

« Je n'ai pas suivi de très près cette affaire de la rue 224 mais j'ai été frustré de voir que les autorités communales ne reculaient plus devant rien et s'adonnent à une surenchère foncière au détriment des espaces qui permettent aux gens de respirer. » membre FKK

La plupart de ces jeunes sont néanmoins des politiciens ou, comme ils le disent eux-mêmes, des agents ou plus pompeusement des « directeurs » de campagne. **Leur engagement politique est motivé essentiellement par la recherche d'emploi (plus que par la quête du pouvoir)** et ils l'avouent volontiers. Cela explique un parcours politique souvent chaotique, d'un parti à l'autre, et des adhésions de circonstance aux partis.

« J'ai commencé avec la jeunesse du PARENA. J'étais secrétaire administratif. Puis, un de mes amis, un voisin de carré, m'a proposé de venir aux réunions du MIRIA. Enfin, lors des dernières législatives, un de mes cousins, pharmacien, qui voulait devenir député, m'a demandé de le soutenir dans sa campagne dans le mouvement citoyen. Et lors des dernières présidentielles, j'ai travaillé avec lui pour mettre en place différentes cellules du mouvement dans le quartier et rassembler autour de nous amis et parents. Mais je suis déçu par le mouvement. En tant que jeune diplômé chômeur, j'ai cru que la politique pouvait être une porte d'entrée dans le monde du travail mais malgré notre victoire, et en tant que membre de la commission nationale, je n'ai rien eu comme travail alors que le président même de notre commission est aujourd'hui ministre. J'avais des ambitions professionnelles en faisant de la politique car dans ce pays, on sait que l'engagement politique est un tremplin pour trouver du travail. Je suis déçu, mais je continue toujours avec le mouvement car si je me décide à quitter, d'autres vont prendre ma place et récolter peut-être les fruits de mes efforts. Mais je ne suis plus enthousiaste. » Membre association Faso Kun Kan

« A. (un des membres de l'association) a été l'un des premiers à assurer la gestion comptable lors des premiers congrès de l'ADEMA. Il était déjà dans l'ADEMA association et Alpha (l'ex-Président) est venu plusieurs fois chez lui à cette époque. Il voulait un garage car il a fait des études de mécanique mais cela n'a pas abouti et il s'est découragé. C'est pour cela qu'il a rejoint le MIRIA en 1994. Il n'est plus nulle part maintenant car il est totalement dégoûté. » Membre association FKK

« Je suis sollicité dans les comités de soutien des différents partis. Ce sont des parents, des grands frères qui se présentent. Je ne peux pas les lâcher. J'anime des activités avec des jeunes, des réunions, je distribue du thé, je fais des rapports. Je suis leur intermédiaire. J'ai refusé de me présenter dans le bureau de Jekako car je suis trop connu dans les comités de soutien. On pourrait dire que je suis un escroc. Cela sera mal vu que je sois dans tout à la fois. En fait, officiellement, je ne suis dans rien, ni dans le bureau de Faso Kun Kan, ni dans un parti, mais je suis derrière tout cela. Je peux faire sortir les jeunes par personne interposée. « membre association FKK

Décus de n'avoir obtenu aucune récompense pour leur engagement sur le terrain (emplois ou postes de responsabilités), ils estiment aujourd'hui qu'ils doivent bouder les partis et s'organiser autrement pour se faire entendre.

« On a connu de grandes déceptions avec les partis politiques. En plus, lors des élections, on récompense ceux qui sont à un certain niveau, non pas les militants très actifs qui sont à la base. Il faut revenir à la base et créer une sorte de révolution, poser de nouveaux jalons à la conquête de nos communes, rechercher une réelle démocratie. » Membre fondateur de jekako

Ils ont compris qu'ils pouvaient mobiliser dans leur propre intérêt leurs réseaux de relations, leur base sociale et non plus simplement les mettre au service d'hommes politiques qui ne bénéficient pas de cette assise dans les quartiers et ne maîtrisent pas le travail de terrain. L'association est un moyen pour eux de régler leurs comptes avec les partis politiques, de montrer le poids qu'ils représentent et de mieux pouvoir négocier par la suite leur place au sein des partis politiques ou dans les instances de décision.

La composition de l'association, les motivations sous-jacentes des membres sont assez disparates. Les principaux membres en sont conscients. **Malgré les liens multiples qui existent entre eux et une interconnaissance qui dépasse souvent le cadre de leur génération, il n'y a pas d'unité de vue dans l'association et une certaine méfiance règne.** L'activisme politique de certains, inquiète notamment les apolitiques de l'association qui craignent des trahisons de dernière minute.

« Ce que je crains pour l'association, c'est le fait qu'elle soit composée en grande partie par des jeunes en qui je n'ai pas grande confiance. **Beaucoup sont issus des rangs des différents**

partis et on peut se demander s'ils vont être francs et jouer pour l'association jusqu'au bout ou s'ils vont la trahir à la dernière minute au profit de leur parti. Je crains un double jeu de leur part. Ici, il n'y a pas d'éducation politique de conviction « membre FKK.

« De tous les côtés, on est en train de faire bouger un peu la population, de façon latente, passive. On attend toujours le dernier moment pour agir. Donc ce n'est pas facile pour les jeunes parce qu'ils se demandent dans quel camp ils doivent partir, où ils ont les meilleures chances de trouver cette fois-ci du boulot, un lopin. C'est toujours par rapport au matériel. Pour le moment, on ne peut pas sortir cela de la tête des gens mais il faut maintenant innover. Il faut utiliser la politique des gens pour pouvoir les maîtriser et les amener à faire ce que nous voulons faire, les amener à réfléchir autrement. C'est un travail de longue haleine et il faut commencer tout de suite. » S.T, sympathisant de FKK

« M.B. est un homme capable de jouer avec tous les partis politiques pour avoir son...en fait, c'est le Malien classique qui pense que la politique, c'est pour prendre de l'argent, c'est tout. Il a un schéma assez simple, sinon trop simple. Si tu n'as pas d'argent en politique, ce n'est pas la peine. Mais le président de FKK va avec lui parce qu'il tient le discours des gens de la rue de Médine, un discours qu'eux comprennent. M.B, il faut changer sa mentalité, le rééduquer. Je l'ai dit à M., je lui ai dit qu'il faut qu'il commence par éduquer les gens de son association. » A.T

Tous se retrouvent et se réclament par conséquent de la société civile et bien qu'un grand nombre d'entre eux soient connus pour leur activisme politique, ils cherchent à se démarquer des politiciens, en mettant en avant dans leur association les personnalités qui sont politiquement « vierges ». Il est intéressant de constater que le leader du groupe, président de l'association, est apprécié par son absence d'implication politique, un non militantisme qu'il revendique et qui est perçu comme un atout par les autres jeunes puisque gage d'intégrité.

D.3.4.d.ii Portrait d'un leader

L'association s'est créée autour d'un personnalité spécifique, M.D, le vice-président de l'Union Civique. Soucieux de **lutter contre la mairie autour du problème de la rue et conscient que l'Union civique n'est pas en mesure de porter ce projet, M.D décide avec quelques jeunes politiciens déçus de créer une nouvelle structure associative.**

« Avec quelques résidents du quartier, nous avons lutté contre l'aménagement de la rue 224 par la mairie en multipliant les actions. On a écrit, on a même porté l'affaire devant la justice. Cela n'a rien donné. En tant qu'enfants du quartier, ayant reçu une bonne éducation à l'école, de l'instruction, on a décidé de s'ingérer dans la gestion communale et on a créé une association dans cette perspective, pour le développement de la commune. Nous sommes de grandes familles, on a reçu de l'instruction, une bonne éducation et il faut qu'on s'implique. » président de FKK

M.D. se présente comme membre d'une grande famille de la région de Ségou et issu d'une des familles fondatrices du quartier de Missira. La réputation de la famille à Bamako est essentiellement attribuée à son père, l'un des premiers intellectuels du Mali, militant effacé de l'USRDA, qu'un des membres de l'association qualifie de « banquier altruiste ». Cet homme était unanimement apprécié et respecté pour ses qualités humaines, sa générosité et sa situation économique.

Les jeunes qui gravitent autour de ce personnage central sont tous de familles liées à la sienne par des relations d'amitié ou des relations plus traditionnelles : l'un des membres du bureau de l'association est d'une famille de griot liée à celle de M. La famille d'un autre membre a traversé une période difficile quand le chef de famille a été obligé de s'exiler et le père de M. a soutenu la famille pendant son absence, etc.

Sur le plan personnel, M.D a poursuivi ses études à l'étranger, est revenu avec un diplôme d'ingénieur et a créé un bureau d'étude. **Sa réussite professionnelle est reconnue, ce qui lui permet d'embaucher différents jeunes de son entourage dont le jeune griot, juriste de profession.** C'est également un sportif de talent, connu dans le quartier et admiré. **Il défend une certaine probité morale et une grande liberté d'expression, plutôt rare dans la société malienne.**

« Ici, si tu dis ouvertement ce que tu penses et ce que tu veux faire, on pense que tu es fou. On considère qu'il est plus stratégique de garder ses idées pour soi. Par exemple, on me dit dans ma propre famille que je suis bête d'annoncer à tout le monde que je veux briguer la mairie. Les Maliens sont très hypocrites, ils n'ont pas l'habitude de dire ce qu'ils pensent. Or, on nous dit aussi qu'il faut être honnête avec les gens, avec soi-même. C'est un peu contradictoire. Dans l'association, je suis le seul comme ça. Les autres ne rejettent jamais mes idées. Ils font semblant de t'approuver parce qu'ils ne savent pas d'où je tiens cette idée. Et ils sont convaincus aussi que le pouvoir ne supporte pas la contradiction. » Président FKK

C'est enfin un jeune qui n'a jamais milité dans un parti. Il pense que la politique, affaire de tromperie et de mensonges, n'est pas faite pour des gens comme lui et **il ne tient pas à se compromettre dedans malgré les sollicitations dont il fait l'objet de la part des partis.** Son engagement dans l'association est le fruit d'une prise de conscience : **à vouloir se désengager de la politique, les intellectuels et les gens de bonne famille font les frais des agissements des petits politiciens. Ils ont un rôle important à jouer dans le pays et ne doivent plus fuir leurs responsabilités.**

« Aux Etats-Unis, il y a deux cents familles qui constituent les grands électeurs et il faut appartenir à l'une de ces familles pour avoir une chance d'être président. Au Mali, il n'y a pas plus d'une centaine de familles. Les autres sont des dépendants de ceux-là. Si on capitalisait cela, on pourrait faire comme aux Etats-Unis. Ce n'est pas le cas aujourd'hui au Mali car la plupart des candidats aux élections n'appartiennent pas à des grandes familles. Moi, lorsque je dis mon nom, tout le monde peut savoir d'où je viens. Mon père a éduqué plus de 200 enfants. J'ai vécu et dormi dans le salon pendant toute mon enfance car il n'y avait pas de chambre pour les enfants. Les enfants adoptifs de mon père sont un peu partout au pouvoir aujourd'hui. L'idéal pour moi serait qu'on se concerte et qu'on constitue un petit réseau mais c'est à peine si on se dit bonjour. C'est dommage car c'est ce qui donnait toute sa valeur à la notion de jatiguiya. Quelqu'un qui arrive à avoir une base sociale, un réseau, est quelqu'un qui aura toujours son mot à dire pour la démocratie. Cela ressemble à une démocratie indirecte et cela peut être la base de la société malienne. C'est l'idéal. On ne doit pas avoir un président par hasard. S'il était pris dans une de ces familles, il aurait l'amour du pays. C'est vrai qu'avec un tel système, les griots par exemple ne peuvent pas arriver au pouvoir mais beaucoup de griots ne sont pas bons pour cela. Il y a beaucoup de faux types, « d'embrouilleurs » parmi eux. Selon le principe de jatiguiya, D. de FKK qui vient de la famille de griot lié à ma famille ne peut pas se présenter à un poste de responsabilité tant que je suis vivant. Et si je veux faire des bêtises, je ne peux pas les faire moi-même et c'est lui qui va les faire pour moi. En fait, les principales grandes familles pourraient constituer les différents courants politiques au Mali. C'est à cause de cette situation que j'ai voulu me lancer mais jusqu'à présent, je n'ai pas encore exploité mon réseau. » Président FKK

M.D développe un projet politique assez élitiste dans lequel les grandes familles jouent un rôle essentiel. La référence aux valeurs passées est une source d'inspiration dans la construction de son discours politique. Tous n'apprécient pas cependant sa vision assez élitiste de la démocratie.

« M. a fait référence plusieurs fois à cette idée de grande famille. Un chef ne parle pas comme ça dans une réunion devant les gens : « Nous sommes de grande famille, nous avons faits de bonnes études. Là, tu fais carrément une exclusion, sans le dire, mais ils vont le sentir. Or parmi tous ces gens, il n'y en a pas plus de 5 qui sont de grandes familles. Ce n'est pas facile d'être chef et de diriger les gens. Au Mali, il y a deux sortes de grandes familles. Les grandes familles de souche, les vrais maliens authentiques qui ont été plus ou moins influents dans la

vie sociale dans leur environnement. Mais il y a aussi de nouvelles grandes familles qui se sont faites avec de l'argent. M. fait surtout partie de la deuxième catégorie. Moi je pense que nous sommes dans un monde métissé où nous avons reçu beaucoup d'influence de par notre éducation. Donc, les histoires de grande famille.. je suis d'accord qu'on respecte la culture et tout mais quand on tient des discours...il y a des gens qui sont de soit-disant de petites familles mais qui valent dix fois ceux des grandes familles. Donc ce discours ne passe pas, c'est un discours qui choque alors qu'on doit composer avec des gens qui ne sont pas de grandes familles. Moi ce n'est pas mon problème car je fais partie d'une grande famille traditionnelle du Mali mais les autres... » S.T

Mais, il reste malgré tout l'homme de la situation « car il a une grande probité morale et inspire confiance. »

D.3.4.e Un changement d'objectif : le glissement d'une position de contre-pouvoir à la quête du pouvoir

L'association se déclare nettement apolitique et expression de la société civile. Les personnages de premier plan sont des personnes qui n'ont jamais fait de politique. Ce sont également des sportifs qui ont fait parler d'eux dans le quartier, des jeunes qui se sont largement impliqués dans toutes les actions ou associations précédentes. Le président de Jekafo, président de l'Union civique, est par exemple un des leaders de tout le mouvement mené contre la mairie. Pour ce noyau central, le lien avec la rue 224 est évident et le souci de parvenir à ses fins et de contraindre le maire à gérer correctement les affaires publiques est manifeste.

Pour s'opposer aux agissements de la mairie, deux stratégies sont possibles : lutter contre la mairie actuelle en dénonçant ses agissements, en luttant dans la légalité. Il est également envisageable de se préparer aux prochaines élections communales et de proposer ses propres candidats pour en finir avec des candidats politiques et peu soucieux de l'intérêt des populations.

Très vite, la seconde option est retenue et il n'est plus question pour cette association de mettre en avant le combat pour la rue 224. Lutter contre les malversations du maire ne peut pas constituer une manière d'amener les gens vers Faso kun Kan, au contraire. Sur ce point, le consensus est clair.

« La rue, c'était l'affaire d'un petit groupe et ce n'était pas un élément fédérateur. Il faut faire des actions concrètes, trouver des financements (AGETYPE et autres, PAIB). C'est cela qui va amener les gens. La rue aurait eu l'effet contraire, avec un risque de radicalisation. Les gens vont dire qu'on est égoïste, qu'on veut pénaliser ceux qui ont construit, que cela ne nous regarde pas, qu'ils veulent ne rien avoir à voir avec cela. C'est le manque d'éducation qui explique cette position. » Le président de l'association FKK

« Je pense qu'il faut laisser l'affaire de la rue car les responsabilités n'ont pas été assumées. Nos démarches sont restées sans suite du fait des complicités à différents niveaux. C'était un objectif de l'association, mais le coup est parti et pour un bail de 15 ans. » Président FKK

« Je suis plutôt favorable au fait que l'association prenne ses distances par rapport à l'affaire de la rue 224. C'était un combat de jeunes du Missira II qui pensaient que ces stations et ces boutiques allaient amener de la délinquance et de la prostitution. Ils n'ont pas été très suivis et certains habitants du quartier ont même pris des boutiques dans cette rue. Je pense qu'on ne peut pas s'opposer au maire. La mairie lui appartient. Il a donné des lots à certains habitants du quartier et ces derniers sont mes voisins. Je ne peux donc pas m'opposer à eux si je veux récupérer tout le monde dans le cadre de l'association. » Membre bureau FKK

Par ailleurs, tout le monde est conscient, et la rue 224 en est une belle illustration, qu'on peut facilement faire fi d'un mouvement d'opposition au Mali. **S'opposer au pouvoir ne mène à rien car les dirigeants sont forts: ils s'assurent et disposent d'appuis en haut lieu, ils n'hésitent pas à user**

de moyens de pression en faisant recours aux relations sociales et familiales. Face à cette situation, **la population adopte volontiers un profil bas et accepte de se faire manipuler.** Les risques de récupération sont donc trop importants. **Personne ne veut jouer le rôle de celui qui refuse tout compromis et se retrouve finalement perdant. Un mouvement qui espère susciter l'adhésion de la population ne se construit pas en opposition au pouvoir en place.**

Très vite donc, l'idée de se faire une place dans la prochaine équipe communale s'impose. **Plus que constituer un contre-pouvoir dans la société civile, il s'agit maintenant de s'investir pour prendre le pouvoir, en tant que société civile.** L'exemple de ATT, devenu président sans appartenir à un parti politique, n'est sans doute pas pour rien dans ce changement. L'idée qu'il n'est pas possible de lutter contre la mairie et beaucoup plus facile de prendre sa place est omniprésente. Enfin, en tant que contre-pouvoir, il n'est pas facile d'accéder aux ressources pour développer certaines actions et les informations arrivent souvent trop tard pour agir efficacement.

« Je pense que l'association a fait le bon choix d'opter pour la quête du pouvoir. On pouvait bien sûr opter pour l'autre solution, dénoncer les agissements du maire à la radio, dans les journaux mais dans ce pays, ce genre d'action ne va nulle part. Beaucoup ont tenté cela dans d'autres circonstances depuis 1991 sans résultat. Cela finit toujours en queue de poisson. Les gens manquent de maturité et n'ont pas conscience du danger que représente la mauvaise gestion de leur environnement. Chacun se contente de balayer devant sa porte. Quand il s'agit de la communauté, le Malien se dit que ce n'est pas son affaire. Cette préoccupation est nouvelle au Mali et concerne seulement quelques intellectuels. » Membre FKK

« Un contre pouvoir au Mali n'est ni écouté, ni suivi parce qu'un contre pouvoir, cela veut dire quoi ? est-ce qu'on a un journal ? Le seul moyen de lutter contre le pouvoir au Mali, c'est de prendre le pouvoir. Tu as vu que le Mali est l'un des rares pays du monde où il n'y a pas d'opposition. » ST

« Nous constituons une masse électorale. Les jeunes sont très actifs dans les partis politiques. Cette jeunesse est endormie. Les jeunes demandent de l'argent au lieu de travailler. Quand nous serons à la mairie, la mairie devra créer des ressources, GIE, etc. Ce n'est pas la peine de vendre du terrain. Notre association ne peut pas réaliser ce qu'elle veut sans convoiter la mairie. Si on n'a pas l'aval de la mairie, on peut avoir des blocages pour les financements. Il faut son consentement. En plus cela nous permettra d'être au courant de tout. » Président Jekafo

Prendre la mairie est l'objectif à atteindre pour pouvoir satisfaire les ambitions de l'association. Et cela peut permettre aussi, finalement de régler le problème de la rue 224. Il s'agit toujours de contre-pouvoir, mais d'un contre pouvoir qui s'exprime au sein même de la mairie.

« Notre objectif est de prendre la mairie car nous sommes les premiers jeunes du quartier de l'hippodrome. Il faut le respect de la chose publique. » Président de jekafo

« On a fait une analyse et on a vu que les abstentionnistes sont les plus nombreux lors des élections. On peut organiser un regroupement en société civile de ceux qui ont refusé de suivre les partis politiques et d'être manipulés par les partis. Si on ferme la porte aux partis politiques, nos familles vont voter pour nous et on va passer lors des élections. Il faut créer une association politique mais indépendante. Ce n'est pas un parti mais une association qui participe à la politique. On veut essayer de s'infiltrer, de nettoyer. C'est la vision de jekafo. On veut rester contre-pouvoir et ne pas faire comme IBK (Ibrahim Boubacar Keita) qui d'homme politique susceptible de faire lever les gens est devenu un homme d'état. On veut être un contre-pouvoir au sein de la mairie pour que les hommes politiques qui vont nous entourer fassent bien les affaires de la commune. Cela nécessite de se positionner pour en savoir plus. Les citoyens n'ont pas cette possibilité d'aller jusqu'à vérifier les investissements, les comptes des mairies, on ne peut pas demander, mais si tu es conseiller, tu participes. Les citoyens ont accès à certaines

réunions mais pas accès aux structures exécutives. L'association est là pour observer, pour discuter. On voit avec les partis politiques, s'ils acceptent notre façon de faire, on peut voter pour eux. On veut constituer un groupe de pression qui n'est pas monnayable avec 3 tee-shirts. Nous sommes pour l'intérêt général de la commune. » Un membre fondateur de jekafo

« Si on a les mêmes idées, on peut s'entendre pour prendre la mairie. Si on la prend, on peut régler le problème de la rue même si tout l'argent de la mairie part dedans. On pourra aussi régler le problème de lotissement de Bougouba, pourquoi pas. Mais on attend le récépissé pour cela et les discussions avec les autres quartiers sont en cours mais pour avoir la mairie. On se dit que si on gagne la mairie cela va régler tous les problèmes. » Secrétaire administratif de l'association

« Lutter contre le maire en place, c'est difficile, surtout s'il est d'un parti puissant. » Membre jekafo

« Il faut qu'on soit conscient de notre force, qu'on obtienne une certaine assise. Il faut amener les gens à nous pour faire chuter le maire. C'est plus facile de le faire chuter que de lutter contre lui. Les habitants ne vont pas nous suivre contre le maire. Pour avoir plus de crédibilité, il faut des actions concrètes dans le cadre communal. Ici on aime le concret. Ce qui fait la différence entre nous et un parti, c'est que nous allons faire des actions avant même de parler de la conquête de la mairie. » secrétaire général de l'association

« Comme objectifs, nous avons des projets d'assainissement, la création d'emploi en tant qu'association. Prendre la place du maire, cette idée est venue du fait que les subventions sont gérées par la mairie. Etre association ne suffit pas, l'exécutif institutionnalisé, c'est la mairie. Donc on a décidé de prendre la mairie comme objectif. » Secrétaire général de l'association

Le fait de passer d'une position de contre-pouvoir à celle de prétendant au pouvoir n'inquiète pas les principaux acteurs du mouvement, au contraire. D'abord parce que la position de contre-pouvoir est jugée intenable et que prendre la mairie apparaît comme la seule solution. D'autre part, parce que les différents membres sont convaincus de pouvoir convaincre avec leurs armes et de pouvoir bien faire, une fois en place, et cela malgré la composition hétérogène de l'association et le manque de conviction de certains.

« Notre choix ne présente pas de danger. Ici, ce n'est pas grave que les gens n'aient pas la même conviction. Ceux qui sont dans un même bateau sont de toute façon obligés de se souder pour traverser sans encombre. Et nous comptons la-dessus. Quant à la gestion de la mairie en cas de victoire, et les problèmes qui peuvent se poser, il est trop tôt pour en parler. L'africain n'aime pas trop se projeter dans le futur. Il se contente de dire « Choisissez nous et on verra ». J'espère que cela va marcher avec des jeunes de notre trempe, de bonne foi, qu'ils vont bosser et tenir les promesses électorales. De toute façon, et c'est important, ces jeunes sont tous issus de la commune, des familles de ces quartiers, sont très connus. Il sera impossible pour eux d'entreprendre des mauvaises actions, en opposition avec leurs électeurs. Après les élections, nous serons dans la place et nous pourrons faire pression sur les autres conseillers communaux si c'est nécessaire et dénoncer leurs agissements pour ne pas être compromis. On disposera également d'une meilleure information et en temps voulu, pas quand il est trop tard pour réagir. » Membre FKK

D.3.4.e.i La démarche de l'association dans sa course à la mairie : quelle stratégie électorale adopter?

Au départ, tous opposent les intentions politiciennes aux ambitions plus nobles qui animent les membres de l'association, même si le but final de l'opération est de prendre la mairie. Il ne s'agit pas de faire de la politique, de l'argent, ni de jouir du pouvoir.

« Ce qui m'intéresse dans cette association, c'est qu'il n'y a aucune arrière pensée politique. Ce sont des jeunes du quartier qui essayent de se regrouper pour prendre en main notre commune au lieu de laisser d'autres le faire à notre place. Ce n'est pas par intérêt politique personnel. » Membre FKK

La stratégie de l'association pour se faire connaître et s'imposer aux habitants de la commune repose essentiellement sur la réalisation d'actions concrètes en direction des populations, pour leur montrer que contrairement aux partis, cette association fait de leurs problèmes son problème.

*« Pour amener les gens à adhérer, je ne leur parle pas de la rue, je parle des attentes non comblées par rapport **aux partis politiques, qui se contentent de tee-shirts, de sucre et de thé.** Lors des réunions, notre président parle de la vente de nos espaces publics, dit que les anciens du quartier ne gagnaient rien et qu'on vit mal. » Secrétaire général de l'association*

En fait, l'électorat de la commune II se concentre essentiellement dans les trois quartiers les plus peuplés, Missira, Hippodrome et Médina coura dont sont issus les membres de l'association, ce qui facilite le travail d'approche..

*« Il suffit d'avoir les trois quartiers de Missira, Médina Coura et hippodrome pour avoir le maximum de voix et 3 à 5 conseillers. **La population de Missira n'est pas intéressée par la politique. Ce sont des Markas qui ne se tiennent au courant de rien.** Il n'y a aucun bar à Missira car la plupart des habitants sont wahabites. **Par contre les habitants de l'hippodrome sont très intéressés par la politique. Les quartiers de Médina coura, de Bagadadji et de Niarela sont des quartiers belliqueux et politisés. A Niarela, Bozola et Bagadadji, les propriétaires de Bamako, les mots d'ordre de vote viennent des parents, des chefs de familles et notables. Les jeunes ne peuvent rien faire.** On essaie donc plutôt de se concentrer sur les quartiers de Missira, Hippodrome et Médina coura, sans oublier pour autant les autres. Nous avons un discours très clair qui plait aux jeunes. On leur dit qu'il faut qu'ils se prennent en main, que l'on ne peut pas attendre la mairie ou le gouvernement pour faire avancer les choses. » Membre bureau FKK*

D.3.4.e.ii Une approche participative : approcher les gens, discuter avec eux et voir ceux qui peuvent apporter des voix.

Il faut amener les gens à voter pour Faso Kun Kan aux prochaines élections et pour cela, la position familiale et sociale des leaders, les performances sportives de certains et l'absence d'appartenance politique du président sont exploitées. Les ténors de l'association comptent beaucoup sur leur position privilégiée dans la commune pour gagner les élections, plus que sur leurs personnalités propres, à l'exception du président qui cumule sur sa personne tous les atouts, personnels et familiaux.

« Nous, nous allons nous appuyer sur nos grandes familles, sur le respect d'autrui. On ne va pas distribuer d'argent puisque nous n'en avons pas. Celui qui votera pour nous, votera pour lui, pour son honneur. Cela suppose qu'on travaille avec la radio pour critiquer la situation politique et qu'on organise une sorte de révolution associative. Il faut donner confiance au peuple malien en leur montrant ce qui se passe aujourd'hui. Il faut redonner aux maliens leur dignité en se basant sur la culture. » membre FKK

*« Pour amener les gens vers nous, je vais aller me vendre en faisant de la publicité de moi-même, de l'association dans les autres quartiers. **Je vais dire aux ressortissants de la commune que la gestion des affaires communales par un étranger, un nouveau venu, n'est pas une bonne chose. Or actuellement 80% des politiques sont des étrangers à la mairie, des enseignants venus d'ailleurs. Les jeunes ici n'ont jamais voulu gérer la cité parce que la politique selon eux ce n'est pas pour les gens nobles. Et je donne l'exemple de la rue pour leur montrer que ces gens-là déconstruisent la cité. D'où la nécessité de s'impliquer. Il faut être***

associé en tant que population à la gestion de la mairie. Je compte sur mon aura personnelle et sur mon audience sociale vue les responsabilités paternelles, homme qui ne faisait pas de politique mais était un simple militant USRDA. Il était socialement très coté. Moi, je suis né dans la commune, footballeur dans la commune, école dans la commune. L'argent n'est pas un facteur déterminant mais cela aura du poids au moment des élections. Il faut faire comme les autres il n'y a pas d'autres stratégies possibles. Le problème c'est que je suis sûr que 50% de nos électeurs potentiels n'ont pas de cartes car ce sont des familles qui se foutent de la politique. Il va falloir revoir la liste et les amener à prendre une carte. Je suis allé voir tous les jeunes très actifs sur le plan politique, j'ai fait du porte-à-porte pour aller leur dire que je veux être maire. C'était des connaissances sociales plus que politiques (partis différents). En trois mois, on a touché 8 quartiers, par connaissance dans le cadre du foot. On a besoin d'une liste de 43 conseillers et on propose au responsable du comité de chaque quartier d'être le candidat sur notre liste. C'est à lui de faire son trou dans son quartier. C'est une affaire de jeunes. L'association restera notre élément de base, de travail et celui qui déconnera, sera exclu de l'association. » Président de l'association

« Passer par les jeunes, c'est une bonne stratégie. Ici chaque famille a un support. Les vieux sont à la retraite et à la mosquée. Les jeunes vont leur servir de support. Un seul travailleur supporte toute la famille. Or actuellement beaucoup chôment. Créer de l'emploi pour les jeunes, cela va soulager les vieilles personnes. Même si jekafo n'a pas la mairie, on va continuer pour contribuer à l'épanouissement de cette commune. Depuis 3 ou 4 mois, ils m'ont pris comme secrétaire à l'organisation de la division sportive de la commune. J'organise toutes les rencontres, une fois par mois. Cela me permet de me faire connaître dans la commune. » Membre de jekafo

« Pour aller aux élections, il faut avoir 500 personnes donc il faut faire voter les gens. Il faut proposer et placer des cartes d'adhésion de l'association. On peut se baser pour cela sur la politique de proximité. Si tu es un bon chef de famille, ta femme et tes enfants voteront comme tu le leur conseilles. C'est ce qu'il faut faire et convaincre aussi un cercle plus large. » Membre FKK

La plupart évoquent la nécessité de mener des actions concrètes avant les élections : demander un prêt à une structure de microfinance de la place pour créer une entreprise de fabrication de savon qui emploierait une main d'œuvre locale..., organiser les journées de salubrité, etc.

L'association organise ainsi une coupe de football entre les différents quartiers de la commune II pour faire connaître l'association aux jeunes. Elle se propose d'organiser des podiums avec musique et des séances de sport gratuites, etc. Le promoteur de l'ADECIME et de la salle de sport est venu proposer ses services pour amener les jeunes vers l'association.

« Personnellement, je me vois mal faire de la politique dans les conditions dans lesquelles on en fait au Mali. Je me vois mal parti. Or quoiqu'on dise, les activités que veut mener Faso kun Kan, cela nous pousse vers un engagement politique. Mais je cautionne ce que l'association fait. Je peux être une personne ressource pour l'association mais je ne veux pas être membre de l'association. Je suis sympathisant et je le fais parce que je connais les gens de l'association et je peux leur parler. Actuellement, je n'ai aucun moyen de faire pression sur l'équipe qui est en train de gérer la commune. Mais si FKK passe, on peut les appuyer et si ses membres déroutent, on sera là pour corriger. Si nous travaillons à côté pour mettre des gens en place, en tant que citoyens, dans l'avenir on peut leur dire « Ecoutez, quand on décidait de cela, ce n'était pas comme ça. Révisez votre façon de faire, il ne faut pas retomber dans le schéma que vous avez reproché aux autres ». Voilà mon objectif. Je suis donc disponible pour l'association et en tant qu'animateur de jeunesse, je peux faire un certain nombre de choses pour rassembler les jeunes. » S.T

D.3.4.e.iii Une démarche peu innovante par rapport à la démarche classique des partis politiques

L'association peine à définir une stratégie électorale qui s'écarte de celle des partis politiques. Elle fait feu de tous bois.

*« Il faut communiquer et diversifier les stratégies pour amener les gens à voter pour Jekafo. Le meilleur moyen de regrouper les jeunes, c'est le sport. On peut organiser des séances gratuites sur un podium avec de la musique, on peut faire des cross, activités suivies par une petite conférence sur l'association et ce qu'elle veut faire. **Pour faire venir les vieux, on a déjà un muezzin qui peut faire la campagne avec nous. C'est d'ailleurs un cousin à moi.** On peut aussi envoyer des lettres aux chefs de famille pour leur demander leur avis sur les actions prioritaires à entreprendre dans le quartier. Ils vont se sentir concernés, importants parce qu'on leur demande leur avis. **Il faut savoir faire de la communication.** A côté de cela, **il y a des gens qui vont nous demander du thé, du sucre et de l'essence.** Ce sont ceux qui vont faire les courses, qui font sortir les gens, des sortes de griots qu'il faut régaler sinon ils vont partir. **Eux ils ne comprennent ni salubrité ni rien.** Tous les discours qu'ils entendent, ils applaudissent mais **sous la table ils tendent la main.** « je veux bien travailler pour toi mais donne-moi quelque chose ». **Eux, ils ne comprennent que ça. Il y a ainsi des jeunes qui vont dans toutes les familles et qui amènent toutes les informations. Tout le monde a besoin d'eux. En fait, avec 2 ou 3 jeunes, on couvre tout l'hippodrome par exemple. Ils distribuent des tee-shirts, des casquettes.** » S.T*

L'expérience du terrain des jeunes politiciens intéresse les autres membres de l'association et leurs propositions influencent sérieusement ces néophytes dans leur quête du pouvoir. Ils connaissent en effet les stratégies des partis politiques, ont leurs entrées dans de nombreuses familles et disposent d'une capacité de mobilisation indéniable. Il vaut mieux les avoir avec soi que contre soi. L'un d'entre eux, d'origine Sonraï, peut par exemple mobiliser toute la communauté sonraï du quartier, d'autant plus facilement que son père était une personnalité respectée. Pour les non politiciens, cette implication des jeunes politiciens du quartier présente plus d'avantages que d'inconvénients.

« Associer des jeunes politiciens à notre association, c'est une stratégie car ces jeunes sont habitués aux partis politiques et connaissent les tactiques. Ils se sont battus pour des partis sans résultat. Je leur ai dit « formons un groupe à la base avec les aigris politiques ». Mais notre association reste non politique. » Président FKK

« Le souci de se distinguer des partis politiques, c'est bien dans la forme mais pas dans le fonds. Les gens sont réfractaires à tout ce qui est nouveau ici et il faut aller par étape. Il est préférable de se situer à cheval entre les activités politiques et les valeurs associatives, trouver un juste milieu ; prendre les actions positives des partis politiques et supprimer les distributions de tee-shirts. Il faut expliquer aux gens, les sensibiliser, leur montrer que c'est leur propre affaire. Si on rompt trop brutalement avec le fonctionnement des partis, si on ne distribue pas de maillots et autres, les gens risquent de penser que c'est par manque de moyens financiers. Cela va jouer en notre défaveur. Ils vont dire que nous n'avons même pas les moyens de nos ambitions. Notre action va au-delà de l'échéance électorale. Il faut prendre le temps de changer les mentalités. » Membre FKK

« Au moment des élections, il faut faire comme les autres. Il n'y a pas d'autres stratégies. » Membre jekafo

« Les partis politiques attendent le dernier moment. Ils sont très efficaces puisqu'ils font cela depuis des années. Cela devient de la routine pour eux. A l'approche des élections, ils mettent quelques éléments dans les rues. Si un parent est malade, on le soigne, ainsi de suite. C'est du concret. Le malien vit dans l'alimentaire. On a des problèmes. On te donne ce qu'il faut et les

gens ne voient que ça. Si par exemple, un chef de famille a des problèmes. Sa femme est enceinte, malade. Son boulot ne lui parvient pas à joindre les deux bouts. Si un homme politique vient, achète un sac de riz, un sac de mil, paie l'ordonnance pour sa femme, distribue des tee-shirts et casquettes pour les enfants. C'est un truc ponctuel normalement. Ce n'est pas ce qui doit le faire changer d'avis et pourtant cela le fait changer. Ils ont de l'argent. Ils ont suffisamment puisé dans les caisses de l'État. Ceux qui veulent croire aux discours, on leur donne des discours, ceux qui veulent croire à l'argent, on leur donne de l'argent. Les hommes politiques, c'est comme ça. Il faut donner de la viande aux lions et de la paille aux brebis. » S.T

« Pour choisir nos membres, on s'adresse à des leaders d'opinions dans chaque quartier, à des personnes influentes. Ils nous conseillent des personnes bien. Par exemple, Médine est un quartier réputé au niveau basket. Or deux amis ont été dans l'équipe nationale depuis 10 ans, ils sont très influents, ce sont des vedettes connus qui font l'honneur du quartier, ils ont écouté des jeunes qui viennent prendre le thé chez eux mais également respectés des chefs de famille. Ils sont plus leaders que les imams et les chefs de quartiers. A Médine, cela va être autour du basket. » Secrétaire général de l'association

D.3.4.f Quelle crédibilité aux yeux de la population dans ces conditions ?

Avec le rôle actif des jeunes politiciens et en usant d'une telle stratégie, on peut se demander comment les populations vont faire la part des choses entre les partis politiques et l'association. Lorsqu'on connaît la position de la population face aux partis politiques, on peut s'inquiéter d'un tel risque. Les membres de jekafo ne semblent pas s'être posés la question et ne sont pas trop inquiets même si leurs réponses manquent de conviction. Selon eux, la population n'est pas à cette contradiction près :

« La population est analphabète, on peut dire rouge et après vert, ils s'en foutent. Cela peut changer sans porter préjudice. Ce n'est donc pas grave d'utiliser des jeunes qui sont connus pour leurs agissements politiques. » Président jekafo

On peut également se contenter de jouer sur les mots et invoquer la société civile pour gommer le côté politicien de la démarche :

« Comment faire la différence entre nous et un parti politique aux yeux des gens ? Nous, on est apolitique, société civile or les partis ne tiennent pas leurs promesses. L'association va faire mieux. Pour la population, c'est seulement les partis politiques qui mentent, pas une association, pas la société civile. Le parti ne vise que des intérêts politiques et c'est avec le haut qu'il va traiter et faire appliquer ce qu'on lui dit. Si ATT a été élu, c'est parce qu'il n'était pas politique. L'association c'est une alternative peut-être aux partis politiques. Par rapport aux sollicitations des autres partis vis-à-vis de jekafo, on dit qu'on cherche la mairie pour nous-mêmes, pour « plus jamais ça ». Les politiciens de jekafo vont sans doute être obligés d'abandonner leur parti au profit de l'association. Pour le moment ceux qui sont là-dedans, ont abandonné les partis mais n'ont pas déposé de démission officielle encore. Cela n'a pas encore été discuté à jekafo mais cela va être nécessaire. » Secrétaire administratif de l'association.

L'échéance très proche des élections n'a pas laissé le temps aux membres de l'association de réfléchir plus en profondeur sur ce point. On perçoit également que pour la plupart de nos interlocuteurs, aucune autre stratégie ne paraît efficace compte tenu du comportement des populations. On ne peut pas faire appel à la raison et dans ces conditions, la stratégie des partis politiques semble la mieux adaptée. Les élections municipales à Bamako ont été repoussées d'un an pour qu'elles se déroulent en même temps que les élections municipales dans l'ensemble du pays en 2004. Pendant les derniers mois, les mairies vont donc être gérées par des délégations spéciales nommées par le gouvernement. Faso Kun Kan ne veut pas laisser passer cette chance de mettre un pied dans la mairie.

« Une délégation spéciale va gérer la mairie pendant l'année de flottement dans l'attente des élections. Le gouvernement n'a pas intérêt à reconduire les équipes en place pour une année car ils sont presque tous RPM. **Donc place à la société civile. On va essayer de se positionner pour être pris dans le nouveau conseil. C'est une question de relations et je connais le secrétaire général de l'administration territoriale. On va proposer Youssouf et Bruno.** »
Président de Jekafo

« En attendant les prochaines élections communales, les maires des communes urbaines sont relevés et vont être remplacés par des délégués du gouvernement. L'association veut essayer de se positionner dès maintenant, **l'objectif étant d'avoir la main à la pâte en s'occupant des démarches électorales. Je me suis proposé, lors de notre dernière réunion car je pense avoir les qualités nécessaires pour cela. J'ai en outre l'expérience politique des commissions et je suis juriste. Surtout, je suis inactif donc je peux me consacrer pleinement à cela.** » Membre FKK

La stratégie de l'association consiste à créer dans chaque quartier des comités pour faire connaître l'association et accroître le nombre de sympathisants. Ces comités vont élire une coordination qui devra déterminer quelles actions mener pendant la campagne. Le temps manque pour entreprendre de grandes actions, des actions concrètes, les moyens également. Mais la situation piétine et l'inquiétude grandit.

« Je ne suis pas du tout content de l'évolution des activités de l'association. Chez nous au Mali, on attend toujours la dernière minute pour agir. Or il y a des dispositions à prendre dès maintenant pour réussir. Je vois que beaucoup hésitent, ne viennent pas aux réunions. Ils apprécient tous l'association mais c'est au moment des élections qu'ils vont commencer à se manifester. Nous n'avons pas encore créé des cellules dans les quartier ni noué des contacts sérieux. Il faut aussi créer des commissions de travail pour gérer les élections. » membre FKK

Le rapprochement avec les partis politiques apparaît de plus en plus inéluctable pour obtenir un résultat. L'association ne fait pas le poids. De l'avis même de ses membres, l'association souffre d'un manque d'organisation et d'un manque d'engagement de ses membres.

« En plus, les gens ici ont tendance à faire tout reposer sur la tête du chef. Je leur ai dit que ce n'est pas que mon affaire et qu'il faut qu'ils se mobilisent sérieusement maintenant. Moi, avec ou sans eux, je peux être conseiller avec n'importe quel parti si je veux. S'ils ne veulent pas faire bouger les choses, on arrête là. » Président FKK

Le président lui-même est jugé trop hésitant.

« En fait M. n'est pas un homme à poigne. Ce n'est pas le bon candidat, mais il n'y a personne d'autre...je ne le sens pas convaincu. Il faut qu'il se batte, il faut qu'il s'entoure des éléments avec lesquels il peut se battre. **Or il s'entoure avec des gens dont il doute, dont il ne sait pas s'il va pouvoir aller loin parce que ce sont des gens corrompus. Il doit composer avec ces gens là car on ne peut pas aller sans eux. Ils ont leur rôle à jouer.** Mais il en faut d'autres qui sont chargés de faire le programme, les statuts et règlements, etc. » S.T

« Il y a déjà des gens qui sont découragés parce que M. a envoyé deux de nos camarades en formation en France et qu'ils n'ont pas été choisis. Une personne du bureau même. » Membre FKK

D.3.4.f.i Le rapport aux partis politiques : une stratégie floue

La question est aussi de savoir si l'association mène une démarche indépendante des partis politiques ou si elle peut accepter finalement de s'allier à un parti existant. La majorité des membres se positionnent plutôt pour une démarche indépendante de l'association : il s'agit d'aller aux élections au

nom de l'association et avec ses propres moyens. En revanche, l'association peut accepter de discuter avec un parti politique qui demande à la voir et négocier avec lui l'obtention d'un poste de conseiller. Il ne s'agit donc pas de suivre un parti politique, mais on peut accepter d'être courtisé par lui et de négocier selon les résultats obtenus.

« Nous sommes une association apolitique avec des objectifs politiques. Si on était politique, on subirait la concurrence des autres partis sur le terrain. Or avec des candidats indépendants, on peut même être cooptés par d'autres partis. » membre FKK

Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a regroupé 47 membres de l'association le 2 novembre 2003, il a été décidé « d'accepter l'alliance à un parti politique susceptible de partager avec nous » Les arguments en faveur d'un ralliement aux partis politiques étaient les suivants :

Manque de moyens financiers et matériels de l'association pour soutenir la concurrence des partis politiques,

Ancienneté de l'implantation des partis politiques par rapport à une association nouvellement implantée. L'association part défavorisée,

Bonne connaissance du milieu des partis politiques.

Il est à noter qu'un certain nombre de membres s'opposaient à cette alliance mais la majorité en a décidé autrement.

« Certains étaient contre et disaient que les gens vont nous accuser de trahison, qu'il faut employer ses propres forces. On leur a rétorqué que nous constituons un groupe de pression. Les partis politiques nous courtisent déjà. Nous n'allons pas vers eux, ce sont eux qui viennent vers nous. Si on s'allie avec un parti, nous n'aurons pas besoin de créer des comités car le parti en aura déjà. Nos différentes réunions ont fait ressortir nos faiblesses et notamment le fait que l'association n'a pas assez de représentation dans les quartiers. » Président FKK

D.3.4.g Les acteurs de cette dynamique associative

A l'exception des membres du collectif des chefs de famille du quartier, ces différentes associations sont animées par la jeune génération, des citoyens plus ou moins « intellectuels », qui se sentent porteurs d'un message, investis d'une mission, celle d'éduquer la masse, de convaincre la population et de la convertir au civisme pour mieux contrôler les agissements du pouvoir, notamment à l'échelle communale, plus accessible. Une telle mission ne peut s'accomplir en solitaire et les jeunes s'organisent. A travers cet engagement, ils cherchent individuellement à se positionner autrement dans la société, au sein des familles mais également dans les partis politiques afin d'accéder au pouvoir, un pouvoir dont ils sont écartés.

D34gi.1 Leurs divergences

Les motivations qui animent ces jeunes sont diverses et dépendent étroitement de la position qu'ils occupent aujourd'hui dans la société, notamment de leur degré d'insertion professionnelle. La plupart d'entre eux sont de jeunes diplômés sans emploi, soucieux d'en découdre et de se faire une place de citoyens à part entière. Quelques-uns se sentent investis (et le sont effectivement par leurs pairs qui les acceptent comme leaders) d'une mission importante parce qu'ils peuvent se réclamer de familles respectables, glorieuses, que ce soit sur le plan politique (famille ayant joué un rôle politique de premier plan depuis l'indépendance) ou traditionnel (lignée prestigieuse, aisance matérielle, etc.).

Il y a un lien entre USRDA et jekafo. C'est la barque qu'il faut redresser. Certaines familles sont dans la politique depuis l'indépendance. Ils devraient être aux commandes, mais ils ont fauté donc leurs enfants et petits enfants doivent récupérer les choses. La démocratie est l'occasion pour l'USRDA et ses héritiers de finir la tâche qui a été interrompue par le coup d'état. Ce que les vieux n'ont pas pu finir à cause du coup d'état, Ils pensaient qu'ils devaient

finir ce qu'ils avaient commencé. La démocratie est l'occasion de terminer leur tâche. Ils ont voulu conserver ou ils étaient affaiblis. Jekafo doit être une association politique qui peut participer aux élections. Association nationale ouverte à tous ceux qui ne font pas partie d'un parti. « membre fondateur de jekafo

Pour légitimer leur action, en tant que jeunes, et jeunes assez critiques par rapport à la situation actuelle du pays, les membres de l'association n'hésitent pas à faire référence à des valeurs ancestrales, à puiser l'inspiration dans le passé. C'est par ce biais, en faisant référence aux valeurs traditionnelles qu'ils espèrent inspirer les électeurs.

Ils développent ainsi des positions assez conservatrices, morales et élitistes qui débouchent sur des propositions de démocratie indirecte dans laquelle ils ont un rôle de premier plan à jouer. Ils se positionnent en autochtones contre les étrangers au milieu, en représentant de grandes familles par rapport aux pauvres gens, en tant qu'intellectuels face à la masse analphabète.

Il y a aussi les *outsiders* qui développent des idées et un positionnement plus révolutionnaire. S.T, figure centrale de l'ADECIME, écarté de l'Union civique et sympathisant de l'association *Faso Kun Kan* en est l'illustration. Ce personnage atypique, athlète accompli, est professionnellement établi (responsable d'une salle de sport) et peintre. L'espace dans lequel il donne ses cours est attenant à une galerie dans laquelle il expose ses œuvres.

Il se différencie nettement des autres par son discours, sans complaisance ni artifice, mais également par son mode de vie. Il se positionne en rebelle, que ce soit au sein de sa famille ou dans la société et refuse toute compromission avec les pouvoirs en place. On se méfie de lui et de ses positions très radicales. Acteur principal dans la lutte contre la mairie, partisan de démonstrations de forces, d'une dénonciation publique des agissements de la mairie par voie de presse ou par des marches, son positionnement lui a valu de sérieuses mises en garde de son entourage et un certain isolement. On reconnaît cependant unanimement son intégrité, qui attire certains jeunes mais que son entourage juge plutôt inopportune.

« Si tu demandes aux gens, ils vont te dire que je suis maudit parce qu'ils ne peuvent pas me comprendre. Moi, même mes propres parents m'en veulent à cause du fait que j'ai côtoyé tous les pouvoirs au Mali, que j'ai eu l'opportunité de tout avoir au Mali...ils ne comprennent pas. Ils ne me pardonneront jamais de ne pas en avoir profité. Ma propre femme, j'ai des distances, des milliers de distances avec elle à cause de cela, tout simplement. Elle ne peut pas comprendre. » S.T

D.3.4.g.ii Des alliances assez disparates au sein d'une même association

Ces différents acteurs se retrouvent au sein des mêmes associations et leurs divergences de vue donnent à leurs mouvements une image un peu brouillonne. Il n'est pas nécessaire de partager les mêmes idées, d'être animées des mêmes motivations pour fonctionner ensemble. Seul l'objectif commun compte et les divergences permettent au contraire de multiplier les opportunités, les stratégies pour l'atteindre donc de réussir. **Ce n'est pas sur l'unité que ces associations se construisent mais beaucoup plus sur leur diversité.**

Ces divergences peuvent effectivement être porteuses d'un certain dynamisme, mais elles sont rarement exprimées, plutôt tacites et parce qu'elles ne sont pas compensées par des débats de fond (peu de rencontres informelles, absentéisme aux réunions), elles introduisent le doute, divise, bloque certaines initiatives. Elles sont vécues comme un mal nécessaire pour atteindre l'objectif final mais personne ne sait pas très bien sur qui il peut compter, qui est motivé et qui va trahir. De fait, le discours produit par les différents membres d'une association n'est pas cohérent. Chacun, pris isolément développe son point de vue sans qu'une position consensuelle se dégage, soit approuvée et défendue. Cette diversité, voulue pour bénéficier d'un soutien plus large, affaiblit ces associations, les fragilise face aux attaques extérieures qu'elles ne peuvent manquer de susciter puisqu'elles inquiètent : tentatives de récupération, de division, d'intimidations, pressions, aussi bien de la part du pouvoir contesté que de l'entourage familial ou social.

D.3.4.g.iii Un recours aux solidarités familiales

Dans ce contexte, les jeunes cherchent à se rassurer en s'alliant de préférence avec leurs voisins très proches, avec les enfants des familles liées aux leurs. C'est un gage de sécurité mais c'est renforcer les institutions traditionnelles, c'est s'écarter d'un fondement démocratique et citoyen.

D.3.4.g.iv Une expression difficile des mouvements d'opposition dans le contexte malien

L'analyse que l'on peut faire de ces différents mouvements, de leur articulation, est la difficulté aujourd'hui de se regrouper en tant que citoyens autour d'un problème commun, de défendre des idées et de lutter contre le pouvoir en place. Plusieurs problèmes se posent :

problème de cohésion et de consensus interne autour d'idées fortes comme nous venons de le voir
contexte peu propice à l'expression de conflits, d'une opposition ouverte

La société malienne refuse les conflits et place l'entente et le respect d'autrui au-dessus de toutes les valeurs. Tout est fait pour aplanir les conflits. Des institutions comme le *sénankouya* (relations à plaisanterie) ou le *jatiguiya* (hospitalité) permettent de prolonger les liens de parenté au-delà de la famille, d'aplanir les conflits qui ne peuvent manquer de se produire dans des sociétés où les gens vivent étroitement ensemble et ont besoin les uns des autres.

« Les conflits sont inévitables, mais il est important de faire en sorte qu'ils finissent. Seuls les conflits qui s'enveniment, qui durent sont réellement graves. »

Les conflits doivent donc être aplanis rapidement, supportés, cachés, soit par respect pour autrui, soit par grandeur d'âme, soit par crainte des conséquences. C'est le *moussalaka* qui, comme les deux autres institutions, est censé faciliter les rapports entre les hommes.

« Le principe de moussalaka est effectivement un moyen de paralyser les mouvements de contestation. Les gens acceptent les agissements d'une personne sans rien faire. Ils se disent que c'est comme ça, qu'il faut le laisser travailler alors qu'on peut lutter contre. On le laisse faire même s'il ne fait rien de bon à cause du « moussalaka ». Habitant de la commune II

Ce système n'a pas que des avantages :

« En tranchant par exemple un litige entre deux personnes, on sait que si on tranche réellement le litige, on donnera tort à la personne qui a le plus de pouvoir ce qui compliquera la situation car cette dernière ne va jamais accepter son tort à cause de son pouvoir. Une telle situation se règle avec « moussalaka » pour mettre fin au litige. Mais une affaire qu'on règle sur le mensonge n'a pas d'avantages car la vérité finira par triompher. Cela permet de taire momentanément un conflit, c'est tout. » Habitant commune

Dans ce contexte, la démocratie est perçue comme une source de désordre dans la mesure où les conflits qu'elle génère (tout le monde revendique son droit, refuse de se soumettre) ne sont pas ou mal gérés par les institutions qui l'accompagnent habituellement. Tout est excès, manque de respect, droits et non devoirs.

Le multipartisme est la première source de conflits, conflits dont les ramifications vont jusqu'au sein des familles. Le fonctionnement démocratique, citoyen, n'est plus garant de l'ordre, du respect d'autrui mais autorise et libère, sans entrave, toutes les formes de rébellion.

Les jeunes, qui se disent pourtant démocrates et soucieux de comportements citoyens, ne peuvent donc se réclamer de ces principes « modernes » s'ils souhaitent être écoutés et suivis. Il n'est donc pas très étonnant de les voir puiser leurs références dans le passé, se construire une légitimité en revendiquant des principes traditionnels, d'où un certain conservatisme et élitisme ambiant. Il est par ailleurs très lourd d'assumer socialement une opposition ouverte. Cette attitude est décriée par la société :

« Les gens de maintenant ne savent plus ce qu'ils veulent. Nous sommes devenus des moutons de panurge. Si tu sais que cela ne va pas et que tu manifestes, tu restes seul. Les autres voient en toi un rebelle. Il faut donc toujours suivre les autres. Même quand tu vois que cela ne va pas, tu ne peux pas manifester compte tenu du milieu dans lequel tu vis. On est toujours seul quand on veut s'opposer. C'est compte tenu de tous ces facteurs, qu'on préfère se taire. Il n'y a même plus d'opposition politique au Mali. Tout le monde a suivi ATT. Or il faut qu'il y ait opposition pour qu'il y ait développement. Dans la société traditionnelle, c'était pareil. On ne pouvait pas dire aux chefs leurs erreurs. C'est quand on organisait un Koteba, que le chef pouvait savoir ce qu'on pensait de lui. On ne lui disait pas ouvertement mais il assistait au spectacle et savait que c'était de lui dont on parlait dans le spectacle. » *Habitant commune II*

« Le problème, c'est qu'au Mali, **certaines choses nous mettent en retard**. Ce sont la jatiguiya, (l'hospitalité), la senankouya (relations à plaisanterie) et la moussalaha ou moussalaka (compromis et conciliation). **Le « jatiguiya » encourage la paresse, le parasitisme. C'est aussi un moyen de tenir des gens facilement, en leur offrant du thé, etc. La « senankouya » permet de régler certains problèmes en dehors du droit, en faisant appel aux relations traditionnelles (interventions extérieures pour faire cesser des poursuites contre un « sénankou » par exemple). Le moussalaha, c'est l'ambiguïté et l'hypocrisie. Il faut amadouer la personne même si elle te choque par ses propos ou son comportement. Il faut toujours négocier. Mais pour le moment, je n'ai rencontré personne qui pense comme moi ici. Il faudrait changer la mentalité du peuple malien et je suis trop petit pour cela.** » S.T

La population reste une masse indifférenciée à laquelle tous font référence dans le cadre de ces mouvements populaires, soit qu'ils la représentent et défendent ses intérêts, soit qu'ils souhaitent la convaincre, soit qu'ils se donnent pour objectif de l'éduquer, de la sensibiliser et lui donner un sens du civisme dont elle est singulièrement dépourvue.

La population ne s'engage pas facilement dans les mouvements d'opposition et développe des stratégies très individualistes, clientélistes. La population n'est pas gênée par le lotissement des espaces verts. Elle est facilement manipulable et les jeunes lui reprochent cette attitude irresponsable.

« **Les politiciens considèrent les Maliens comme des moutons qu'on nourrit et qui suivent. Le peuple ici est content si on ne lui tire pas dessus, si on ne l'empêche pas de manger de dormir, de vaquer à ses affaires. Les Maliens donnent leurs voix à ceux qui leur donnent du thé. L'Africain ne fait pas la différence entre un riche et un acheteur de conscience. La population pense que les leaders politiques sont là pour acheter des ordonnances, organiser notre baptême en retour du soutien qu'on leur apporte. Celui qui te donne 50 000 FCFA aujourd'hui achète ainsi le droit de te voler plus tard. Ce qui manque c'est une formation politique. Un parti n'est pas une famille. Les partis ne vivent pas longtemps; il n'y a pas de vrais militant. La démocratie, ce n'est pas bon pour un pays comme celui-ci. Il faut envoyer les gens à l'école de la démocratie. Or la démocratie est la meilleure manière de mener les hommes, dans la liberté. La dictature est mauvaise, mais la démocratie est perdue car après 10 ans, on nous demande de reprendre. La situation actuelle ne finira jamais car le pouvoir en place appauvrit la population jusqu'aux prochaines élections. Les personnes qui crient aujourd'hui vont changer de casquettes et feront la même chose quand elles seront au pouvoir. Les gens pensent que les hommes politiques sont là pour nous acheter des ordonnances, organiser notre baptême en échange de notre soutien.** » *Membre FKK*

Ce jugement joue fortement sur les stratégies développées par les associations et les paralysent souvent. Face à une population consciente d'être manipulée, désabusée, qui opte soit pour l'indifférence (refus de voter) ou pour la compromission, l'association Faso Kun Kan qui prétend pourtant mieux représenter ses intérêts, ne sait pas innover dans ses rapports avec elle. D'où cette démarche tâtonnante qui essaie d'allier une démarche politicienne et une démarche citoyenne, de convaincre en utilisant les mêmes arguments que les partis, les mêmes armes et en espérant que la bonne implantation des jeunes dans le quartier, leur réputation, fasse la différence.

Les politiciens sont honnis, mais pourtant ce sont eux qui dictent les stratégies d'action. Ils exercent une certaine fascination du fait de l'expérience qu'on leur prête. Cela révèle le désarroi de ceux qui veulent agir et se positionner autrement, mais ne savent pas comment s'y prendre. Le seul moyen de gagner contre les partis politiques est de faire la même chose qu'eux, de se positionner de la même façon par rapport aux populations. Difficile, semble-t-il, pour la société civile, de se démarquer de cet exemple, de représenter les citoyens autrement que ne le font les partis politiques. Pas d'innovation non plus dans la manière de chercher à séduire pour rassembler cette population qui semble pourtant largement consciente des problèmes.

D.4 En conclusion : quelques opinions populaires sur la démocratie et la décentralisation et la politique⁷¹

D4.1 Conceptions populaires de la démocratie

La démocratie au Mali n'est malheureusement pas toujours perçue comme une bonne démocratie. Une « petite majorité » pense en effet qu'il y a des excès, trop de liberté, que les gens font ce qu'ils veulent et qu'ils ont mal compris ce concept. L'opinion commune considère que la démocratie au Mali, c'est le manque de respect généralisé au nom des principes démocratiques, des abus en tout genres, un laisser-aller regrettable. C'est aussi la fraude et les élections truquées.

« La démocratie au Mali est devenue un petit boubou sur un grand cou », quelque chose qui ne ressemble à rien »

Les défenseurs de la démocratie malienne soulignent certaines insuffisances, notamment au niveau de la justice, mais notent l'application des principes de liberté d'expression, d'élection et l'avènement du multipartisme. Comme changements perceptibles, la démocratie a entraîné la liberté d'expression, d'association, la défense des droits, la liberté de presse, mais aussi une amélioration sensible des infrastructures sanitaires et scolaires. Elle a permis l'électrification de nombreux quartiers et l'aménagement des rues à l'intérieur de la ville favorisant ainsi une meilleure desserte des quartiers, des différentes régions du pays, une communication facilitée avec les pays voisins et donc une meilleure circulation des hommes et des marchandises.

Les gens considèrent qu'elle a amené quelques perturbations regrettables, notamment la perte du respect qui était dû à l'autorité, celle du mari sur sa femme, des parents sur les enfants, des maîtres sur les élèves, des citoyens par rapport à l'État et à la religion. Elle se signale aussi par une hausse généralisée des prix et une pauvreté grandissante, mais également par le règne de la corruption et du clientélisme. Plus accessoirement, on considère qu'elle s'accompagne d'une dépravation des mœurs (tenues indécentes, délinquance, prolifération des bars, etc.).

⁷¹ Les données présentées ici proviennent de l'exploitation d'entretiens réalisés dans 4 quartiers de la commune II sur les idées de démocratie, de décentralisation, de parti politique, d'activités communales, etc., 12 personnes ont été retenues dans chacun des 4 quartiers de la commune (TSF, un quartier populaire récent, Missira et Bagadadji, deux anciens quartiers, sièges de grandes familles de notables, et l'Hippodrome, ancien quartier résidentiel) soit 48 personnes au total. Sur un si petit échantillon, nous n'avons pas cherché une quelconque représentativité, mais nous avons plutôt ciblé certaines catégories de personnes, en fonction de l'âge et du sexe. La synthèse présentée dans le paragraphe qui suit reprend les idées principales qui se dégagent à la lecture et à l'analyse des entretiens.

Cependant, la majorité de nos interlocuteurs notaient une amélioration des conditions de vie des populations, du fait de la multiplication des infrastructures, du paiement régulier des salaires et de leur augmentation, de la création d'emploi (libéralisation des prix, des marchés, créations de caisses d'épargne crédit, etc.). Mais pour la plupart des enquêtés, la démocratie ne signifie pas égalité de traitement des personnes au Mali. Les textes existent effectivement, mais ils ne sont pas appliqués.

La totalité des personnes interrogées pensent que la démocratie est un bon système politique, dans lequel le citoyen de base, le pauvre, peut faire savoir le problème qui le frappe et c'est effectivement un progrès mais son problème ne sera pas réglé normalement pour autant. La justice est une institution qui fonctionne particulièrement mal, de même que la police. Tout s'achète et on remarque une discrimination croissante dans l'accès à l'emploi. La démocratie est un système qui profite avant tout aux *faama*, aux gens riches et bien placés. Ce sont d'ailleurs eux qui parlent le plus de la démocratie malienne et du fameux état de droit dont ils se prévalent à l'extérieur des frontières.

Les gens riches bénéficient d'une véritable impunité ! Les quelques enquêtés qui voient une amélioration de la vie des pauvres gens évoquent les acquis sur le plan économique (emploi, libéralisation, etc.) mais également les grandes actions collectives organisées à grand renfort de publicité en faveur des pauvres, notamment la fondation Partage et ses distributions. Depuis l'avènement de la démocratie, les relations entre riches et pauvres n'ont pas beaucoup évolué et plutôt en mal. Le système de dépendance est entretenu pour maintenir les pauvres dans leur situation et les riches font semblant de moins de pitié, d'humanisme. En outre, les *faama* (riches, gens puissants) ont tendance à se soutenir mutuellement.

Une nouvelle idée émerge cependant : les riches auraient besoin des pauvres pour réussir, notamment au plan politique ils ont besoin de leurs votes. Les pauvres servent de tremplin, ce qui leur donne une sorte de pouvoir. Les pauvres ont toujours besoin des riches pour s'en sortir, mais la réciproque est en train de devenir vraie.

« Depuis longtemps, on dit que si on jette un os aux faantan, ils vont le prendre. **Comment peut-on aimer un os et faire du mal ou dire la vérité à celui qui l'a donné ? Et c'est là que débute la corruption au Mali.** Mais la situation des *faama* est devenue difficile car aujourd'hui, tout le monde parle de changement. Même celui qui est au pouvoir sait qu'on l'a fait grimper à l'arbre mais qu'on pourra quand même couper l'arbre après. » 3c29.

Selon les enquêtés, les grandes priorités qui se dégagent pour le développement de la capitale sont l'emploi et plus généralement le développement des activités économiques, puis l'assainissement et l'hygiène publique. Viennent ensuite la question du logement et la lutte contre la corruption et l'insécurité. Les préoccupations personnelles de nos interlocuteurs sont essentiellement de deux ordres : *l'emploi et les salaires*, particulièrement pour les jeunes et *l'accès à la propriété*. Très peu parmi eux pensent que leurs préoccupations fondamentales sont mieux prises en compte depuis l'avènement de la démocratie.

D4.2 La décentralisation

Les enquêtés se déclarent presque tous en faveur de la décentralisation, qui leur paraît être le cadre adéquat d'un développement effectif puisque les ressources sont investies localement et mieux utilisées, que se crée une compétition positive entre communes et que les populations sont impliquées. Mais cette transformation révèle de nombreux conflits entre catégories sociales ayant des intérêts divergents.

De l'avis du plus grand nombre, le fonctionnement des communes a pourtant changé dans la capitale depuis l'avènement de la démocratie et ces changements sont plutôt positifs : organisation d'associations, lotissements des quartiers, création d'infrastructures. On signale aussi le fait que les maires sont maintenant élus et non plus imposés par le parti unique comme cela se faisait auparavant. À une forte majorité, les enquêtés pensent que la décentralisation donne aux populations le pouvoir de mieux imposer leur volonté aux dirigeants. Pouvoir du vote bien sûr qui permet de choisir des personnes susceptibles de satisfaire les attentes des populations mais également meilleure implication dans les affaires communales.

Certains soulignent néanmoins qu'il s'agit plus d'une théorie que d'une réalité au Mali. Ainsi, rien n'a véritablement changé sur le plan de l'assainissement des quartiers et la mairie multiplie la vente de terrain, souvent au profit de personnes riches, étrangères à la commune. Le fait que la capitale soit découpée en communes et gérée par des mairies indépendantes est une réalité très largement appréciée. Il semble en effet plus facile de gérer un espace géographique réduit : les investissements consentis pour le développement communal sont plus importants et les maires rivalisent. Le poids des électeurs contraint également à plus de réalisations concrètes.

De grands problèmes demeurent néanmoins : les maires oeuvrent plus pour leur intérêt personnel ou pour leur parti que pour l'intérêt collectif. L'absence de contrôle de l'État est déplorée dans la mesure où aucun contre-pouvoir ne s'exerce de l'intérieur et surtout pas de la part des conseillers municipaux. Les luttes politiques enfin paralysent souvent les activités, chacun cherchant à bloquer les réalisations de l'autre.

D4.3 La politique

Les avis sont très partagés sur la politique. Certains (en majorité alphabétisés) y voient un moyen idéal de gérer un pays, de faire fonctionner la démocratie, de convaincre sans la violence, de garantir le droit des pauvres gens et y sont favorables. D'autres (en majorité analphabètes) évoquent le laisser-aller, l'absence de respect des institutions, le règne de l'argent, les mensonges perpétuels et les manipulations et les mésententes que cela engendre.

« *La politique est un véhicule sans frein, sans assurance, conduit par un aveugle. Elle tue ses fils* ». 1c3

En outre, selon l'opinion la plus répandue, tout le monde ne peut pas faire de la politique. Les moyens financiers à réunir pour espérer avoir un électorat constituent le plus grand barrage. Les voix s'achètent. Les pauvres qui s'investissent dans la politique cherchent à gagner de l'argent et n'occupent qu'une position subalterne de « rabatteurs ». S'excluent également de la politique les gens honnêtes et respectables qui ne veulent pas se compromettre dans le mensonge.

Les qualités que l'on recherche chez un homme politique (franchise, honnêteté, intégrité, sociabilité) sont éloignées de celles qu'on prête aux hommes politiques maliens qui sont très mal jugés par la grande majorité des enquêtés : menteurs, traîtres, malhonnêtes et non reconnaissants ! Pour convaincre les électeurs, les politiciens usent de trois stratégies : la distribution de cadeaux et l'organisation de manifestations folkloriques, la promesse d'avantages personnels (emploi notamment) et enfin, éventuellement, une amélioration des conditions de vie.

Pour choisir un candidat, les bamakois choisissent dans l'ordre, celui qui donne le plus, celui en qui on a confiance et celui avec lequel on est lié par l'amitié ou par des relations de parenté. La compétence est reléguée en arrière-plan, de même que les bonnes actions passées. De l'avis général, les gens votent souvent pour le plus offrant, alors que les personnes aisées ne peuvent pas et ne veulent pas défendre l'intérêt des pauvres.

Le multipartisme est néanmoins un acquis appréciable, même s'il ne permet pas toujours aux pauvres d'avoir plus de pouvoir puisqu'ils sont courtisés mais ne ramassent que les miettes. Certains enquêtés

soulignent cependant que le multipartisme permet de militer, donc de se faire entendre, de poser ses conditions ou de permettre à des gens de petite condition d'accéder à des postes de responsabilités. L'implication de la religion dans les affaires politiques n'est pas souhaitable mais c'est une réalité aujourd'hui. Cette implication ne se fait pas toujours de manière officielle ; mais les hommes de religion se positionnent souvent de manière officieuse, cherchant leur intérêt personnel ou une influence plus forte de la religion dans le fonctionnement de l'État. Une position neutre semble souhaitée par la majorité des personnes interrogées.

D4.4 En conclusion : des citoyens désabusés et conscients des réalités

Les propos des habitants de la commune, leurs prises de position, montrent à la fois une bonne perception et compréhension des principes de démocratie et de décentralisation, une appréciation du potentiel de ces réformes et un certain désarroi face à leur application concrète dans la société malienne. Ils révèlent également une grande clairvoyance sur les dysfonctionnements qui freinent considérablement l'application de ces réformes dans le contexte malien. Les citoyens sont globalement effrayés par cet espace de liberté qui est offert mais qui reste aussi mal géré. On constate enfin un frémissement des catégories sociales jusque-là écartées des décisions : les dépendants, les jeunes, les femmes et les pauvres gens. Ils sont conscients de l'avantage que représente pour eux le pouvoir des urnes, ils sont également conscients d'être exclus de la gestion de leur environnement et de la vie publique par les manœuvres politiciennes.

E. Étude de cas n° 2 : « L'incivilité de la société civile à Bobo-Dioulasso : l'insalubrité de la ville »

La salubrité, l'évacuation des déchets et des eaux usées des ménages dans le voisinage est, en soi, un excellent révélateur de l'état des rapports de civilité et de sociabilité⁷² urbaines. Elle constitue aussi un bon indicateur des limites entre le dedans de l'espace privé et le dehors de l'espace public, qui sont construites symboliquement à partir de la représentation de l'espace qu'on veut protéger de l'ordure, et de celui qui, par nécessité, doit la recevoir. Elle pose aussi quelques problèmes, dont celui de la séparation des espaces urbains en fonction de leurs usages et de leur appropriation qui détermine la structuration et la dynamique d'évolution qui animent une ville.

Nous avons eu l'occasion d'investiguer en profondeur cette question du rejet domestique des eaux usées, des déchets et des excréta dans l'espace limitrophe aux habitations (Bouju, 2002). La question qui se posait était donc de savoir si cette saleté de la ville, constatée par ses édiles, ses usagers et ses résidents, était objective⁷³ ou simplement signifiante et si oui signifiante de quoi ?

⁷² Toutes les données présentées ici de manière résumée ici sont extraites de notre rapport de recherche (Bouju, 2002)

⁷³ La relation établie entre les conditions et les pratiques d'hygiène domestique et la prévalence des maladies d'origine hydrique d'une part, ainsi que les mesures de pollution des eaux de surface d'autre part montrent que, du point de vue pasteurien, la saleté de la ville de Bobo-Dioulasso est un fait objectif. Mais cette saleté est aussi chargée de sens.

E.1 Conceptions et pratiques populaires de salubrité urbaine

E1.1 Une conception partagée : la « propreté » *saniya* comme ordre symbolique et la « saleté » *nogo* comme désordre

Les attitudes, les comportements et les pratiques des gens en matière d'évacuation des ordures et des eaux usées sont liés aux conceptions qu'ils ont de la salubrité et de la saleté⁷⁴. Au Burkina faso, comme en Europe, rendre propre c'est laver et balayer, c'est surtout « arranger », c'est-à-dire mettre en ordre symbolique *Saniya*, « la propreté », ne désigne donc pas la qualité en soi d'une personne, d'un espace ou d'une chose, mais exprime plutôt un jugement sur son état présent de proximité à, ou de pollution par, la saleté. La saleté renvoie donc aux déchets. Mais il y a déchet et déchet ! Tous les déchets n'ont pas la même signification et au moins deux ordres de représentations dominent le champ sémantique qui s'y rapporte. Le premier ordre de représentation, le déchet traditionnel, réfère aux notions de résidu ou de déchet⁷⁵.

E1.2 La salubrité comme signe d'appropriation de l'espace vécu

Le travail de propreté consiste ici à ranger et à « arranger », c'est-à-dire remettre en ordre soi-même, ses choses et son environnement. Dans ce cas, la propreté est associée à la qualité de la vie, au respect de soi et au bien-être en commun⁷⁶. Surtout, et cela est très important pour notre propos, ranger et arranger son espace de vie, témoigne d'une volonté de reproduire à l'identique le rapport social que l'on entretient avec ceux qui partagent cet espace. Ce qu'on désigne comme « propre » on le fait « sien », on se l'approprie. Les comportements du citoyen dépendent alors du territoire urbain auquel le citoyen se sent affilié : « sa » cour, « son » six-mètres, « son » quartier ou « sa » ville.

Conformément à l'étymologie du mot « propre » la conception dioula renvoie autant à la propreté qu'à la propriété ! Un espace ou une chose propre est un espace ou une chose que l'homme s'approprie en posant des limites et des interdits qui en écartent la saleté ou la souillure. La propreté devient ainsi la marque d'une propriété de l'espace qui doit être reconnue par autrui, tandis que la saleté stigmatise toujours le pauvre, « celui qui n'a rien », ou encore le néo-citadin pour qui l'appropriation de l'espace urbain est encore problématique.

Les néo-citadins⁷⁷ des quartiers périphériques de Bobo-Dioulasso sont porteurs d'une conception rurale de la salubrité de l'espace qui les laisse relativement indifférents à la saleté de la ville. Ils ne connaissent guère les pratiques et les usages citadins et ils ne font guère d'effort pour les connaître et les respecter ; ils ne sont les héritiers d'aucune mémoire historique de la ville et n'ont pas de projet d'enracinement dans leur secteur d'habitation. Ils ne conçoivent pas, non plus, la saleté de la même manière que les citadins : leurs pratiques de propreté sont ajustées à un monde rural où l'eau était rare et les soins corporels précaires. Leur idée de la propreté est souvent liée à un habitus marqué par une série de manques, de privations et de carences.

⁷⁴ Ce mot désigne au sens propre une boue liquide et souillée et littérairement une abjection, une ignominie qui souille moralement (Le Petit Robert, *Grand format*).

⁷⁵ Le mot vient de « déchié » qui est une forme populaire (en bas-latin) du participe passé du verbe déchoir datant du XII^{ème} siècle selon Gouhier (1984: 81) ou du XIII^{ème} siècle selon Bertolini (1999: 37).

⁷⁶ Notion qui renvoie à une constellation de capitaux symboliques très valorisés comme la beauté, la richesse, la sécurité, l'hygiène, la santé, l'espace,...

⁷⁷ Le tiers de la population bobolaise est constitué de Mossi. Seulement 22 % des chefs de ménages sont nés à Bobo-Dioulasso même.

E.1.2.a La salubrité comme civilité et comme signe de sociabilité

Ceci montre à quel point la salubrité est un rapport à la cité et aux citoyens, donc un rapport politique qui se manifeste, entre autres, par des pratiques inciviques dans l'espace public, des *civil inattention*, comme le rejet des eaux usées et des excréta dont la puanteur et la souillure envahissent l'espace public.

La disposition à arranger, ou à ne pas arranger, son environnement de vie semble directement déterminée par la volonté de reproduire à l'identique, ou non, le rapport social à l'espace vécu. Cette volonté est, en retour, un bon indicateur d'insertion urbaine et de sociabilité.

Le code de la bienséance urbaine juge les gestes sales intolérables car ils sont considérés comme une perte de contrôle honteuse sur ses fonctions organiques et sur son corps (l'exhibition d'éléments d'intimité ou des excréments) ou sur son environnement de vie (souillure et désordre). L'exposition des excréments, même visuelle, est évitée dans presque toutes les cultures locales. Et la mise à l'écart ou le confinement permettent de construire la distance qui empêche l'éparpillement et l'envahissement de l'ordure et des excréments.

Mais, le jugement de propreté-saleté est porté par le regard des autres en fonction de normes partagées, c'est pourquoi les discours insistent tant sur la visibilité de la saleté. C'est aussi pourquoi une bonne partie du travail de propreté, qui consiste à rendre visible la mise en ordre en écartant la saleté, conduit souvent à la dissimuler, à la rendre imperceptible à la vue et à l'odorat, plutôt qu'à l'éliminer vraiment.

E.1.2.b Des proximités paradoxales

Les enquêtes conduites à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso sur les comportements d'hygiène domestique montrent que les problèmes de salubrité demeurent. Ces problèmes déjà identifiés, tant à Ouagadougou qu'à Bobo-Dioulasso, sont une conséquence directe de la précarité de l'habitat qui engendre des proximités paradoxales dans l'espace domestique de la cour. En effet, une caractéristique dominante de l'agencement de l'espace domestique burkinabè est que ses aires fonctionnelles ne sont jamais délimitées concrètement et, qu'en tout cas, elles n'englobent jamais la totalité de la concession au-delà de laquelle les déchets et les effluents sont rejetés. On mange, travaille et reçoit dans des lieux de la cour dont la destination change en fonction des circonstances.

Cependant, aucun aménagement concret n'instaure de véritable séparation matérielle entre des aires à fonctionnalité aussi opposées que le stockage des ordures, le parcage des animaux domestiques⁷⁸ et celle de la préparation alimentaire. L'essentiel de la vie individuelle et sociale d'une femme se déroule du matin au soir dans l'espace commun de la cour. Le contraste est frappant entre l'extrême spécialisation des pièces (chambres, cuisine, latrine et douchière n'ont qu'un seul usage) et l'absence de séparation matérielle qui pourrait indiquer un partage de la cour en espaces d'activités spécialisés et en espaces de circulation. Seule, la présence d'un mobilier mobile et souvent rudimentaire (tabouret, nattes, chaises, tablettes) ou d'objets (tasses, paniers, bassine à vaisselle, linge étendu à sécher, flaque d'eau sale, tas d'épluchures, etc.) signale au visiteur quelle activité vient de se tenir à l'endroit précis où il se trouve dans la cour.

Évidemment, cette forme de gestion de l'espace domestique, où aucun aménagement concret n'instaure de séparation, n'exclut pas les proximités paradoxales⁷⁹. Ce qui a des conséquences sanitaires et principalement les maladies diarrhéiques infantiles qui constituent la deuxième cause de morbidité mortalité des petits enfants.

⁷⁸ Dans les quartiers périphériques de Ouagadougou, et les quartiers centraux de Bobo-Dioulasso comme le village de Tounouma on continue d'élever des porcs et des moutons sans que le voisinage ne dise quoi que ce soit : chacun est maître chez soi.

⁷⁹ Il faut mentionner la coutume qui se développe rapidement en milieu musulman, d'enterrer le chef de famille au beau milieu de la cour. Il semblerait que ce soit une stratégie pour empêcher sa revente immédiate par les héritiers après le décès du propriétaire.

E.1.2.c Déchets traditionnels et nouveaux déchets

Les déchets considérés comme « traditionnels » proviennent essentiellement des produits de l'agriculture, de l'élevage⁸⁰ ou de l'artisanat et ont pour propriété commune d'être dégradables. Ils sont l'objet de beaucoup d'attention et les dépotoirs leur sont consacrés. Ces déchets organiques, « traditionnels », sont en général, considérés comme « plus sales » que les « nouveaux » déchets.

Les « nouveaux » déchets sont des objets non dégradables : les sacs en plastique blanc, rouges de latérite et ceux, en plastique noir, qui provoquent des problèmes de digestion chez les ovins et les bovins. Les ordures en plastique, « ce sont les ordures des « étrangers » *samara* ». Cependant, le sac en plastique usagé, archétype moderne de l'objet inutile, brise le cycle ancien du recyclage agricole. Fragile, il est rapidement éjecté de la spirale de la récupération, il n'a pas de place, ni dans les gestes, ni dans les lieux. Mais comme il ne pourrit pas, il ne sent pas, et comme il ne sent pas, on ne le considère pas comme sale !

Car en milieu populaire, la saleté est avant tout incarnée par les déchets domestiques dégradables qui sont sujets à la pourriture et à la décomposition caractéristiques de l'ordure et de la mort. Les pires d'entre eux sont les déjections et excréments humaines ou animales, les eaux usées qui les charrient, qu'on associe à la maladie, aux mouches, aux moustiques, aux cafards et aux vers qui provoquent chez les gens un sentiment de répulsion. En hivernage, ces déchets se mélangent aux eaux sales qui accélèrent la pourriture et la décomposition en dégageant une puanteur nauséabonde qui suscite le dégoût et la répulsion généralisés. C'est pourquoi on les jette à l'écart, dans la rue ou sur un dépotoir. Les Bobos *madarè* considèrent que, par rapport aux *samara*, ils ne produisent pas beaucoup de déchets non dégradables. La seule nuisance que l'on commence à évoquer, en ville, tient à leur prolifération et à leur concentration en certains lieux sous l'effet du vent. Le déchet est une source de saleté inévitable, « normale », à laquelle répond la propreté-ordonnement qui consiste à l'écarter par diverses activités de balayage, lavage, essuyage ou rangement. De ce point de vue, la saleté est un simple désordre, une confusion, un mélange ou une trop grande proximité à des résidus d'activité humaine qui ne sont pas, *a priori*, chargés de connotations négatives. À Bobo-Dioulasso, la notion de propreté s'exprime en Dioula⁸¹ par le terme *saniya* qui connote plusieurs significations. *Saniya* signifie aussi bien l'État de « propreté » de quelqu'un ou quelque-chose, que l'action de rendre propre⁸², le nettoyage, qui consiste à séparer et écarter la « saleté » *nogo* en langue Dioula⁸³ désigne aussi bien le déchet, l'ordure et la crasse que la poussière ou la souillure.

Enfin, autre ordre de représentation renvoie à la notion de « souillure » ou « d'impureté ». Cette sorte de saleté est très péjorative, elle suscite le dégoût, elle est associée à l'excrétion et à la peste. Cette représentation (qui tend à se cristalliser aujourd'hui sur la « pollution » avatar moderne de la « souillure ») renvoie à la conception d'une saleté-souillure dangereuse. Cette conception met en jeu des croyances et des mécanismes psychologiques profonds qui structurent le rapport individuel aux excréments et aux sécrétions corporelles qui proviennent « de l'intérieur de l'être » : le crachat, la sueur, le pus, les menstrues, le sperme, l'urine, les excréments.

E.1.2.d Pratiques populaires de la propreté

Les pratiques de propreté domestiques marquent l'appropriation effective et privée de l'usage du territoire domestique. Cette préservation qui est accomplie avec soins et efforts dans des activités

⁸⁰ La majorité des ressources de la société bobo *madarè* des villages de la ville de Bobo provient de l'agriculture et l'idéologie dominante reste celle des cultivateurs d'antan dont la vie dépendait du respect de l'ordre dans lequel se présentaient à eux la brousse et la nature.

⁸¹ *kini* en langue bobo *madarè*.

⁸² Le travail de propreté consiste alors à éliminer, en un lieu donné, les résidus de toutes les autres activités. Il implique des dispositifs et des infrastructures pour canaliser les eaux usées, des lieux pour concentrer les déchets puis les évacuer (recoins-poubelles, tas d'ordure, caniveaux, bassins de lagunage) et des personnes chargées de les éliminer (éboueurs, vidangeurs, balayeurs, etc.).

⁸³ *duma* en langue Bobo *madarè*.

d'entretien quotidien (balayage de la cour deux fois par jour, aspersion d'eau et nettoyage) est une activité essentiellement féminine. Par contre, les travaux de construction pour l'aménagement (terrassements, rigoles cimentées, puisards) et l'embellissement (peinture, chaulage, plantations) des constructions et de la cour relèvent de décisions et d'activités masculines. Au plan idéologique, c'est la représentation de la femme-ménagère qui prévaut partout : « La femme c'est le foyer » *muso lo yi lu ye*. C'est elle qui est, au quotidien, chargée de toutes les activités d'assainissement de la cour. Les pratiques modestes de nettoyage⁸⁴ qu'elle met en œuvre dans l'entretien quotidien de l'habitation mêlent sans cesse une éthique et une esthétique. La propreté prend alors une valeur morale partagée, elle participe ainsi au fonctionnement de la vie sociale.

Une observation fine des pratiques permet de constater que les immondices (eaux usées, déchets, épiluchures, reliefs des repas, etc.) sont repoussées dans des coins qui marquent les zones de l'espace de vie qui sont les moins appropriées par les adultes⁸⁵. Ces « coins » sont toujours à l'écart du centre significatif des activités fonctionnelles et représentatives des gens de la cour. En effet, la distribution sélective des activités de nettoyage dans l'espace domestique résulte moins d'un souci prophylactique (motivée par la peur de la contamination par les maladies hydriques) que d'une volonté de rejet des objets et des activités « sales » hors de l'espace vécu où règnent selon le moment ou l'époque, des activités sociales, religieuses ou festives. À cet égard, les limites spatiales du balayage et du nettoyage à grande eau, particulièrement dans les *célibatorii* ou les cours collectives, sont très symboliques d'un marquage du lieu de vie. Il est clair qu'au-delà d'un certain seuil d'urbanisation, de multiplication des activités et d'augmentation de la quantité de déchets individuels produits, les pratiques « traditionnelles » de propreté domestique deviennent insuffisantes pour préserver ne serait-ce que l'ordre et l'aspect du propre.

E.2 L'insalubrité de la ville : un marqueur d'incivilités à Bobo-Dioulasso

À Bobo-Dioulasso, comme ailleurs, on est frappé d'un côté, par le contraste entre l'indifférence généralisée à la souillure et à la dégradation des espaces publics et de l'autre, le respect sourcilieux accordé à la propreté de l'espace domestique. Ici, comme partout, la diversité des conceptions locales se rapportant à l'hygiène et à la propreté, tient à l'habitus de chacun⁸⁶. Mais quand il ne s'agit plus seulement de s'occuper de la propreté de son corps ou de gérer son propre espace, mais de gérer l'ensemble de la ville, la dimension intrinsèquement collective de la gestion des déchets engendre un vif débat sur l'ordonnement des déchets dans l'espace public et sur la différence entre le propre et le sale.

⁸⁴ Balayée deux fois par jour, la cour n'est pas tout entière balayée. On balaye seulement les endroits où l'on vit, les lieux de prière, de repos, de réception, de cuisine. Le balayage se fait de manière systématique de l'intérieur vers l'extérieur et emmène avec lui beaucoup de poussière ainsi que tout ce qui peut être déplacé par un balai léger : feuilles, restes de repas, cosses de céréales, cendres, déjections animales, emballages en plastique ou cartonnés, vieux papiers, etc.

⁸⁵ Car l'observation montre que ces mêmes zones, en particulier les tas d'ordure, constituent un espace de jeu pour les petits enfants !

⁸⁶ qui est fait de l'agrégation complexe de plusieurs facteurs, parmi lesquels on peut mentionner le type et le niveau d'éducation reçu, la conception qu'on se fait de son rang social, les moyens financiers dont on dispose effectivement, le type d'activité professionnelle pratiqué, l'intériorisation individuelle des valeurs d'hygiène et les conceptions culturelles associées à la propreté et à la souillure.

E2.1 Le « tout à la rue »

Mais dans les quartiers très peuplés de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, quand la cour est petite ou surchargée d'habitants, un nombre croissant d'activités domestiques liées au nettoyage et à l'entretien de la cour telles que, l'abreuvement des poulets, du mouton de case ou du chien, la douche, la lessive ou la vaisselle⁸⁷, décorticage ou épluchage de denrées sont reportées dans la rue. Ce sont des activités considérées comme sales qui doivent être effectuées le plus à l'écart possible des aires de repas, de repos, de prière ou de passage dans la cour. Souvent, il est nécessaire de les rejeter en dehors de la cour, devant la maison, sur le bord du chemin ou de la rue. La pratique courante consiste à répandre par aspersion les eaux de vaisselle ou de lessive sur la surface du sol de la cour ou encore à les projeter sur la voie publique ou dans les caniveaux quand ils existent⁸⁸. Les boues de vidange⁸⁹ sont entassées derrière le mur des latrines quand ce n'est pas carrément dans la rue, dans le caniveau ou dans la parcelle inhabitée du voisin ! Les boues de vidange entassées devant certaines concessions ou sur les terrains non occupés, les mares d'eaux usées couvertes de mousses verdâtres dégagent des odeurs nauséabondes, pestilentielles, surtout lorsqu'elle contiennent des substances fermentées (aliments et selles d'enfants).

Dans les concessions équipées de douchières⁹⁰, celles-ci communiquent avec l'extérieur par un petit trou pratiqué dans le mur d'enceinte de la cour : les eaux de toilette s'écoulent alors directement et librement dans la rue ou dans le caniveau. En hivernage, ces manières de faire entraînent la stagnation des eaux dans les cours ou sur la voie publique sous forme de flaques ou de bourbiers fangeux, tandis que les caniveaux se transforment en cloaques immondes. Les archives du service d'hygiène de Bobo-Dioulasso sont remplies de plaintes contre les infiltrations et les stagnations nauséabondes venues du voisinage. Où vider la fange sinon dans le seul espace approprié à cet usage car non approprié par les usagers : la rue⁹¹. Pour les eaux de lavage du corps, on fait souvent l'effort de les faire disparaître dans un puisard, car ces eaux charrient les traces des liquides corporels qui sont considérés comme potentiellement dangereux. Le souci majeur, qui demeure pour chacun de garder sa cour propre, conduit ainsi à évacuer les déchets et l'ordure à l'extérieur de la concession. Et, comme au village, on y jette ses ordures, on y déverse ses eaux usées et si on pense qu'il va pleuvoir, on y dépose la nuit ses excréta provenant des latrines. Dans l'espace restreint des habitations accolées dans la ville, le cercle des déchets domestiques touche inévitablement le voisin.

E.2.1.a Défèquer en plein air

À Bobo-Dioulasso, une dizaine de milliers d'habitants ne disposent d'aucune installation d'assainissement⁹² et défèquent dans la nature, dans les caniveaux d'évacuation des eaux pluviales, sur

⁸⁷ Mais comme le lavage de la vaisselle est souvent repoussé au moment du repas suivant, il s'ensuit une période pendant laquelle les plats sales sont répandus dans la cour, ce qui vient contrecarrer les mesures de propreté prises par la maîtresse de maison et accroître les proximités paradoxales.

⁸⁸ Si les femmes ont l'habitude de déverser leurs eaux usées n'importe où, il existe un type d'eaux usées dont elles prennent particulièrement soin. L'eau de lavage de leurs serviettes périodiques qu'elles ne jettent ni dans la cour, ni dans la rue. Cette eau est directement versée dans le trou de la fosse septique car à travers ses règles, la femme peut être victime d'une sorcellerie ou d'une punition par les mauvais esprits qui attendent à sa fécondité.

⁸⁹ Certains jardiniers achètent ces déchets qu'ils utilisent comme fumier pour leurs cultures maraîchères. Ils s'exposent eux-mêmes aux infections par contact direct et expose toute la population avec les légumes et les produits maraîchers.

⁹⁰ Souvent, il n'existe pas de douchière séparée et le cabinet d'aisances est alors utilisé pour la douche (1,8 % des usages urbains) entraînant de fréquents remplissages de la fosse des latrines.

⁹¹ Dans tous les secteurs de la ville, les caniveaux d'eau pluviale sont utilisés comme déversoir d'eaux usées ou du trop plein des puisards. Les décharges encombrant les rues des quartiers périphériques, les bennes et les bacs débordants d'ordure dans les quartiers centraux, l'envahissement par les eaux stagnantes en hivernage et le débordement des caniveaux et des égouts à ciel ouvert qui sont toujours obstrués à Accart-Ville, tracent la trajectoire des rejets dans l'espace public.

⁹² Les latrines traditionnelles utilisées par 65 % de la population sont de qualité médiocre et propices à la prolifération des mouches et des cafards. Creusées trop profondément, les fosses septiques contaminent la nappe phréatique rendant l'eau des puits de plusieurs quartiers imbuvable (alors que nombre d'habitants des quartiers populaires ne sont pas en mesure de s'abonner au circuit de distribution de l'ONEA qui alimente la commune en eau potable).

les terrains vagues, le long de la ligne de chemin de fer et au bord des cours d'eau. La défécation en plein air est un phénomène complexe qui ne relève pas seulement de la pratique des gens ne disposant pas d'installation domestique ; elle concerne aussi des personnes qui délaissent leurs installations pour des raisons de commodité ou en raison des nuisances qu'elles génèrent : puanteur, mouches, cafards, borbier fangeux, etc. À ceux-là, il faut ajouter les jeunes enfants qui ne sont pas admis à déféquer dans les latrines.

Mais la défécation en plein air des adultes révèle une régularité fort intéressante. En effet, il est très fréquent de voir des personnes déféquer au pied du mur d'enceinte d'un bâtiment public (administration, école, camp militaire, etc.) mais on ne voit jamais personne déféquer au pied du mur d'enceinte dans l'espace limitrophe d'une cour ! Cette pratique populaire dans les milieux les pauvres, exprime mieux plus que tout autre, la distance symbolique entre l'espace habité et approprié de diverses manières et les espaces considérés comme inappropriés et socialement inutiles des lieux publics.

E2.2 Le « tout à la rivière »

Il semble bien que dans toutes les cultures, le cours d'eau représente, à la fois, un lieu de purification (nombre de lieux sacrés y sont associés à Bobo-Dioulasso) et une poubelle où l'on déverse ses déchets. Au « tout à la rue » des ordures correspond le « tout à la rivière » des eaux usées et des excréta pour lequel, en Afrique comme ailleurs, les milieux populaires ont une prédilection. Mais on ne jette pas l'ordure n'importe où : il y a des lieux de prédilection comme le remblai du chemin de fer, les berges des marigots, les caniveaux et les tas d'ordures, où l'ordure se concentre. Une bonne partie est drainée par les caniveaux d'où elle est chariée vers les cours d'eau pendant les pluies. Celui qui jette ses ordures dans le caniveau découvert devant sa cour ne détruit pas ce qu'il jette, « il balance » ce qui le gêne dans un trou dont la fonction normale ne lui est sans doute pas très claire, mais dont la fonction attendue est d'évacuer les déchets par l'intermédiaire de l'eau courante. Les déchets iront bien quelque part, là-bas, au loin, dans la brousse, « comme on a toujours fait ». Ce qu'il advient de l'ordure n'est pas le problème de celui qui jette !

L'eau purifie aussi parce qu'elle est censée emporter et faire disparaître l'ordure. Si la fange et les eaux usées rassemblent et concentrent les déchets, depuis toujours c'est l'eau qui les véhicule. La croyance, très partagée, considère que l'on peut faire disparaître les eaux usées et les excréta d'une part, en les diluant et d'autre part, en les dispersant et le meilleur agent pour obtenir ce résultat — parce qu'apparemment, il ne coûte rien au plan personnel —, c'est l'eau courante. Toutes les eaux, courantes ou moins courantes, possibles et imaginables. D'abord, celle des cours d'eau, bien sûr, et c'est pourquoi on voit tant d'ordures sur les berges du Houet. Mais aussi les ruissellements consécutifs aux fortes pluies dans les rues, les rigoles, les canaux d'évacuation des eaux pluviales, de même que l'eau stagnante autour des bornes-fontaines. Quand il n'y a pas d'eau et qu'on ne peut pas « diluer », on essaye de « disperser » en jetant dans la rue en espérant que les roues des véhicules et les semelles des gens emporteront petit à petit les traces de la fange au loin. C'est à la fois le moyen le plus ancien et aussi le plus économique de se débarrasser personnellement de l'ordure. C'est sans doute aussi à cause de cette fonction de l'eau courante que, pour les matières fécales, le consensus va au réseau d'égouts qui assure l'évacuation immédiate et sans stagnation car l'eau se charge de tout, grâce à la gravité.

Cette volonté de dispersion et de dilution est à mettre en rapport avec la perception de la saleté : la saleté, ça se voit et surtout ça pue ! Les enquêtes ont bien montré que ce n'est pas tant la saleté, en soi⁹³, qui gêne, plutôt que sa vue et son odeur. Le corollaire est que quand on ne voit plus de saleté et que ça ne sent plus mauvais, alors ce n'est plus sale, et si ce n'est pas sale, c'est propre !

⁹³ C'est-à-dire par son potentiel de contamination.

E2.3 Dans les quartiers d'ancien peuplement et dans les quartiers prospères prévaut une logique d'interconnaissance

Dans les anciens quartiers des villes où, ainsi qu'on peut l'observer, le voisinage a fini par constituer une véritable société d'interconnaissance, les voisins partagent le même code d'honneur et de sociabilité⁹⁴ qui permet d'évaluer et juger les conduites de chacun. Alors, « celui qui connaît la honte⁹⁵ » doit se tenir sur ses gardes, être aussi conformiste que possible, car sa réputation d'honneur est en jeu.

E.2.3.a.i Avoir « honte » de ses ordures

Dans ces situations urbaines où les normes sociales sont partagées, on peut s'attendre à ce que les comportements de propreté se règlent en fonction des réactions que l'on peut attendre des voisins. Il convient donc de contrôler ce qu'on donne à voir à autrui de ses propres saletés. En premier lieu « ce qui se voit » à partir des eaux usées de la douche familiale et en second lieu « ce qui se sent »⁹⁶ à partir des émanations nauséabondes des latrines. Les déjections qui se voient et qui se sentent offensent les qualités de pudeur et de discrétion nécessaires à la bonne réputation à laquelle chacun aspire dans la société burkinabè. Les jugements des Autres « donnent la honte » et les femmes de la cour sont attentives à l'image qu'elles donnent d'elles-mêmes à travers la propreté, ou la saleté, de leur espace domestique.

Il semble bien que, dans un espace culturel partagé, ce qu'on redoute le plus, c'est le « regard de travers » des voisins qui donne la honte et qui porte atteinte à la réputation d'honneur de la famille. Ce qui est honteux à Bobo-Dioulasso, comme à Ouagadougou ou à Bamako, ce n'est pas tant l'existence d'une décharge sauvage à proximité de la cour ou autour du bac à ordures municipal, c'est de se laisser surprendre le seau d'ordure à la main sur le chemin qui y mène ! En effet, à cause de la honte qu'éprouverait tout adulte, homme ou femme, qui serait vu par le voisinage porter lui-même ses ordures à la benne, on envoie les enfants le faire bien que leur taille soit trop petite pour qu'ils puissent arriver à les jeter par-dessus bord, et donc ils les jettent à côté ! Pour l'adulte, la honte vient du fait que dans la répartition culturelle des tâches domestiques est considérée comme vile et toujours confiée aux « bonnes » ou aux enfants, aux enfants ou aux plus jeunes de la cour. Même pour une femme sans enfant, accomplir cette tâche serait dégradant, elle serait jugée par les témoins éventuels comme « une personne sans enfant », c'est-à-dire une pauvre femme qui n'aurait même pas un frère ou une sœur capable de lui confier un enfant à élever pour parer à sa solitude ou à sa stérilité. Une femme sans famille qui la considère, une femme pauvre ! Évidemment, la benne à ordures choisie par la commune comme solution technique au problème de la collecte des ordures est donc inadéquate et inadaptée⁹⁷ aux pratiques et à l'éthique locales.

⁹⁴ qui exige à la fois l'ostentation des signes valorisés socialement, que l'on donne à voir aux Autres en exposant et en s'exposant et, de l'autre, la discrétion par rapport aux signes pouvant engendrer la honte consécutive au regard des Autres.

⁹⁵ Il semble bien que la honte vis-à-vis du voisinage soit un facteur important dans les motivations et les stratégies d'équipement des ménages en infrastructure d'assainissement autonome. Ainsi, la pression collective semble plus forte en faveur de la construction de puisards (moins chers) plutôt que de latrines (plus chères). La logique indéniable de l'argument économique est ici renforcée par un autre argument, socio-culturel, moins immédiatement perceptible bien que très structurant des motivations. Celui-ci tient à la « visibilité » des eaux usées qui s'écoulent dans la rue, alors que l'état des latrines qui reste « caché » au regard des autres, échappe à la critique et à la honte qui pourrait s'ensuivre tout au moins tant que les odeurs n'incommodent pas le voisinage.

⁹⁶ « Voir » et « sentir » sont deux formes de mise en contact et constituent par là même une menace de souillure.

⁹⁷ Ces défaillances posent le problème de l'adéquation des infrastructures d'assainissement. Ainsi, en Europe, historiquement, le confort urbain s'est appuyé sur des solutions techniques conçues comme fondement matériel du contrat social qui privilégiait l'égalité des citoyens-citadins. Qu'en sera-t-il des solutions prônées au Burkina ? Car ce bien public qu'est la propreté urbaine coûte cher ; « En cherchant à faire des économies en amont, on rencontre les limites du contrat sociale en vigueur. » (Querrien, 1991 : 3)

L'enquête a mis en évidence le fait que les gens étaient très attentifs à ne montrer de leurs propres ordures que ce qui est « montrable » car « La présence des ordures stigmatise l'espace, et ceux qui l'occupent » (Jolé, 1991 : 36). C'est donc, là encore, moins une logique d'hygiène (la crainte de la pollution ou de la contamination) qu'une logique sociale (la réputation d'honneur) ou morale (la honte) qui commande les motivations et les stratégies d'acteurs. Le marquage systématique de l'espace limitrophe par la saleté, assimilée à une déréliction, apparaît ainsi comme une manifestation des différences de conception de la propreté entre les individus. La saleté, comme la honte qu'elle donne, rejait sur l'espace domestique tout entier et stigmatise tous ces occupants

E2.4 Dans les anciens quartiers pauvres et dans les nouveaux quartiers périphériques : chacun pour soi !

Le processus de modernisation urbaine touche de façon inégale et à des degrés divers les groupes sociaux, renvoyant les couches sociales économiquement faibles à la périphérie de la modernité. Se percevant hors de la « ville », ou plus généralement exclus des investissements collectifs pour la modernisation, il naît chez les plus pauvres des citoyens un sentiment de marginalisation impuissant à s'exprimer politiquement. Relégués à la périphérie qui n'est pas seulement géographique mais plus globalement sociale (comme le secteur 17 à Bobo-Dioulasso), ils ont le sentiment de tomber en déchéance, d'être confondus avec la pourriture des ordures qui ne les dérange plus puisque, de ce point de vue, ils deviennent en quelque sorte, la partie sociale de ces déchets. En conséquences, ils sont désabusés, méfiants ou résignés quant aux bénéfices très incertains qu'ils pourraient attendre d'une attitude civique et d'une participation citoyenne. Cette dynamique qui est perceptible à travers la topologie des investissements collectifs est constamment rappelée par les exclus. Elle justifie leur « incivisme » urbain qui n'est rien d'autre qu'une réponse à la domination sociale ressentie par ceux qui tentent de participer à l'effort collectif, mais qui se perçoivent rejetés hors de la ville.

E.3 L'insalubrité comme signe d'affaiblissement du lien social

Quand la sociabilité de proximité est absente, comme c'est souvent le cas dans les quartiers périphériques abritant les néo-citadins, les gens ont tendance à constituer l'espace public extérieur à la cour en espace résiduel et en dépotoir.

Ici comme ailleurs, la présence de l'ordure stigmatise l'espace limitrophe et ceux qui l'occupent. Pourtant, partout on voit des ordures autour des cours d'habitation⁹⁸ ! Mais autour de la cour d'habitation, ce n'est pas la cour, c'est l'espace public. Quand cet espace n'est pas approprié, socialement ni économiquement, il est considéré comme socialement inutile et donc approprié à cet usage de dépotoir et de décharge qu'il joue dans la représentation traditionnelle de l'espace habité. Les voisins du quartier tolèrent ainsi la visibilité et la puanteur des ordures, mais à condition toutefois qu'elles n'envahissent pas leur espace privé !

Cette indifférence à la pollution de l'environnement urbain est un bon indicateur de l'affaiblissement du lien social de proximité et de la solidarité de voisinage, mais aussi, plus généralement, de la

⁹⁸ Derrière cette perception immédiate d'un espace urbain-dépotoir se dissimule toute la complexité du travail socio-culturel d'abandon des ordures qui obéit à une dialectique, subtile, du montré et du caché (cf. Jolé, 1991 : 37). Des ordures peuvent être montrées, mais d'autres doivent être cachées à cause de la honte ou du danger potentiel qu'elles recèlent pour leur propriétaire. Les serviettes périodiques des femmes appartiennent à ces ordures dangereuses.

dégradation du rapport entre les hommes et leur cité⁹⁹ ; « Personne ne se sent responsable, et chacun y fait ce qu'il ne veut pas faire dans sa propre cour. » (Deverain-Kouanda, 1991 : 94). La devanture de la cour et le « six-mètres » sont alors utilisés comme espace de délimitation de la frontière territoriale avec les Autres. On y fait tout ce qui est sale : on y jette ses ordures, les eaux usées de la vaisselle et de la douche, on y urine « au hasard », on y creuse la fosse septique et les puits perdus qui souvent ne sont pas couverts, on y défèque et, en hivernage, la nuit, on y dépose ses excréta provenant de la vidange des latrines, en espérant que la prochaine pluie emportera les eaux usées et les excréta « hors de vue et de nez ».

E3.1 Les querelles de voisinage : « L'enfer, c'est le déchet de l'Autre¹⁰⁰ »

Dans les quartiers périphériques au peuplement hétérogène¹⁰¹, la sociabilité vicinale est minimale et la défense de « son » espace limitrophe, de « sa » devanture, contre les eaux usées du voisin est au cœur de la plupart des problèmes de voisinage. Quand les voisins n'appartiennent pas à la même communauté (sociale, ethnique ou religieuse), quand les valeurs sur le propre et le sale ne sont pas partagées, les relations de voisinage peuvent être affectées. Le voisin est considéré comme un « Autre » et les différences de comportements sont immédiatement interprétés en termes d'habitus culturels différents¹⁰². Il devient alors difficile de trouver un terrain d'entente et, dans l'affrontement, les jugements de valeur négatifs pleuvent : l'Un « s'occupe de ce qui ne le regarde pas » alors que l'Autre est « sale », ses pratiques de propreté peuvent sembler insuffisantes et la saleté ou le manque d'entretien rejaillissent alors sur l'image du quartier et de ses habitants (Ségaud, 1992 : 13).

Comme nous l'avons vu, les eaux usées constituent un marqueur de l'expansion du territoire privé de la cour, mais elles peuvent aussi agir comme un agent de violation du territoire de l'autre. Ce « débordement » de la gestion de l'espace domestique de l'un peut-être perçu par l'autre comme une intrusion, comme une forme de sociabilité agressive qui le déconsidère. Ainsi, l'Un considère que le « marquage du propre » doit s'arrêter au seuil de sa cour, tandis que l'Autre pense que le marquage concerne aussi l'espace limitrophe de la cour, peut être aussi l'espace partagé de la rue, voire l'espace public de toute la ville !

Ces deux conceptions, irréductibles, engendrent une logique de l'hostilité qui s'exprime dans des situations d'incivilité¹⁰³ entre voisins. Une des manifestations de l'incivilité est le marquage par la saleté qui constitue une sorte d'injure muette et hypocrite (Ségaud, 1992 : 11). Salir l'espace de l'autre, qu'il soit public ou privé, c'est exprimer la contrariété, l'opposition, le défi ou le mépris en retour : « l'injure suprême par quoi est signifié à l'autre ce qu'il est en essence : rien que de la merde. » (Knaebel, 1991 : 26). Les normes des relations de proximité et des pratiques de voisinage ne sont pas généralisées à toutes « les populations » urbaines, aussi, les effets de l'agrégation des actes de chacun sur l'environnement urbain et sur les voisins ne sont pas mesurés.

Les règles pragmatiques de comportement par rapport au rejet des ordures se fixent dans l'action quotidienne, en fonction des réactions que l'on peut attendre du voisinage immédiat ou des pouvoirs publics. Dans le cas de Bobo-Dioulasso, il n'y a guère de réaction immédiate à attendre des pouvoirs

⁹⁹ Une urbanisation rapide, sans racine ni connaissance des pratiques citadines, un repli des autochtones sur leur quant-à-soi, un accroissement accéléré du pouvoir d'achat de certaines catégories sociales et la paupérisation des autres sont des processus globaux qui ont profondément modifié le rapport à l'espace urbain et favorisé la dégradation rapide de l'habitat et de l'environnement. La salissure de la ville par les eaux usées et la prolifération des ordures est le reflet d'une rupture continue entre l'augmentation des nouveaux citadins et l'ancien cadre urbain de plus en plus décalé par rapport au présent (Lesbet, 1992 : 209).

¹⁰⁰ Guigo, 1991 : 58.

¹⁰¹ « La diversité humaine et fonctionnelle du quartier en fait souvent un pluriel social à singuliers multiples » (Gouhier, 1991 : 86)

¹⁰² Sur ce thème des « systèmes pratico-symboliques » qui se côtoient et s'affrontent, voir Marion Ségaud (1992).

¹⁰³ La civilité désigne un ensemble de règles normatives qui règle, à partir des valeurs et des modèles culturels en vigueur, les comportements et les conduites effectives. La civilité est un critère d'évaluation des comportements individuels ou collectifs en société, elle permet le jugement sur les modes et les styles de vie.

publics¹⁰⁴ et, selon les circonstances, le rejet de l'ordure peut être tout autant un marqueur de territoire personnel, qu'un agent de violation du territoire de l'Autre, du voisin ou des pouvoirs publics.

E3.2 Deux logiques d'affrontement

Dans un tel contexte « d'offense territoriale » (Pellegrino *et als* : 25), il ne reste guère qu'à porter plainte au service d'hygiène municipal. Dans ce cas, deux logiques sont à l'œuvre : l'une qui pousse à saisir les autorités et à porter plainte et l'autre qui pousse à ne pas le faire.

La première logique, qui pousse à porter plainte, est souvent fondée sur le sentiment d'intrusion ou sur la peur de la contagion et elle s'appuie toujours sur un affaiblissement du lien social et de la solidarité. Elle est le fait de citoyens qui ne sont plus dans un « voisinage de relation » comme c'était le cas au village (surtout dans les quartiers périphériques) — ou comme c'est encore le cas dans les villages autochtones des quartiers centraux de la ville de Bobo-Dioulasso —, ils sont dans une forme de « voisinage de proximité » (Ségaud, 1992 :17) pour laquelle leur habitus culturel reste sans réponse.

L'autre logique, celle qui pousse à ne pas porter plainte, s'appuie sur une solidarité de voisinage et témoigne d'une « rationalité prudentielle » qui connaît le coût social exorbitant d'un conflit ouvert entre voisins : dans une société d'interconnaissance, il est souvent plus difficile de s'éloigner de quelqu'un que de s'en approcher ! Selon le code d'honneur, l'éloignement est perçu comme une offense, le problème n'étant pas seulement de ne pas perdre la face, mais aussi de ne pas la faire perdre aux autres. Dans la mise en scène de l'affrontement de personnes qui se connaissent, la face c'est l'honneur personnel mis en jeu. Et au-delà de l'honneur, la réputation de chacun est en jeu ! Mais aucun des protagonistes ne peut maximiser son avantage sans risquer de s'exposer à toutes sortes de sanctions exercées par son groupe d'appartenance : le mépris, le discrédit, la malédiction, le maraboutage ou la sorcellerie, qui infligent tous une dégradation considérable du lien social (Bouju, 2000).

C'est donc souvent la *moussalaka*, « compromis » ou « conciliation »¹⁰⁵, qui prévaut en ce cas ; un *modus vivendi* qui souligne la priorité du principe de co-existence locale et surtout le souci de sa continuité. Quand les protagonistes s'appuient sur cette norme de civilité, ils ont bien conscience du coût social de la honte et tentent d'atteindre un consensus sur la manière de négocier et sur l'enjeu de la négociation. La tactique dominante consiste toujours à maintenir les règles pragmatiques du jeu social localement défini (Bouju, 1998). Tout citoyen est ainsi pris dans un double jeu social. D'un côté, il est soumis, en permanence, à l'exigence de conformisme aux normes de sociabilité, de civilité, à la solidarité absolue envers les parents et la communauté d'appartenance; de l'autre, il est aussi engagé dans des stratégies individualistes de construction de la différence qui distingue et procure le prestige nécessaire pour gagner les enjeux contemporains qui confèrent le renom. Entre la tendance fusionnelle du groupe communautaire et la concurrence individuelle avec des voisins et des collègues, entre les exigences de l'intégration et la nécessité de la distinction, le citoyen se « cherche » (Bouju, 1999).

Nous avons constaté que la saleté des villes étudiées était signifiante des différences de conception et d'usage de l'espace public urbain. La saleté a donc plusieurs significations et la salissure de la ville trouve ses raisons tout à la fois, dans l'habitus rural des néo-citadins habitant les quartiers périphériques et travaillant au centre ville, dans les comportements néo-traditionalistes des « autochtones », dans l'attitude irresponsable des dirigeants industriels vis-à-vis de la pollution et dans les comportements égoïstes des « défricheurs » de l'espace public. L'enquête a montré que les déchets abandonnés, les ordures et les excréta étalés, les poubelles vidées à côté des bacs signalaient aussi bien une provocation politique, qu'une ignorance des codes de l'urbanité ; une croyance locale, qu'une négligence laxiste ; une offense au voisinage, qu'une « honte » peut-être mal placée. Nous avons aussi

¹⁰⁴ Au Service d'Hygiène de la Ville, il y n'a en effet qu'un seul agent municipal responsable pour la réception des plaintes et le contrôle des délits et il ne dispose d'aucun véhicule en état de marche pour accomplir sa mission !

¹⁰⁵ La *moussalaka* permet de surmonter les tensions qui naissent des interactions mettant en jeu l'inégalité des pouvoirs, les contradictions de rôles ou l'hétérogénéité des groupes sociaux.

constaté que la propreté de l'espace privé de la cour était préservée le mieux possible alors que l'espace public servait de réceptacle aux ordures, aux eaux usées et aux excréments. Au-delà d'une simple opposition entre espace privé et espace public, nous avons trouvé que ce traitement différentiel exprimait une conception culturelle particulière de l'habitat mais aussi de la propriété et du droit partagée *grosso modo* par tous les milieux populaires de la ville. Dans l'espace limitrophe et surtout au-delà, dans l'espace public de la défécation au grand-air, nous avons constaté que les pratiques et les conceptions qui les justifient relevaient d'un bricolage fort conflictuel au travers duquel est peut-être en train de s'inventer un *modus vivendi* dans l'espace public.

Cependant, toutes ces explications de la saleté de la ville, aussi justes soient-elles, ne suffisent pas à expliquer pourquoi une ville comme Bobo-Dioulasso est aussi systématiquement sale. La saleté est massivement présente, en permanence (elle ne diminue jamais) et partout : aucun lieu, aussi résidentiel ou « à la mode » soit-il, n'y échappe. En fait, la saleté de la ville a une signification politique : l'enquête a montré qu'elle exprimait un désordre provocateur, une souillure consciente et protestataire de la part de citoyens désabusés.

Plusieurs recherches conduites dans des grandes villes du Tiers-Monde (Rabat, Fès, Agadir, Alger, etc) ont établi un lien entre la dégradation de la propreté urbaine, l'incivilité des comportements et le sentiment d'insécurité politique (Bernard et Ségaud, 1991 ; Djaffar, 1999). Deux ouvrages collectifs sur la propreté urbaine (Querrien 1991, Ségaud 1992) montrent aussi que la malpropreté collective est liée au sentiment d'insécurité de la vie en ville. Inversement, la propreté constituerait « un indicateur de la santé physique et morale de quartiers entiers » et elle serait aussi « un opérateur de la civilité et de l'urbanité » qui sont des qualités fondamentales de l'environnement construit : la dégradation apparaîtrait alors toujours comme un symptôme de crise urbaine. Bobo-Dioulasso n'échappe pas à cette logique. L'interaction entre les citoyens et les autorités communales est caractérisée par les nombreux manquements. Que ce soient ceux du service de propreté municipal, ceux des élus locaux ou ceux, corrélatifs, des citoyens.

F. Étude de cas n°3 : les rouages du clientélisme électoral à Bobo-Dioulasso

Nous avons donc cherché à comprendre comment dans les villes africaines étaient tissés ces liens de fidélité politique ? Quelles sont les normes de l'échange social et nécessairement clientéliste¹⁰⁶ qui lui donne sens ? L'occasion nous en fut donnée par la tenue des dernières élections municipales de 2002 au cours desquelles nous nous sommes intéressés au jeu des acteurs politiques. Ainsi, nous avons pu faire une analyse approfondie ex-post des rouages du clientélisme politique municipal. On a ainsi pu mettre en lumière l'importance des investissements cérémoniels et confirmer la nature clientéliste et souvent corrompue¹⁰⁷ du lien politique entre les représentants de la société civile locale et les représentants « politiques » municipaux élus.

¹⁰⁶ Tous les spécialistes du clientélisme politique ont souligné la contradiction profonde qui existe entre la logique démocratique d'une part et la logique bureaucratique de l'État d'autre part. En effet, la démocratie électorale consiste à solliciter et accumuler le plus grand nombre de partisans dans une atmosphère de compétition électorale, mais elle exige aussi de tisser et entretenir des liens de fidélité entre électeurs et élus. Elle obéit donc aux règles de l'échange social et de l'échange clientéliste qui contredisent celles qui sont censées régir idéalement les relations entre le citoyen et les services publics de l'État¹⁰⁶.

¹⁰⁷ Les données présentées ici, ne prétendent pas à la vérité car que notre rôle de chercheur n'est pas d'instruire le procès des personnes corrompues, mais de démontrer les mécanismes socio-politiques qui, pour nous, expliquent une part importante des frustrations, du fatalisme et du découragement des citoyens. Ces données ne représentent, et c'est précisément ce qui nous intéresse, que ce que pensent et ce que disent savoir les habitants du secteur 17. Bien sûr, les gens qui parlent sont

L'actuel processus de démocratisation de la vie politique et de décentralisation du pouvoir d'État est loin d'avoir produit les effets escomptés sur les populations urbaines qui, majoritairement, se cantonnent dans une attitude d'attentisme plus ou moins passif. À tort ou à raison, les gens ont la conviction de ne rien pouvoir changer à l'État des choses politiques.

« Pour les élections, on ne choisit pas toujours en fonction de la capacité ou de la compétence, nous restons dans une logique de parti unique et les candidatures sont motivées par les perdiem et autres avantages. Moi je suis du PDP. Les gens n'ont pas de conviction politique, c'est peut-être dû à la religion et au fatalisme qu'elle enseigne. Dans les familles, il demeure que c'est le père, chef de famille qui décide pour toute sa cour pour qui il faut voter. » Un agent de la RAN à la retraite, porte-parole des riverains du canal « Brakina », membre du parti d'opposition PDP, candidat aux législatives en 98.

La décentralisation a amené la création de nouveaux pouvoirs urbains (municipaux et communaux) formellement garantis par l'État. Ceux-ci ont dû se faire une place en accord mais aussi en concurrence avec les pouvoirs préexistants localement (coutumiers, religieux, déconcentrés, économiques, internationaux des ONG).

Les maires essaient de gouverner la commune en s'assurant, autant que possible, la complicité des représentants des services déconcentrés de l'État et la loyauté des élites politiques et économiques par l'octroi de libéralités financières occultes ou encore en gardant un silence indulgent sur les pratiques de corruption, de prévarication et de détournements de fonds. La « mise sous le coude » des dossiers compromettants et le « pardon », sont l'un des plus sûrs moyens d'entretenir la docilité ou la mise au pas des rivaux, des dignitaires et des cadres locaux.

« La léthargie de Bobo-Dioulasso semble s'expliquer par la trop grande méfiance des populations à l'égard de leurs responsables. Elles semblent indifférentes à presque tout ce qui se passe, que ce soit au plan national ou local. » (A. S., ancien maire de la ville de Bobo).

Mais les gens ne font guère la différence avec le passé et considèrent, à tort ou à raison, que les différents moyens d'expression politiques (appartenance partisane, procédure électorale ou recours juridique, organisation de débats d'idées) sont entièrement sous le contrôle, direct ou indirect, des autorités locales ou du parti majoritaire (CDP) qui est perçu comme un nouvel avatar du parti unique.

La préoccupation du maire et de ses services techniques est la mise en ordre de la ville, entre autres, par le respect des normes de salubrité urbaine. Mais cet ordre de la ville promu par la mairie, cette volonté de contrôle et de gestion de l'auto-organisation des citoyens par les pouvoirs locaux suscite une tension politique, dont nous avons détaillé quelques manifestations (La salissure).

D'un côté, les responsables municipaux sont confrontés à des actions individuelles dont l'agrégation a des conséquences collectives en matière d'occupation et de contrôle de l'espace, de salubrité et de propreté de l'environnement urbain, de civisme et de contrôle de la fiscalité. De l'autre, les habitants des quartiers sont confrontés à des problèmes de sécurité et de salubrité, à l'absence d'infrastructures et aux dysfonctionnements des services publics et des services municipaux.

Les habitants sont dans une relation d'interaction avec la mairie. Certains choisissent une action d'opposition immédiate, directe et signifiante (l'incivilité, la salissure) qui est une forme d'insoumission à un pouvoir municipal qui n'a pas prouvé sa supériorité. D'autres, dans l'attente d'une action improbable de la mairie, ont choisi l'auto-organisation avalisée par la mairie. La nécessité d'une action pédagogique sur les populations afin que les normes urbaines soient partagées par tous se retrouve aussi bien chez les responsables municipaux que chez les responsables associatifs.

évidemment ceux qui, soit ont refusé de « bouffer » comme les autres, soit ont été écartés *a priori* et pour diverses raisons de la clientèle potentielle des patrons locaux. Nous ajouterons cependant que dans tous nos entretiens, même ceux conduits avec les acteurs institutionnels impliqués dans les autres arrondissements de la commune, les mêmes processus clientélistes nous ont été rapportés et décrits comme généralisés à tous les niveaux de la gestion urbaine.

F.1 Le tissage du clientélisme électoral : l'investissement ostentatoire dans les cérémonies familiales d'autrui

La rationalité du clientélisme politique Burkinabè réside dans la capacité de capter l'électorat par tout un travail social de « sensibilisation » à la générosité du candidat. La pratique généralisée de la corruption des électeurs est le moyen d'inscrire les candidats du parti majoritaire dans les échanges sociaux locaux :

« Au secteur 17, les « grands patrons » du système clientéliste local sont, bien sûr, les notables et les hommes politiques locaux représentant le parti majoritaire CDP : le député S. S., l'ex-maire de Dafra S.S., les Conseillers Municipaux et le Responsable Administratif du secteur. » (l'informateur fut secrétaire des CDR pendant la révolution et il est maintenant secrétaire général du CDP au secteur 17. Il a par ailleurs travaillé au Service Domanial des mairies des arrondissements de Do puis de Konsa..)

Les stratégies de mise en dépendance clientéliste de l'électorat se développent sur une assez longue période. Quelques mois avant que ne soit lancée une campagne électorale, les « patrons » commencent par s'investir — et investir — dans les multiples obligations de la sociabilité locale.

Parmi ces obligations, les plus importantes et donc les plus significatives, sont celles qui consistent pour les leaders politiques locaux à se présenter, sans y avoir été invité, aux cérémonies familiales des gens du secteur d'arrondissement. Les codes locaux du savoir-vivre et de la sociabilité étant ce qu'ils sont en Afrique de l'Ouest, toute famille se trouvera naturellement honorée par le fait que des « étrangers¹⁰⁸ » d'une telle importance, se déplacent pour présenter leurs hommages¹⁰⁹. L'usage veut que de telles visites s'accompagnent aussi de cadeaux et surtout, du don d'une somme d'argent symbolique.

Bien que n'appartenant pas au réseau PACA¹¹⁰ de la famille, les notables politiques viennent donc systématiquement présenter leurs hommages lors des baptêmes et des mariages et surtout leurs condoléances lors des décès survenant dans la famille des hommes qui comptent dans le quartier. Parmi eux, les futurs candidats aux élections municipales se présentent accompagnés par des sympathisants. Mais, ces visiteurs intéressés ne viennent pas « qu'avec leurs pieds¹¹¹ », ils viennent aussi « avec leurs mains¹¹² » !

F1.1 Les cérémonies familiales ou la mise en scène de la sociabilité et de la solidarité

Mais pourquoi les cérémonies familiales sont-elles si importantes politiquement ? L'espace public urbain tel qu'il est culturellement pratiqué et investit signifie moins un espace commun à tous les citoyens, qu'un *espace de visibilité*. Dans toutes les villes africaines, c'est l'espace où chacun s'expose à la visibilité des Autres, où chacun se soumet et est soumis en permanence au regard des Autres qui

¹⁰⁸ En effet, n'étant pas des proches, ils ne sont pas conviés. Mais ils sont précisément informés du lieu, de la date et de l'heure et de la nature des cérémonies par leur réseau local de renseignement.

¹⁰⁹ Rendre visite pour saluer le maître d'une cour est une des marques de considération et de respect les plus prisées en milieu populaire.

¹¹⁰ PACA est un acronyme pour « Parents, Amis, Connaissances et Alliés » qui résume l'ensemble des liens sociaux familiaux et extra-familiaux qui s'organisent en réseaux autour d'Ego. Ces relations sont celles qui constituent l'entregent d'un acteur social, son capital social, sur lequel il peut s'appuyer en cas de besoin.

¹¹¹ Expression populaire qui signifie venir « les mains vides ».

¹¹² Expression populaire qui signifie venir « les mains pleines de billets de banque ou de « feuilles » comme on le souhaite aujourd'hui lors des vœux en cette nouvelle année 2004.

évaluent et qui jugent ! Il y a donc des formes réglées de cette monstration de soi en public et les cérémonies familiales en sont l'expression la plus achevée. Cette forme de sociabilité est un élément essentiel des conventions qui régulent les interactions sociales dans l'espace public urbain. D'une part, par son hospitalité, elle tend à réduire les distances sociales et ethniques qui séparent les citoyens. D'autre part, elle participe d'un ordre urbain fondé sur les valeurs du savoir-vivre ensemble sanctionné par le code partagé de l'honneur et de la honte.

F.1.1.a L'instrumentalisation politique des normes de l'échange social

Les solidarités¹¹³ urbaines ne s'extériorisent vraiment qu'à l'occasion des cérémonies familiales. Celles-ci consistent en effet en de véritables mises en scènes publiques des solidarités communautaires, amicales et clientélistes. Par ailleurs, comme une cérémonie réussie rassemble l'ensemble du collectif familial, communautaire et extra-familial de la partie invitante, tout invité se trouve en position d'évaluer, en nombre et en qualité, le capital social de son hôte, et de s'en faire reconnaître si ce n'est de s'en réclamer. Car, comme on dit à Bobo, « tout le monde se connaît ! » ou bien « on se sait ! » et quand on ne se connaît pas, on fait tout pour savoir qui est, socialement, cette personne. La logique communautaire du recours solidaire et la logique clientéliste imposent de savoir précisément qui est qui, qui réside dans cette ville et qui fréquente qui : on ne sait jamais !

Ainsi que nous l'avons montré plus haut, ce sont des lieux de présence « obligée », le statut social et la réputation du citoyen moyen dépendent de sa capacité à tenir sa place et son rang dans ce genre de manifestation. Pour chacun, la participation à ce jeu urbain de la sociabilité est quasiment inévitable. C'est le prix à payer pour « gagner son nom », c'est-à-dire se faire la réputation d'être une personne honorable. D'où l'intérêt pour les « politiciens » de sacrifier à ces rites d'honorabilité.

Mais, du point de vue du leader politique, futur candidat aux élections municipales, les plus intéressantes parmi les cérémonies, sont les grandes funérailles. En effet, celles-ci sont l'espace public où s'exprime la sociabilité masculine la plus extensive, car la présence des simples relations et des lointaines connaissances du défunt y est presque obligée. D'ailleurs, en dehors du cercle étroit des parents proches, des amis et de quelques camarades et collègues, la participation des hommes y apparaît plus directement intéressée que celle des femmes. En effet, les hommes utilisent les funérailles pour remonter les filières relationnelles de leurs parents, amis, connaissances et alliés (le réseau PACA), qui connaissent des gens pouvant constituer le recours tant recherché ; l'occasion de rencontrer des gens puissants ou riches est trop rare pour manquer la chance de se faire présenter à eux et se faire ainsi connaître d'eux. Dans ces circonstances favorables à ses intérêts, l'homme politique apparaît, et se présente, comme un futur recours possible.

F.1.1.b Donner une « enveloppe » aux funérailles

En fonction de l'importance stratégique du chef de famille de la cour visitée, le groupe des visiteurs politiquement intéressés sera plus ou moins nombreux, pour les familles qui comptent dans le quartier¹¹⁴, le groupe de visiteurs peut compter jusqu'à quarante personnes !

« Avant l'organisation des élections, il y a corruption par ci, par là. S'il y a un baptême, des funérailles, le gars débloque une enveloppe. Je suis d'accord qu'il faut compatir aux événements des autres, mais il y a des limites. (...) Il y a 3 conseillers dans chaque sous-secteur, donc ils sont 21. Pour être Conseiller, chacun bat sa campagne ; trois ans environ avant les élections, la distribution d'enveloppes commence pendant les cérémonies. Et cet

¹¹³ La solidarité extra familiale se distingue fondamentalement de la solidarité communautaire par l'absence d'obligation subie : on ne choisit pas ses parents, mais on choisit ses amis ! La réciprocité y semble librement consentie et ses modalités, choisies et assumées, tissent le lien social en fonction des besoins affectifs et sociaux des protagonistes.

¹¹⁴ L'instrumentalisation politique des normes du savoir-vivre et la manipulation des codes de sociabilité sont poussées jusqu'au point de revenir le dimanche suivant le décès saluer, en délégation, les gens de la cour du défunt.

argent vient d'où ? C'est la sueur des gens ! Dans de telles conditions que deviennent les questions d'hygiène ? **La corruption commence par les femmes, les associations et les janjoba. Le Burkina est le pays où il y a le plus de projets, mais six mois après le financement, il n'y a plus de traces.** Vous savez « le sucre est bon, mais le sel aussi n'est pas mal » Cela veut dire qu'il n'y a rien de tel que la transparence. Souvent je m'énerve, **je me demande si la population est consciente. Les gens ne font rien, mais ils se représentent et les gens continuent à voter pour eux.** » un habitant de Sarfalao, militant actif du parti ADF-RDA.)

« Regardez au niveau de l'assemblée, il y a deux mois, on (la Présidence de la république) a donné à chacun des députés une somme de 3 100 000 FCFA, pour qu'ils aillent aider les électeurs car c'est le moment de la soudure (ils se montreront particulièrement reconnaissants). Mais qui a donné quelque chose ? Il y a 111 députés, ils ont des salaires mensuels. **Alors, ils ont mis ça dans leurs poches : Ils peuvent tout se permettre puisque 75% des habitants de Bobo sont analphabètes. Mais ils ne vont pas le garder pour eux ; dans quelques temps, ils vont recommencer à « sortir », payer le thé pour les jeunes, donner des enveloppes aux funérailles, aux baptêmes.** Ils sont venus me chercher une fois, mais j'ai refusé. Je ne suis pas là-dedans. Où va notre jeunesse ? notre souci, c'est l'avenir de nos enfants ! Que vont-ils devenir ? Vous voyez des gens qui quittent l'université pour venir passer des concours d'agents itinérants de la santé. Ils veulent manger. C'est triste, c'est triste ! » (Entretien groupé avec des fonctionnaires retraités dans le quartier Accart-Ville)

La sociabilité cérémonielle est tout entière organisée autour de cette production de cadeaux-signes¹¹⁵ statutaires qui s'exhibent avant d'être transmis et qui, par leur circulation même, intègrent le groupe des participants. Le tissage du clientélisme politique va ainsi commencer à se nouer par l'acceptation du cadeau. Les « enveloppes » données à ces occasions peuvent contenir des sommes allant de 15 000 FCFA à 100 000 FCFA selon l'importance de l'individu à soumettre. En effet, des sommes plus importantes sont consacrées aux gens alphabétisés qui ont tendance à offrir plus de résistance à cette forme de corruption. Car l'enveloppe n'est pas simplement donnée, elle est appropriée (on crie publiquement le nom du donateur), elle est exhibée (manipulée comme signe) et enfin elle est transmise à l'hôte. Contrairement au don, le cadeau cérémoniel ne prend pas son sens dans la relation concrète entre deux personnes, mais dans la relation différentielle aux autres cadeaux-signes exhibés à la même occasion.

Comme pour n'importe quel participant, les stratégies ostentatoires des candidats aux élections municipales ont pour enjeu, soit la conservation, soit l'augmentation de leur capital symbolique. Or, en période préélectorale, il se trouve souvent que de futurs candidats rivaux se rencontrent à la même cérémonie, la dimension agonistique de la dépense cérémonielle apparaît alors pleinement.

La rivalité pour le capital symbolique qui s'exprime par et dans l'exhibition des enveloppes des participants, renvoie à l'absence de lien d'identité entre eux ; ils peuvent donc, sans problème, entrer en concurrence *fadenya* pour la captation du maximum de ressources sociales disponibles dans une cérémonie donnée.

F.1.1.c Donner à « bouffer » aux pauvres et aux faibles

Les petites sommes suffisent, en général, à s'aliéner durablement les familles analphabètes des cours pauvres :

« Dans certaines familles très pauvres, si tu vas saluer la famille en offrant 500 FCFA au patriarche de la maison, celui-ci va te bénir et te soutenir mordicus pendant dix ans ! [il va faire voter pour toi toute sa famille] »

¹¹⁵ « Tasses », couvertures, pagnes, dans les baptêmes, billets craquant neufs dans les autres.

« Il est difficile de refuser quelque chose à la main qui te nourrit ! ».

Un autre geste très populaire auprès des pauvres du secteur est l'invitation à un repas. Ainsi, on dit que le Responsable Administratif du secteur 17 avait pour habitude de convier les associations de femmes et celles des jeunes à partager une « grande bouffe » dans sa cour :

« Les conseillers ne représentent pas nos intérêts. Vous savez aujourd'hui les gens sont plutôt attirés par la facilité. Par exemple moi, j'ai les moyens, et je mets ces moyens à votre disposition car je veux être élu conseiller. Je vous donne l'argent, vous dansez, vous faites la fête, vous voulez manger, je vous donne à manger, l'essentiel pour moi, c'est d'être élu Conseiller, une fois que j'aurai cette place, je n'aurai plus besoin de vous ; mais j'aurai de nouveau besoin de vous dans cinq ans. Et pendant ce temps, je cherche à m'enrichir encore, parce que je sais que vous aurez toujours besoin de moi, c'est ça la politique ici (rires) » (I. K., habitant, secteur 17)

Au Burkina Faso comme au Mali, la sociabilité cérémonielle est considéré par tout le monde comme un espace légitime d'expression de la concurrence pour la renommée, c'est-à-dire la réputation d'honneur. L'émulation est celle de ceux qui se défient en s'affrontant « à coups » de cadeaux et qui luttent pour le prestige. Il s'agit d'un combat autant symbolique qu'économique dans lequel se joue le positionnement social du sujet, son rang statutaire, en même temps que la reconnaissance de celui-ci par les membres du groupe auquel son geste s'adresse.

Une telle institution sociale est particulièrement adéquate à l'expression de la concurrence politique des candidats aux municipales.

F1.2 Le contrôle politique des notables du secteur

« On ne peut entrer dans une motte de beurre pour en ressortir la bouche sèche ! » Proverbe bobo lais.

Au-delà de l'investissement cérémoniel dirigé vers la population du secteur d'arrondissement en général, d'autres formes d'investissements clientélistes sont ciblées en direction de certains notables locaux.

Ces notables sont, à un titre ou un autre, des têtes de réseaux sociaux locaux et, à ce titre, ils font l'objet d'une attention permanente de la part des hommes politiques locaux. À bobo-Dioulasso, dans le secteur 17, les notables forment un groupe d'une quarantaine de personnes sûres (car moralement, et parfois économiquement, endettées) et mobilisables à tous moments par les élus.

Parmi eux, on trouve des enseignants, des jeunes, des notables religieux, des commerçants, des cadres, des femmes responsables d'associations de femmes et surtout des responsables de comités de gestion d'organisations ou d'associations : entre autres, les Comités de Lotissement et de Recensement, les Comités des Associations de Parents d'élèves, le Comité du Centre de Santé et de Promotion Sociale, le Comité de gestion de la Caisse Populaire.

F.1.2.a Les enseignants

Ils revêtent une importance capitale dans la sphère des échanges clientélistes locaux :

« En effet, c'est tout un problème pour les familles de trouver une « place » pour leurs enfants à l'école du secteur. Or, les enseignants contrôlent les inscriptions ! Pour les patrons politiques, pouvoir contrôler des enseignants, c'est être en mesure, quand il le faut, de trouver des « places » à l'école pour des élèves de familles déjà clientes, soit pour des enfants d'une famille qui, en acceptant ce « service », rejoint la clientèle politique locale. »

Tout le problème consiste donc à pouvoir « acheter » les enseignants. Ceux-ci entrent en dépendance clientéliste en se laissant corrompre, soit en acceptant une parcelle de terrain à bâtir qui leur sera offerte à l'occasion d'un lotissement initié par la mairie, soit en acceptant un « prêt » de quelques centaines de milliers de francs CFA, puisé, par exemple, dans la Caisse de l'Association des Parents d'élèves et qu'ils ne seront jamais tenus de rembourser !

Parmi les enseignants, le premier qu'il convient d'assujettir est évidemment le directeur d'école qui, par son autorité, joue un rôle stratégique pour le contrôle de l'ensemble du staff enseignant. De son côté, un directeur d'école pourra être « acquis » à la cause politique du candidat en échange du « feu vert » qui lui est donné par les « patrons » d'utiliser à sa guise les fonds constitués par les cotisations des parents d'élèves à la Caisse du Comité des Associations de Parents d'élèves.

Il se trouve parfois des « fortes têtes » qui ne se laissent pas acheter pour si peu. Contre ces récalcitrants, on use de la menace ; ainsi, les gens scolarisés du secteur, ceux qu'on appelle ici les « intellectuels » sont évidemment plus difficiles à manipuler et il est difficile d'influencer leur vote, simplement en les faisant « bouffer ». Dans ce cas, on passe à un registre d'influence à tendance maffieuse : l'intimidation par la menace de sanctions !

« D'ailleurs, ils n'osent pas voter pour l'opposition, car ils craignent, à juste titre, des mesures de rétorsion comme, par exemple, l'affectation brutale dans une autre province. On connaît ici des personnes qui ont subitement changé de camp politique (qui sont passés du soutien de l'opposition à celui de la majorité) sous la menace explicite d'une mutation. »

F.1.2.b Les jeunes du secteur

Il convient de distinguer entre les jeunes membres à part entière de la clientèle militante et les jeunes que l'on va « flatter » avant les élections en satisfaisant leurs besoins immédiats « en sucre et en thé » ou en leur offrant des ballons de football tout en finançant l'organisation des tournois municipaux.

Les jeunes militants sont recrutés parmi les chômeurs, nombreux dans le secteur, et ils sont faciles « à gagner ». Il suffit de leur donner une parcelle de terrain qu'ils pourront revendre ultérieurement. En retour, ils vont exercer une influence permanente sur la jeunesse locale qui sera décisive lors des campagnes de mobilisation. Ils font aussi partie des délégations lors des visites aux cérémonies familiales. Enfin, et surtout, ils constituent les yeux et les oreilles des patrons qui, par leur intermédiaire, sont informés de tout ce qui se trame au quotidien dans les cours familiales du coin :

« Ils cherchent tout particulièrement à savoir qui les critique, quelle cour accueille des représentants des partis d'opposition, quel allié est en train de comploter pour trahir, etc. ».

Après quoi, le « patron » fait convoquer la personne incriminée, chez lui ou à la police locale s'il en a le pouvoir, pour l'intimider et la mettre en garde :

« souvent on vient me voir et on me dit que tu me critiques, qu'est-ce que tu cherches? ».

F.1.2.c Les notables religieux du secteur

Dans le secteur, il y a dix-neuf mosquées et « **tous les imams sans exception ont reçu une enveloppe** ». Il y a aussi quatre temples protestants, « mais là, **seuls les adjoints des pasteurs ont pu être achetés** ».

F.1.2.d Les responsables du Comité de gestion du Centre de Santé et de promotion Sociale (CSPS)

Leur soutien actif a été obtenu par la **distribution de passe-droits** : le Président du Comité a pu puiser directement dans la Caisse du Comité de Gestion du CSPS (la **protection et l'impunité étant assurées**), tandis que les subalternes ont pu obtenir des « prêts » puisés dans cette même caisse.

F.1.2.e Les commerçants

Ce sont **des commerçants qui ont fait faillite, dont on achète le soutien en leur faisant un « prêt »** dont le montant est prélevé soit sur les fonds de la Caisse Populaire (une caisse d'épargne et de crédit) ou sur ceux de la Caisse de l'Association des Parents d'élèves.

F.1.2.f Les associations de femmes

Leur **soutien électoral est facilement gagné par le don d'une « enveloppe »** d'un montant allant de 15000 FCFA à 20000 FCFA **et des promesses** d'accorder un prêt immédiat à toutes les femmes membres et de réaliser ultérieurement des équipements au profit de l'association.

F.1.2.g Les responsables de comités

Ce sont presque toujours des clients des notables politiques locaux qui occupent les positions stratégiques de président et de trésorier dans les différents comités du secteur : le Comité de Lotissement et de Recensement, le Comité des Associations de Parents d'élèves (4 associations dans le secteur), le Comité du Centre de Santé et de Promotion Sociale, le Comité de gestion de la Caisse Populaire. **Les patrons politiques et les notables infiltrent progressivement toutes les structures *ad hoc* de leur circonscription à la seule condition qu'elles disposent d'un budget dont ils pourront prendre le contrôle pour « bouffer » eux-mêmes ou « donner à bouffer » aux autres !**

Le constat est donc le suivant. Pour des raisons d'analphabétisme dominant, les partis politiques ne peuvent pas s'appuyer sur une clientèle idéologique qui serait transversale aux logiques communautaires. Comme les autres acteurs sociaux, ils sont contraints, pour exister, de s'ancrer dans les intérêts étroitement communautaires d'une société locale qui reste majoritairement sous l'emprise des formes de sociabilité verticale. Ainsi, les représentations locales des partis politiques sont, au Burkina Faso comme au Mali, constituées à partir des notables en position de têtes de réseaux représentant les différents intérêts locaux. Les partis entrent en « concurrence » *fadenya* pour gagner le même enjeu, à savoir, influencer les responsables des réseaux et des groupes d'intérêts qui comptent (pour le Mali voir Claude Fay, 1995 ; Bouju, 2000). Les ancrages clientélistes s'effectuent donc là où les têtes de réseaux sociaux, politiques ou économiques se trouvent contraintes d'échanger leurs ressources spécifiques¹¹⁶.

¹¹⁶ Au Mali, les chefs de quartier disent ne pas aimer les changements de pouvoir. La raison en est qu'il leur faut consacrer à chaque fois beaucoup de temps, d'énergie et de ressources au marchandage avec les nouveaux élus pour trouver un compromis viable sur les termes de l'échange clientéliste qui va les associer. De plus, pendant ce temps de tractation « on ne gagne rien ! ». De son côté, afin d'être en mesure de distribuer ses faveurs, l'élu municipal doit s'assurer un accès vers les centres décisionnels qu'il ne contrôle pas directement. Il doit donc constituer et entretenir des réseaux relationnels clientélistes avec les chefs de quartier et les notables locaux.

F1.3 La richesse nécessaire : *wari tei, parcelle be* « on n'a pas d'argent, mais on a des parcelles ! »

Ici comme ailleurs, la puissance financière des partis politiques apparaît comme un facteur décisif dans les élections locales et ceux qui réussissent sont, de fait, les seuls à pouvoir mobiliser les ressources matérielles et économiques importantes qui permettent la mobilisation des électeurs.

Dans le contexte actuel, un leader politique est donc contraint d'acheter la loyauté de ses partisans. Mais, pour garder ses partisans, tout leader politique devra être en mesure de distribuer des emplois, des passe-droits, des licences d'importations, des parcelles d'habitation, des prébendes, des bourses d'étude, des places aux concours scolaires et universitaires, des crédits bancaires, des marchés administratifs, des subventions, des facilités douanières ou fiscales, des avantages professionnels, des primes, des sursalaires, des voitures et des logements de fonction, des fiefs fonciers urbains, etc. (Marie 1997 : 94).

Les partisans d'un jour (celui du vote) constituent la masse des électeurs pauvres qui pourront aussi être achetés pour quelques billets. C'est la misère ou la peur de la misère économique qui pousse les électeurs pauvres à interpréter la remise d'une enveloppe comme un geste de solidarité de la part des militants :

« Il est difficile de refuser quelque chose à la main qui te nourrit ! ».

En remettant, dans les formes qu'il convient, cette enveloppe, les militants montrent qu'ils peuvent les aider à surmonter leurs difficultés quotidiennes et sur la seule foi d'une promesse de renouveler cette aide, les clients-électeurs s'engagent aux côtés de ce parti : pragmatiquement, ils suivent le parti qui a les moyens de les aider matériellement !

Mais les élections municipales entraînent une redistribution financière hors de commune mesure avec les échanges du clientélisme quotidien. Pour pouvoir distribuer autant « d'enveloppes », il faut disposer de ressources monétaires très importantes :

« On peut considérer qu'une somme de 50 à 100 millions de FCFA provient des détournements effectués par la corruption étatique dans les grands programmes de développement (PDRI-HKM, PNGT, etc.) ».

Parmi celles-ci, il y a bien sûr les « fonds spéciaux ¹¹⁷ » en provenance de la présidence et des hautes instances du parti au pouvoir dans la capitale. Mais si la présidence est riche, les communes sont pauvres. Elles disposent encore de peu de ressources, hormis les taxes qui rentrent mal. Alors, les élus municipaux et leurs clients désireux d'asseoir localement leur autorité ont trouvé les moyens de « se servir » en ponctionnant la « poule aux œufs d'or » que représente l'organisation d'un nouveau lotissement urbain.

Conclusion

Aujourd'hui, à quelques exceptions près, les communes urbaines ont pris la place occupée jadis par l'Etat comme lieu d'accumulation des ressources monopolistiques (lotissements, taxes, aide extérieure, etc) qui circulent de haut en bas, le long des liens clientélistes urbains, selon un double mécanisme de prédation ¹¹⁸ et de redistribution. Ainsi qu'on l'a vu, l'argent accumulé, détourné ou prélevé par la corruption, est réinvesti dans l'entretien de parentèles et de clientèles.

¹¹⁷ Pour une bonne part, ces fonds spéciaux proviennent de la privatisation de biens publics : c'est la voie principale par laquelle la grande corruption d'Etat s'articule à la petite corruption locale : « Au-delà des luttes pour le pouvoir qui se déroulent sur la scène officielle des élections et du jeu partisan, les élites de rang national entendent bien continuer à diriger le jeu politique (...). Ces élites sont évidemment peu soucieuses de diffuser les principes politiques susceptibles de favoriser l'émergence d'exigences démocratiques ou celle d'une société civile indépendante. » (Le Bris, 1999 : 9).

¹¹⁸ Au Mali, comme au Burkina Faso, le pouvoir de se servir s'est exercé par des prélèvements « tributaires » sur la paysannerie (à travers les caisses de stabilisation des prix du coton et des offices parapublics de commercialisation des

G. Étude de cas n°4 : le clientélisme municipal dans la Commune 1 (Bamako)

G.1 Présentation de la commune

La Commune I, comme toutes les autres communes du district de Bamako a été créée par l'ordonnance n°78-32\CMLN du 18 août 1978. Elle est une collectivité territoriale décentralisée disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière conformément aux dispositions de la loi n°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales.

L'histoire du peuplement de la Commune I est plus récente que celle des autres communes. Les quartiers actuels de Banconi, Korofina, Djélibougou existaient avant à l'État de gros villages. La démographie galopante du district de Bamako, consécutive à un flux migratoire important posait un problème d'accueil de nouveaux arrivants dans les anciens quartiers du centre ville. Compte tenu de la disponibilité en parcelles d'habitation qu'offraient les quartiers de la C.I, les migrants s'y sont concentrés, mais on y retrouvait également une population pauvre à très faibles revenus. Ce fut le point de départ de la « ghettoïsation » des nombreux sites d'habitation de ce territoire urbain qui allait devenir la Commune I ; devant l'ampleur du phénomène d'établissement sauvage avec son corollaire de quartiers anarchiques, l'administration a décidé de lotir le nord de Korofina, Djélibougou et une partie de Boukassombougou. C'est à partir de 1978 que ces villages ont été réunis pour former la commune I. Cette situation explique aussi les énormes enjeux fonciers auxquels la Commune I est en proie depuis des années.

La commune I est limitée au Nord par la commune de Sangarébougou, au Sud par le fleuve Niger, à l'Est par la commune de Moribabougou et à l'Ouest par le district de Bamako. Sur le plan géographique, la Commune I est dominée, par les hauteurs de Sikoro koulou, Djekoulouni à Djoumazana, Sirabilennokoulou à Nafadji, Chocoro koulou à Nafadji. Elle est traversée par des cours d'eau, dont : le Banconi (7 Km), le Tienkolé (5 Km), le Moribabougou (6 Km) et le Farakoba (6 Km). Peuplée de 199.651 habitants dont 95149 femmes (48 % de la population), la Commune I du district de Bamako est essentiellement composée de Bambara, de Sarakolé, de Peul et de sonrhaï. Les principales activités sont : le maraîchage, l'agriculture, l'artisanat, le commerce et les services.

G1.1 La structure administrative : le conseil municipal

Neuf quartiers administratifs composent la Commune I, ce sont : Meguin Sikoro, Boukassombougou, Djélibougou, Korofina Nord, Korofina sud, Banconi, Fadjigila, Djoumazana et Sotuba. La Mairie est le siège de la commune. Le nombre de conseillers d'une commune est fonction du nombre de sa population.

La majorité du conseil communal de la Commune I est du parti politique de l'ADEMA-PAS. Cette majorité a été obtenue à cause du boycott des élections municipales et législatives de 1997 par

céréales), sur les valeurs du commerce d'import-export par l'intermédiaire des douanes, des taxations et des monopoles et aussi sur les flux de capitaux liés à l'aide internationale par le biais des détournements des fonds pour le développement ou de leur affectation au fonctionnement de l'Etat. (Marie 1997 : note 40 page 93).

l'opposition politique malienne. Un conseil municipal de 41 membres a ainsi été élu, dirigé par un bureau municipal composé du Maire et de cinq 5 adjoints.

Après l'élection du Maire et de ses adjoints, une commission de travail a été mise en place et un règlement intérieur du conseil a été élaboré. Le conseil fonctionne par session. Il y a les sessions ordinaires (une fois par trimestre) et les sessions extraordinaires (dont la loi ne prévoit pas de nombre). Au cours de chaque session, les décisions sont prises par vote. Après délibération, les engagements sont pris et se manifestent dans des actes administratifs : arrêtés du Maire, les actes de développements...etc. La session budgétaire est tenue avant le 31 octobre de l'année en cours. **Les chefs de quartier sont les derniers maillons de l'administration. De ce fait, ils sont le relais de l'administration auprès de la population.**

G.2 La création des Comités de Développement Participatif (CDP) : une initiative d'organisation de la société civile ou un nouvel avatar du clientélisme politique local ?

Les « comités de développement participatif » (CDP) ex-comités de pilotage (CP), sont des structures locales de participation chargées de la coordination de toutes les associations, ONG et autres formes d'organisation populaires implantées dans les neuf quartiers de la commune I. L'évolution des CP aux CDP est très instructive des tendances du jeu des acteurs locaux. On peut toutefois retenir que beaucoup d'incohérences ont entaché le fonctionnement de ces organes. Les CDP ont été créés en 1997, sur initiative de « Culture et Développement », une ONG française opérateur du programme de jumelage entre la mairie de la commune I et la ville de Meylan (France). L'idée de départ était de répertorier l'ensemble des projets de quartiers pour élaborer un plan d'actions pour les neuf quartiers de la commune. Ce plan devrait être soumis au préalable à une commission de bailleurs et partenaires pour son financement. Les autorités municipales se sont précipitées pour mettre en place ces structures « participatives » afin d'avoir la mainmise sur l'ensemble des associations de la commune.

G2.1 L'effet de manne » de la nouvelle structure

Les leaders associatifs locaux désignés pour diriger les différents comités de quartiers, ont également cru à « une manne tombée du ciel ». Ils se sont rapidement organisés en comités de pilotage pour élaborer des « catalogues de projets », en pensant que le financement des projets était déjà acquis à travers la présence de l'ONG française « Culture et Développement ».

« Beaucoup de gens se sont découragés, ils sont partis. Tous ceux-ci pensaient qu'il y avait de l'argent à distribuer. Même la mairie n'a pas payé sa contribution pour la construction de l'agence de développement municipal des quartiers. J'ai été président des CDP, je sais comment ça se passe. Tous les membres y ont adhéré pour profiter des opportunités. Ils ne connaissent même les textes qui régissent les CDP. » Ibrahim Koné, ex président des CDP

*« Ce sont les Meylanais qui sont à l'origine de leur création (CDP). Actuellement, ça n'intéresse pas beaucoup de personnes car **au départ, elles pensaient qu'il y avait des choses à se partager. Les bénévoles qui s'impliquent dans l'animation des CDP sont aussi critiqués, on les accuse de bouffer les sous.** » Ibrahim Sidibé, membre CDP, conseiller chef du quartier de Banconi, président de la coordination des GIE d'assainissement de la C.I*

« J'avoue que depuis la création des CDP, aucun projet n'a été financé. Cet état de fait est à l'origine du départ de beaucoup de personnes des CDP. Il ne faut pas se le cacher, **c'est une culture ici quand on crée une association, on s'attend à des financements !** » Mme Barry Aminata Touré, membre CDP

Suite à ce mauvais départ, l'orientation stratégique de l'initiative a été revue et précisée. Aujourd'hui les comités de développement participatif (CDP) ont remplacé les comités de pilotage (CP), avec comme ambition :

- D'informer, de sensibiliser et de mobiliser les associations et les organisations communautaires, les populations des quartiers et de la commune en vue de leur implication effective dans les activités de développement communautaire.
- D'informer et sensibiliser les populations des quartiers et de la commune sur le contenu et la portée des lois, arrêtés municipaux ou tout autre actes administratifs de la commune, et de l'Etat.
- De participer à l'identification, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans et programmes de développement communal ;
- De participer à la réalisation, la gestion et l'entretien des équipements collectifs dans les quartiers de la commune ;
- De faciliter la communication, l'échange et l'information entre les organisations et associations communautaires d'une part, la population, la mairie et les partenaires au développement d'autre part.

G2.2 La structuration et l'ancrage local des CDP

IL existe un CDP dans chaque quartier de la commune I. Les CDP des quartiers ont pour président d'honneur les chefs de quartiers. Ils sont composés de toutes les couches socioprofessionnelles et sont coordonnés par un comité central (niveau communal) qui se réunit chaque samedi dans la mairie de la commune I. Pour être membre du CDP, il faut être habitant du quartier, avoir une bonne moralité, être membre d'une association, d'un GIE, ou d'une ONG évoluant dans un des quartiers. Les membres du bureau CDP sont des bénévoles associatifs.

G.2.2.a Les aléas de la coopération Société civile du Nord (ONG)-Société civile du Sud (Comité de pilotage)

Comme toutes les autres coopérations décentralisées, le jumelage entre la ville de Meylan et la Commune I vise également à promouvoir un échange et un développement harmonieux entre les villes du nord et celles du sud. C'est dans cette optique que la ville de Meylan à travers « Culture et Développement » accompagne la municipalité de la commune I dans ses initiatives de développement local. Cependant, la convergence locale supposée être suscitée à travers ce partenariat reste mitigée.

Si les élus municipaux affichent leur fierté d'avoir attiré des partenaires internationaux dans le seul but d'aider les populations, les populations elles, estiment être des prête-noms à des actions qui les « survolent » :

« Les opérateurs culture et développement sont passés à côté de leur sujet. Ils sont venus regrouper les associations en vue d'un développement participatif. Mais au lieu de former les associations, ils ont organisé un concours de sélection de projets. J'ai critiqué cette idée en son temps, parce que sur la centaine d'associations, on ne pouvait compter que sur une dizaine, toutes les autres affichaient de réels problèmes (faible capacité à intervenir). Ce fait combiné à

l'influence des politiciens avait été occulté par Culture et Développement, Ce qui devait par la suite constituer les limites de l'initiative. » M. O. Ex-président du comité technique CP

« Je n'ai jamais été convié aux réunions CDP. Je ne me suis pas non plus impliqué par crainte d'être taxé de politicien. »

« La population de la Commune I est très pauvre et, par conséquent, préoccupée par sa survie quotidienne elle donc s'intéresse moins à ces affaires de CDP. Ces organes dits de participation sociale, constituent en fait des clubs privés, réservés aux intimes. Ils disent qu'ils font ça au nom de la population, ors il se trouve que la population n'est même pas informée. Tu peux demander d'autres personnes que moi, elles te diront que si ce n'est pas à l'occasion de cet entretien, elles n'avaient jamais entendu parler de CDP. » Le chef du secteur VIII de Korofina Nord.

G2.3 Un rôle urbain qui prolifère : courtier en développement - entrepreneur politique

G.2.3.a Une alliance privilégiée avec les patrons de l'ONG du « Nord »

T., le secrétaire général de la mairie est « privilégié » par la coopération Meylan-Commune I. Ce personnage est au cœur de toutes les décisions importantes et tous les avantages, lui sont destinés en priorité : voyages d'échange et de formation en France, contact avec les partenaires locaux au Mali, définition des stratégies d'intervention, etc.

« J'ai toujours dit aux Français (les responsables locaux de l'ONG) que la réalité dans nos deux pays est différente. Qu'ils nous laissent travailler, qu'ils nous laissent réfléchir entre nous mêmes, en ce moment nous pouvons bien exprimer tout ce qu'on veut (dénonciation de l'ingérence de l'ONG). Ils ont envoyé T. faire des formations en France, après l'inauguration, ils ne voient que T. comme directeur. « qu'ils nous fichent la paix avec ces CDP là ». En son temps, j'avais même suggéré de construire l'agence dans un autre quartier, ici à Korofina il y a tout. » (B.C., chef de la brigade d'hygiène de la Commune I)

« Tu sais, c'est la partie française (note : son amie C., responsable locale de Culture et Développement) qui a exigé à ce que je sois directeur de l'AMDQ. D'ailleurs, ils doivent même me financer une formation en travail social. » T. Secrétaire général de la mairie.

Beaucoup de personnes se rappellent encore du concours de sélection des meilleurs projets des quartiers, organisé par l'ONG culture et développement. Le secrétaire général de la mairie coordinateur du concours n'a pas observé la neutralité. Etant au fait de toutes les informations utiles, il a personnellement aidé l'association du président du CP dans le montage de leur projet qui fut classé troisième. Paradoxalement, c'est ce même projet qui a été le seul retenu pour financement contre les deux premiers.

G.2.3.b Le phagocytage du pouvoir local

« Quand la ville de Meylan a donné 400.000 FCFA pour la réalisation de ce projet, le président s'est approprié cette somme avec bien sûr le silence de la mairie. Il a évincé du bureau de son quartier, les personnes capables de critiquer sa gestion. Les comités locaux CDP forment un réseau contrôlé par le secrétaire général de la mairie et ses amis, les mêmes qui dirigent tous les organes communautaires de gestion (les leaders associatifs et politiques, les conseillers des

chefs de quartier, etc.). Ils contrôlent implicitement tout le jeu social et politique local, les postes clés ne sont pas accessibles à tout le monde. H.B.

On observe aussi que toutes les personnes dirigeantes des CDP sont des aînés (90 % ont plus de 45 ans !). Ils sont pour la plupart des retraités, des leaders politiques locaux sans activité régulière, etc. Les jeunes qui en font partie, sont majoritairement des chômeurs sans qualification qui squattent quotidiennement la mairie et le domicile des responsables locaux. En somme le CDP est le terreau de prédilection de toutes ces personnes sans emploi, ni revenus régulier, qui vivent du courtage.

G.2.3.c Contrôler les sources de ressources

« Le CDP a été créé sur de fausses bases. Le secrétaire général du CDP de BANCONI est à la fois responsable d'un parti politique, président de deux Associations de Parents d'élèves, responsable du comité de gestion des écoles communautaires, responsable de l'association des caisses d'épargne et conseiller du chef de quartier.

G.2.3.d S'attacher des clients fidèles bien qu'incompétents

Des postes de responsabilité sont attribués à des personnes ne sachant ni lire, ni écrire, comme le cas de la présidente de l'association féminine de BANCONI. Elle est chargée de la gestion des commissions des marchés. Elle n'a pas la capacité intellectuelle pour comprendre les problèmes aigus et pertinents du développement. » O., habitant C.I

*« Je prévois la déconfiture pour notre agence, si jamais le secrétaire général de la mairie en devient le directeur. Il ne s'entend pas avec beaucoup de CDP, mais en plus c'est un opportuniste qui s'arrange facilement pour préserver ses intérêts. Un conseiller de la coopération française m'a dit que sa venue va tout foutre en l'air, mais c'est C. (la responsable de l'Ong culture et développement) qui l'impose. Moi je cherche le même poste parce **que je connais les problèmes et je suis capable de faire bouger les choses. En ce moment je travaille sur l'orientation stratégique de l'agence, je fais toujours des propositions intéressantes.** » O. D., agent de la mairie*

Aujourd'hui, c'est presque certain, le secrétaire général de la mairie occupera les fonctions de directeur, de la nouvelle Agence du Développement Social des Quartiers.

G.2.3.e La reconstruction des réseaux prédateurs du pouvoir

Il n'est pas interdit de penser que les CDP aient été imaginés pour permettre aux élus d'avoir la mainmise sur la société civile. Certes, le soutien des autorités locales est primordial pour la promotion de la citoyenneté locale, mais légitimer les organes de participation en les arrimant aux instances politiques communales, permet à ces mêmes autorités locales d'entretenir le clientélisme au détriment de l'engagement citoyen.

Aujourd'hui au Mali, la configuration de la scène politique est entrain de changer d'une façon inattendue à tel point qu'on peut la qualifier d'atypique. Ce sont des forces sociales émergentes, appelées « Mouvement citoyen » ou des « Indépendants » (non affiliées à un parti politique) qui ont causé des ennuis aux partis politiques lors des dernières élections présidentielle et législative. Il est évident que les CDP sont perçus par les autorités politiques, comme un réservoir électoral qu'il faut contrôler ou réduire à tout prix.

« Actuellement la difficulté majeure que nous avons est la perception qu'ont les élus des CDP. Ils pensent que les populations s'immiscent dans leurs affaires. Cela crée de véritables

tensions concernant l'identification, la planification des différents projets que nous leur soumettons. Ils soupçonnent de notre part, un contrôle alors que nous sommes là pour les aider à mettre en œuvre les différents plans que nous, nous aurions choisis et que tout le monde (population) aurait bien accepté . » M.r H.O.D., président CDP Djélibougou

Les CDP, c'est la société civile. Cela n'a pas été compris par nos élus, ils ont perçu les CDP comme leurs rivaux. L'équipe sortante n'a jamais jeté un coup d'œil sur les CDP, si ce n'est qu'à la dernière minute et c'était trop tard. » Lassine Touré, CDP de Sotuba

« L'ex président du CP a été imposé par les autorités communales, car il était un membre très influent de l'ADEMA-PASJ(ex majorité présidentielle) dans son quartier. Il était soutenu au détriment de l'intérêt de la population par les élus municipaux et le secrétaire général de la Mairie. Cet envahissement des CP par les politiciens a été très visible lors des assemblées constitutives des CP de quartiers. Toutes les personnes capables de jouer le contrepoids politique, ont été écartées de la gestion des CP. J'ai participé à l'élaboration des statuts et règlements des CP, la démarche se devait d'être ascendante pour constituer un contre-pouvoir face aux élus. Malheureusement les CP ont pris une tournure politique, ils sont devenus des relais pour les autorités communales dans les quartiers. Les CP ont tué les associations, les responsables d'associations qui siégeaient dans la coordination CP, ont délaissé leurs associations au profit des avantages et petits privilèges donnés par les élus. Finalement, cette récupération politique m'a obligé comme tant d'autres personnes à me retirer. » M O ex-président du comité technique CP.

I.K. ancien président de la coordination CDP soutient cette affirmation en évoquant l'exemple de son projet d'école « Enfants déshérités » : « J'ai demandé un emplacement aux autorités communales pour la construction de l'école. **Ils ont pensé que ce projet était un moyen pour moi de me hisser politiquement. Ils ont refusé de me donner le terrain. J'étais obligé de créer l'école chez moi à Sangarebougou »**

G2.4 Une société civile locale structurée et contrôlée par la mairie

La création des CDP suppose que les autres associations ne sont plus reconnues comme étant des interlocutrices officielles et directes des autorités communales. Cet aspect important, enlève aux autres associations leurs fondements juridiques :

« Contrairement à beaucoup d'associations qu'ils coordonnent, les CDP ne disposent que de récépissé délivré par les autorités communales ; tandis que pour avoir une existence juridique au plan national, il faut disposer de dossiers agréés ou délivrés par le gouvernement (accord-cadre, accréditation par un cabinet juridique, etc.). En tant que membre CDP, je suis pourtant confus sur les compétences du CDP à coordonner toutes les associations. J'ai pas voulu faire de polémique, le jour ou les Meylanais étaient venus parler du CDP. Mon GIE ainsi que la coordination communale des GIE ont existé avant les CDP ; Comment pouvons-nous être coordonnés par les CDP ? Etant également dans une coordination nationale, comment une coordination communale pourrait-elle nous gérer ? **Les CDP sont petits pour parler à notre place. Personnellement, j'ai tellement de relations à la mairie que je n'ai pas besoin que quelqu'un s'occupe de moi.** (I. S., Conseiller, Chef de quartier de Banconi et Président de la coordination des GIE d'assainissement de la C. I.)

G.2.4.a La logique prédatrice à l'œuvre

« Quand j'ai obtenu 400.000 FCFA de la ville de Meylan pour le financement de mon projet d'école, **des divergences d'intérêts m'ont opposé à mon équipe**. En fait, ces personnes avaient d'autres idées en tête. Dans leur logique, c'était le CDP qui devait gérer les associations et en conséquence leurs projets. Or, dans les textes avec la Mairie, il n'était pas question que les CDP prennent le rôle des associations. Donc c'est cela qui fait la différence entre la première équipe (CP) et celle d'aujourd'hui (CDP). Certes, **la Mairie a un droit de regard sur le bon déroulement des projets financés dans le cadre des CDP, mais pas les gérer au lieu et place des membres de l'association**. Tant qu'ils ne trouvent pas leurs intérêts (matériel ou financier) dans ce que nous entreprenons, ils ralentissent le processus. J'ai élaboré mon projet pendant 5 mois sous la lampe. Personne ne m'a aidé et Maintenant, ils veulent me le dérober ». Mr I. K., ancien président de la coordination des CDP (c'est lui qui est incriminé par tous, pour avoir détourné l'argent du projet d'école « Enfants Déshérités »)

« Quand au CDP, il faut reconnaître que ça ne se passe pas bien. Les responsables ne font jamais le compte rendu des réunions de la coordination dans les quartiers. Pour te dire, il y a certains parmi nous, qui ne sont pas corrects. Pour l'inauguration de notre agence, j'ai donné 5.000 Fcfa à un des responsables CDP pour aller acheter de la peinture, à présent je n'ai pas vu la peinture, ni l'argent. » O. D., agent de la mairie, membre CDP.

G.2.4.b Le « noyautage » de la société civile par le pouvoir communal !

Tout laisse penser que la gestion actuelle des CDP est assimilable à une forme de « déconcentration » des services de la mairie et des partis politiques dans les quartiers. Cela est nettement visible d'ailleurs dans la volonté de ceux-ci (élus municipaux et autres acteurs politiques), qui ont su établir des liens de subordination très forts avec les organes locaux des CDP :

- création du siège des CDP de quartier dans les Centres d'Etat secondaire de la mairie ;
- tenue des réunions de la coordination à la mairie de la commune ;
- recrutement des jeunes militants des partis politiques dans les organes de quartier. Par exemple à Korofina, la jeunesse CDP est en majorité du parti politique ADS.

« Nous avons tous l'intention de nous présenter aux prochaines élections municipales. Mais si je dois le faire, ce serait à la fois sous les couleurs de mon parti et du CDP. Je souhaite que les membres du CDP soient élus lors des élections à venir, car nous sommes proches de la population. » D. K. Premier Adjoint du Bureau CDP de Banconi et responsable de MPR (ex parti unique)

« Les CDP sont politiques il n'y a pas de doute, les politiciens ont infiltré les CDP parce que la population a failli à son devoir : choisir l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Ils disent tous (la population), « on se mêle pas de ça c'est politique ». C'est faux, ils se mêlent quand ils ont leur intérêt financier. Ce sont eux (les habitants) qui votent pour les mauvais responsables qui viennent les corrompre avec de l'argent. On n'élit pas ainsi un responsable, mais ce sont des « investisseur » qu'on aura élit et ils feront tout pour reprendre ce qu'ils ont donné. » I. S., membre CDP de Banconi, Conseiller du chef de quartier.

« Au mali, les partis politiques ont infiltré les associations. Cela est clair et connu de tout le monde, lors de la mise en place de la coordination communale des jeunes, les délégués étaient pour la plupart des membres des partis politiques. Le bureau ainsi élu n'a pas pu fonctionner, à cause des divergences d'intérêts politiques. Les CDP peuvent être apte à répondre aux besoins de développement de la commune, à condition toutefois qu'ils soient dépolitisés, que les responsables mettent de côté leurs ambitions personnelles. L'opérationnalisation des CDP

s'avère difficile à mon avis, les associations membres n'ont pas les mêmes objectifs, ni la même démarche. Il ne faut surtout pas occulter les problèmes de leadership, il y a toujours des associations qui vont vouloir s'imposer aux autres. » (Y. W., Secrétaire au développement rural, Coordination communale des jeunes, Personne ressource du CDP de Doumanzana, Secrétaire général de la jeunesse CNID (parti politique) au niveau de la commune)

*« Les CDP, c'était une bonne initiative pour rapprocher les associations de quartier afin de mieux gérer nos quartiers. Mais il faut aussi reconnaître qu'ils sont en perte de vitesse, ils **ne sont plus crédibles au sein de la population**. J'ai entendu un vieux protester lors d'une réunion chez le chef de quartier, en disant que les CDP sèment la zizanie dans le quartier. J'ai toujours dit à mes camarades du CDP, notamment le président de notre quartier et celui de la coordination, **si vous voulez faire la politique laisser la vie associative**. Mais en général ce sont les hommes qui le font, ils trompent les autres pour tirer des avantages en tout. Cela ne peut pas continuer, aujourd'hui il y a un éveil des consciences, personne ne se laissera plus faire. C'est peut-être pour ça qu'on m'a écartée, car notre bureau a été renouvelé en mon absence et ce renouvellement ne figurait même pas à l'ordre du jour. » (Mme B. A.T., membre CD)*

« Faire la politique ou laisser la vie associative » ! l'alternative est posée par cette dame, mais en est-ce bien une ? la société civile est-elle oui ou non un interlocuteur politique ?

*L'esprit des CDP (espace de rencontre entre les associations) est une bonne chose, mais malheureusement, il n'y a pas grand chose qui se passe. Je vous avoue, **le problème du CDP c'est la politique**. Le président de notre CDP est du parti ADEMA, il a voulu se faire entourer par les jeunes de son parti, je sens la **récupération politique** de sa part. Il veut **mettre les activités du CDP au compte de son parti**, il est un « baron » dans le quartier, il fait partie de toutes les associations communautaires. Les CDP s'affaiblissent également à cause des esprits de clans, beaucoup de membres se retirent pour tenter une autre expérience en parallèle. (M., membre CDP et directeur du centre d'écoute pour Enfants de la rue à Sikoro)*

Le but des CDP est apolitique, mais il n'y a pas un responsable CDP qui ne roule pas pour un parti politique. Je fais partie des CDP, je fais de la politique. En réalité nous les CDP, nous sommes de même père et de même mère avec ces élus politiques, nous visons la même chose. Il faut être clair, on ne peut pas vouloir le développement tout en continuant de politiser toutes les structures sociales de participation (associations et autres). Malheureusement c'est le cas au Mali, l'actuel président est un exemple patent. Où dans le monde, avez-vous vu un humaniste faire de la politique jusqu'à se faire élire ? il s'est servi de quelque chose. Depuis ça, je suis allergique au mot « société civile », elle n'existe pas, c'est faux ! C'est le problème que j'ai avec les hommes politiques, les associations, il faut qu'ils prônent la vérité. Je n'ai pas apprécié, le fait qu'un membre CDP siège dans la délégation spéciale, ce n'est pas normal, on ne peut pas dire une chose et son contraire. Il se dit société civile (CDP), il est politique également, donc comprenez qu'il s'est servi du premier pour arriver là où il est aujourd'hui. Les CDP n'ont pas d'avenir et pour tout, ils dépendent de la mairie. (B. C., chef de la brigade d'hygiène de la C.I)

« Il n'est pas exclu même en France de faire le développement et la politique ensemble. D'ailleurs cela plait bien, à mes partenaires internationaux qui profitent de ma situation pour ouvrir pas mal de portes, ici chez nous. Nous avons une démocratie naissante, beaucoup de choses restent à faire. Les gens ont du mal à accommoder, la politique et le social c'est pourquoi on se trompe aussi sur la valeur intrinsèque des hommes à choisir. Mais au Mali, qu'est-ce qu'on voit ? L'achat des consciences et des voix. J'ai dénoncé cela au cours d'une émission télévisée, partout dans les démocraties occidentales les gens votent pour la valeur des candidats et non le parti. Il faut faire la même chose chez nous, qu'on ne vote plus pour le nom d'un parti politique. L'émergence des mouvements citoyens, s'inspire des dernières élections

qui ont porté un candidat sans parti politique, à la magistrature suprême du pays (l'actuel chef de l'État) ». (C. D., ancien conseiller municipal de la C.I)

Il se confirme l'émergence de nouvelles catégories d'acteurs urbains; mais certaines sont sans doute moins nouvelles (les courtiers du développement (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1993) que d'autres (les entrepreneurs politiques communaux). Les catégories suivantes que nous avons vues à l'œuvre dans ces entretiens sont, en quelques sortes, complémentaires et supplémentaires, à la fois :

Les courtiers locaux du développement que sont les leaders associatifs sont des gens qui vivent de la captation des ressources de l'aide au développement grâce au montage financier de projets fictifs, et/ou au détournement de subventions, etc. Maîtrisant parfaitement le système de valeur des intervenants du développement, ils se présentent toujours aux acteurs du « Nord » de la manière la plus favorable qui soit. Et, dans une situation d'interaction où la plupart du temps, le représentant de la société civile du « Nord » ne maîtrise pas les codes sociaux et la réalité locale, il considérera comme une aubaine d'avoir sous la main un interlocuteur aussi « compétent ». La suite va de soi, avec son cortège de privilèges, copinages et autres favoritismes dont nous venons d'avoir un exemple ci-dessus.

Quant aux entrepreneurs politiques communaux, ils ont parfaitement compris où se situait l'enjeu du pouvoir de demain. C'est pourquoi, ils cherchent, par tous les moyens, à phagocyter toutes les instances locales de la société civile dont, à l'ancienne, ils vont se servir pour élargir leur base électorale et prédatrice. Dans toutes les communes du Burkina Faso et du Mali, le contexte actuel de pauvreté, d'insécurité, d'insalubrité et de chômage croissant des jeunes diplômés, favorise la prolifération de cette nouvelle catégorie d'acteur municipal.

Les CDP demeurent incapables de convertir la demande sociale en proposition concrète. Leurs membres, obsédés par la promotion économique, sociale et politique, s'éloignent de leur objectif de défense des intérêts populaires pour lequel les CDP ont été créé en 1997.

*« Les membres du CDP croient qu'ils doivent tout à la mairie. Ils ne se sentent pas comme les représentants de la population. **La réalité actuelle dans les CDP est que, les uns et les autres ont créé des affinités avec les différents élus. Ces liens étant, lorsqu'il y aura conflit entre les élus, ces personnes n'auront que le choix de rallier l'un ou l'autre clan.** » (M. O. et N. F., membres CDP)*

« Les responsables CDP cautionnent les malversations des autorités communales. Les percepteurs des taxes des marchés ne présentent que la moitié des sommes recouvrées. Ils ont tous des carnets de taxe parallèles. Tout cela est connu des membres des CDP. » (D. K., membre CDP de Banconi)

« A l'heure actuelle, les CDP ne sont plus fonctionnels ; les réunions ne se tiennent plus régulièrement, parce que certains membres se plaignent du fait qu'on ne leur paie pas le déplacement. » (S. S., Conseiller, chef de quartier de Zekenekorobougou)

Le contrôle des CDP est à l'évidence devenu un enjeu très important dans les stratégies de conquête du pouvoir local, tant pour les leaders politiques, que pour les leaders associatifs et autres élites locales. Pour les partis politiques, c'est la garantie de pouvoir préserver leurs intérêts en se servant d'un gisement de ressources économiques possibles, la garantie aussi de « clientéliser » l'électorat local. Pour les autres c'est une arme de courtage pour se rapprocher des sphères de décisions du pouvoir communal et de profiter aux côtés des décideurs.

H. Le pouvoir communal : une ploutocratie¹¹⁹ patrimonialiste

Ces deux premières études de cas soulèvent de manière insistante la nature du pouvoir, que ce soit celui traditionnel des anciens ou des autochtones, ou celui moderne des élus locaux, de la bourgeoisie d'État ou des chefs de parti. Quel est donc ce pouvoir à l'emprise si redoutée ?

Le principe de la décentralisation¹²⁰ de l'État suppose l'existence d'un centre de pouvoir qui assume pleinement ses prérogatives et qui délègue un certain nombre de responsabilités — et non pas des souverainetés : la souveraineté d'une collectivité territoriale est partielle et déléguée — à des collectivités territoriales dans le respect de leur autonomie (Leclerc-Olive 2003 : 185). Mais il n'en est pas ainsi. On ne peut, en effet, que constater la congruence entre la conception autoritaire du pouvoir de la tradition communautaire (Bouju 1998) et le caractère autoritaire, patrimonialiste, prédateur et clientéliste du pouvoir politique d'État et aujourd'hui des municipalités et des communes décentralisées.

H.1 Un héritage désastreux de pratiques étatiques prédatrices, clientélistes, antidémocratiques et patrimoniales

La nature despotique de l'État africain ainsi que sa nature généralement patrimonialiste, clientéliste et corrompue ont été abondamment analysées décrites et commentées¹²¹ : « La pratique générale du Pouvoir s'est (...) globalement située dans la continuité de la culture politique coloniale et dans le prolongement des aspects les plus despotiques des traditions ancestrales, elles-mêmes réinventées pour la circonstance » (Mbembe 1992 : 39). La colonisation avait favorisé ce modèle pour se faire une clientèle des anciennes familles dominantes et renchérir ainsi sur les hiérarchies locales des chefs de canton afin de mieux asseoir son encadrement (Fay 1995). Ensuite dès l'indépendance, les principes de ce modèle aristocratique furent récupérés, en même temps que le pouvoir, par la bourgeoisie État issue de la bureaucratie coloniale (Amselle 1992, Bagayogo 1987, Fay 1995, Mbembe 1992, Mamdani 1996).

La plupart de ces travaux ont mis en évidence que ces caractéristiques de l'État contemporain trouvaient leurs racines dans les profondeurs historiques des sociétés communautaires et de leurs traditions autoritaristes. Ce lien a été clairement dénoncé par des intellectuels critiques africains comme Achille Mbembe (1992) ou encore Axelle Kabou : « Or, on ne parle de dictature ou d'autoritarisme en Afrique que pour décrire l'attitude d'une classe politique corrompue vivant de répression et de clientélisme. (...) Les dictatures africaines sont d'abord des dictatures culturelles. Nos autocrates le savent si bien qu'ils n'ont élaboré aucune politique visant à changer les mentalités populaires dans le sens d'une plus grande ouverture au monde. Toutes les politiques culturelles

¹¹⁹ Régime politique désignant le gouvernement de la cité par les plus fortunés. Les personnages les plus riches y exercent une influence politique grâce à leur fortune.

¹²⁰ La notion de décentralisation désigne de manière générique un ensemble de processus politiques (déconcentration, territorialisation, dévolution, communalisation, décentralisation, municipalisation, etc.) qui présentent des caractéristiques différentes. Par ailleurs, des politiques publiques sectorielles comme la santé, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et évacuation des ordures sont elles aussi décentralisées et privatisées puisqu'on confie aux populations le soin de gérer et de réaliser un certain nombre d'équipements sociaux collectifs (Leclerc-Olive 2003 : 185).

¹²¹ Signalons entre autres : Bagayoko 1987, Bayart 1988, 1989, 1992, 1993, Bouju 1998, 2000, Fay 1995, Geschiere 1995, Lemarchand 1998, Mamdani 1996, Marie 1988, Médard 1991, 1992, 1995, 1997, 2000, Mbembe 1992, Olivier de Sardan 1996, 1999 ; Szeftel 1998 ; Tassin 1992, Weingrod 1968.

appliquées en Afrique depuis les indépendances vont dans le sens de l'enracinement, de la peur du chef, du respect de la vieillesse, de la crainte des classes possédantes et des pouvoirs surnaturels, de la vénération de l'argent, de l'idolâtrie d'un passé anté-colonial si mythifié qu'il constitue aujourd'hui la plus grande charge d'inertie entravant le progrès de mentalité. » (Kabou 1992 : 130).

Dans les conceptions populaires, le pouvoir *fanga* est conçu et vécu comme patrimonial et despotique, clientéliste et corrompu. Son autorité renvoie à des représentations de puissance, de contrôle arbitraire, de privilèges et de répression.

« La conception du pouvoir qui prévaut en milieu populaire veut que l'on domine de manière autoritaire ou que l'on soit dominé de manière soumise. « Moi, je ne mange pas dans la main de quelqu'un ! » Karim (Bobo-Dioulasso, enquête 2002)

H1.1 Différentes formes d'autoritarisme qui se renforcent mutuellement

« Chacun ici est accroché à son honneur et à ses intérêts. En matière de pouvoir, tout le monde se souvient que les chefs africains avaient droit à tous les privilèges. Le problème des pouvoirs coutumiers, c'est de conserver les privilèges attachés à leur chefferie. D'une part, les héritiers des anciens pouvoirs continuent de se jalouser essentiellement pour des questions de préséance que l'histoire n'a jamais réglé (entre Koko et Dioulassoba, entre Boboy et Zara). D'autre part, ils s'opposent systématiquement à l'émergence de nouveaux pouvoirs qu'ils cherchent à contrôler sinon à détruire s'ils le peuvent. Les pouvoirs autochtones de Sya n'ont jamais accepté la domination du pouvoir communal de Bobo-Dioulasso. Les intérêts de la ville ne sont pas ceux de la chefferie. Or les Bobo sont aujourd'hui en minorité dans la population qui est majoritairement composée « d'étrangers » Mossis. Le problème aujourd'hui, ce sont les gens de Dioulassoba : si le maire de la ville n'est pas à leur service, il ne peut pas travailler ! Ainsi, il est arrivé que pour une question épineuse à l'ordre du jour, des gens armés de couteaux et de gourdins envahissent le conseil municipal. Sous la menace, le conseil municipal a retiré cet ordre du jour problématique. » Un directeur d'école, secteur 12 (Niénéta), ancien Conseiller Municipal (secrétaire général du parti RDA).

Dans la sphère sociale, le pouvoir des aînés, et plus généralement des patrons-protecteurs, s'appuyant d'une part, sur le principe hiérarchique du rang qui structure la plupart des communautés rurales et d'autre part, sur le pouvoir d'une tradition abusivement sacralisée¹²² par tous les gérontes qui ont intérêt à sacraliser le pouvoir qu'elle leur confère, est en correspondance avec le pouvoir clientéliste, prédateur et redistributif des « chefs », des décideurs administratifs et des hommes politiques dans la sphère publique de la société globale :

« On ne dira jamais assez à quel point les Africains, même lettrés, ressentent, à ce jour, l'existence de leurs « nations » comme des phénomènes regrettables et profondément étrangers à leur culture. (...) les élites occidentalisées et les masses paysannes ne s'opposent pas en Afrique noire, mais se fondent dans une perception identique du contenu de la vie sociale. Cela signifie (...) qu'au sous-développement des leaders correspond toujours celui des élites intellectuelles et des masses. Aucune dictature, fût-elle armée jusqu'aux dents, ne peut se maintenir durablement dans un pays par son seul pouvoir de répression et de corruption. Seule la préexistence d'un terrain social et culturel favorable explique que de tels régimes puissent prendre racine et prospérer. Redisons-le, les dictatures en Afrique commencent par la rigidité des cultures africaines. (Kabou 1992 : 131)

¹²² Les pouvoirs des dieux, des génies, des morts, des esprits, des fétiches et des sorciers, dans la mesure où ils concourent à l'assujettissement à des pouvoirs bien temporels (Marie 1997 : 327).

Il convient de souligner à ce point que l'apparente continuité idéologique de la tradition et la modernité du pouvoir engendre dans l'esprit des gens une confusion permanente des principes d'action sociale qui légitime les comportements clientélistes et communautaires, contribuant à rendre plus difficile encore l'émergence d'une conscience citoyenne qui pourrait s'incarner dans les formes de sociabilité horizontale.

H1.2 Un clientélisme politico-administratif centralisé

L'Etat africain qui était censé construire un espace public constitué de citoyens c'est-à-dire de sujets juridiques et politiques individualisés par les règles universalistes et impersonnelles du droit écrit et de la réglementation bureaucratique a donc failli à sa mission. Son fonctionnement néo-patrimonial, caractéristique d'une forme d'« État-providence à l'africaine », enfermait les citoyens dans le maillage étroit de relations de dépendance personnelle, communautaires et clientélistes, en empruntant les réseaux de la solidarité communautaire. Ce fonctionnement était caractéristique d'une « société bloquée », verrouillée par des élites dirigeantes uniquement préoccupées de conserver les bases matérielles et sociales de leurs pratiques ploutocratiques qu'elles pérennisaient en pratiquant l'encadrement autoritaire des populations (Marie, 2003).

En l'état actuel des choses, la situation n'a guère évolué, l'État reste l'instrument privilégié de l'accumulation et de l'enrichissement de la bourgeoisie administrative et de ses groupes clients ou alliés (élites, hiérarchie militaire, grands commerçants, hommes d'affaires). Ce rapport clientéliste garantit sa légitimité auprès des têtes de réseaux importants (responsables de partis politiques, Maires de communes, etc.), lesquelles à leur tour rétrocèdent une part de leurs avantages à la parentèle ou aux clients des couches sociales inférieures. Ainsi, en redistribuant aux classes moyennes urbaines une part des dividendes prélevés sur l'aide extérieure, sur le commerce international et sur le produit du travail paysan, l'État continue de réaliser son intégration clientéliste. Il est même assuré de la complicité tacite des classes moyennes qui, tenues par la « dette » de reconnaissance du « client » à l'égard du « patron », sont devenues son obligée.

H.2 La décentralisation du clientélisme et de la corruption

« Le poisson pourrit d'abord par la tête » proverbe bobolais

Les nouveaux pouvoirs issus de ces réformes sont des municipalités, des collectivités territoriales, des collectivités locales, des communes, bref des pouvoirs publics locaux (Leclerc-Olive 2003 : 175). La notion de pouvoir politique renvoie d'une part, à une capacité d'action collective et d'autre part, à l'exercice d'une autorité ; le qualificatif de « public » marque la différence avec les pouvoirs communautaires et le qualificatif de « local » exprime le fait que ces pouvoirs sont subordonnés à un État central (idem : 175). Mais au vu des résultats de l'enquête (cf *supra*), on est en droit de s'interroger sur la légitimité populaire de ces institutions politiques décentralisées. En effet, toutes les enquêtes, au Burkina comme au Mali, confirment que, parallèlement au processus de la décentralisation administrative, le clientélisme politique et la corruption se sont massivement décentralisés au niveau des municipalités.

H2.1 Le pouvoir ! un rapport clientéliste qui consiste à « bouffer et faire bouffer »

L'échange clientéliste est une forme spécifique de l'échange social entre deux individus qui contrôlent des ressources différentes et inégales. Le pouvoir du patron sur le client procède généralement d'une dette impossible à éteindre dont le premier tire un profit socio-politique et le second un profit matériel (Blau, 1967 ; Médard, 1976 ; Graziano, 1975). L'échange clientéliste opère entre deux niveaux distincts mais liés de l'échange social. Le premier niveau de l'échange renvoie à l'échange économique (un transfert concret de biens et de ressources) tandis que le second niveau est concerné par la dimension centrale de l'échange symbolique propre au lien social : la confiance et la solidarité. À ce niveau, le patron « achète » la fidélité du client, tandis que le client « achète » une protection contre les contraintes du marché, de l'arbitraire du pouvoir de la nature ou contre les exigences d'autres individus puissants (Eisenstadt & Roniger, 1980). Le patron est un individu puissant, riche ou influent qui utilise ses ressources pour procurer protection et avantages à « son » client qui, en contrepartie, rétribue son patron en offrant son soutien (assistance générale, services personnels). Le prix que paye le client n'est pas seulement celui d'un service spécifique mais l'acceptation que le patron contrôle et limite son accès aux ressources (au marché et aux biens publics) ainsi que sa capacité de convertir entièrement certaines de ses ressources. Cette limite à l'autonomie du client est plus ou moins implicite et plus ou moins contractuelle. La relation clientéliste est donc un rapport de domination / subordination qui, au nom de la solidarité, de l'entraide et du partage, structure un échange inégal entre un supérieur qui aide et un inférieur qui le sert en retour.

H.2.1.a Le devoir du pouvoir : redistribuer « généreusement » et « faire bouffer»

Aujourd'hui, au Mali comme au Burkina Faso, la conception du pouvoir politique la plus répandue dans les milieux populaires renvoie à l'image patrimoniale du chef nourricier exerçant une puissance prédatrice s'appuyant sur la « force » *panga*, qui pour le Mali renvoie au modèle aristocratique mandingue (Fay 1995, Vuarin 1994, Bouju 1998, 1999) et pour le Burkina Faso à la royauté Mossi. Selon cette conception, le mode de prélèvement de la richesse se manifeste par le droit prédateur du « chef » à se servir. Ce droit de se servir est légitimé en retour par l'obligation de générosité du pouvoir : la redistribution de cadeaux et la consommation ostentatoire permettant la reconversion de la richesse en renom.

Le principe hiérarchique implique aussi le devoir de prise en charge de l'inférieur par le supérieur, dans les limites strictes cependant du collectif de dépendants soumis à un protecteur : famille nucléaire, village ou lignage. C'est pourquoi la morale communautaire populaire accorde une place centrale à la « générosité » du chef : son renom personnel, son prestige et son honneur individuel restent attachés à la redistribution de sa richesse.

H.2.1.a.i La conception « nourricière » de la fonction politique

Un leader politique doit être généreux et l'élu reconnaissant ! À propos de notre demande de rencontre pour l'entretien, l'interlocuteur (un Conseiller Municipal) déclare :

« J'ai dit à K., un collègue conseiller, que si y a pas d'argent, je ne suis pas dedans. Nous ici, nous n'avons pas de salaire. Nous avons des perdiem pour les conseils d'arrondissement (3000 FCFA par session, sauf exception), le conseil communal est trimestriel. C'est gênant de ne pas avoir de salaires, c'est un problème vis-à-vis de la population. On nous demande tout le temps de l'argent : « j'ai un enfant à inscrire à l'école ou alors je n'ai pas mangé, j'ai un malade, une ordonnance en main, j'ai pas d'essence. » Il faut tout le temps donner. Quand quelqu'un vient te voir, il croit que tu es mieux que lui. Politiquement, il faut donner, un politicien doit donner, tu auras besoin de ces gens-là un jour. C'est dû à l'organisation. On pose ce problème lors des conseils mais c'est une loi qui n'est pas en accord avec les réalités. Les députés eux ils

ont des indemnités mensuelles, ils ont plus de 400 000 F par mois. Il y a des jaloux, moi quand je discute avec les gens, ils pensent que je fais le malin. Le vrai problème c'est qu'on n'a plus le temps de voir les gens, on n'explique pas ce que nous faisons, c'est un problème. C'est même ça qui fait que je veux quitter. Après les élections, ils attendaient quelque chose, ils attendent toujours et rien. » Conseiller municipal CDP à la mairie de Konsa, Bobo-Dioulasso.

...Il faut donc trouver constamment de nouvelles ressources à distribuer !

« Mais ici on ne connaît la décentralisation dans les grands centres qu'au moment de voter les conseillers et nos maires, c'est tout et quand il y a un lotissement. « Qu'est-ce que je dois faire ? » On n'a aucune notion, « mais qu'est-ce que je dois prendre, ça je connais » : se servir. Il y a quelqu'un qui m'a dit un jour que c'était bien de faire des émissions sur les populations et que ce serait bien de faire une émission sur les conseillers. Les conseillers pensent souvent que quand ils sont élus, ils sont rois, or ils ont été élus pour servir et ils pensent que c'est pour être servi. C'est ce problème qui est là aussi. C'est délicat. Il y a un côté très délicat. Jusqu'à présent qu'est-ce qui nous dit que le conseiller est vraiment le représentant du secteur ? Parce que vous savez, nous ne sommes pas encore au point où nous choisissons librement nos conseillers ; ici on est conseiller parce qu'on a milité dans un parti. Est-ce qu'on a la conscience de ce que nous devons faire en tant que conseiller ?

En contrepartie, cette conception clientéliste impose aux riches des devoirs et des obligations conformes au statut auquel ils aspirent, « même si les coûts ainsi induits dépassent, souvent de loin, leurs revenus réels » (Mbembe, *op.cit.* : 42). L'art de la redistribution de richesse est bien au cœur du clientélisme politique et « les largesses sont le prix de l'homme libre » *horon songo, wari-nyuman ye*. Mais encore faut-il avoir quelque chose à redistribuer. La redistribution¹²³ ne peut se faire sans une accumulation préalable de richesses et de ressources diverses¹²⁴. C'est pourquoi le clientélisme politique incite à la corruption : il a un coût économique ! (Médard 2000). La logique politique de l'espace communal reste donc régie par la redistribution clientéliste.

H.2.1.b Le pouvoir prédateur de se servir ou la corruption comme avatar : « bouffer »

Se servir, réclamer un pourcentage ou un cadeau, est considéré comme l'apanage du pouvoir. Dans ce cadre idéologique, le « cadeau donné » *sama bè* est conçu comme un don généreux du patron, tandis que le « cadeau reçu » *soro m'bolo* est conçu par le patron comme un « tribut » *jangal* qu'il pourra redistribuer. Dans ce cadre idéologique, le cadeau demandé par (ou donné à) l'homme de pouvoir est conçu comme un tribut et sa fonction est de marquer le respect et la soumission à son autorité. La reconnaissance de cette marque de respect par l'autorité destinataire étant susceptible d'attirer en retour sa bienveillance ultérieure. Pour obtenir une faveur, il faut savoir la préparer et « c'est le cadeau envoyé qui prépare la bonne réception » *Sama dé bè na nyé-sigi* » (Bouju 2000 : 150). L'obligation de redistribution renvoie donc inévitablement à sa condition nécessaire et suffisante : le droit prédateur de l'homme politique à se servir. Ne dit-on pas que « le pauvre travaille pour nourrir le chef, que les vivres du pauvre servent à nourrir les enfants du chef » *fantan bè bara-ke ka fama balo, fantan balo-*

¹²³ On peut distinguer la « corruption politique » — qui est une forme d'échange où l'on vend une décision politique contre de l'argent — du « clientélisme politique » qui est une forme d'échange de services réciproques (des faveurs contre des suffrages électoraux par exemple). Jean-Gustave Padiou (1975) considère que le clientélisme s'oppose à la corruption marchande comme une forme de corruption *fondée sur un échange social* s'oppose à une autre forme de corruption *fondée sur un échange économique*.

¹²⁴ L'accumulation primitive du capital ne pose pas de problème en Afrique, la richesse est, comme ailleurs, le signe d'une bienveillance des puissances surnaturelles qui donnent la bonne fortune, chance et succès et elle est recherchée. C'est la non redistribution de la richesse, sa rétention « abusive » qui est condamnée. Même si cette rétention est une épargne justifiée par un investissement économique à venir ! l'économie africaine ne conçoit pas l'épargne personnelle, elle valorise au contraire, l'investissement social réalisé par la consommation immédiate qui liquide la dette communautaire.

fen kè ka fama den labalo. Au Mali, Ce qu'on « bouffe » c'est ce qu'on a pris ou ce qu'on a reçu, et par extension, « bouffer » *duuni* signifie aussi la corruption !

H.2.1.b.i L'activité politique conçue comme un espace de prédation

« Il y a ceux qui disent qu'ils font de la politique et qui en font, il y a ceux qui disent qu'ils font de la politique et qui n'en font pas, il y a ceux qui disent qu'ils ne font pas de politique et qui en font ! **La dernière catégorie est la plus dangereuse car elle ne s'occupe que des réalisations qui passent devant leur porte. J'ai été nommé premier délégué CDR du secteur. La révolution a appris aux gens à « jongler » avec l'argent public à savoir comment on peut voler et ne pas être pris. Les TPR ont été l'occasion de donner des leçons par la radio sur la manière de détourner habilement de l'argent et comment se jouer des règles en vigueur sans être pris ! vers la fin de la période révolutionnaire, c'était la gabegie !** » Bakari, directeur d'école, secteur 12 (Niénéta), ancien Conseiller Municipal (secrétaire général du parti RDA)

H21bi.1 La « richesse » comme source et ressource de la rivalité politique :

« En politique, 1+1 peut faire 4, c'est selon le résultat qu'on veut obtenir. Tout ça est lié à la magouille, on veut satisfaire l'électorat. Il faut soutenir les poids lourds. Quelqu'un qui a mis 100000 FCFA ou 200000 FCFA dans ta campagne, après il envoie son fils pour obtenir un papier que la loi ne lui permet pas d'avoir, il faut grouiller pour lui trouver le papier. En politique, tout est acceptable, ça dépend du demandeur. On est obnubilé par l'argent. Les Kanazoé, les Barro, ils font ce qu'ils veulent. Plus tu en as, plus on te donne et le gouvernement et les politiques se plient à tes caprices. C'est le politicien qui va vers le riche. Tout parti politique a ses bailleurs de fond. L'argent, c'est le nerf de la guerre. Dans le tiers-monde, on ne peut pas faire la politique sans argent. prenons un exemple, quelqu'un vient me voir, c'est pas un parent, il dit que sa fille est malade, il est à ma merci, si je fais quelque chose, il parlera de moi en bien partout. Même si ce que je dis n'est pas convaincant, il va dire que c'est les gens qui n'ont pas compris. Ici, c'est la force qui prime le droit. Pendant la campagne, l'argent circule, tout le monde en gagne : les griots, les personnes ressources, les vieux notables, les chefs, les marabouts, les femmes, la jeunesse, les animateurs de janjoba. Ça fait tourner, c'est le moment où tout le monde profite. C'est l'escroquerie circonstancielle. C'est une interdépendance. Vous voyez les autorités coutumières et religieuses, ils disent qu'ils ne font pas de politique, ce sont des histoires. C'est eux qui font la politique. Par exemple, l'imam parle mal d'un candidat, ou bien le prêtre, c'est des demi-Dieux, on va les écouter. Quand il dit c'est bien, c'est comme une tache d'huile, c'est des personnes de références ! Vous savez que c'est Monseigneur Sanou qui a proposé Alfred Sanou comme maire ! Dans le quartier ici, un monsieur à la retraite dit qu'il ne fait pas de politique, mais il m'a appelé un jour en pleine nuit, il m'a remis 15 000F pour me soutenir pendant la campagne. Quand je le vois, c'est à 5 heures du matin parce que publiquement, il dit qu'il ne fait pas de politique. Tout le monde fait de la politique. Ça fonctionne de bouche à oreille, il faut distribuer, mais pas au hasard, le tout c'est de tisser des liens, l'argent renforce la position. Le problème d'Alfred, c'est qu'il a distribué au hasard. Moi, j'ai dit non à son enveloppe (d'argent), pourtant, il est venu jusque chez moi, mais j'ai quitté la maison avant l'heure du rendez-vous car je savais qu'il allait m'apporter une enveloppe ! Plusieurs fois, on m'a sollicité pour régler des choses, mais il y a des choses difficiles. Par exemple, des gens qui veulent des boutiques au marché alors qu'elles sont prépayées. » Conseiller Municipal, arrondissement de Konsa, Bobo-Dioulasso.

H21bi.2 La représentation réelle des élus locaux :

« On ne peut pas dire aujourd'hui que tous les conseillers sont à 100 % représentants dans leurs secteurs. Il y a des conseillers aujourd'hui qui ne peuvent pas regrouper des gens pour parler : ils n'ont pas de programme, ils ont été élus comme ça, parce qu'ils font parti d'un

parti ; ils n'ont pas de conviction. » T. R., responsable de l'émission radio « tam-tam dans la commune » sur radio Bobo.

H.2.1.c La corruption

Corrompre, c'est « mettre quelque chose dans la main » *doa-m'bolo* ; c'est « envoyer un cadeau » *sama bè* qui sera « accepté » *soro m'bolo* par quelqu'un. Ainsi, mettra-t-on le « prix de la signature » *songon sara m'bolo* dans la main du chef du service qui le réclame. Mais il faudra prendre garde à ne pas oublier le subordonné qui doit se déplacer pour aller chercher le dossier, ni la secrétaire qui assiste à tout ça ! sinon, ils réclameront le « prix de la brochette » *brochette songon m'bolo*. Pour remercier un vieil homme, le « prix de la cola » *woro songon m'bolo* est statutairement convenable, tandis qu'un jeune employé se contentera du « prix de la cigarette » *cigarette songon m'bolo*... Les expressions « Bouffer » et « faire bouffer » englobent ainsi des phénomènes aussi divers que la prévarication, la concussion, le détournement de fonds publics ou privés, et d'une manière plus générale, toutes les formes de reconnaissance qui impliquent l'acceptation du don en reconnaissance du service rendu.

L'atteinte à la probité est souvent difficile à attester car la corruption¹²⁵ se dissimule derrière les pratiques banales de l'échange social qui caractérisent la plupart des formes que prend la sociabilité quotidienne ordinaire¹²⁶. Cette forme de corruption suppose comme condition nécessaire le patrimonialisme¹²⁷ (c'est-à-dire la confusion des domaines publics, communs et privés qui sont objectivement différenciés) et comme condition suffisante que cette confusion ne soit pas considérée comme illégale et (ou) illégitime par les acteurs sociaux¹²⁸.

« Bouffer » est un moyen de « se chercher » comme on dit, c'est-à-dire de chercher et trouver dans l'exercice de sa fonction ou de son mandat des ressources que le salaire n'assure plus (Bouju 2000 : 158). Au Mali, l'État était ainsi devenu un instrument d'appropriation privative du bien public et d'accumulation des richesses au profit des fractions du pouvoir et de leurs groupes clients. Appropriation qui ne pouvait se déployer que sous le couvert d'un encadrement serré des populations et de l'étouffement de toute velléité de contrôle démocratique (Marie 1997 : 93). C'est donc à la lumière de cet héritage historique qu'il convient d'analyser les logiques patrimoniales¹²⁹, prédatrices, clientélistes et antidémocratiques qui continuent d'animer les hommes politiques locaux et les élus (maire, conseillers municipaux et députés).

¹²⁵ Je définis la corruption comme une transaction sociale clandestine, illégale, par laquelle une autorité négocie son pouvoir — très précisément sa capacité de mettre en œuvre, de réguler et de sanctionner les principes légitimes de l'action collective — exercé en vertu d'un mandat public (ou d'une autorité coutumière) contre des privilèges ou des bénéfices économiques personnels (Bouju 2000 : 159). La corruption n'est donc pas seulement une perversion du pouvoir politique, elle est susceptible d'affecter aussi toutes les relations sociales dans la mesure où celles-ci sont aussi porteuses de pouvoir.

¹²⁶ Ainsi considérée du point de vue de l'échange social, la corruption ne s'oppose pas au clientélisme politique et l'on peut distinguer, comme le fait Jean-Gustave Padioleau (1975), la « corruption-échange social » dont le clientélisme constitue l'archétype et la « corruption-échange économique » qui correspond à la représentation qu'on se fait habituellement de la corruption caractérisée.

¹²⁷ Du point de vue de l'autorité publique cette confusion renvoie à un complexe bien connu de pratiques prébendaires qui sont dénoncées comme illicites car elles sont en contradiction avec le service de l'intérêt général associé à l'exercice des fonctions étatiques ou bureaucratiques.

¹²⁸ À cet égard, Jean-François Médard (1995a) rappelle que la corruption n'existe pas en soi ; elle ne peut être qualifiée et définie qu'en contraposition avec la légitimité d'une norme éthique ou juridique invoquée par quelqu'un.

¹²⁹ Le patrimonialisme se caractérise par l'interférence des relations d'ordre privé avec des relations d'ordre public. Ces pratiques tendent à la confusion des domaines publics et privés alors qu'ils sont objectivement séparés.

La relation entre le pouvoir municipal et les citoyens

Parmi les dimensions du pouvoir qui doivent être prises en compte dans une approche anthropologique de la citoyenneté, les modalités concrètes d'accès au pouvoir et d'exercice de celui-ci sont particulièrement significatives.

I. Étude de cas n°5 : la spéculation foncière sur les lotissements urbains à Bobo-Dioulasso

« Tous les oiseaux mangent du mil, mais celui qui s'installe dans le champ de mil pour manger, on l'appelle mange-mil. »
Proverbe bobolais

Une mutation majeure a été induite par le processus de réorganisation de l'espace urbain. À travers la parcellisation du territoire communal par les lotissements, c'est tout un système de pouvoir sur l'espace qui s'est mis en place

Les pratiques de l'occupation de l'espace public se distribuent selon deux modalités : celles qui se réfèrent à l'ordre légal étatique¹³⁰ et celles qui procèdent soit de l'occupation « anarchique » par les citoyens, soit d'attributions clientélistes. En fait, le contrôle par la corruption de l'attribution de l'espace urbain, fournit une rente qui permet de nourrir le cycle de la redistribution clientéliste municipal

Avec la décentralisation, les compétences formelles attribuées à la commune de Bobo-dioulasso en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de gestion du domaine foncier (Cf. loi n° 041/98 portant sur l'organisation de l'administration du territoire), lui confère la possibilité d'émettre un avis sur le schéma d'aménagement urbain (détermination de la zone à lotir) avant son approbation par l'État. Quand celui-ci est accordé, le plan d'aménagement est exécuté par la commune qui dispose du droit d'attribution des parcelles d'habitation préalablement établies par des relevés topographiques dressés par les services de l'urbanisme ou un cabinet privé (en l'occurrence le CERAUD). Les lotissements sont financés par l'État et la Commune.

Le conseil municipal est chargé d'établir les titres légaux de possession, d'occupation et les autorisations de bâtir. Ces pouvoirs s'étendent sur l'ensemble du domaine foncier de la commune. En outre, le Conseil municipal est chargé de délivrer les autorisations d'occupation du domaine public. Notons enfin que la commune participe à la gestion des terres du domaine foncier national situées dans son ressort territorial. À Bobo-Dioulasso, on a entretenu, jusqu'à récemment, le mythe d'une pénurie importante de parcelles à construire¹³¹. En fait, aucun lotissement n'avait été effectué depuis 1995. La Direction régionale de l'Urbanisme a mis en chantier trois grands lotissements de 300 ha environ¹³².

¹³⁰ Soit sous le régime de la propriété privée, soit sous le régime de l'attribution par l'Etat sous réserve de mise en valeur par les attributaires, soit encore sous le régime plus précaire de la propriété coutumière qui peut être mise en cause à tout moment par l'Etat ou la commune.

¹³¹ L'ampleur totale du lotissement est d'environ : 70 000 parcelles à Ouagadougou et 10 000 parcelles à Bobo-Dioulasso.

¹³² 300 ha dans le secteur 24 (environ 3000 parcelles) serait une restructuration de lotissement existant accompagnée de nouvelles infrastructures ; 300 ha dans le secteur 21, une restructuration d'existant plus un lotissement neuf ; 180 ha dans le

« Pour les histoires de lotissements : à Ouagadougou, il y a eu plus de 70000 parcelles, à Bobo il n'y a même pas eu 10000 parcelles. Il y a eu effectivement des gens qui ont fait du copinage avec les histoires de parcelles, ici à Bobo on a fait attention, on n'a pas pris de l'argent avec quelqu'un pendant les lotissements. **Les lotissements ont été financés par la commune, par l'État, et on a simplement demandé aux présidents des commissions de choisir qui vraiment a droit à une parcelle ou pas.** Dans le choix il y a toujours des subjectivités, ça je ne peux pas le nier ! **Le problème est que vous avez 3000 parcelles pour 15000 demandes. Les Burkinabè ont un problème, tout le monde veut avoir une parcelle !** Il faut aussi les éduquer dans ce sens. Je pense qu'on ne doit plus lotir ; il y a suffisamment de parcelles à Bobo pour tout le monde. Au secteur 20, il y avait 854 parcelles de vide, pendant ce temps, les gens demandent, et les gens continuent à cultiver dans les parcelles vide. Les quartiers ne sont pas aménagés, les eaux emportent les gens. **Il y a un coût, mais les gens ne veulent pas entendre parler de coût. Les gens ne payent pas les taxes. C'est une ville de commerçants, mais personne ne veut payer.**(Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso)

Ce développement spectaculaire des lotissements (une augmentation de 41%) a permis de réduire à 12% la part d'habitat spontané dans l'agglomération. Part qui est remontée avec le nouvel arrêt des lotissements. En 1993, On dénombrait 36 226 parcelles dont environ 33000 occupées. Avec une surface totale du périmètre communal de 13 678 ha (1500 km²), la densité d'occupation des sols était de 61 habitants / ha en 1986. C'est la direction régionale des routes de l'habitat et de l'urbanisme (DRRHU) qui supervise les travaux de voirie primaire et de drainage du marigot Houet.

I.1 L'acquisition de parcelles d'habitation comme enjeu électoral

Les élus locaux (députés, maires et conseillers municipaux) se sont discrédités par leur implication dans diverses formes d'appropriation privée du bien public dont la plus spectaculaire concerne l'accumulation individuelle de parcelles habitables dans les récents lotissements municipaux :

« Pour les parcelles, on en parle tous les jours. Pour un africain, la terre c'est la valeur, chacun veut son chez soi. La dernière fois, on a fait une liste de demandeurs de parcelles dans un sous-secteur, on a sélectionné sur la base des amis et de ceux qui nous avaient aidé, il y a eu 114 demandeurs. Nous on avait demandé à Koussoubé [NDLR : actuel maire de la commune de Bobo-Dioulasso] qui nous a dit de faire une liste. J'étais avec mon staff, chacun est allé dire à ses amis qu'il y avait des parcelles à distribuer, on s'est retrouvé avec une quantité de demandes. Après ça, il y en a plein d'autres qui sont venus me voir, j'ai pris les photocopies de leurs pièces d'identité (il me montre une pile de dossiers, puis d'un air désespéré continue) Si je ne la prends pas, la personne va m'en vouloir à vie. Avec les problèmes qu'on a eus, (il fait allusion à la crise politique locale) le maire n'a pas pu nous satisfaire (nous donner les parcelles demandées) Mais je vais relancer le dossier. Même si c'est une dizaine, on va voir au secteur 21, il y a des réserves administratives qu'on va voir aussi. Il n'y a pas un conseiller qui ne soit pas confronté au problème de parcelles. Les parcelles, l'emploi des jeunes, les routes, les écoles, les dispensaires, voici ce que nous avons comme doléances des gens. » M. Conseiller Municipal arrondissement de Konsa, Bobo-Dioulasso.

secteur 11 et 180 ha dans le secteur 12: une régularisation d'existant et l'absorption du village de Sakaby par la ville de Bobo-Dioulasso

« (à propos du flou dans le système de distribution des parcelles) C'est flou puisque les personnalités politiques ont toutes plusieurs parcelles dans les lotissements. Les forêts classées sont déclassées pour des opportunités électorales. Les techniciens observent, les maires et les conseillers décident. À travers le lotissement de parcelles d'habitation, les plus hauts responsables de la mairie et du gouvernement provincial sont totalement engagés dans la spéculation foncière : tous les services techniques ont pour instruction orale de dégager le maximum de parcelles possible ! » Un responsable des services techniques municipaux.

Ce capital foncier en « parcelles d'habitation urbaine » est devenu la principale source de ressources des élus locaux et des principaux responsables des services déconcentrés concernés par le parcellaire (cadastre, urbanisme et travaux publics, etc...).

« Il y a des parcelles qui ne sont attribuées à personne ! Ils le savent ! ainsi, il y en a qui les prennent pour les vendre ; ils s'enrichissent comme ça, on les connaît ! Ce sont les politiques ! Vous voyez cette parcelle en face ? J'ai tout fait pour l'avoir, c'est là que mon père avait sa petite bicoque quand il venait dans son verger, eh bien ! ils ont refusé de me l'attribuer ; mais actuellement cette parcelle appartient à trois personnes ! Il y a eu tellement de mascarade qu'il y a n'importe quoi. On ne peut pas parler d'assainissement à ces gens-là alors qu'ils sont inconscients par rapport au travail. Ces conseillers ne connaissent pas leur devoir de Conseiller. C'est le pire. » I. K., habitant du secteur 17 Bobo-Dioulasso.

« **Pour les parcelles, ils ont vendu, ils se sont enrichis.** C'est plein d'histoires de parcelles. Je connais quelqu'un qui avait 13 ans de séjour sur les lieux ; il avait obtenu sa parcelle par les autochtones [NDLR : ils sont traditionnellement maîtres de la terre]; ils [NDLR : **les politiques**] lui ont retiré sa parcelle pour l'attribuer à quelqu'un d'autre. Il a refusé de quitter sa cour. C'est plein d'histoires comme ça. Si vous êtes conseiller, pendant le lotissement, vous avez droit à 5 parcelles au moins. » Entretien groupé avec trois voisins du quartier Accart-Ville.

« Y a des gens qui ont dit que les conseillers allaient gagner 50000 FCFA / mois. Mais ils n'ont rien eu. Pourtant dans une ville comme Bobo-Dioulasso, les gens croient que le Conseiller municipal c'est un bon Dieu dans la mairie : car c'est l'homme qui distribue les parcelles ! » Un Conseiller Municipal CDP, arrondissement de Konsa.

C'est donc ce capital foncier communal qui nourrit et entretient la sphère d'échange du clientélisme politique local. Les citoyens devraient être en droit d'exiger des autorités municipales élues la mise en place d'équipement et d'infrastructures d'assainissement dans les quartiers lotis pour l'amélioration de leur bien-être quotidien. Mais les rapports politiques étant ce qu'ils sont, quand les associations s'adressent à leurs Conseillers Municipaux, elles s'adressent non pas aux représentants d'une institution politique chargée de rendre un service public, mais à des « prédateurs » à qui elles demandent de redistribuer une part de « ce qu'ils ont pris ».

11.1 Le processus de lotissement : création de la ressource « parcelle »

« La gestion des lotissements est le « bon » qu'il y a « à manger » dans une élection municipale. » (un ancien Conseiller Municipal (RDA))

Première étape : les autorités communales nouvellement élues introduisent une demande de lotissement auprès du Ministère de l'Intérieur (cette demande suit la filière des appartenances partisans). Quand aux citoyens qui cherchent à devenir propriétaires :

« Quand on cherche une parcelle, on s'adresse soit à quelqu'un de l'urbanisme (dépositaire des plans de lotissement) soit à un Conseiller Municipal ».

« Certains Conseillers Municipaux, n'ayant pas de ressources personnelles, ne s'avouent quand même pas battus et luttent pour tirer quelque chose à bouffer à partir de leur position municipale, en s'engageant, entre autres, dans la spéculation foncière sur les parcelles constructibles. En effet, ici comme ailleurs, la seule source de ressources actuellement contrôlable à cent pour cent par la mairie est le foncier urbain. » (Un adjoint de mairie d'arrondissement)

11.2 Les acteurs : la commission de lotissement

C'est une Commission de lotissement réunissant le Maire de la ville (Président de la Commission) et celui de l'arrondissement concerné, le gouverneur régional, le représentant du service chargé des Domaines (rapporteur de la commission), le représentant du cadastre, un représentant de l'urbanisme et un représentant des élus locaux qui procède à l'attribution des parcelles. Après adoption du projet de lotissement par le Conseil Municipal et la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, on procède à l'implantation des infrastructures collectives. :

« tous les niveaux impliqués prélèveront leur quota de parcelles ! »

La commune confie l'exécution du relevé topographique et du plan à l'urbanisme ou à un bureau d'étude privé. Le Service des Analyses et Statistiques Urbaines (SASU) de Direction Régionale des Routes de l'Habitat et de l'Urbanisme (DRRHU) dispose aujourd'hui d'un SIG (Système d'information Géographique) qui lui a permis de réaliser un parcellaire urbain de très haute précision, mais dont la diffusion reste confidentielle. Cet outil est d'une importance stratégique dans la cartographie des nouveaux lotissements urbains et donc dans le dispositif d'attribution des parcelles à la vente :

« La plus grande opacité est entretenue autour du processus de lotissement et les plans du parcellaire ne sont pas diffusés publiquement. ».

« Le réseau le plus organisé pour la vente des parcelles, c'est les domaines, l'urbanisme. Si je vais à l'urbanisme et que je prends quelqu'un, je lui dis que je voudrais acheter une parcelle, il va me dire : « j'ai un ami qui vend sa parcelle à un million huit cent mille francs, je peux aller vous montrer l'endroit », vous voyez, ils sont complices ! ».

Au terme de cette opération, la Commune connaît à quelques unités près, le nombre de parcelles d'habitations privées dont elle disposera étant donné la place prise par les infrastructures (dispensaire, école, marché, voies d'accès).

11.3 La première sphère de redistribution clientéliste

« Le don est une vache qui donne toujours du lait » Proverbe bobolais

11.4 Le choix des ayants-droits

« Les autochtones vendent le terrain. Les résidents eux, ils sont collés au lieu et au moment d'attribuer les parcelles, le découpage des rues et des espaces a fait sauter un certain nombre d'habitants. Chacun cherche à s'accrocher à son petit coin qui fait partie d'une parcelle régulièrement lotie, on trouve ainsi 2 ou 3 familles par parcelles ! Un autre problème fréquent : j'achète une parcelle à Dogona que je loue à quelqu'un. Quand le recenseur se présente, le locataire dit que la parcelle est à lui et quand je m'inscris je dis aussi que cette parcelle est à moi, tant et si bien qu'il y a deux personnes qui ont le même numéro de parcelle. Les problèmes des bornes parcellaires arrachées dans les villages de Sakaby et de Kwa sont dus au fait que les autochtones ne vouaient pas d'un lotissement fait par ce maire-là ! Le problème majeur des bobolais est le suivant, aujourd'hui on m'attribue une parcelle parce que nous sommes une famille et que mes fils mariés sont dans ma cour, mais où vont aller mes fils mariés si on ne me donne qu'une parcelle ? » B., directeur d'école, secteur 12 (Niénéta), ancien Conseiller Municipal (RDA)

Ainsi, lors d'un précédent lotissement, le Président de la Commission (le maire) aurait demandé à chacun des membres de faire une liste des demandeurs de parcelle. La liste obtenue est, bien sûr, toujours trop longue :

« Un Conseiller Municipal a ainsi recueilli 114 demandes (qui ont été enregistrées par l'intermédiaire de la photocopie de la carte d'identité), mais il espère bien pouvoir en satisfaire une dizaine ! » « In fine, le Maire a enregistré 15000 demandes, alors qu'il ne dispose que de 3000 parcelles ! » Un Conseiller Municipal CDP, arrondissement de Konsa

Le choix final des attributaires de parcelle se fait sur la base d'une redistribution dans le réseau PACA des principaux décideurs (le Maire, les principaux Conseillers Municipaux, le Gouverneur Régional, etc.)

11.5 L'accomplissement du cycle d'échange clientéliste

Le cycle de l'échange clientéliste peut alors s'accomplir : en tant que « patron », on donne une parcelle à « ceux qu'on aide » et, en tant que « client », on donne une parcelle à « ceux qui, parmi les notables nationaux et locaux, ont aidé » : les premiers servis sont les autorités ministérielles ayant délivré l'autorisation de lotir. Les seconds seront les membres de la commission de lotissement eux-mêmes et enfin, ceux qu'ils auront retenus dans leur réseau PACA personnel.

« À titre d'exemple, pendant son mandat, le dernier responsable administratif du secteur, aurait revendu, à titre privé, 600 parcelles d'habitation dans le secteur 17 ! La mairie actuelle de l'arrondissement de Dafra, essaye de récupérer à Sarfalao environ 350 parcelles dont certaines seraient inoccupées depuis 15 ans ».

C'est alors que démarre la phase officielle d'envoi de la lettre de notification à l'attributaire et d'indication de la parcelle sur le terrain :

« mais montrer le bornage de la parcelle sur le terrain coûte 7000 FCFA ! ».

Enfin, c'est l'Hôtel des Finances Municipales (qui encaisse la taxe de jouissance) qui est le dernier bénéficiaire de la « manne parcellaire ». Il détient en effet la liste officielle des ayant-droits à parcelle qui mentionne si les attributaires ont bien acquitté leurs droits : **les responsables de ce service peuvent décider qu'un attributaire perde son droit sur une parcelle** pour cause de non

acquiescement dans les délais imposés mais non publiés, pour cause d'erreur d'écriture du nom, de la date de naissance, etc. : la parcelle lui est alors retirée :

Chaque parti politique, chaque cellule administrative a sa manière de « gérer » la question des « lotissements ». En effet, bien que les procédures d'attribution soient clairement établies, il n'en demeure pas moins que les agents administratifs usent de stratégies particulières pour détourner de façon « légitime » des parcelles attribuées initialement à des citoyens demandeurs. En voici un exemple : Il s'agit de l'expérience d'une femme (que nous nommerons Nana) originaire de la ville de Bobo-Dioulasso et qui vit depuis plusieurs années en France. À la suite du lotissement d'un nouveau secteur de la ville, elle a effectué une demande et il lui fut attribué une parcelle. Mais la seule détention d'un numéro d'attribution de parcelle ne suffit pas ! Les démarches administratives pour une attribution effective commencent par le paiement d'une taxe de jouissance¹³³. Au versement de la somme, un titre provisoire d'attribution de parcelle à usage d'habitation est établie. Celle-ci contient les critères d'identité du destinataire de la parcelle : noms, prénoms, date et lieu de naissance, référence de la pièce d'identité, localisation de la parcelle, etc. Mais ce n'est pas tout. Deux années plus tard, un membre de sa famille fait comprendre à Nana qu'il est temps d'entreprendre les démarches administratives pour acquérir le document définitif attestant l'attribution du terrain. Pour cela, il faut établir une demande manuscrite, y joindre la photocopie légalisée de sa pièce d'identité. Mais quand elle dépose son dossier au service des domaines et de la publicité foncière, un agent administratif apparemment assez peu motivé signale à Nana qu'il y a une discordance au niveau de certains éléments du dossier. En effet, il attire son attention sur le fait que le nom d'époux n'est pas le même sur la fiche d'attribution que sur la pièce d'identité. En outre, le numéro de la pièce d'identité française diffère de celui qui est indiqué sur la fiche d'attribution. Nana s'entend alors dire qu'il ne peut s'agir de sa parcelle. L'employé lui signifie, non sans négligence, qu'il n'y a même pas lieu de chercher à comprendre car les incohérences sont suffisamment flagrantes pour qu'on doute légitimement de la régularité de l'acquisition de cette parcelle. Que faire ? Nana est désemparée d'autant plus que les erreurs sont diverses : un 'u' dans le nom de son mariage a été transformé en 'h' et contrairement à l'année 1996, il est indiqué qu'il s'agit d'une carte d'identité confectionnée en 1995 ! Nana se rend à diverses reprises au service des domaines pour expliquer à son interlocuteur qu'il s'agit bel et bien du numéro de parcelle qui lui a été attribué. Comme preuve, elle soulignera que ce n'est pas un hasard, si le terrain en question jouxte celui de sa sœur. Comme par hasard, la sœur de Nana qui entame au même moment les démarches administratives pour sa parcelle connaît des difficultés. Mais ses problèmes sont d'une autre nature. La pièce d'identité utilisée au moment de la demande de parcelle a été égarée. Or, au service des domaines, l'agent martèle que ni une déclaration de perte de la carte d'identité, ni une nouvelle carte ne peut servir de justificatifs pour poursuivre la procédure d'attribution. De telles déclarations laissent entendre qu'il y a peu d'espoir pour la sœur de Nana de devenir propriétaire de la dite parcelle ! Nana et sa sœur décidèrent alors de se rendre au commissariat de police où la carte d'identité avait été établie. Après qu'elles eurent expliqué au commissaire l'objectif de leur visite et la motivation pour la recherche d'une telle pièce, le commissaire évacua rapidement la tentative de retrouver le registre d'établissement de la carte d'identité : « ... comment pouvons-nous retrouver les traces de cette pièce établie en 1995 ? Si nous vous montrons l'endroit où l'on dépose les registres, vous-même, vous allez fuir ! il y a trop de termites là-bas ! » Néanmoins, en lieu et place d'une copie du feuillet du registre, une attestation de perte doublée d'une preuve d'identité fut dûment signée. À la vue du document signé de la police, l'agent de service des domaines entrepris de poursuivre les démarches pour l'attribution de la parcelle. Nana et sa sœur comprirent plus tard que le commissaire de police était associé au REseau National de Lutte Anti-Corruption (RENLAC) et qu'il avait téléphoné (après leur départ de son bureau) au service des domaines pour témoigner de la bonne foi de ses deux clientes. Ce commissaire de police fut leur chance ; de plus Nana est lettrée, elle connaît ses droits. Mais qu'aurait pu faire un citoyen analphabète

¹³³ Cette somme correspond à la somme de 500 FCFA multipliée par la surface du terrain.

dans une telle situation ? il aurait très probablement « légalement » perdu son droit d'attribution d'une parcelle qui lui avait pourtant été attribuée par le service du Domaine ! (F.O.)

I1.6 La clôture du cycle d'échange clientéliste : un marché noir du foncier urbain

I.1.6.a Le détournement de parcelles attribuées

Quand le moment est venu, certains Conseillers Municipaux prennent, sous un prétexte quelconque, les pièces d'identité de certains habitants de leur secteur. Ils les photocopient puis, munis de ces documents, ils partent à la mairie inscrire les noms de ces habitants sur la liste des demandeurs de parcelle. Pourtant, ce sont des gens qui n'auront jamais de parcelles ! En fait, les gens ne savent même pas que leurs noms figurent sur une liste de demande de parcelle. Et comme ils ne le savent pas, ce Conseiller « véreux » peut accaparer et vendre les parcelles obtenues sous leur nom !

I.1.6.b Le cas du quartier Sarfalao au secteur 17

« Vous voyez, le lotissement, c'est facile de s'enrichir. Je vous explique. Je suis conseiller, lors du lotissement, je prends des cartes d'identité avec les gens, je les inscris sur la liste. Parce qu'avant le lotissement, on fait d'abord un recensement du secteur, ceux qui seront sur les routes, on met des croix sur leurs maisons, c'est pour les casser ensuite. On sait à ce moment-là, le nombre de parcelles qu'on peut sortir de ce lotissement. Il est prévu que lors d'un lotissement, on fait un dispensaire, une école, un marché, hormis ces infrastructures, on sait le nombre de parcelles. Les conseillers le savent, le maire le sait. À partir de ce moment, les gens prennent des pièces d'identité, ils inscrivent des noms avec des photocopies de pièce d'identité sur ces listes. Ce sont des gens qui n'auront jamais de parcelles. En fait les gens ne savent même pas que leurs noms figurent sur une liste. Comme ils ne le savent pas, on peut vendre leurs parcelles ! Le réseau le plus organisé pour la vente des parcelles, c'est le cadastre, les domaines, l'urbanisme. Si je vais à l'urbanisme et que je prends quelqu'un, je lui dis que je voudrais acheter une parcelle, il va me dire : « j'ai un ami qui vend sa parcelle à un million huit cent mille francs, je peux aller vous montrer l'endroit », vous voyez, ils sont complices. Pour la petite histoire, il y a un problème ici avec un monsieur. Depuis le temps des CDR, il a donné le nom de quelqu'un, le monsieur en question ne le savait pas, à l'époque, il lui avait dit après avoir utilisé sa pièce d'identité qu'il n'avait malheureusement pas eu de parcelle. Au fait, la bêtise qu'il a commise, c'est qu'il n'avait pas fait de photocopie de la pièce d'identité, il a vendu la parcelle. Le nouveau propriétaire a construit, puis il a voulu installer l'électricité et faire l'adduction ; alors à ce moment, il lui fallait un PUH (permis urbain d'habiter) il n'en avait pas. Alors il est allé voir celui qui lui avait vendu la parcelle pour faire ces papiers. Mais il fallait la carte d'identité. Il est allé voir le propriétaire de la carte d'identité qui habitait toujours en zone non lotie pour lui dire qu'il voulait sa pièce d'identité pour aller faire un travail et qu'il allait lui expliquer après. Le gars a refusé de lui donner sa pièce. L'autre a essayé de le rassurer. Il a fini par lui donner la pièce juste le temps de la photocopie et il a envoyé son fils pour récupérer l'original. Le fils s'est rendu compte que la photocopie avait été jointe à un dossier de parcelle. De retour, le fils a demandé à son père s'il avait une parcelle ; il a alors découvert qu'il était propriétaire d'une parcelle, construite ! Le résidant a dit qu'il avait investi 14 millions. Le problème est allé en justice. Voilà un exemple ! Ils viennent de nous dire qu'il y a 350 parcelles sans propriétaire, mais il y en avait plus ! Le maire qui est parti le sait, les responsables administratifs le savent, les conseillers le savent ! C'est un réseau ! De la

haut, jusqu'en bas ! (l'urbanisme détient le plan du lotissement, l'hôtel des finances détient les noms de propriétaires). L'hôtel des finances bouffe aussi, ils sont complices, les gens de l'urbanisme sont complices, les responsables de secteurs sont complices. Vous voyez que c'est compliqué, c'est difficile de travailler dans de telles conditions. » I.K., habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso.

I.1.6.c Des règlements de comptes mafieux entre équipes municipales successives :

La mairie actuelle de Dafra a récupéré à Sarfalao environ 350 parcelles qui avaient été détournées entre 1986 et 1995 par la précédente équipe au pouvoir local et dont la plupart est inoccupée depuis 15 ans, pour pouvoir en « sécuriser » l'usage.

« Pendant ses précédents mandats, le Responsable Administratif du secteur 17 aurait été en mesure d'accaparer et vendre, à titre privé, près de 600 parcelles d'habitation dans le secteur » Un habitant du secteur 17.

Or, selon sa situation dans le plan de lotissement, le prix d'une parcelle d'une surface moyenne de 400 m² varie de 500 000 FCFA à 200 000 FCFA !

« Ils viennent nous dire qu'il y aurait 350 parcelles sans propriétaire, mais il y en avait plus ! L'ancien Maire le sait, les Responsables Administratifs le savent, les Conseillers municipaux le savent ! » Un habitant du secteur 17.

Malheureusement, la sécurisation a tourné court, car toutes ces parcelles ont été accaparées, de nouveau, par l'actuelle équipe municipale de Dafra. **Les anciens « propriétaires » illégaux (en particulier le R.A.S. du secteur) sont furieux d'avoir été dépossédés de leur pactole.** Les agents de la mairie se sont servis en premier et pour se couvrir, les autorités municipales ont donné des parcelles à des magistrats¹³⁴ qui ont accepté leur part.

Ainsi, une employée municipale, responsable du service du domaine, dont le salaire mensuel ne dépasse pas 26000 FCFA est actuellement en possession de quatre parcelles aux sous-secteur 2, 3 et 4 ! elle en bradé d'autres (une vingtaine sans doute, au prix de 2000000 FCFA pièce) elle a bien sûr, commencé à construire des villas sur trois des quatre parcelles. Un habitant du secteur 17.

I.1.6.d Du marché noir au marché légal du foncier urbain

On trouve actuellement ces parcelles sur le marché « noir » foncier pour un prix entre 1000000 FCFA et 1200000 FCFA, au prix d'ami, mais si c'est près du Boulevard, alors le prix fort peut grimper jusqu'à 2000000 FCFA ! Les habitants les plus pauvres, ceux qui ont depuis des années leur nom sur la liste d'attribution municipale, ont protesté auprès de la Commune pour demander d'arrêter le processus de sécurisation. Le dossier est actuellement entre les mains du Haut commissariat (qui a délégation du Ministère de l'Administration territoriale) et de la justice.

Par contre, le maire actuel (2002) de Bobo-Dioulasso, considère qu'il y a aujourd'hui suffisamment de lotissements à Bobo-Dioulasso (certaines parcelles sont inoccupées depuis 20 ans !) et que la Commune devrait s'engager dans la mise sur marché des parcelles appropriées, afin de faire émerger un marché légal du foncier urbain et de l'immobilier. « Les agents des municipalités qui orientent leur pratique professionnelle par rapport à une certaine conception de l'usage des biens de l'Etat ont donc bien du mal à mettre en œuvre une politique de biens collectifs. Bien plus, la plupart sont souvent dans

¹³⁴ Mais il semble que les magistrats de Bobo-Dioulasso soient divisés sur l'attitude à tenir face aux tentatives de corruption par le « cadeau » de parcelle, les uns acceptent et les autres refusent, mais ces derniers se taisent !

l'ignorance de l'occupation effective des réserves domaniales, tant l'écart entre les plans urbains et les réalisations est grand. » (Leimdorfer, 2003 : 122-123). La disponibilité d'espaces collectifs devient de plus en plus problématique à mesure que les réserves administratives se raréfient.

En conclusion de cette partie, on peut affirmer que les pratiques clientélistes sont généralisées à tous les échelons de la société locale : « quiconque possède de la richesse, quiconque occupe un poste de pouvoir, si modeste soit-il, est tenu d'en faire bénéficier les membres de sa famille et les gens de son village.

Chacun est, selon les circonstances du moment, patron ou client, corrupteur ou corrompu. « La grande bouffe » politico-économique se redistribue le long des réseaux communautaires : elle circule par le canal des relations de parenté, d'alliance, de solidarité villageoise, tribale, ethnique et régionale. C'est par ces relations que transitent les transferts de revenus des citadins aux parents du village, des plus riches aux plus démunis.

« La conception du pouvoir qui prévaut en milieu populaire veut que l'on domine de manière autoritaire ou que l'on soit dominé de manière soumise. « Moi, je ne mange pas dans la main de quelqu'un ! » Karim (enquête 2002)

Ces liens de dépendance personnelle, très forts, qui caractérisent les relations clientélistes entre les citadins, les élus et les divers représentants des pouvoirs publics locaux, permettent d'expliquer la passivité civique et l'immobilisme citoyen qui caractérisent l'action collective dans l'espace public communal bobolais.

L'usage politique des lotissements urbains mis en évidence par l'enquête à Bobo-dioulasso montre ainsi que c'est tout un système d'accès à la ressource foncière qui s'est ainsi progressivement construit à travers les régimes politiques successifs. Ce processus, qui pose la question de la privatisation de l'espace public, témoigne de la manière dont les citoyens construisent leur rapport au bien public et donc leur rapport citoyen à la commune ou à l'État.

I.2 La fracture politique entre les citadins et la commune : des manquements réciproques à Bobo-Dioulasso

L'interaction entre les citadins et les autorités communales, est caractérisée par de nombreux manquements. Que ce soient ceux du service de propreté municipal, ceux des élus locaux ou ceux corrélatifs des citadins. On s'attachera ici à comprendre la signification sociologique de ces manquements systématiques aux attentes de l'Autre. Aux défaillances des services de nettoyage et aux déficiences du système d'assainissement répondent les attitudes provocatrices des habitants, comme « une sorte d'appel à l'autorité » (Querrien, 1991 : 3).

I2.1 L'insalubrité comme signe de la défaillance du pouvoir municipal

Dans la situation prévalente de forte urbanisation et de faiblesse chronique des finances municipales, les autorités communales ne sont pas en mesure de fournir les services publics que l'on pourrait en

attendre¹³⁵. Les fonctions régaliennes de l'Etat et maintenant de la Commune que sont la construction et la maintenance des infrastructures de base ou la salubrité de l'espace urbain sont très mal assurées.

Mais cette défaillance est souvent interprétée autrement par les citoyens. Car dans les représentations populaires, l'assainissement de Bobo-Dioulasso est un symbole de l'autorité du pouvoir municipal.

S'occuper des ordures signifie la mise en œuvre d'une structure d'autorité, on nous l'a enlevé, on ne peut plus rien faire ! Sous la RDP, les gens participaient aux travaux d'intérêt commun par crainte des autorités, mais après, ils étaient satisfaits des résultats. » Chef coutumier du village bobo de Tounouma (Bobo-Dioulasso)

L'espace public de la ville est perçu par les citoyens comme l'espace de souveraineté du pouvoir communal, de ses infrastructures d'assainissement et de ses services publics de nettoyage. Un territoire sur lequel la puissance publique devrait exercer son contrôle à travers le maintien et le développement des infrastructures d'assainissement et des services publics de nettoyage.

« Autrefois aux temps des blancs, les gens passaient dans les cours, ils contrôlaient la propreté de nos concessions. Si la jarre d'eau était sale, si l'eau était sale, s'il y avait des eaux sales, ils faisaient payer une somme par le chef de famille. Aujourd'hui, on ne voit personne faire cela. Nous ne faisons que manger maintenant. Ce sont les « blancs », la ville, qui régissent les ordures dans le village de Tounouma. Depuis l'indépendance, la voirie a fait croire aux gens qu'elle seule pouvait s'occuper de toutes les questions d'assainissement. C'est pourquoi, l'administration municipale a du mal à obtenir le changement de comportement souhaité. Depuis les années 60 le mot d'ordre est que c'est la voirie qui doit s'occuper des ordures. Aujourd'hui, les gens ont ça en tête et ne comprennent pas qu'on leur demande à nouveau de faire ça eux-mêmes. S'occuper des ordures signifie la mise en œuvre d'une structure d'autorité, on leur a enlevé, ils ne peuvent plus rien faire ! Sous la RDP, les gens participaient aux travaux d'intérêt commun par crainte des autorités, mais après, ils étaient satisfaits des résultats. Ainsi, à l'époque, le nettoyage du secteur 3 se faisait chaque dernier samedi du mois. » (Chef coutumier du quartier bobo de Tounouma (Bobo-Dioulasso) avec son fils)

Inversement, un espace public rempli d'ordure et de saleté est certainement le signe d'un espace politique non maîtrisé. Mais, c'est peut-être, aussi, le signe d'un territoire abandonné et méprisé par les autorités publiques, tant municipales qu'étatiques¹³⁶. D'une manière générale, les citoyens reprochent à l'équipe municipale de ne plus avoir de considération pour la population des électeurs après les élections.

« Quand Koussoubé était maire d'arrondissement, il nous avait dit qu'il n'avait pas la main sur le budget de la commune et qu'il irait voir le maire central. Mais maintenant qu'il est maire central, qu'est-ce qu'il attend. S'il ne fait rien, on va faire faire un certificat de nuisance par un expert et nous allons nous plaindre au tribunal. C'est pas vivable ça ! Les visiteurs même ne veulent pas venir. Ça sent trop fort ! toutes les usines déversent, la RAN, CITEC, SOFIB. ici, les moustiques sont tels que vous pouvez prendre un fusil le soir pour les tuer. Ils sont costauds. Moi, ça me fait de la peine d'avoir une clinique ici ; une clinique dans un lieu insalubre. C'est un gîte de moustiques. Nous, nous sommes pénalisés ! » M. Guigui (militaire à la retraite), M. Poda (infirmier à la retraite), M. Diallo (magistrat à la retraite), trois voisins du quartier Accart-Ville, le 23 août 2001.

¹³⁵ Ainsi, les institutions municipales sont rarement à même de contrôler et de faire payer les contribuables en même temps qu'elles sont incapables d'assurer un service individualisé : accès aux services publics urbains (assainissement, eau, électricité). D'un autre côté, la plupart des citoyens ne sont pas des clients solvables capables de payer leur cotisation mensuelle au service de ramassage des ordures.

¹³⁶ tandis qu'un espace public propre et entretenu serait un espace maîtrisé par ces mêmes autorités (Gouhier, 1991 : 85).

Les gens des quartiers populaires et les chefs coutumiers responsables des quartiers fondateurs de la ville considèrent que la prise en charge de l'espace public que l'autorité municipale n'assure pas, est autre chose qu'un simple dysfonctionnement technique ou organisationnel. C'est leur place de citoyen dans la société urbaine, leur position dans la hiérarchie des couches sociales de la ville et enfin leur reconnaissance ou non comme interlocuteur dans les dispositifs locaux de concertation démocratique, bref ! c'est la considération que le pouvoir leur accorde qu'ils lisent dans cette absence de prise en charge :

« La ville est très sale, vous avez vu les ordures ! Lors d'un de nos conseils, on s'est manqué avec le maire, il y a 20 millions pour réhabiliter les bacs à ordures. Mais comme le budget de la commune est déficitaire, le Maire a demandé une réduction de 15 millions ! il restait 5 millions pour l'assainissement. C'est contradictoire, les bacs sont insuffisants, ils ne sont pas enlevés à temps, en plus il faut des surveillants pour contrôler le versement des ordures dans les bacs. La question des excréta, les gens veulent toujours creuser à l'extérieur, à cause du manque de place quand les parcelles. Le quartier est tellement surpeuplé qu'il n'y a pas de place pour jeter les eaux usées. Avant-hier, la bonne a jeté les ordures dans le caniveau, j'ai tenté de lui expliquer. Les gens se disent que pendant l'hivernage, il va pleuvoir et que la pluie va emporter les ordures. Le samedi, les jeunes du quartier ont balayé la mosquée. Le maire n'est pas venu et les conseillers non plus. Il y a quelque temps avec les jeunes, nous avons curé le caniveau à côté de l'école. » S.Y. Conseiller municipal, Dioulassoba, (secteur 1) Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

Pour les citoyens¹³⁷, il va de soi qu'un espace public rempli d'ordure et de saleté est sans aucun doute le signe d'un espace urbain non maîtrisé politiquement. Mais c'est peut-être aussi, le signe d'un territoire abandonné et méprisé par les pouvoirs publics, tant municipaux qu'étatiques¹³⁸. L'insalubrité de la ville apparaît ainsi le produit d'une profonde fracture politique : elle exprime, simultanément, le mépris des citoyens pour les pouvoirs publics municipaux¹³⁹ et le désintérêt de ces mêmes pouvoirs publics pour l'entretien de l'espace public communal :

« Bobo était une ville propre de 1965 à 1987, 88 par là, la fin de la révolution. Il y a eu une rupture en 78 où la ville commençait à être sale. Avec la Révolution, les opérations manamana, la ville était redevenue propre. Je n'étais pas CDR, je suis de 1965 (il était jeune à l'époque de la Révolution). Maintenant les gens sont sales, mais on ne peut pas parler de saletés sans la vie politique. Dans la cour, les gens sont propres, mais il n'y a pas de puits perdus, ce n'est pas des gens propres. Ce sont des gens pour qui la vie d'autrui ne les intéresse pas. Je pense que les gens ne pensent pas hygiène et propreté à la fois. Il y a une confusion, les gens pensent qu'il suffit d'arranger l'intérieur et le dehors c'est le gouvernement. Après ma borne, c'est le gouvernement. Tous ces problèmes sont liés à la vie politique. Pourquoi ça s'est généralisé ? Les gens sont aigris à mon avis, ce qui les a rendus aigris. Le bien public, ceux qui ont eu de la chance ont profité, ils ont fait « moi, ma famille et mes proches ». Les soit-disants responsables, après les élections créent une supériorité et une infériorité ; alors que pendant les élections, il n'y a pas de différence. Le problème est au niveau de la vie sociale. Il faut que le bureaucrate sache qu'il est à égalité avec celui qui ne l'est pas. » Sidiki, un habitant de Sarfalao, militant actif du parti ADF-RDA.

À cet égard, quand une action de salubrité urbaine est effectivement assurée dans un secteur de la ville, les riverains considèrent que c'est directement lié au fait qu'un personnage « haut placé » réside dans le voisinage immédiat. Certains signes comme la mise à disposition d'un bac à ordure, le curage des caniveaux d'évacuation des eaux pluviales, la désinfection des eaux usées du collecteur d'eaux usées industrielles, le branchement à l'adduction d'eau potable ou le tirage d'une ligne électrique ou

¹³⁷ Qui sont des gens à cheval sur la propreté !

¹³⁸ Inversement, un espace public propre et entretenu est un espace maîtrisé par la puissance publique .

¹³⁹ Auxquels les citoyens reprochent d'une manière générale de ne plus avoir de considération pour les citoyens-électeurs après les élections.

téléphonique, sont de bons indicateurs de la présence d'un notable dans le voisinage et surtout de la place qu'il occupe dans la clientèle des gens au pouvoir. Face à cela, les citoyens de base éprouvent un profond sentiment d'injustice et d'abandon à leur propre sort.

Ainsi, les gens ne veulent plus entendre parler de cotisation volontaire pour l'assainissement de leur secteur d'habitation tant la mémoire qu'ils ont conservée d'expériences antérieures de ce type est celle d'une extorsion organisée :

« Les anciens secteurs sont des secteurs à problème ! Djoulassoba, Sikassocira, Farakan ; mais l'organisation est très difficile là-bas ; c'est des gens à qui on n'avait jamais demandé de s'occuper de ça, c'est l'État qui faisait tout, aujourd'hui qu'on demande de faire quelque chose, ils ne comprennent pas. « Moi, je suis né trouvé, on nettoie toujours, on balaie, et maintenant vous venez me dire de faire quelque chose ! » Il fut un temps où l'on pulvérisait même la ville pour qu'il n'y ait pas de moustiques. Il est très difficile de leur dire que les temps ont changé, le « blanc » est parti il y a longtemps ; c'est la décentralisation qui est là. Et qui dit décentralisation, dit travail. » Tioro Raphaël, responsable de l'émission radio « tam-tam dans la commune » sur radio Bobo (enquête 2001).

12.2 « Puisque le résidu salit, on peut s'en servir pour salir »¹⁴⁰ l'autre.

Aux défaillances des services publics communaux (déficiences du système d'évacuation des ordures et d'assainissement par exemple) répondent les attitudes provocatrices des habitants comme un rappel à l'ordre de l'autorité¹⁴¹. La souillure de la ville par les déjections privées et les amas d'ordures est signifiante de la disqualification du pouvoir : elle jette le discrédit sur le service public municipal en général et sur les services techniques en particulier.

Salir volontairement l'espace public, c'est exprimer une contrariété, une opposition, un défi : « l'injure suprême par quoi est signifié à l'autre ce qu'il est en essence : rien que de la merde. » (Knaebel, 1991 : 26) et l'on pourrait multiplier les exemples où la place publique devient le lieu d'exposition des ordures « dès lors que les déverseurs veulent contester le sort que leur inflige l'ordre social, et signifier leur mépris des dignitaires de l'autorité. » (Knaebel, 1991:28).

À Bobo-Dioulasso, ceux qui « s'en foutent », appartiennent majoritairement à la population analphabète, pauvre, fragile et vulnérable aux difficultés qu'elle comprend mal et qu'elle ne surmonte pas. Mais la réduction drastique des ressources financières, consécutive à la dégradation de l'activité économique locale, a engendré une mise hors-jeu des échanges sociaux d'autres catégories sociales : « les épouses qu'on abandonne ou qui divorcent et les enfants qu'on déscolarise et qui finissent par rejoindre la rue. Frappés de plein fouet par la crise, les ménages éclatent : les garçons s'adonnent à des expédients aux limites de la légalité, tandis que les jeunes filles recourent assez rapidement à diverses formes de prostitution tout en devenant, par ce moyen, soutien de famille. (...) La crise affecte, en profondeur, les mécanismes de la sociabilité et de la solidarité familiale dont elle dévoile au grand jour la logique utilitariste. » (Bouju, 1999)

Cette souillure consciente de l'espace urbain peut être analysée comme une forme de violence critique réagissant de manière provocatrice à la domination d'un pouvoir public considéré comme incapable mais violent. Parfois, les tensions psychologiques et les fractures relationnelles sont si sérieuses qu'elles conduisent à une mise en cause des règles de sociabilité, de civilité et d'urbanité. En déversant

¹⁴⁰ Knaebel, 1991: 28.

¹⁴¹ Le phénomène n'est pas exceptionnel en soi. Plusieurs recherches conduites dans des grandes villes du Tiers-Monde (Rabat, Fès, Agadir, Alger, etc) ont établi un lien entre la dégradation de la propreté urbaine, l'incivilité des comportements et le sentiment d'insécurité politique. Deux ouvrages collectifs sur la propreté urbaine, montrent aussi que la malpropreté collective est liée au sentiment d'insécurité de la vie en ville. Inversement, la propreté constituerait « un indicateur de la santé physique et morale de quartiers entiers » et elle serait aussi « un opérateur de la civilité et de l'urbanité » qui sont des qualités fondamentales de l'environnement construit : la dégradation apparaîtrait alors toujours comme un symptôme de crise urbaine.

les eaux usées sur la voie publique, en vidangeant, la nuit, les fosses septiques qui sont dépotées en pleine rue, en obstruant les caniveaux d'évacuation des eaux de pluie et en les utilisant comme poubelle ou comme égout pour leurs rejets, les citoyens montrent qu'ils ignorent les réglementations en vigueur et qu'ils se moquent des campagnes de sensibilisation pour l'hygiène et la propreté. Quoi qu'il en soit, la souillure de l'espace public apparaît à la fois, comme le moyen le plus économique qu'ont trouvé les pauvres et les déclassés de la ville pour signifier que leur marginalisation socio-économique est devenue insupportable et comme la seule offense qui soit à leur disposition pour signifier aux dominants, aux puissants et aux riches que leur ordre, l'ordre public, n'est rien que de la merde !

I.3 Des manquements réciproques

« Mais on entend les gens formuler des discours de découragement par rapport aux représentants de la commune. Pour assainir la ville, il faut des moyens. La mairie n'a pas suffisant de moyens. Les camions sont en panne. Il y a la question de gestion de matériel peut-être. Il faut repenser tout un tas de problèmes. Au niveau de la population il y a une question de paresse. Avant, Bobo était une ville propre, plus propre que la capitale, c'était une ville saine. Au temps des colons jusqu'aux années après l'indépendance, le service d'hygiène était étoffé et il circulait de maison en maison. Ils regardaient, si votre cours était sale, si l'eau stagnait, ils traitaient et en même temps, ils verbalisaient si vous étiez sales. Si vous refusiez de payer, ils vous conduisaient à la police. Mais, au fil des temps, on a négligé ce filon, peut-être par manque de moyens ou de suivi et là les gens ont commencé à baisser, à manquer de vigilance. Il faut aussi se dire que le brassage culturel a été important ces derniers temps. Il y a ceux qui habitaient sur place, qui avaient des habitudes de propreté ; il y a les migrants qui sont venus et qui n'avaient pas ces habitudes, en plus il n'y a pas eu de suivi. Du coup, ceux qui avaient eu le réflexe de balayer devant les cours, dans les cours, enlever des herbes, ont été contaminés par les autres. Vous voyez que le brassage culturel en est pour quelque chose dans la question d'assainissement. Aussi, il y a le fait qu'il n'y a pas eu de suivi au niveau du service d'hygiène. C'est peut-être dû au fait qu'il n'y avait pas d'élu. Il faut dire que pendant longtemps, c'était des administrateurs qui étaient nommés au niveau de la mairie sans conseillers municipaux. Ça aussi a contribué à aggraver la situation. Maintenant, il y a eu la sensibilisation, les gens sont conscients mais ils ont perdu le réflexe. Il y a aussi la pauvreté, mais on peut être propre tout en étant pauvre. Mais il y a le fait que le pauvre est préoccupé par ses problèmes, ils ne savent pas qu'il y a la saleté. Il y a donc plusieurs aspects. Aujourd'hui, le problème qui se pose est celui de redonner le réflexe aux gens. Il y a des gens qui connaissent leurs droits et d'autres non. Que faire pour contraindre les gens à nettoyer à l'intérieur de leur cour et même à l'extérieur ! Moi, je pense qu'il faut commencer par nettoyer chez soi avant de dire que la ville est sale. Pour jeter les ordures, les gens ont la paresse d'amener les ordures là où il faut les jeter. Le plus souvent, on donne les ordures aux enfants et même aux femmes. Les gens jettent dans les caniveaux, conséquences : caniveaux bouchés. Tout le monde jette à côté, les enfants sont petits pour atteindre le bac, les femmes ne veulent pas marcher dans les ordures pour aller jeter dans le bac. Le problème est complexe. Les hommes doivent sensibiliser les femmes et les enfants, vous vous rappelez du spot « yac dans le bac ? ». Il y a un penchant à la saleté, pourquoi par exemple c'est propre devant chez les expatriés ? Il faut aimer la propreté. » (B. A. S., premier adjoint du maire de Bobo).

La saleté de la ville est ainsi le produit d'un processus dialectique : elle exprime, simultanément, le mépris de la population communale pour les pouvoirs publics et le désintéret des pouvoirs publics pour l'espace public communal.

13.1 Un déficit de confiance politique : le discrédit des élus locaux

L'idée de démocratie repose sur le principe de la participation de la population à la politique locale. Pourtant, les gens ne font guère la différence avec le passé et considèrent, à tort ou à raison, que les différents moyens d'expression politiques (appartenance partisane, procédure électorale ou recours juridique, organisation de débats d'idées) sont entièrement sous le contrôle, direct ou indirect, des autorités locales ou du parti majoritaire (CDP) qui est perçu comme une sorte de nouvel avatar du parti unique. « (...) il ne s'est pas opéré de véritable renouvellement des élites, le processus ayant été biaisé par l'hégémonie du parti majoritaire » (Le Bris, 1999 : 9).

« Depuis longtemps, il existe à Bobo-Dioulasso une crise de confiance entre les élus locaux et la population urbaine. En plus de cette crise de confiance entre les citoyens et leurs représentants politiques, vient s'ajouter une certaine défiance vis-à-vis de l'action municipale » (Millogo, 2002 : 86).

« La léthargie de Bobo-Dioulasso semble s'expliquer par la trop grande méfiance des populations à l'égard de leurs responsables. Elles semblent indifférentes à presque tout ce qui se passe, que ce soit au plan national ou local. » (A. S., ancien maire de la ville de Bobo).

« Ici, on cherche avant tout à « gagner son nom », on fait de la politique pour satisfaire ses intérêts personnels, non pas ceux de la ville ! » B., directeur d'école, secteur 12 (Niénéta), ancien Conseiller Municipal (secrétaire général du parti RDA).

I.3.1.a Ils ont fraudé : ils ne sont pas représentatifs

« De toute façon, ici les conseillers ont été élus dans des conditions catastrophiques. S. a étalé sa richesse qu'il a volé d'ailleurs pour se faire élire. Le deuxième conseiller nous avons tout fait (...) pour convaincre les gens de voter pour lui, pour le changement. Le troisième poste de conseiller qui devait être pour l'ADF/RDA a été volé par le CDP. Je le dis haut et fort parce que les voix étaient les mêmes et l'ADF/RDA avait dépassé de deux voix, mais le CDP s'y est opposé, soit disant qu'il n'y avait pas de consensus par rapport à un candidat. Ils ont caracolé, l'affaire est partie en justice et à la justice, je n'ai pas été, mais des camarades m'ont dit que c'était du vol à la justice. La voie est revenue au CDP. Parce que si la voie revenait à l'ADF, on pouvait s'associer pour faire la force (s'imposer) dans le secteur. Vous voyez jusqu'à quel point ce problème politique nous le développement du secteur » (I. K., habitant secteur 17 Bobo-Dioulasso).

« Les gens croient qu'il y a des super conseillers, mais tout le monde sait ce qui se passe ici. Des villageois sont venus voter en ville, des femmes ont voté avec des cartes d'identité d'hommes, tout était faux ! » S.Y. Conseiller municipal, Dioulassoba, (secteur 1) Bobo-Dioulasso.

« (le jour du vote) Si le secrétaire des assesseurs est du même parti que vous, on profite de l'absence pendant le repas de ceux qui ne peuvent être nourris sur place, ou bien quand tout le monde est fatigué, on autorise les délégués à s'absenter pour faire du thé au-dehors, c'est vers 16h00, le bureau de vote va bientôt fermer, aussi on en profite pour « faire voter » les inscrits qui ne se sont pas présentés ! » Karim (Bobo-Dioulasso).

« Il n'y a pas de notion de service public. Les responsables ne connaissent pas les besoins de la société qu'ils dirigent. On prend seulement l'exemple qui vient d'en haut : on dit que les canards se suivent en regardant la tête de ceux qui sont devant : l'exemple vient d'en haut ! car

le poisson pourrit par la tête. » (S., agent de la RAN à la retraite, porte-parole des riverains du canal « Brakina », membre du parti d'opposition PDP, candidat aux législatives en 98).

I.3.1.b Ils sont incompetents

Par ailleurs, ces mêmes représentants élus¹⁴² avant leurs élections ont fait de multiples promesses à la population dont les réalisations n'ont jamais vu le jour. Enfin, un certain nombre de conseillers municipaux ne font strictement rien dans leur circonscription :

« Au niveau du secteur, nous n'avons pas de représentants ! Les conseillers municipaux ne connaissent pas leur rôle. Ils se sont fait élire pour eux-mêmes. Je peux affirmer qu'ils se sont fait avoir aussi. Avant les élections, il était question qu'ils auraient un désintéressement (une indemnité) mensuel de 50.000 FCFA et une moto Yamaha-Dame. Mais ils furent déçus car ils n'ont rien eu et, personnellement, j'en suis très content. Qu'ont-ils fait pour être payé ? S'ils avaient effectivement été payés, alors nous aurions sali davantage, car nous aurions su que la Commune avait beaucoup d'argent. » Un fonctionnaire à la retraite au secteur 3 de Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 87).

I.3.1.c Ils ne font rien

« Au niveau communal, nombre de candidats au poste de Conseiller Municipal ont cru, au moment des élections, qu'ils seraient salariés par la mairie et « ils ont grouillé » pour être sur les listes électorales. Mais il n'en a rien été. Aussi nombre d'entre eux se sont découragés et ils n'accomplissent plus rien de leur mission de service public municipal. (Un adjoint de mairie d'arrondissement).

« (...), Les gens n'ont pas bien compris le rôle de conseiller municipal ; les gens se sont battus pour être élu. Mais aujourd'hui, certains ne jouent pas leurs rôles. Nous avons tenu des réunions dans les secteurs ! Au moment des élections, c'était des attroupements, des bagarres dans les quartiers, aujourd'hui plus rien ! Il y a quelque chose qui ne va pas. » C. K., maire de la commune de Bobo-Dioulasso (2002).

« Les conseillers municipaux ne sont pas sur le terrain, ils se désintéressent de ce qui se passe dans l'arrondissement, ils ne se déplacent pas pour voir les problèmes qu'on leur signale. Ici on ne peut pas être candidat aux élections municipales si on ne fait pas partie d'un parti politique ; ils ont refusé d'instaurer des candidatures indépendantes : « L'appétit vient en mangeant, dès qu'il goûte, il ne veut plus laisser la place car en occupant cette place on trouve d'autres moyens de s'enrichir. Si on instaurait la candidature indépendante, aucun conseiller n'aurait été élu. » (S., un habitant de Sarfalao, militant actif du parti ADF-RDA).

I.3.1.d Ils se jalouent et se font concurrence

« Nous, moi particulièrement, j'ai eu des initiatives dans ce secteur. Cette route n'était pas bien, il y avait des trous partout, j'ai dit 'on va cotiser et on va voir la voirie pour les travaux', c'est la seule voie principale ici, on a dit minimum 500 F. Dès qu'ils ont appris qu'on avait cette initiative, ils ont fait une réunion rapide ; S. n'a pas voulu que les gens cotisent, il a enlevé l'argent et il a fait gratter la route. Il n'y a aucune volonté de travail, c'est la concurrence qui marche ici. Il nous a damé. Vous savez, si jamais il passe ici, les gens vont l'insulter. Ils vont lui dire : voleur, voleur ! » (I. K., habitant secteur 17 Bobo-Dioulasso).

¹⁴² Tant ceux du 1^{er} mandat municipal que du 2^{ème} mandat municipal (Millogo, 2002 : 86)

I.3.1.e Ils « bouffent » notre argent

Les citoyens-citadins ont le souvenir d'avoir cotisé pour des réalisations d'infrastructures urbaines qui n'ont jamais vu le jour et d'avoir déboursé des fonds pour des services publics qui n'ont jamais été rendus par la commune¹⁴³ :

« Nous ne savons jamais où vont nos cotisations et nous ne pouvons plus continuer à cotiser ; que ceux qui bouffent le fassent. » (Un fonctionnaire à la retraite du secteur 3 de Bobo-Dioulasso).

I.3.1.f Ils nous méprisent

« (...) Il n'y a pas de plan, pas d'actions. Rien n'est affiché, pas de programme. Quand le maire s'assoit devant les gens pour parler, il pense que les gens ne comprennent pas ce que lui il dit, il les prend pour des bœufs, à la limite il se dit : « j'ai été à l'école, vous n'avez pas été à l'école » d'autant plus que les conseillers sont souvent analphabètes » (I.K., habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso).

I.3.1.g Confession clientéliste

« Nous ici, nous n'avons pas de salaire. Nous n'avons des perdiem que pour les conseils d'arrondissement (3000 FCFA par session, sauf exception), le conseil communal est trimestriel. **C'est gênant de ne pas avoir de salaires, c'est un problème vis-à-vis de la population. On nous demande tout le temps de l'argent** : « j'ai un enfant à inscrire à l'école ou alors je n'ai pas mangé, j'ai un malade, une ordonnance en main, j'ai pas d'essence. » **Il faut tout le temps donner. Quand quelqu'un vient te voir, il croit que tu es mieux que lui. Politiquement, il faut donner, un politicien doit donner, tu auras besoin de ces gens-là un jour. C'est dû à l'organisation. On pose ce problème lors des conseils mais c'est une loi qui n'est pas en accord avec les réalités. Les députés eux ils ont des indemnités mensuelles, ils ont plus de 400 000 F par mois. Il y a des jaloux, moi quand je discute avec les gens, ils pensent que je fais le malin. Le vrai problème c'est qu'on n'a plus le temps de voir les gens, on n'explique pas ce que nous faisons, c'est un problème. C'est même ça qui fait que je veux quitter. Après les élections, ils attendaient quelque chose, ils attendent toujours et rien.** » S., Conseiller CDP à la mairie Konsa, Bobo-Dioulasso

Il ressort de tout ceci que les élus locaux, imprégnés du patrimonialisme ambiant, ne se sentent guère comptables de l'intérêt général, ils confondent très souvent responsabilité et propriété. La plupart des problèmes de collaboration entre les élus municipaux et les citadins de la « société civile » tient à ce manque de légitimité populaire du pouvoir communal. Dans un tel contexte, il est très difficile de mobiliser les gens pour des actions liées à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce sentiment de laisser-faire concédé aux riches et de privilèges accordés aux puissants, d'abandon par les élus, entraîne une dépendance extrême des citoyens vis-à-vis de la ploutocratie locale et favorise une soumission opportuniste à l'arbitraire administratif et policier¹⁴⁴ qui constitue, selon nous, un des principaux obstacles à une participation responsable et collective de la « société civile » à la salubrité de l'espace public. Une des conséquences de tous ces manquements politiques est un déficit

¹⁴³ par exemple, les cotisations instituées pour la mise en place de bacs à ordures dans les secteurs de la ville.

¹⁴⁴ Dans les représentations populaires, la notion de pouvoir reste fortement connotée de despotisme, d'arbitraire, de corruption, de privilège et de coercition.

chronique de légitimité¹⁴⁵ des élus locaux qui se manifeste par la méfiance, la défiance et l'instrumentalisation généralisée des rapports à l'autorité communale.

I.3.1.h Les règles pragmatiques de la palabre

La négociation, la concertation ou la coordination entre diverses instances sont des modes de gestion des problèmes fonciers dans l'espace communal. Ce mode de gestion des problèmes est parfaitement maîtrisés par les différents acteurs locaux. Et, en fonction des enjeux et des intérêts ceux-ci mobilisent les règles pragmatiques (normes pratiques) qui leur conviennent. Ces règles pragmatiques ont, par définition, un caractère mouvant dans la mesure où les conditions de leur application sont toujours négociables.

La zone d'incertitude¹⁴⁶ ainsi créée est parfaitement illustrée par l'écart qui existe entre les règles juridiques qui incarnent la légitimité de l'autorité publique municipale dans la gestion des domaines relevant de sa compétence et les règles pratiques de la négociation et de l'arrangement qui résultent du processus effectif de négociation et de confrontation entre les acteurs stratégiques.¹⁴⁷

I.4 La relation problématique entre les pouvoirs locaux

I4.1 Les services déconcentrés de l'Etat et les services municipaux

Dans l'ensemble on constate un chevauchement dans les responsabilités entre les différents acteurs institutionnels. Il existe une pléthore d'acteurs sans qu'ils aient tous les moyens logistiques ni l'expérience nécessaire dans l'accomplissement de leurs tâches.

Actuellement, dans chaque institution, l'agent de terrain n'est pas tenu au courant des nouvelles orientations municipales ou nationales, la hiérarchie n'est pas informée des réactions de la population : les différents niveaux institutionnels et opérationnels s'ignorent. Dans la plupart des services, on est confronté à une absence totale de coordination verticale.

¹⁴⁵ Nous ne parlons pas ici de légitimité électorale (fondée sur le résultat des votes) mais de légitimité sociologique fondée sur la reconnaissance collective de la représentativité des élus locaux.

¹⁴⁶ Cette zone d'incertitude et les intérêts qu'elle sert empêche toute émergence d'un espace politique de concertation démocratique : « La création d'un espace de concertation et de coordination de tous les acteurs intervenant dans la commune constituerait à notre avis le premier axe à privilégier. Nous pouvons dire, à la suite de Michèle Leclerc-Olive, que « cet espace de concertation, (...) est en même temps un espace de formation de capacités, d'expérimentation, de transferts de compétences, de définition interactive des rôles et des prérogatives de chacun, un lieu de formation d'une volonté et d'une capacité d'agir ensemble »¹⁴⁶. Autrement dit, ce cadre de dialogue favoriserait non seulement les synergies au niveau des actions entreprises ou à entreprendre, mais aussi et surtout une reconnaissance mutuelle entre différents acteurs et par là une légitimation des rôles et des missions des uns et des autres. Ainsi l'autorité municipale jouerait son rôle de responsable des affaires locales et de l'ordre public, alors que d'autres tels que les associations et organisations diverses dans la commune seraient des contre-pouvoirs ; ce qui ne les empêcherait pas de poursuivre leurs actions de développement. » (Sebahara P. *manuscrit*, 2003 :19)

¹⁴⁷ Les élus locaux, les représentants de l'Etat et des services techniques déconcentrés, les représentants locaux des agences de coopération et des ONG, les composantes de la société civile. (Nous entendons *la gouvernance* dans le sens que lui donne Etienne Le Roy pour qui, c'est "la capacité d'administration, d'organisation et d'autorégulation d'un collectif en charge de la gestion de l'espace et de ses ressources", (Lavigne Delville, 1998: 28).)

I.4.1.a La transmission de l'information

« Le dysfonctionnement majeur de la coopération institutionnelle porte sur la transmission de l'information (la communication d'informations utiles, faire circuler les rapports, faire connaître une étude,...) d'abord entre les différents services dans la même institution et ensuite entre les niveaux hiérarchiques dans le même service, par exemple directeur général et directeurs techniques (...) » N. responsable des services techniques communaux)

I.4.1.b Les questions de compétence

« Un autre dysfonctionnement est celui de la confusion des rôles et de la reconnaissance normale des compétences et des incompétences des uns et des autres. Ainsi, admettons que X organise un atelier sur tel thème et invite le maire ou son représentant. Si celui-ci s'y rend sans être accompagné du représentant des services municipaux compétents, ils peut être amené à valider (ce qui est normal) une décision technique (ce qui n'est pas normal) dont il ne comprend pas toutes les conséquences (ce qui est normal). Mais il est ensuite impossible de revenir en arrière (questions de honte et de préséance). » (N. responsable des services techniques communaux)

I.4.1.c Le transfert des compétences

« Personne, dans aucun service, n'est prêt à transférer ses compétences à quiconque ! car les compétences, ce sont des moyens et transférer ses moyens est suicidaire ! aucun service n'est prêt à abandonner les ressources dont il dispose. » (N. responsable des services techniques communaux)

Le problème de fonds tient donc à la situation de concurrence entre les directeurs et les chefs de services des grandes directions et des services déconcentrés pour capter la ressource extraordinaire que constitue le financement d'un programme de développement. De fait, les services déconcentrés de l'Etat, les Offices nationaux et la commune sont en concurrence : ils s'observent et se dénigrent volontiers, en espérant que dans le processus de partage de la « manne du développement », les concurrents resteront sur la touche.

Tout le problème consiste à savoir en quoi consiste le « bien public » municipal. De manière assez classique, celui-ci semble circonscrit par les critères habituels « d'hygiène », qui nous intéresse ici, de « sécurité » et de « liberté de circulation ».

Les relations interinstitutionnelles sont très mauvaises dans l'ensemble : il n'y a aucune coopération. Cela tient au fait que les services de chaque administration gèrent des projets qui leur rapportent quelque chose : *per diem*, formations, matériels informatiques, véhicules, etc., sans compter les innombrables détournements de fonds. Aucune d'entre eux n'est donc disposée à se séparer de cette « manne », ni à partager le bénéfice de ces ressources avec un autre service : donc il n'y a ni coopération, ni concertation, ni circulation d'information, ni véritable transfert de compétences.

En conclusion : Contrairement à ce que constate Alain Marie pour la ville d'Abidjan, à Bamako et Bobo-Dioulasso, les mécanismes classiques de l'intégration sociale urbaine (la logique sociale de la dette communautaire et la logique politique de la redistribution clientéliste) ne sont guère altérés¹⁴⁸ par la crise économique. La décentralisation a fourni à l'ordre politique urbain l'occasion de se recomposer tout en se perpétuant dans ses modes de fonctionnement clientélistes et autocratiques de gouvernement.

¹⁴⁸ Ils ont perdu une grande part de leurs fonctionnalités et de leurs capacités à donner du sens et à intégrer sous l'impact de la crise du marché mondial, de la libéralisation des échanges, de la rareté des ressources disponibles et de l'accroissement de la concurrence pour se les procurer.

J. Étude de cas n°6 : la spéculation foncière en Commune 1 à Bamako

J1.1 Le discrédit des pouvoirs locaux : municipaux, administratifs, coutumiers et associatifs !

« On entre en enfer pour ne pas avoir froid » (proverbe bambara)

La Commune I de Bamako est victime de son potentiel foncier. De 1992 à nos jours, les scandales fonciers ont défrayé la chronique. Le foncier constitue un énorme enjeu de pouvoir en C.I. Les autorités politiques et administratives, les chefs de quartiers ; tous ont fait de cette question le moyen de leur promotion politique, sociale et économique. C'est ainsi que les vrais problèmes de développement ont été occultés pendant une décennie entière, réduisant ainsi cette commune à l'État de gîte des maux de la société tout entière : pauvreté, délinquance, manque de services et d'équipements de base, constructions anarchiques, etc.

Aujourd'hui, la réserve foncière est presque épuisée, alors que les recasements qu'impose le lotissement sont loin d'être achevés. Nombre d'habitants dans les quartiers continuent de vivre avec la crainte du lendemain. Dans les quartiers lotis, nombreuses sont les familles qui attendent d'être recasées. D'autres ont construit sur des parcelles qui ont été l'objet de pluri-attributions, nombre de litiges sont en cours ou à venir. Dans les quartiers où le lotissement est annoncé, les rumeurs rapportent déjà que les titres d'attribution seront vendus ou promis, à des personnes extérieures à ces quartiers. En conséquence de quoi, certaines familles en attente du lotissement ont arrêté leur projet de rénovation et vivent dans des taudis.

La chronicité de cette spéculation foncière a profondément modifié la structure socio-spatiale de la commune. On peut peut-être parler de territoire d'exclusion lorsqu'on voit des îlots d'habitations proprement construits et appelés « Petit Paris », dont les propriétaires sont de riches commerçants, des cadres de l'État et des hommes politiques. Ces nouveaux riches se sont enrichis grâce aux magouilles foncières et ils sont propriétaires de plusieurs parcelles acquises au détriment des ayant-droits locaux.

J1.2 La relation citoyens - élus municipaux

La commune I semble aujourd'hui, une commune « perdante ». La population a perdu la paix sociale et la mairie a également perdu en autorité. Des récriminations fusent de tous les côtés, la confiance n'existe plus entre élus et populations, le pouvoir municipal s'entredéchire, la population locale tente de prendre d'assaut la scène socio politique à travers ses réseaux claniques.

Tout le monde affirme que les affaires foncières constituent le seul et unique problème en C.I, « Tout notre problème, c'est le foncier ! ». Mais on est aussi tenté d'ajouter que seule la gestion foncière préoccupe, anime et animera encore, tous les acteurs sociaux et politiques désireux de prendre le contrôle de la mairie. « On entre en enfer pour ne pas avoir froid » dit le proverbe bambara qui est toujours mis en avant pour justifier des actes délictuels et désavoués.

Partant de ce constat, peut-on croire au bien fondé de la convergence citoyenne qui se met en place pour barrer la route aux élus affairistes ? Les élus municipaux ont-ils été les seuls à profiter de la spéculation foncière ?

J1.3 La dissolution du conseil municipal ou la malédiction de la terre

djê djougou laban yé niogon tchoron yé (proverbe bambara) ;
« Les alliances fictives et non sincères, construites sur des calculs d'intérêts et de trahison, finissent toujours par opposer ceux-là mêmes qui opèrent ensemble contre les autres ».

Pendant plus de deux ans une crise profonde a paralysé le fonctionnement du conseil communal. Les conseillers municipaux étaient divisés en deux clans :

- Le clan du Maire, à qui il était reproché sa mauvaise gestion du foncier (gestion personnelle et exclusive du foncier : ventes illicites, détournement des parcelles dévolues au recasement, etc.)
- Le clan du 1^{er} Adjoint au Maire, tous les plaignants (auteurs des pétitions et des écrits dans la presse, etc.) qui réclamaient la révocation du maire

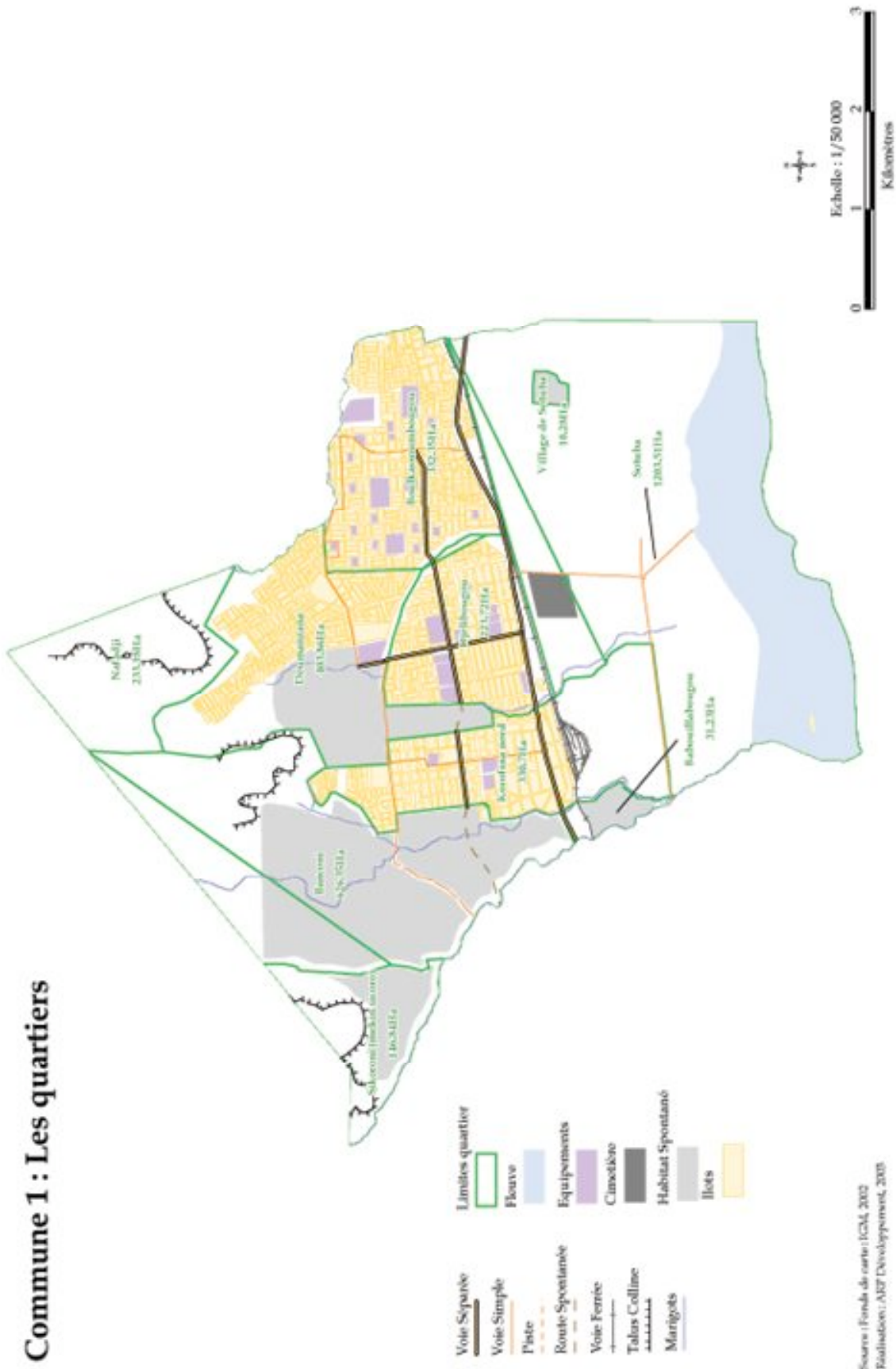
J.1.3.a L'arrestation du maire

Sur instruction du ministre de l'administration territoriale et celui du domaine et des affaires foncières, le contrôle d'Etat s'est saisi du dossier et a conclu à la culpabilité du Maire. Celui-ci fut suspendu pendant 3 mois dans un premier temps et dans un deuxième temps, au fil des investigations, sa culpabilité fut établie et il écopa d'une peine d'emprisonnement ferme de plus d'un an. Pendant ce temps, l'intérim fut assuré par le 1^{er} adjoint. Celui-ci profita de cette situation pour prendre, avec son réseau, le contrôle de la commune. Ce processus aboutit à l'exclusion des proches du maire, à des manœuvres subversives, etc. Finalement ce fut la dissolution pure et simple du conseil communal¹⁴⁹ qui fut remplacé par une délégation spéciale, jusqu'aux nouvelles élections communales qui auront lieu en 2004.

¹⁴⁹ Communiqué du conseil de ministres du 5-02- 2003.

VILLE DE BAMAKO

Commune 1 : Les quartiers



Cette dissolution suscite de nombreux enjeux, si l'on considère les récriminations régulières des uns et des autres. Pourtant un proverbe bambara dit : « si hier vous avez bu du miel ensemble, il faut aussi accepter boire avec les autres, la décoction du caïlcédrat¹⁵⁰, si cela s'impose ». Ce qui est sûr, c'est le bureau municipal qui porte l'anathème et les complices d'hier (certains conseillers municipaux, les chefs de quartier, les leaders associatifs) se font passer pour les principales victimes.

J.1.3.b Haro sur les élus ! Des dénonciations à quelles fins ?

« Avec l'équipe qui vient d'être dissoute, le foncier a été très mal géré. Je n'ai rien dit comme tout le monde. Une seule fois, je me suis plaint **car le chef de quartier avait communiqué à la mairie, une fausse liste de déguerpis**. Quand j'ai vu le maire chez lui à domicile, il m'a donné raison et je suis revenu dire au chef de quartier, qu'il ne doit rien entreprendre sans moi sinon il va échouer. Il m'a boudé, mais moins d'un mois après, il est revenu vers moi. C'est après **que des personnes qui étaient illicitement sur la liste, sont venues me dire : Danzer, tu as gâté notre affaire de maison** » (D K. : conseiller du chef de quartier et président du CDP de Banconi)

« J'ai été très content de la dissolution du conseil municipal, c'est comme une nouvelle lumière qui a jailli dans la commune. Nous, les fils et petits-fils de chefs de quartier, on était discrédité, piégé par l'ancienne équipe municipale. J'ai même participé à l'écriture d'une plainte adressée au ministre de l'administration territoriale (le 28 octobre 2002) pour dénoncer les pratiques frauduleuses de nos élus. Je peux dire que j'ai contribué à leur départ, car nous avons demandé dans notre plainte la dissolution du conseil. J'étais concerné par le lotissement, j'allais perdre ma maison mais en plus, je n'allais pas avoir de parcelle en compensation. » (M'Bê Diarra, secrétaire général de l'association Dougoulen Ton de Nafadji)

« Je suis très satisfait de la dissolution de l'équipe municipale. Les deux premières municipalités m'ont déçu. Depuis l'avènement de la démocratie, ce sont les magouilles foncières qui alimentent le quotidien chez nous. Regardez notre complexe sportif, il a été morcelé et vendu par les différents maires. Tous les espaces de notre quartier ont été morcelés à 90%. La cause de tous ces problèmes est simple. Ce sont des vendeurs d'essence (des revendeurs informels), de galettes (des vendeurs à la sauvette), qu'on avait élus. Sincèrement une telle racaille ne pensera jamais au développement, ils ne voient que leurs poches. Je n'ai jamais cautionné ce qu'ils ont fait (l'équipe municipale). Combien de fois, ils ont tenté de me corrompre. J'ai été bien servi en parcelles que j'ai refusées, au seul motif de préserver l'autonomie des CDP. Je connais des chefs de quartier qui ont pris ces parcelles, c'est pourquoi avec ceux-ci je ne m'entends pas du tout ». (A. K. : président de la coordination des CDP et du CDP de Doumanzana)

« On n'a pas **priviliégié la compétence et la capacité dans la gestion** de cette commune. Ce sont **des principes bidons, des mascarades démocratiques, qui ont prévalu sur l'intérêt de la population**. Les gens de l'ADEMA sont convenus entre eux, de laisser le quartier de Banconi (lieu de résidence du maire sortant) prendre la tête de la mairie, les autres quartiers (djélibougou, korofina, etc.) devaient fournir les députés à l'assemblée nationale. **J'ai dit en son temps que ce maire n'était pas capable de gérer**, surtout qu'il lui manquait l'intégrité morale. **Ma remarque a été mal interprétée du fait qu'un des candidats était mon beau frère** (le mari de ma sœur), et cousin de Alpha O.Konaré. Sincèrement ce dernier avait plus d'expériences et de compétences que le maire qui a été élu. **Le secrétaire général de la commission d'investiture** (choix des candidats à l'intérieur du parti) **a triché en faveur du maire**. Au décompte des voix, mon beau frère était deuxième sur la liste du quartier et de la commune. Mais à notre grande surprise, on le retrouva en bas de liste. **Ils ont falsifié les**

¹⁵⁰ Arbre géant introduit au mali à l'époque coloniale. Son écorce est très amère

casiers judiciaires, pour proposer des personnes qui n'étaient pas habilitées à se présenter aux élections. Encore par coïncidence, le premier adjoint était aussi mon oncle. Je suis allé le voir à domicile, je lui ai dit : tonton, fais attention tu seras l'adjoint d'un jeune qui n'a pas d'expériences mais en plus, c'est ton ancien étudiant. Ses amis lui monteront la tête, il s'opposera à toutes vos initiatives et tu perdras plus que tu en gagneras, en étant son adjoint. Il ne m'a pas écouté, ce sont des intellectuels qui croient tout savoir.

Quand ils ont été élus, d'entrée de jeu le maire les a tous écartés de la gestion. Il a commencé ses attributions frauduleuses, le terrain des jeunes a été attribué à une association musulmane fictive contre 14.000.000 Fcfa. Au lieu d'une association, c'étaient trois commerçants qui devaient rembourser une dette de 14.000.000 Fcfa, contractée par une dame de l'Adema pour des fins de campagne électorale. La dame en question avait pris l'argent dans une caisse d'épargne (micro finance) pour financer les femmes du quartier afin que celles-ci votent pour l'Adema. Mais après les élections, ces femmes ont refusé de rembourser ! » M.Ouattara association Nyeta de Banconi

« Toutes les autres questions de développement sont occultées par nos conseillers municipaux, ils ignorent leurs missions, ils pensent qu'ils n'ont rien d'autre à faire, que de gérer le foncier. Franchement les maires sont là pour rien. D'ailleurs le chef d'état, lors du lancement de « l'opération assainissement de Bamako » posait la même question : nos maires sont là pourquoi ? Bourama Camara : chef de la brigade d'hygiène de la CI

« Les problèmes ont commencé de 1992 à 1997 (1^{ère} municipalité démocratiquement élue), le maire et son équipe ont excellé dans la magouille foncière. Ils ont divisé et bafoué l'autorité des chefs de quartier. Cette équipe a inspiré la deuxième municipalité, quand ceux-ci aussi sont arrivés au pouvoir, ils ont dit : nous allons bouffer le reste, vu que l'impunité est consacrée au mali. Personne ne peut nous accuser, nous chefs de quartier d'avoir magouillé avec ces maires. Ils¹⁵¹ ont tous fait la prison finalement et par contre aucun chef de quartier n'a été inquiété. Avant leurs élections, je me rappelle que ces messieurs venaient nous voir avec leurs chaussures abîmées. Mais après, il ne fallait pas les voir (le look et le train de vie ont changé). "I kégougnara tchoko tchoko, I bê ché nabara san", proverbe bambara : on a beau être rusé, on achètera un jour le coq boiteux (allusion faite au choix des candidats aux élections). "gniman tê woulou den na", il n'y a pas bons parmi les chiots, ils sont tous pareils (les deux maires de 1992 en 2003 ne sont pas pires l'un, plus que l'autre). Mais le malheur du 2^{ème} provient du fait qu'il se faisait conseiller par un diawambè¹⁵². (Entretien groupé : S.D.¹⁵³ chef de quartier de fadjiguila ; O.F. , conseiller du chef de quartier ; B.C., conseiller du chef de quartier)

« Les précédentes municipalités ont très mal géré le foncier, ils ont vendu tous nos espaces publics. Ils ont enrôlés certains chefs de quartier avec eux, c'est pourquoi entre nous il n'y avait pas d'entente. On avait créé avant un regroupement solidaire pour défendre les intérêts des populations, la chose était tellement bien qu'on a pu obtenir deux places dans le conseil municipal sortant. Nos deux candidats n'ont pas fait mieux que les autres et quand je les ai interpellés, ils m'ont dit ceci : la politique c'est de l'intérêt, si des occasions se présentent on bouffera comme les autres. Depuis là, j'ai refusé que les réunions de ce regroupement se tiennent chez moi, je n'aime pas la tricherie. Le premier maire (période démocratique) m'a donné, en cachette, deux lots que j'ai refusés. Je lui ai dit que je ne suis pas le seul chef de quartier de la commune, la semaine suivante il a donné à chaque chef de quartier deux lots et à nos conseillers un lot chacun. La deuxième équipe ne nous a rien donné et pourtant, ils nous en

¹⁵¹ les maires démocratiquement élus en CI, ont tous fait la prison pour cause de spéculation foncière.

¹⁵² Diawabè ou diogaramè : est une ethnie peulh spécialisée dans le commerce et les négoce. Ils sont reconnus très intelligents, rusés, à tel point qu'on les qualifie de juifs noirs. Amadou H.Bâh disait à leur propos, il faut avoir peur d'un seul diawambè, que de mille autres ennemis (cf. les sept portes des diawambès, Amadou.H.Bâh)

¹⁵³ l'un des initiateurs de dougoulen ton. Il fait est de la famille fondatrice de la commune.

promettaient tous les jours. Dans ce fait quand il a eu chaud (sa suspension), il a adressé une lettre en notre nom au ministre de l'administration territoriale demandant sa réhabilitation, nous lui avons refusé notre caution. (M.S. chef de quartier de Korofina Nord et président de la coordination des chefs de quartiers de la CI)

Les textes sont clairs, il ne peut y avoir attribution de terre sans les chefs de quartier. Mais en CI, cela n'a jamais été le cas. Nous (les chefs de quartier) avons toujours participé à l'étape de la corvée (recensement, bornage, etc.) et après, on est contourné. Nous avons écrit à l'autorité de tutelle pour signaler la spéculation foncière de la part de nos élus, rien n'a été fait. Egalement, nous avons demandé à la mairie la révocation de notre conseiller du quartier qui agissait contre nos intérêts. C'est finalement cette même spéculation qui a entraîné la dissolution du conseil municipal. Les populations sont déçues, ils ne croient plus en rien ici. Toutes les assemblées de quartier brillent par l'absence des habitants. Les gens pensent que je suis pro Moussa, seulement je reconnais que les municipalités au temps de Moussa ont bien travaillé. Ces maires-là, ont respecté le droit des citoyens locaux. Ils n'ont pas touché à la terre, c'est pourquoi les nouveaux maires ont trouvé toute cette réserve. (S. D., chef de quartier du Banconi)

*« A force de trop chercher le gain, on tombe dans un piège inattendu », proverbe bambara. C'est ce qui est arrivé au bureau municipal, **chacun défendait ses intérêts ils se sont pas entendus sur le partage**. Quand le maire été suspendu, le premier adjoint a profité de cette situation pour renouveler tous les maires de quartier. **A la fin de la suspension du maire, celui-ci aussi a enlevé les hommes de son rival pour replacer les siens**. Même les chefs de quartiers ont été embobinés dans cette situation. **Ce fait est d'ailleurs une tradition des élus chaque fois qu'ils arrivent aux affaires, ils cherchent à maîtriser les chefs de quartier. Nos chefs de quartier sont pour la plupart des analphabètes, qui ne connaissent pas leurs droits et il suffit de les contenter avec quelque chose, ils s'alignent**. (S. S., conseiller du chef de Quartier de Zekenekorobougou.)*

« Nous avons toujours été écartés de la gestion par les nouveaux maires, mais en plus ils bafouent les droits des administrés. Ils font le lotissement pour se servir en priorité, nos déguerpis sont toujours là à attendre leur recasement. Ce qui est inadmissible, c'est la complicité de certains chefs de quartier qui ont accepté de composer avec eux. Je me souviens, le maire nous avait donné à chacun 3 lots (les chefs de quartier), le président de la coordination des chefs de quartier et moi avons été les seuls à les refuser. Du coup, les autres se sont mis contre nous, ils nous ont traité de tout et ce fut le début de nos difficultés. Pour se venger, le maire Salim (1^{ère} municipalité démocratique) a envoyé des jeunes acquis à sa cause, saccager ma mangeraie (héritage familial). Je n'ai rien dit, après il a vendu une partie soit disant que c'est le domaine public. Face à ces gens, nous ne pouvons rien. Ils composent avec le pouvoir central, ils sont puissants car ils embarquent avec eux tous les riches du pays : ils leur vendent 20, 30 parcelles. Pour construire le centre de santé communautaire dans mon quartier, il n'y avait pas de place. J'ai donné moi-même le terrain de ma famille, après consultation de mes autres frères. Il n'y a rien dans mon quartier, nous n'avons ni routes ni caniveaux, tous nos espaces ont été vendus. Ces hommes politiques nous promettent toujours avant leurs élections, de Salim à Yaro ça été toujours pareil. J'ai peur finalement de voter, sauf s'il est dit que les élus communaux ne gèrent plus le foncier. (M.D. : chef de quartier de Korofina Sud)

*« Nous avons accusé le maire Salim (1^{ère} municipalité démocratique) de tous les maux, mais Yaro (2^{ème} municipalité démocratique) et son équipe ont fait pire que lui. **Ils n'ont pas pu s'entendre entre eux, il y en a qui voulait prendre 10 lots, d'autres 20, 30 lots et finalement ce fut la suspension et la dissolution**. (Niaré chef de quartier de Sikoro)*

J1.4 La magouille foncière en C.1 : la main invisible de l'autorité centrale

Au-delà de la complicité de certains leaders communautaires, les magouilles foncières locales se passent aussi avec la complicité coupable de l'autorité centrale. Le passe-droit est connu de tout le monde, chaque maire s'attache à ce que les hauts dignitaires (le Président de la République dans certains cas, les ministres, les députés, les officiers de l'armée), les cadres politiques et administratifs soient servis en parcelles sur le foncier de sa commune. Cette *générosité* assure aux donateurs, une *protection* de l'autorité centrale. Par contre les contrevenants à cette tradition, *s'exposent à des ennuis considérables* : suspension des attributions, poursuites judiciaires en permanence, suspension du maire ou sa révocation, etc.

Le ressort du clientélisme administratif apparaît bien ici. Dans un système politique aussi anémique, où la légitimité de l'État est faible¹⁵⁴, le patronage constitue pour les représentants locaux de la bureaucratie d'État le seul moyen de se créer des soutiens et de légitimer localement leur autorité. Ils « s'arrangent » donc avec les chefferies de quartier et les autres notables locaux qui détiennent un monopole spécifique sur des ressources locales diverses et variées¹⁵⁵ (Bouju 2000).

« Parlant de magouille foncière au mali, on noie le poisson dans l'eau. La principale victime reste le citoyen ordinaire, qui perd sa maison et qui assiste impuissant au morcellement de son espace de vie. La cause du mal est connue...Lors de la session d'interpellation du gouvernement sur la décentralisation à l'assemblée nationale (le 16 mai 2003), les magouilles foncières ont été banalisées, ce qui laisse entendre que les précédentes affaires sont closes et que peuvent commencer de nouvelles spéculations.(A.B.)

« La grande faiblesse de nos maires, c'est de vendre, vendre le foncier...il faut qu'on parte vers une politique de planification urbaine qui donne à notre cité, l'allure d'une capitale du 21^{ème} siècle...Les espaces publics disparaissent. Monsieur le Ministre faites quelque chose pour que notre capitale ne ressemble pas à de gros bourgs ou villages ». (I.B.K., Président de l'assemblée nationale du mali)

« Je ne jette l'anathème sur personne, mais nous avons tout le temps entendu : les maires ont tout vendu, tout. Dans mon département, nous gérons pas mal de problèmes. Les cahiers de charges ne sont pas respectés par les maires, les attributions sont faites avant la délivrance de l'autorisation de morceler. Normalement, l'autorisation assigne les autorités communales à entreprendre des travaux de viabilisation sur les parcelles, avant leur cession aux acquéreurs. Malheureusement, cela n'a jamais été respecté c'est pourquoi, nous avons des quartiers résidentiels qui manquent énormément de choses. Nous sommes en train de prendre des dispositions pour que tout se déroule normalement. » (A.S.T., Ministre des domaines de l'Etat et des Affaires foncières)

La façon dont ces affaires seront gérées, déterminera de la réussite des réformes politiques entreprises au mali depuis 1992, à savoir : la démocratisation et la décentralisation. Ces réformes visent-elles à renforcer la notoriété et le privilège d'une minorité ? Au lieu d'une gestion concertée, ces réformes signifient-elles installation du « laisser-aller » dans la gestion locale ? Un proverbe bambara dit : « les gros poissons se nourrissent des plus petits ».

¹⁵⁴ Le retrait de l'Etat comme instance suprême de régulation, réclamé par la Banque Mondiale, a laissé le champ libre aux logiques marchandes et affairistes, c'est-à-dire à des formes de régulations clientélistes et même maffieuses.

¹⁵⁵ L'action de l'État aurait dû « normalement » se manifester par l'action de ses services déconcentrés, en fournissant des services publics (administrations juridiques, judiciaires et fiscales) attendus par les administrés. Mais, jusqu'à présent, ces services ont été très mal assurés. De fait, la liaison entre le pouvoir d'État et la société locale n'a pu se faire que sous le patronage de la bureaucratie locale des petits fonctionnaires et des employés qui monopolisent la fourniture des services de l'État à la population.

J1.5 On ne mange pas seul ! il faut partager :

Ce dicton populaire est très utilisé au Mali, pour expliquer la naïveté des responsables qui se laissent prendre dans les affaires. C'est ce qui explique aussi en partie la situation en C.I. On accuse le haut commissaire du district de Bamako, d'avoir ravivé la crise au sein du conseil communal.

« *Le haut-commissaire aurait dit au maire, prends toute la commune et laisse le foncier au premier adjoint...* » (parole de témoin).

« *le maire et son adjoint sont tous pareils, seulement l'un peut être pire que l'autre. Et ce conflit n'est autre qu'un conflit d'intérêt, car pour les élus la meilleure façon de s'enrichir vite est la vente des espaces publics, et tous le font.* (D. K., président des CDP de Banconi.)

« *Il y a eu un manque de responsabilité de la part du pouvoir central (l'autorité de tutelle). Je pense personnellement qu'ils ne sont pas neutres dans tout ça. Ils n'ont rien fait pour calmer cette crise.* (H. O. D.).

« *Quand nous avons été voir le haut commissaire, pour en savoir plus sur le conflit entre les élus, il nous a dit ceci : votre maire a trop de problèmes, il a vendu l'espace du PAM (programme alimentaire mondial) à 125.000.000 Fcfa, il a également vendu 1.000 lots au nom et à l'insu de tous les conseillers municipaux. On a su en ce moment qu'il était rangé du côté du premier adjoint.* » (M.S., chef de quartier de Korofina Nord et président de la coordination des chefs de quartiers de la C.1)

« *Tous les conseillers avaient quelque chose dans cette affaire, même le haut-commissaire devrait avoir 200 lots à lui seul. D'ailleurs il paraît que c'est lui qui est à la base du départ du maire en prison. Celui-ci a refusé de lui servir les 200 lots, son adjoint qui fut intérimaire a accepté le faire. C'est pourquoi quand le maire a repris service, le haut-commissaire lui a dit, tu prends toute la mairie et tu laisses le foncier à ton adjoint. Au cours de notre médiation lors de ce conflit des élus, nous avons été voir le haut-commissaire qui nous raconta beaucoup de choses. Nous avons compris de suite, qu'il était du côté du premier adjoint.* (D.K., président CDP de banconi)

« *Avant la crise, nous avons connu deux années de bonne gestion. Mais tout le problème a commencé par la gestion foncière. Les autres conseillers ont reproché au maire sa très mauvaise gestion domaniale. Ils ont même poussé pour la première fois les femmes à manifester contre le maire. La chose a pris de l'ampleur, les enquêtes ont eu lieu et le maire fut suspendu puis emprisonné. Mais le fond du problème, c'est que le maire avait refusé de satisfaire au doléances du haut commissaire du district de Bamako, 200 lots pour les femmes veuves militaires, les officiers de l'armée, les maliens de l'extérieur, les députés. Une demande qui dépassait largement les prévisions de la mairie, pour pouvoir recaser les familles déguerpies. Néanmoins, le maire a fait un effort pour lui donner 20 lots qui ne le combla pas du tout. La suite : le maire Yaro fut suspendu et le premier adjoint qui le remplaça a promis au haut-commissaire de satisfaire sa demande. Avant la suspension de yaro, le conseil municipal avait délibéré sur les listes à servir le 23 mars 2002, il y en avait en tout et pour tout : banconi 1036 personnes soit 84 ha à attribuer ; doumanzana fadjiguila 538 personnes prévues (déguerpis réels et cas sociaux) Entre la suspension de yaro et la fin de mes noces de mariage (j'étais le responsable de la commission domaniale de fadjiguila), le premier adjoint a modifié la liste et on est passé de 538 à fadjiguila doumanzana à 1009. Comment faire ? la demande dépassait les disponibilités et cela veut dire clairement qu'il ne faut pas tenir compte des vrais concernés, les habitants qui ont perdu leur maison. Nous avons refusé de cautionner cela, les conseillers de fadjiguila doumanzana ont refusé de voter encore cette nouvelle liste. Les autres conseillers des quartiers qui n'étaient pas concernés par ces problèmes se sont ralliés au premier adjoint.*

À notre surprise, le premier adjoint a préparé une nouvelle liste qui nous affectait finalement 136 parcelles au lieu de 538. A la fin de la suspension du maire car il a gagné le procès, le haut-commissaire a pris un arrêté lui interdisant de s'occuper du foncier qui sera désormais du ressort de son premier adjoint : la preuve de la complicité de l'autorité de tutelle.

Pourquoi le haut-commissaire s'intéresse tant au domaine ?, pourquoi ne parle-t-il pas de voirie ou d'autres facteurs de développement ? Il a d'ailleurs violé les textes qui confient la gestion domaniale au deuxième adjoint et non au premier adjoint. **Il y a très peu de conflits de positionnement politique entre les conseillers, mais ce sont des conflits d'intérêts.** Quand même, on peut évoquer aussi l'acharnement des militants de l'ADEMA à faire partir le maire qui avait regagné le RPM de IBK. (L.D., ancien conseiller municipal)

« Nous agents de la mairie, nous avons été les maudits de la partie. Les chefs se sont tout partagés et aujourd'hui c'est fini. C'est un vrai scandale cette affaire foncière, j'ai vu le président de la délégation spéciale montrer, au maire de Meylan (Grenoble) les attributions fictives montées par l'équipe sortante. Des hauts dignitaires du régime avaient plus d'un titre, notamment le haut-commissaire (il avait 200 lots en son nom). Le plus marrant dans cette histoire c'est qu'on écrit leurs prénoms et noms, mais pas leur fonction comme si on ne pouvait pas les reconnaître ainsi. L'équipe municipale avait redessiné la carte foncière, en leur faveur : une zone réservée à la populace et la bonne partie de la chair pour eux mêmes, commentait toujours le président de la délégation spéciale. » (O. D., agent de la mairie de la C.1)

« **Tous les bâtiments autour de notre quartier sont construits sans lettre d'attribution, ni permis de construire.** Je suis même passé à la télévision lors de l'espace d'interpellation démocratique en 1997 pour dénoncer cela. J'ai cité des noms des membres du gouvernement, de l'assemblée nationale : si le maire fait ça, c'est vous parce que je suis passé vous voir combien de fois ? N'eut été la persévérance de la présidente de l'espace (Mme Melchior Dadaye, veuve de l'ancien président burundais assassiné) **ils ont tenté de me vider de la salle. Ils ont fini par couper la caméra de la télévision pendant 10 minutes.** Au comble de ma déception, j'ai félicité ce jour Moussa Traoré (l'ancien dictateur). Pourtant c'est son régime qui a bousillé ma vie : j'ai été exclu de l'école, battu et blessé. Même si la vérité blesse, il faut la dire, Moussa a été plus visionnaire que ces responsables démocratiques. Il a prévu dans toutes les communes, des emplacements pour les équipements publics que ceux-ci ont finalement vendu. » (A.K., président de la coordination des CDP et président du CDP de Doumanzana).

K. Société civile & intermédiations urbaines

La société urbaine est donc cet espace social où les individus, les réseaux et les groupes forment des associations dans une interaction avec l'interlocuteur-adversaire politique producteur de normes.

K.1 L'intermédiation organisée

Au-delà des rapports interpersonnels liés à la sociabilité et aux civilités, la vie urbaine inscrit aussi les acteurs sociaux dans des rapports fonctionnels liés à l'activité, constitutifs de la citoyenneté. Ceux-ci se manifestent sous la forme de catégories, de statuts, de positions et d'identités fonctionnels qui dépendent d'une activité urbaine correspondant à des rôles attendus : fonctionnaire, riverain, voisin, entrepreneur, responsable d'association, consommateur, étudiant, commerçant, etc. Il se produit ainsi une tension entre la logique (politique) de la réputation d'honneur, la logique (sociale) de la solidarité communautaire et la logique (technico-fonctionnelle) de l'activité. Cette tension affecte l'ordre social et libère un espace dans lequel les nouvelles formes de civilité (le civisme) peuvent se déployer. Les études de cas que nous avons livrées ici montrent l'existence de cette tension et des conflits qu'elle suscite et qui témoignent des négociations, des arbitrages et des compromis permanents entre plusieurs rationalités auxquels sont astreints les Bamakois et les Bobolais dans leur vie quotidienne¹⁵⁶.

Les absences et les défaillances des services publics de l'Etat par le passé, et de la commune aujourd'hui, ont créé un vide institutionnel, qui constitue aussi une fracture sociale et politique. Mais, de la même manière que l'espace urbain sous-équipé en infrastructures a été occupé par les activités informelles d'une économie populaire proliférante, le vide institutionnel de l'espace public a été investi par des initiatives diverses, individuelles et collectives, venant de la société civile.

Or, des conflits d'intérêts opposent les notables qui détiennent les pouvoirs économiques, techniques, politiques et religieux de la ville : industriels, commerçants du grand marché, maires et conseillers municipaux, directeurs des services déconcentrés de l'État, responsables de congrégations et d'associations religieuses, autorités coutumières des quartiers autochtones, etc. Mais aussi les responsables d'associations de quartier qui émergent comme représentants de la société civile. Toutes ces instances de pouvoir s'affrontent autour de l'emprise qu'ils exercent ou voudraient exercer sur les espaces urbains à travers leur entretien, leur aménagement et leur usage ordinaire. Ces usages témoignent des enjeux économiques et politiques qui sont au cœur de l'évolution de l'espace social urbain. Ils témoignent aussi des transformations profondes du lien social qui ont cours.

Quelles sont alors les modalités de l'articulation sociale et politique entre les pratiques individuelles et collectives des citoyens et les pratiques institutionnelles des pouvoirs communaux ?

¹⁵⁶ L'analyse des processus d'individualisation, dans quelques grandes villes ouest-africaines (Marie et alii, 1997) a montré de manière fort convaincante la tension quotidienne que vivent les citoyens entre leurs appartenances communautaires et leurs activités économiques.

Dans une situation urbaine de pauvreté et de précarité dominantes où, pour des raisons économiques et culturelles, la majorité des individus n'a pas accès aux différents services urbains (Services déconcentrés de l'État, banques, Municipalités, etc.) de nouvelles activités urbaines d'intermédiation se sont donc développées qui font le lien entre les citoyens et les institutions. « L'intermédiation populaire organisée » (Leimdorfer, 2003 :113) est nécessaire parce que l'articulation entre les institutions centrales de pouvoir et le citoyen n'est pas possible à cause des différences d'échelles des systèmes organisationnels et normatifs. Les logiques économiques et sociales de fonctionnement, les logiques normatives du pouvoir communal et les logiques populaires sont trop éloignées pour s'articuler.

Des intermédiaires individuels (les courtiers) ou collectifs (les associations), connaissant bien les pratiques institutionnelles et disposant d'un capital social suffisant, réalisent de fait la jonction entre les citoyens et les institutions.

K1.1 La figure du « courtier »

La médiation par des courtiers individuels (Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 2000) est omniprésente en ville. L'intermédiation entre les individus et les institutions leur procure une rente grâce à la place de « marginal-sécant » qu'ils occupent dans l'espace social ou dans les circuits du pouvoir. Dans ce dernier cas, c'est le réseau clientéliste du courtier qui met en relation le citoyen et le responsable municipal.

K1.2 Le mouvement associatif

Le développement du mouvement associatif, basé sur diverses formes de solidarité ou de conjonction d'intérêts, est un des phénomènes les plus marquants du désengagement de l'État. Au Burkina Faso comme au Mali, cette explosion de la vie associative est l'un des conséquences les plus spectaculaires de la démocratisation de la vie politique. Elles sont presque toujours encadrées et/ou dirigées par des notables locaux, des dignitaires du régime ou des cadres de parti politique.

Ce qu'il est convenu d'appeler la « société civile » est aujourd'hui principalement constituée d'une multitude de petites associations dont le rayonnement est limité à l'espace micro-local du secteur ou de l'arrondissement urbain. Certaines ont une visée traditionaliste (assurer la solidarité lors des cérémonies familiales, préparer une candidature autochtone aux élections municipales, etc.) qui tente de réactualiser le lien communautaire en milieu urbain.

D'autres cherchent à assurer un service, tel que le nettoyage du quartier ou l'évacuation des ordures. À l'inverse des précédentes, celles-ci ne s'organisent pas sur la base communautaire (villageoise ou ethnique) mais sur celle de la libre adhésion sociale ou de voisinage. Le regroupement se fait à partir des intérêts ou des problèmes auxquels sont confrontés les citoyens.

Certaines sont orientées vers des activités de solidarité communautaire (associations d'autochtones) et d'autres vers des activités de solidarité urbaine (associations de jeunes de quartiers, associations de nettoyage et d'assainissement). Certaines sont suscitées par la commune pour prendre en charge des activités qu'elles ne peuvent pas (plus) assurer ou, de manière plus politique, pour prendre la mesure et le contrôle des demandes des habitants et avoir en face d'elles un interlocuteur de la société civile unique et responsable.

Pour mobiliser les habitants dans un souci d'améliorer leur cadre de vie et d'y sensibiliser leurs concitoyens, les associations utilisent les têtes de réseaux locaux ce qui les contraint (comme les partis politiques) à entrer dans des rapports d'échange clientélistes néo-traditionnels. La société civile est aujourd'hui constituée d'une multitude de petites associations dont le rayonnement est limité à l'espace micro-local et qui ne sont pas nécessairement organisées en réseaux.

L. Étude de cas n° 7 : les associations pour l'assainissement à Bobo-Dioulasso

Depuis le retour à la vie constitutionnelle normale, l'article 21 de la loi fondamentale du Burkina Faso reconnaît la liberté d'association¹⁵⁷. Les actions des associations de jeunes et de femmes s'inscrivent dans ce cadre. Parmi elles, quelques-unes s'investissent dans le domaine de l'assainissement et sont appuyées par le PPDU. Le GRADI a organisé un concours pour les associations s'investissant dans le domaine de la salubrité et quelques-unes ont été primées.

« D'autres associations de femmes ou de jeunes essayent de s'organiser à partir de critères de solidarité divers (voisinage, genre, âge, ethnie) pour s'entraider lors des cérémonies familiales (mariages, baptêmes funéraires), mais aussi pour des activités d'intérêt public : curage des caniveaux, nettoyage d'espaces publics (écoles) (...) Des associations féminines s'investissent dans le domaine de l'amélioration de leur environnement et s'organisent dans les services publics tel l'exemple du nettoyage de l'enceinte de la Mairie de Dafra, à titre bénévole, une fois par mois. » Millogo, 2002 : 100

Il ressort que la plupart interviennent dans le ramassage des ordures ménagères, le nettoyage des espaces publics, des actions de reboisement ou d'embellissement, l'entretien des espaces verts, le curage des caniveaux. Le plus souvent, ce sont des actions ponctuelles dans le cadre de marchés confiés par les services techniques municipaux, l'ONEA, l'agence d'exécution des travaux d'intérêt public (Faso Baara) et autres.

Après des ménages, les services sont payés mensuellement. Le nombre d'abonnés varie selon les secteurs ; il en est de même du taux de recouvrement des frais qui varient entre 750 et 1000 FCFA pour un passage une fois par semaine. Les abonnés sont principalement de nouveaux résidents. Le réflexe de **méfiance** des habitants est toujours le même :

« Dès qu'un étranger lettré pénètre dans une cour, les gens se méfient, ils ont peur d'être imposé ou d'être exploité d'une manière ou d'une autre. Pour les gens, la rue, le service de voirie, c'est la mairie. Pour convaincre, les gens de l'association assènent l'argument hygiéniste : « si vous attendez que la mairie s'occupe de l'assainissement alors, c'est 50 000 FCFA que vous irez payer à l'hôpital ! ». Dans le quartier, les gens ont des petits moyens (60 % des habitants sont des retraités) et l'association effectue la desserte même quand le ménage n'a pas réglé son abonnement depuis plusieurs mois (Les cotisations antérieures à 350 FCFA n'ont abouti à rien) » O.M. (guérisseur) secteur 17, Sarfalao, arrondissement de Dafra, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

¹⁵⁷ Le Burkina Faso reconnaît trois types d'associations : les ONG, les associations d'utilité politique, et les associations « simples ». On distingue dans la commune de Bobo-Dioulasso des associations très diverses : des Associations de femmes à caractère émancipateur et formateur ; des Associations mixtes pour le développement économique en général (visent l'amélioration des conditions d'existence : parents d'élèves (clôture, salles de classe, latrines); des Associations mixtes à caractère politique ; des Associations à caractère commercial (élevage, confection et vente de savon); des Associations à caractère socio-professionnel (amélioration des conditions de travail) ; des Associations de résidents (maintien des liens socio-culturels) ; des Associations à caractère religieux (promotion du Coran ou de l'Évangile) ; des Associations à caractère syndical ; des Associations à caractère social (soutien aux veuves et orphelins) ; des Associations de retraités. À Bamako, Robert Vuarin constate, de même, que toutes sortes d'associations existent, mais les plus nombreuses sont celles visant à promouvoir ou défendre l'exercice d'une profession ou les intérêts d'une communauté sociale particulière, celles organisées pour la défense d'une grande cause politique (démocratie, promotion de la femme, protection des consommateurs, de la nature) ; de développement local (mise en valeur d'un village ou d'une région), humanitaire (enfants en prison, sans abris, femmes et sida,) ou culturel. Toutes ces associations jouent un rôle important dans l'énonciation ou l'institution des enjeux sociétaux majeurs. Moins nombreuses sont les associations ayant un objectif de développement, d'aménagement ou de défense des intérêts locaux dans la ville, dans le cadre d'un quartier, pour une fraction de la population.

Le président de cette association d'assainissement est aussi président d'un parti politique, il dispose de deux charrettes à traction asine qui effectuent la pré-collecte des ordures ménagères (750FCFA/mois/ménage). Ils desservent 300 clients (soit 50 % de la population locale, 3 sous-secteurs sur 6). Mais **les associations de quartier qui œuvrent pour l'assainissement local insistent sur le fait qu'elles n'agissent qu'à cause de l'urgence et du danger potentiel et pour pallier aux défaillances des pouvoirs publics**. Le sentiment qui prévaut chez les membres des associations c'est que « normalement, ce n'est pas notre affaire ! ».

« Là où nous faisons nos réunions, leurs eaux de toilette sortaient et arrivaient jusqu'au lieu de la réunion donc à cause de ça ils se sont efforcés d'arranger le lieu. » Mme Z. Zouré, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

L.1.1.a Les associations de riverains du canal « Brakina »

« En 2001, nous avons assisté à plus de sept réunions à la mairie de Konsa pour le problème du débouchage du canal d'évacuation des eaux usées industrielles. Lors des deux premières réunions, les industriels se sont rejétés la responsabilité de la pollution de la ville les uns sur les autres (chamailleries). C'est ainsi, qu'on a appris que le bassin d'épuration mis en place à grands frais par la CITEC ne fonctionnait pas vraiment. Cependant, il fut établi que les effluents de la CITEC avaient un Ph de 7, alors que les effluents de la SOFIB sont à Ph 14 ! Mais son propriétaire et patron se croit au-dessus de toutes les lois ! Ensuite, les effluents de la Brakina polluent surtout par les odeurs : ils sentent très mauvais mais leur pollution chimique est négligeable ! Ils ont voulu savoir le coût qu'ils auraient à supporter. Les élus communaux se sont réunis et ont estimé le coût des réalisations à 32 Millions FCFA. À la deuxième réunion, les industriels ont dit que c'était trop cher. A la troisième réunion, les riverains ont menacé de bétonner la sortie des effluents des usines si rien n'était fait. « On a failli se bastonner dans le bureau du maire : les riverains ont dit que la commune préférerait tuer les hommes plutôt que les poissons bobo ! ». À la dernière réunion, le service technique a proposé un devis de 11 millions CFA pour le curage et la démoustication du canal, nous ne savons pas où en est le dossier actuellement. Avant l'ONEA reversait l'argent de l'assainissement au trésor, ce n'est qu'en 2000 que l'ONEA a commencé à garder l'argent pour l'assainissement. » T.K., Conseiller municipal, CDP, porte-parole des riverains du canal, secteur 9 (Konsa) Bobo-Dioulasso.

T.K. a été formé par le 3^{ème} PDU en assainissement individuel et domestique et en développement participatif. Il a été membre du comité sectoriel de salubrité mis en place par le 3^{ème} PDU, qui a procédé au curage des caniveaux. **Il est aujourd'hui engagé dans la formation d'une association de riverains qui a été retardée pour des raisons de rivalité politique locale.**

L1.2 Les problèmes des associations

On observe un foisonnement de structures associatives dans les quartiers péri-urbains. Mais ces structures associatives de quartier n'ont aucune tradition de prise en charge des questions de protection de l'environnement, de salubrité et d'hygiène qui ont toujours été du ressort des pouvoirs publics et qui sont même perçues par la population, ainsi qu'en témoigne l'enquête, comme une prérogative et un emblème de leur autorité¹⁵⁸. En général, les associations bobolaises manquent d'expérience et le niveau d'instruction des membres est faible :

¹⁵⁸ Les régimes politiques autoritaires et centralisés, coloniaux et post-coloniaux, n'ont jamais favorisé le regroupement d'individus soucieux de prendre en main la protection de l'environnement urbain.

On constate une méconnaissance de la culture associative : les membres sont réticents à cotiser ! mais comme les activités programmées ne peuvent pas se réaliser sans l'apport d'un hypothétique financement, les membres se réfugient dans l'attentisme. On note aussi le manque de compétence dans le montage de dossiers ; une irresponsabilité par rapport aux missions acceptées ; le manque de transparence dans la gestion et la comptabilité : les détournements de fonds sont fréquents aussi les membres se découragent et se démobilisent. Enfin, la méconnaissance des principes associatifs : les gens adhèrent pour rechercher une position de prestige, pour gagner « le nom », pour obtenir des privilèges ou des avantages personnels ; ces stratégies suscitent des rivalités, des jalousies et des mésententes. » M. K. coordinateur du GRADI in PDSU (1999 :34).

Ces problèmes tendent à les rendre totalement inefficaces. Mais de manière plus significative on y retrouve la totalité des maux dont souffraient les ministères et les agences étatiques et qui ont conduit à la disqualification de l'Etat par les bailleurs de fonds.

L.1.2.a L'effet de « manne »

Le plus souvent, c'est l'arrivée, ou la rumeur d'arrivée, d'un projet dans la commune ou l'arrondissement urbain qui suscite l'émergence précipitée d'associations de quartier qui se créent dans le seul but de capter la « rente » potentielle apportée par le projet, c'est l'effet de « manne » !

Les agents communaux n'échappent pas à l'effet de « manne ». Les projets ont une durée de vie courte (2 à 5 ans) et la dictature de l'urgence l'emporte trop souvent sur la responsabilisation des acteurs. La logique de projet échappe le plus souvent à l'institution municipale, mais elle n'échappe pas à ses agents. Ceux-ci sont sollicités et ils vont négocier leur signature ou leur tampon. (Le Bris, 1999 : 11).

Les associations, comme d'autres acteurs de la société civile, sont aussi des acteurs économiques. Même quand elles sont engagées dans des actions de solidarité, **elles sollicitent des financements et se répartissent des ressources** ; elles ne se distinguent guère des groupes d'intérêt qui agissent pour défendre un intérêt particulier.

« Ceci explique sans pourquoi les associations de secteur, telles que les comités d'assainissement de quartier mis en place par le 3^{ème} PDU, ou encore, les artisans formés par l'ONEA pour construire les éléments de l'assainissement autonome, ne se maintiennent pas après la clôture du programme ».

L.1.2.b Concurrence & rivalités

La compétition pour l'accès aux ressources collectives (foncier, équipement et services urbains) des groupes constituant la société civile devient sévère. C'est, entre autres, la concurrence pour la captation de la manne du développement qui explique en partie les rivalités et le manque de coopération des associations :

« La collaboration entre associations d'un même quartier est rare. Les rapports sont le plus souvent conflictuels¹⁵⁹ surtout lorsque le programme présente un intérêt financier. »

L12bi.1 Une intervention de sensibilisation des associations: Service d'hygiène et PPDU

¹⁵⁹ Une alternative trouvée pour apaiser les compétitions et les conflits est la cogestion d'un programme par plusieurs associations !

« Du 6 au 14 novembre 2001 le service d'hygiène a effectué une sortie de « sensibilisation » auprès des Associations travaillant dans le domaine de l'évacuation des ordures ménagères dans le cadre du Programme prioritaire de développement urbain (PPDU). **Les secteurs choisis¹⁶⁰ ont été retenus à cause de leur caractère périphérique car ces derniers sont moins inspectés que le centre ville.** Le service d'hygiène avait pour mission d'appuyer les associations agissantes et le PPDU fournissait le carburant. **Les animateurs des associations avaient identifié des zones d'insalubrité où il leur était difficile d'opérer car ne disposant pas de moyens de coercition. Leur objectif était de convaincre les populations de s'abonner pour l'enlèvement périodique de leurs ordures** moyennant la somme de 750F CFA / mois. Elles utilisaient les charrettes à traction asine fournies par le PPDU. À Bobo, les populations n'aiment pas qu'on les caresse dans le sens des poils. Alors, le PPDU a imaginé qu'il pourrait bénéficier de notre soutien en nous fournissant le carburant pour les sorties. **Les animateurs des associations nous ont donc conduit auprès des personnes dont les cours sont malpropres à cause des ordures ou des eaux usées.** Nous leur prodiguions des conseils, tout en leur expliquant que la sanction planait au-dessus de leur tête si les améliorations demandées n'étaient pas exécutées dans les délais impartis. Mais pour certains, on a dû les convoquer, vu la gravité de leur situation d'assainissement et du mauvais accueil qu'ils nous ont réservé. Quand ils se présentaient à la convocation, on leur expliquait leurs torts et nous leur propositions de payer l'amende correspondante. **Comme d'habitude, les gens criaient à la pauvreté, nous expliquant des problèmes sociaux auxquels nous ne résistions pas souvent, « surtout lorsque des larmes ponctuent l'intervention ! ».** Nous, nous leur expliquions surtout **que la vie en ville à un prix.** Certains sont arrivés à payer l'amende et ont promis de réaliser les travaux que nous leur indiquions. D'autres, plus curieux, nous demandaient de leur présenter l'arrêté sur la base duquel nous travaillions et fixions le montant des différentes amendes, ce que nous faisons volontiers puisque maintenant nous disposons d'un arrêté municipal (en date du 23/10/95). » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso.

« Enfin, d'autres, se plaignent des animateurs qui nous guident vers les lieux insalubres des secteurs. Ils considèrent qu'il s'agit là d'un règlement de compte. En effet, comme ils sont abonnés à une autre société d'enlèvement d'ordures, ces animateurs leur proposent de résilier leur contrat existant et d'adhérer à celle promue par les animateurs en question. Comme ils s'y opposent de manière catégorique, ils se voient convoqués au service d'hygiène par les animateurs sous prétexte que leurs eaux usées s'écoulent sur la voie publique. » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso.

« Et même si la version des animateurs avait été vraie, il n'aurait pas été judicieux de l'exposer à la population qui sait que la gestion des ordures d'une commune incombe de droit à ses premiers responsables. Même si la gestion des ordures arrivait à être privatisée, cela devra être clairement édicté pour que les responsabilités soient établies. Mais cela s'avèrera toujours insuffisant, car l'État des voies est regrettable. **Les populations nous posent toujours ce problème comme quoi elles n'ont pas que des devoirs dans la cité : c'est ça la plaie de l'urbanisation sauvage dans les sociétés africaines.** » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso.

L.1.2.c L'absence d'autonomie politique vis-à-vis de la mairie

Les organisations de la société civile sont censée jouer un rôle d'interface entre le pouvoir et la population : vis-à-vis de la commune, elle agit tantôt comme bénéficiaire, tantôt comme acteur, jouant tantôt un rôle d'arbitre. Tantôt elle assume un rôle d'auxiliaire des autorités communales et tantôt un rôle de contre-pouvoir municipal.

¹⁶⁰ le secteur 10 (Accart-ville, le 6/11), 11 (Colma, le 7/11), 15 (Ouezzinville, le 8/11), 17 (Sarfallao, le 13/11), 21 (Colsama, le 14/11).

« Nous avons créé une association ici même avec certains « ténors » du secteur. Nous avons donné un nom, mais malheureusement nous sommes confrontés à certaines difficultés dans le secteur à savoir que les principaux responsables politiques qui dirigent le secteur ne sont pas dynamiques ou plutôt ils ont des côtés négatifs par rapport à l'assainissement du secteur. Nous, nous sommes des anciens ici, nous mettons l'accent sur les travaux à effectuer dans le secteur. Mais aucun des conseillers n'est capable de prendre des initiatives.

Nous voulons prendre des initiatives, nous avons eu une réunion le dimanche dernier, nous voulons rencontrer le maire. Nous voulons lui dire un certain nombre de choses, au lieu de faire un nouveau lotissement, il faut assainir d'abord ce qui existe. Il n'y a pas de caniveau ici, l'eau courante est là, mais pas de caniveau, un quartier lotit sans caniveau ! Nous avons un problème ; à savoir que dès qu'il tombe une goutte d'eau, ceux qui sont de l'autre côté du bas-fond ne peuvent plus venir par là. Moi, je reçois souvent des gens ici pendant la saison des pluies, ils attendent la fin de la pluie avant de rentrer chez eux. Il n'y a pas de pont, on a discuté, pour savoir comment ils vont nous mettre des infrastructures. Et ils envisagent de lotir encore. On a envoyé quelqu'un pour rencontrer le maire et il est revenu nous dire que le maire était trop occupé pour prendre rendez-vous. On a dit au conseiller, qu'avant d'élaborer le projet de lotissement, il va falloir qu'on vous dise un certain nombre de chose. Nous sommes d'accord avec le lotissement, ça permet aux gens de s'installer. » (I.K., habitant secteur 17 Bobo-Dioulasso).

La loi exige que les ONG soient apolitiques, elle devrait donc être en mesure d'échapper au contrôle du pouvoir et des structures politiques ; mais en l'État actuel, il n'en est rien : les instances de la société civile sont phagocytées, par toutes les instances de pouvoir.

« En ce qui concerne le 3^{ème} PDU, le comité de gestion du Comité sectoriel de salubrité du secteur a été imposé « d'en haut » (par la mairie). Or le responsable pressenti avait déjà une mauvaise réputation de gestion, les gens du quartier savaient qu'il avait détourné de grosses sommes alors qu'il était gestionnaire de la Caisse des Parents d'élèves de l'école. La mobilisation de la population locale passe par la confiance que peut susciter celui qui procède à la mobilisation. De fait, les seules réalisations qu'ils ont soutenues sont celles qui passaient devant leur porte ! Ce premier comité avait récolté 100 000 FCFA en un an. À l'époque le responsable assainissement a failli « se boxer » avec le maire de l'arrondissement de Do. »

L.1.2.d « La démocratie du plus fort est toujours la meilleure ! »

Alors un comité dissident s'est structuré en réaction, celui-ci a récolté 600 000 FCFA en trois mois. Les notables locaux, membres du parti majoritaire au pouvoir essayent toujours de phagocytter les bureaux des comités de gestion des associations de toutes sortes afin d'être en mesure d'en contrôler la « caisse » (trésorerie). On peut citer le cas des latrines de l'école C du secteur 12 : l'ONEA avait fixé son devis à 1 500 000 FCFA, et pourtant, la Caisse des Parents d'Elèves de l'école, commanditaire de l'installation, a payé 9 000 000 FCFA ! où est passé l'argent ? Invité à parler à la radio, j'ai dit publiquement que cette démocratie-là, était seulement la raison du plus fort « la démocratie du plus fort est toujours la meilleure ». » Directeur d'école, secteur 12 (Niénéta), ancien Conseiller Municipal (secrétaire général du parti RDA)

Le contrôle des associations, et à travers elles celui de la société civile, est devenu un véritable enjeu de pouvoir entre les partis politiques, ainsi, au secteur 9, sept partis politiques ont participé à l'élaboration des statuts de l'association des riverains du canal « Brakina » !

« La saleté de Bobo, ce n'est pas que les gens sont sales, c'est parce qu'il y a la magouille, une magouille qui fait qu'il y a une pagaille organisée. Même le maire dit qu'il n'a pas autorité sur les eaux et forêts. Il y a un problème quelque part, il faut qu'on le trouve. Vous savez ici au

Burkina, il y a des gens qui sont conscients des problèmes mais on ne leur donne pas la parole ; quand vous parlez trop, on vous crée des problèmes. On te met les bâtons dans les roues.

Notre association, c'est l'ARDS, l'Association pour la Relance du Développement du Secteur. « On » nous a ralenti. « On » a dit au maire que s'il ne fait pas attention, aux prochaines élections, il pourra dire adieu à la mairie.(...). On est obligé d'avoir des associations ici parce qu'il n'y a pas de vieux ici, nous venons tous d'ailleurs. Le problème est que nous ne parlons pas le même langage. Moi j'habite ici depuis 21 ans, les anciens CDR sont devenus des pourris, ils se sont mis à bouffer. » K., habitant au secteur 17, Bobo-Dioulasso.

La réussite d'un projet et son appropriation par un groupe de personnes suscite inévitablement l'envie et la jalousie des acteurs stratégiques locaux (notables et autres groupements du quartier) qui vont chercher à intégrer le dispositif en marche et, dans ce cas, l'association se retrouve prisonnière d'un leadership étouffant. En cas d'échec de cette stratégie « entriste », les « envieux » vont manifester leur capacité de nuisance en s'opposant au projet de toutes les manières possibles. Une tactique consiste à déployer une structure concurrente qui se lance dans la même activité. « Lorsque des intérêts économiques sont en jeu, les rivalités et compétitions entre associations d'un même quartier semblent inéluctables. » (Guène, 1999 : 161).

L.1.2.e Participation et suspicion populaire

Il n'y a pas que les notables qui posent problème ; les associations ont du mal à se faire reconnaître et à valoriser leurs actions auprès des gens des quartiers qui en jalouent les responsables. Les gens du quartier suspectent ceux qui prennent des initiatives d'être des « chercheurs de nom », car ils considèrent que c'est pour se faire « bien voir » des puissants qu'ils conduisent des activités d'assainissement qui relèvent « normalement » du domaine municipal. Certaines associations comptent sur l'appui institutionnel de la municipalité pour gagner en légitimité auprès de la population.

« Seule la Mairie peut nous aider dans ce sens. Ni Mairie ya an bognan, peuple bi na an bognan. Si la Mairie nous grandit, le peuple va nous grandir. » Le président de l'ADES au secteur 17 in Millogo, 2002 : 102-103.

Après avoir pris en charge, pendant la révolution, un minimum d'aménagements extérieurs, les habitants estiment généralement avoir fait leur part, et ils estiment que c'est à l'État de faire le reste. Des comités de salubrité avaient été initiés par le MOS du 2^{ème} PDU et parrainés par les autorités municipales, pour assurer l'animation sur la collecte et l'enlèvement des ordures ménagères dans les secteurs. Le bénévolat exigé de la part des participants et la faiblesse du dispositif d'assainissement ont rapidement eu raison de ces comités. Or, avec la fin de l'État-providence, le mot d'ordre est pourtant aujourd'hui de faire contribuer la population. Transformer cette attitude nécessite sans doute un important travail de sensibilisation qui est en cours à Bobo-Dioulasso (émissions de radio « tam-tam » le dimanche matin, articles de presse, etc.) et à Ouagadougou.

« Les ordures des voisins étaient déposées sur notre place, devant notre porte et les enfants venaient y déféquer. Nous nous sommes révoltés et on a protesté. J'ai proposé qu'on s'unisse pour supprimer le dépotoir. Comme il y a des trous à certains endroits du quartier, on pourrait essayer de remplir ces trous ; une fois remplis, on brûlerait celles qui sont en surface. Les gens ont admis que c'était une bonne idée. Il se sont demandés comment, moi, un « enfant », j'ai pu faire pour prendre conscience de ce problème et oser en parler ? j'ai répondu que pour moi c'était une question de bien-être collectif. » Ali : 25 ans vendeur d'eau, fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes (enquête 2002)

Mais pour les autres, ceux qui ont choisi le marquage de l'espace public par la saleté, il ne seront mobilisables que lorsqu'ils auront retrouvé confiance dans leurs représentants élus. Désabusés, les

gens ont la conviction bien ancrée que rien n'est plus de leur ressort ou de leur obligation. En général, la population bénéficiaire participe plus ou moins passivement aux rencontres associatives. Ainsi, dans les milieux pauvres périurbains, la sensibilisation devrait être adaptée au contexte d'une population pauvre d'origine rurale¹⁶¹, majoritairement analphabète, qui ignore tout des questions d'hygiène¹⁶² du milieu de vie urbain.

Mais la participation réelle de la population dépend de son implication effective dans les différentes phases du projet de planification. En règle générale, l'implication réussie des citoyens dans une action collective comme la politique d'assainissement de leur ville, ne peut se faire que s'ils sont associés à toutes les étapes (depuis la planification jusqu'à l'évaluation) de la mise en oeuvre de projet et non pas seulement lors de la recherche d'adhérents qui cotisent et paient pour le service rendu.

L1.3 Les associations & la Commune

Contrairement à l'esprit de la décentralisation, les administrations communales interviennent faiblement dans les programmes d'assainissement initiés à la base par les associations et on ne constate guère de volonté politique pour intégrer officiellement les actions communautaires dans les stratégies municipales de gestion de l'environnement.

« La mairie de Konsa a été interpellée par les riverains du canal « Brakina », organisés en associations afin que la municipalité prenne des mesures de traitement insecticide des eaux stagnantes (nid à moustiques) et favorise l'écoulement de l'eau dans le canal.

La mairie de Konsa a aussi tenté une sensibilisation des « autres » riverains afin qu'ils cessent d'y jeter leurs excréta qui provoquent une odeur pestilentielle dans tous les secteurs traversés mais aussi leurs déchets solides qui empêchent l'écoulement des eaux usées industrielles dans le canal. Actuellement, elle essaie de mettre en place des Comités d'hygiène dans chaque secteur, mais, à cette date, le seul Comité fonctionnel se trouve dans le secteur 8. Ils pensent que la mairie pourrait faire mieux en matière d'assainissement : faire cotiser les industriels par exemple ou mobiliser les moyens de la coopération décentralisée. Mieux appuyer le service d'hygiène aussi en mettant à sa disposition un véhicule en état de marche. Les solutions d'évacuation des déchets liquides par les industriels sont inadaptées aux conditions actuelles du développement de la ville. Les représentants des industriels ont été conviés en juin 2001 par la mairie de Konsa à une réunion de travail sur l'assainissement, mais ils ne sont pas venus. Il est confirmé que les industriels ont un comportement laxiste vis-à-vis des questions de pollution de l'environnement. Mais surtout, ils sont en position de force dans leurs négociations avec les autorités municipales qu'ils menacent de la pire des calamités municipales : ils estiment, en effet, que le coût excessif occasionné par la mise en place d'unités de pré-traitement de leurs déchets et déjections provoquerait nécessairement des licenciements massifs de personnels ou même, la fermeture de certaines entreprises ; Les autorités municipales sont donc « coincées ». » M. J. O., bio-chimiste immunologue, premier adjoint au maire de l'arrondissement de Konsa (enquête 2001).

L.1.3.a Les fédérations d'association

Au nom d'un partenariat pluraliste (qui ne se réalise en fait qu'au sommet de la hiérarchie fédérale), les dispositions actuelles des bailleurs de fonds contraignent les associations à s'organiser en fédérations regroupées sur la base d'intérêts ou d'identités présumées partagées, au détriment de la

¹⁶¹ Car l'acceptabilité financière des installations d'assainissement autonome est fonction du coût des ouvrages, de l'équilibre financier du programme et de la volonté de payer des habitants de la zone du projet.

¹⁶² Elle ignore en général, les liens existant entre les maladies courantes et l'insalubrité de l'habitat comme de l'alimentation.

prise en compte de cadre territorial des secteurs et des arrondissements où elles se rencontrent déjà. Malgré la concurrence et les problèmes de coexistence existant entre les associations et les groupements d'un même secteur, on observe ainsi, paradoxalement, l'émergence de réseaux d'associations s'occupant de la gestion des ordures ménagères appartenant à des quartiers différents.

« L'avenir du secteur est incertain (concurrence du secteur public et des entreprises privées) aussi certaines associations tentent de se fédérer (La fédération fournit un cadre de concertation et d'échanges) pour renforcer leur position sur l'échiquier institutionnel municipal. » (Guène, 1999 : 163)

Cette fédération de groupements en forme de réseaux cherche à se positionner comme cadre de concertation, d'échange et de défense des intérêts des membres mais aussi comme interlocuteur dans le débat municipal autour de l'organisation du secteur de l'assainissement urbain.

« Nous avons créé un collectif des associations, en réalité, c'est ce vers quoi nous tendons. Mais Bobo est la ville où il y a le plus d'associations, tous les jours, il y a tant d'associations qui se créent qu'on ne se retrouve pas. Il y a aussi des fausses associations, des gens qui demandent des récipissés et qui se promènent avec ces papiers comme si c'était un laisser-passer, c'est des mendiants officiels ! Les associations de nettoyage, si elles sont organisées, on peut les aider. Il faut que les gens aient le sens civique. » C. K., maire de la commune de Bobo-Dioulasso.

Leur rôle politique, au sens large, est évident, mais les fédérations d'association souffrent d'un problème de légitimité. Comme les autres acteurs de la société civile, elles tirent légitimité de leur reconnaissance par les agences de développement et les partenaires étrangers. Mais, localement, elles suscitent la méfiance des pouvoirs publics locaux qui les perçoivent comme une menace et qui tentent de les contrôler.

L.1.3.b La coopération avec les services communaux

Et ceci explique sans doute cela : toutes les associations déplorent le manque de collaboration formalisée avec la Mairie qui semble ne pas accorder de l'importance à leurs actions à la hauteur des sacrifices consentis, même si certaines de leurs actions sont à but lucratif. Pourtant la mairie se dit ouverte à la discussion avec la société civile :

« (...) Si les conseillers ne font plus leur travail, il va falloir que nous passions par des associations de quartier, il faut que les gens soient mobilisés. Rien n'empêche les gens de pouvoir se réunir et proposer quelque chose ! Le conseil municipal est ouvert ! Tout le monde à Bobo peut venir au conseil et s'exprimer, si vous avez des idées, vous venez ici les exposer ! » C. K., maire de la commune de Bobo-Dioulasso.

Les associations considèrent par ailleurs que les services techniques municipaux ne remplissent pas leur mission d'assainissement en ce qui concerne l'enlèvement régulier des ordures dans les centres de transit, et l'application effective des mesures réglementaires concernant la réalisation d'infrastructures sanitaires d'assainissement dans les secteurs :

« Les stratégies commerciales des animateurs d'associations ne s'embarrassent pas de principes. Ils disent à la population que si la voirie municipale enlève les bacs à ordures pour les déposer à la DSTM (Direction des services techniques municipaux), c'est pour obliger ceux qui les utilisaient à adhérer à leur association de ramassage. Effectivement, la voirie enlève des bacs mais seulement ceux qui sont détériorés ou hors d'usage (environ une centaine) et qui doivent être réparés.. Comme la mairie a des difficultés pour faire face aux dépenses d'assainissement, elle ne peut enlever les bacs plein avec régularité. Alors, dans toute la ville, les riverains, excédés, se sont mis à mettre le feu aux ordures dans les bacs ce qui a eu pour

conséquence de les détériorer gravement. » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Partout, la question de la participation des populations demeure ambiguë. Et les structures associatives n'ont pas de compétence particulière en matière d'approche participative : elles ont tendance à se structurer « à l'ancienne », à savoir, à partir d'une conception extrêmement rigide et hiérarchique de l'organisation associative, dotée d'un bureau « tout puissant » composé des notables locaux qui poursuivent généralement des objectifs personnels à peine déguisés. Et dans la plupart des cas, la « sensibilisation »¹⁶³ consiste en tout et pour tout à susciter la participation financière des membres ou l'acquiescement de la redevance pour service rendu.

À Bobo-Dioulasso, les gens « se cherchent », mais ils doivent se débrouiller individuellement. Non pas parce qu'ils sont individualistes, mais parce qu'en termes d'efficacité, il n'y a guère d'autre moyen que d'activer leurs relations clientélistes en recourant aux courtiers de leur réseau PACA susceptibles de résoudre leur problème.

Il règne donc un sentiment général de soumission à l'arbitraire administratif et policier et d'abandon par les services municipaux dans un contexte de laisser-faire concédé aux riches et de privilèges accordés aux puissants. Ces conditions, politiques, de la vie urbaine constituent un des principaux obstacles à une appropriation citoyenne, civile et responsable, de la salubrité des espaces publics urbains.

M. Étude de cas n° 8 : *Dougoulen ton*, l'association des autochtones et des notables (Commune 1, Bamako)

Il est à craindre que le repentir actuel de certains leaders politiques locaux présage de l'imminence d'un nouvel affrontement des partis opposés lors des prochaines élections municipales et législatives en C.1. Mais que ceux-ci dévoilent ou non leurs vraies intentions, ils ambitionnent tous de prendre le contrôle de la mairie. Dans cette perspective, de nouveaux regroupements ainsi que des alliances inter associatives se mettent en place, au nom de la défense de l'intérêt collectif local. Parmi ces mouvements dits de « citoyenneté locale », nous pouvons citer « *Dougoulen ton* » la dernière née des associations qui se singularise non seulement par son appellation, mais également son acharnement à prendre le devant de la scène sociale et politique locale.

L'initiative de création de cette association est venue des personnes se réclamant des familles fondatrices de la Commune 1. *Dougoulen* en bambara signifie « personnes ou familles propriétaires des terres d'un village, hameau ou quartier ». Le mot désigne également toutes personnes ou familles dont l'établissement sur le site concerné fut autorisé par les maîtres de la terre. C'est donc toujours une minorité locale qui s'identifie comme telle et dont les membres se sentent liés par de très anciens rapports de cohabitation. *Ton* signifie « association, regroupement ». Au sens étymologique du terme et en référence à certains exemples traditionnels bambara, la notion de *ton* renvoie à une catégorie sociale d'activité bien précise. Il peut donc être sélectif et exclusif. Créée le 11 janvier 2003, l'association se veut *apolitique* et compte créer des cellules dans chaque quartier de la Commune 1. Chaque *chef de quartier doit choisir deux ou trois personnes de son quartier pour la formation du bureau* de l'association.

¹⁶³ Alors qu'elle devrait être massivement sensibilisée aux risques sanitaires liées la contamination des eaux usées et des excréta.

Bien que constituée sur une base traditionaliste, l'association est orientée vers des objectifs de solidarité et de participation citoyenne à la vie politique locale :

- Être un instrument de négociation des chefs de quartier face aux élus ;
- Être l'interface entre la population et les élus locaux ;
- Lutter contre le chômage des jeunes ;
- Sensibiliser et mobiliser les ressources humaines de la commune en vue de leur participation aux activités de développement ;
- Lutter contre la pauvreté ;

M.1 *Dougoulen ton* : réaction politique conservatrice ou tentative d'expression citoyenne ?

Les premiers mois d'existence de *dougoulen ton* n'arrêtent pas de défrayer la chronique dans tous les quartiers de la commune : pourquoi une association des autochtones et des notables ? Qui est autochtone ou notable ? Qui est étranger ? La défense de l'intérêt collectif local peut-elle être assurée par ceux qui ont directement, ou indirectement, participé à la gestion catastrophique de la commune ? Autant de questions que se posent aujourd'hui certains habitants.

Quoiqu'ils en disent, il semblerait que cette association ne vise pas la fédération des synergies locales ; c'est plutôt le regroupement élitiste d'une minorité de la catégorie dite des « intouchables¹⁶⁴ » qui cherche à stabiliser ses ambitions politiques et à consacrer l'autorité « naturelle » des familles fondatrices au détriment des principes de citoyenneté locale. Derrière cette création, il y a l'envie d'avoir le même statut que les familles fondatrices de la ville de Bamako : les Niaré, les Touré et les Dravé. Car ces familles jouissent toujours de la reconnaissance des hommes politiques et elles ont exercé une influence sur tous les régimes politiques qui se sont succédé au Mali¹⁶⁵.

M.1.1.a Un projet politique : l'association des chefs autochtones

« Je ne vois pas de mal en cela. De tels regroupements ont toujours existé, il y a les Niaré et les Touré (les familles fondatrices de Bamako) qui sont organisés comme tels et toutes les autorités du pays les respectent. Donc, si les anciens de la C.I veulent faire la même chose, cela ne doit pas faire l'objet d'interprétations.

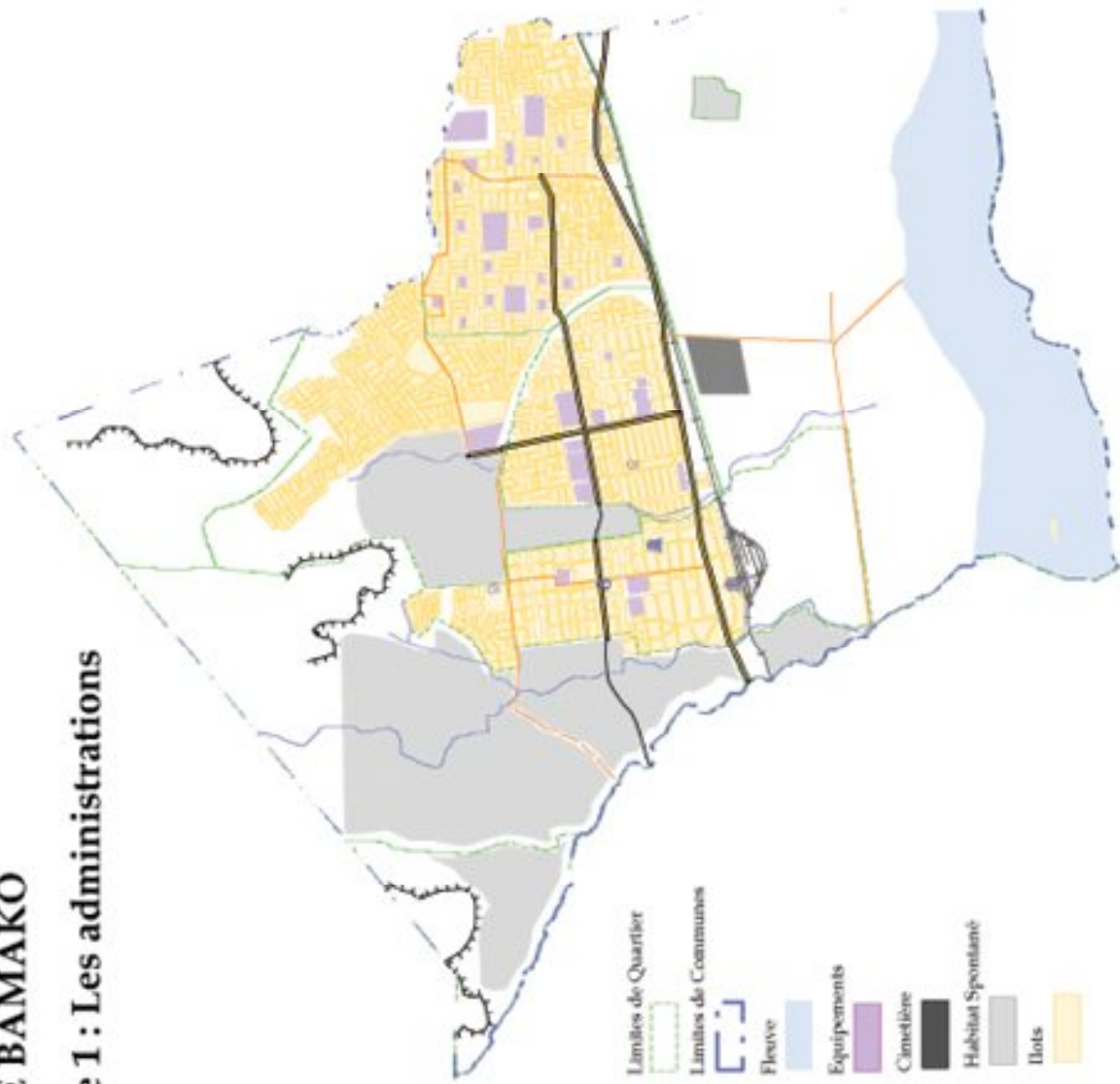
¹⁶⁴ Les autochtones sont intouchables car...autochtones. Ils sont les descendants des premiers habitants et donc incontestables !

¹⁶⁵ Les « autochtones » sont perçus par les co-résidents comme plus représentatifs de la société locale et comme plus authentiques aussi car leur appartenance locale et leur identité sociale ne fait aucun doute pour personne. Or, l'authenticité est au Mali une valeur culturelle, c'est-à-dire du capital symbolique qui, convenablement accumulé et mis en scène, permet de légitimer *a priori* l'autorité de certains acteurs sociaux ainsi que la qualité de leur action ou encore l'essentialité des actes posés par eux (Bouju, 1998a).

VILLE DE BAMAKO

Commune 1 : Les administrations

- Les administrations
- Administration
 - Administration éducation
 - 8 Collectivité territoriale



Source : Fonds de carte : ICM, 2002
Réalisation : A3P Développement, 2009



Echelle : 1/50 000

0 1 2 3

Kilomètres

Je ne comprends pas pourquoi les gens disent que c'est factionnel ou raciste. C'est une association qui ambitionne de fédérer tous les anciens, qu'ils se connaissent et soutiennent mutuellement, afin de perpétuer nos valeurs ancestrales. Pour le moment, il n'y a pas d'ambition électorale. Au moment opportun, cela sera révélé. (Lassana Touré, président CDP de sotuba)

Elles sont consultées sur tous les grands problèmes de la nation. En plus des privilèges matériels et financiers que ça leur confère, leurs fils et leurs petits-fils occupent des fonctions importantes dans l'administration malienne. Rarement les descendants de cette famille ont été inquiétés par des poursuites judiciaires. Ils cherchent donc à instaurer un pouvoir d'influence :

« Nous sommes les fondateurs des quartiers, nous souhaitons nous investir pour arrêter le mal qui ronge notre commune. De ce fait, nous envisageons collaborer avec les différents élus pour préserver l'intérêt collectif. De toutes les façons, je vous affirme que les populations ne veulent plus de ces élus politiques. Ils ne nous ont jamais respecté, ils ne nous ont pas tendu la main, ils ont tout pillé. » (S., membre de dougoulen ton)

Ils cherchent aussi à avoir la mainmise sur les affaires de la commune et à s'opposer à certaines réformes de la décentralisation. Les initiateurs de cette association cherchent à tout prix à préserver leurs intérêts privés. En effet, à la suite des magouilles foncières auxquelles ils ont été mêlés, la plupart des chefs de quartier descendants des familles fondatrices sont désavoués par les habitants. Par ailleurs, un projet de loi envisage de soumettre désormais le poste de chef de village au suffrage populaire. Ce contexte, très défavorable pour eux, les conduit à inventer de nouveaux stratagèmes pour se maintenir en place.

Enfin, sachant qu'il existe encore du « foncier » à distribuer, ils veulent contrôler la gestion municipale en favorisant notamment l'élection d'un des leurs. Dans une autre perspective leur poids coutumier plus leur poids politique ajouté à l'efficacité de leur lobby en feront les arbitres incontournables de la régulation économique et politique locale. En conséquence, ils bénéficieront de traitements de faveur auprès des autorités administratives et politiques.

« L'idée de cette association est venue de nous les autochtones. Notre quartier Nafadji est le plus anciens de la commune, c'est pourquoi nous nous considérons comme étant les vrais autochtones. Le but principal de l'association, c'est de conserver et perpétuer la tradition. Les chefs de quartiers sont parties prenantes de notre initiative, ils en sont les membres d'honneur. Partout au mali, on reconnaît « le retour du pouvoir à la maison », ce n'est pourtant pas le cas en C.I. Les chefs de quartiers ont été pendant 10 ans, des « bouche trous » de l'administration locale. Ils ont été écartés de la gestion foncière, c'est pourquoi nous voulons ainsi les réhabiliter, les encadrer dans leurs droits et devoirs. Les élus ont toujours profité de leur illettrisme, pour leur faire signer des documents compromettants. Vraiment nous allons nous impliquer avec les chefs de quartiers pour gérer tous les problèmes en instance dans la commune : lotissement, le recasement, etc. » (M. D., secrétaire général de dougoulen ton)

« C'est une réaction des notables et autochtones, pour mettre fin à l'administration de notre commune par les « étrangers ». nous voulons régler nous mêmes nos problèmes. Nous ambitionnons de contrôler la mairie, pour empêcher de nouveaux gâchis. Notre commune a reculé par rapport à d'autres, cela nous a fait énormément mal. » (S.D., chef de quartier banconi)

« Nous les autochtones, nous tirons des leçons de toutes ces expériences. Nous serons plus vigilants et c'est pourquoi, nous avons commencé à nous regrouper pour choisir notre candidat aux prochaines élections. Nous prônons, la préférence locale. » (candidat issu des familles fondatrices)

« Nous sommes fatigués de croire à des gens, qui ne pensent qu'à leurs poches. Nous avons nos propres enfants qui sont intellectuels, ils sont capables d'assumer des responsabilités. En tout cas, nous projetons prendre toutes les places électives dans la commune : municipalité, députation, etc. (S.D., chef de quartier de fadjiguila et ses conseillers)

« Récemment nous avons eu une formation sur l'auto-gouvernance locale (les associations de la commune), les gens commencent à comprendre et je présage que les prochaines élections vont être dures. **Personne n'a plus confiance aux hommes politiques, c'est pourquoi il y a des fronts citoyens qui se mettent en place partout, pour barrer la route aux politiciens.** (M.S., Korofina Nord)

« C'est clair nous les hommes politiques, nous n'avons pas beaucoup de chances pour les prochaines élections. Chez nous à doumanzana, il y a d'ailleurs une association (Dougoulen ton) qui commence à prendre le dessus. Toutes les réunions se tiennent chez mon père, qui est le plus âgé de tous les chefs de quartier de la commune. En réalité, ils se disent apolitiques, mais n'empêche qu'ils ambitionnent de prendre la mairie. Je suis avec eux, je les soutiens. Les politiciens n'ont rien fait de bons ici, ils viennent pour leurs intérêts. Dougoulen ton, c'est l'association suprême aujourd'hui dans la commune, en conséquence le CDP ne peut la gérer. Les vieux l'ont même dit aux membres du CDP qu'ils ne peuvent pas les gérer. Nous les dougoulen (autochtones fondateurs), on se connaît entre nous, personne ne peut nous imposer une autre autorité au moyen des suffrages. Il y a une rumeur qui circule de soumettre le poste de chef de quartier au vote, cela on ne veut même pas l'entendre et jusqu'à la fin du monde, il n'y aura pas de changement dans ce sens. Ce sont nos familles, depuis des temps immémoriaux qui ont exercé cette chefferie. Maintenant avec la démocratie, ils veulent tout chambouler. Un étranger ne peut être chef de quartier chez nous. (M.C., fils du chef de quartier de Doumanzana et ancien conseiller municipal)

« Pour les prochaines élections, nous soutiendrons la personne qui s'intéresse à nous, s'implique pour nous. Notre association (dougoulen ton) est une alternative à cela et avec les CDP, on est en réflexion sur la manière de prendre la mairie. **Il faut empêcher les anciens élus qui n'ont pas baissé les bras, ils veulent revenir à la mairie.** »(Le chef de quartier de sotuba et son fils)

« Personne ne connaît les hommes politiques, avant d'avoir voté pour eux. Avec dougoulen ton, on espère les barrer la route. On ne permettra plus aux étrangers incommodes de se mêler de nos affaires, nous souhaitons pour ça mettre à la mairie, les vrais fils de la commune » (Boureïma Coulibaly, chef de quartier de doumanzana)

Est-ce une tentative de factionnalisme local ? Quoique les vraies intentions soient tues, lors des assemblées d'information, les prises de contact et la démarche de l'association, sont nettement révélatrices de l'ambition des membres de l'association de prendre tout le pouvoir. De l'avis de certaines personnes, la première stratégie de l'association consistera à démettre de leur fonction, tous les chefs de quartier dits « étrangers » (qui n'appartiennent pas aux familles propriétaires des terres) et de neutraliser socialement et politiquement, certains leaders politiques et associatifs locaux.

Mais le ralliement à l'association de tous les chefs de quartier et des leaders locaux, est loin d'être une réalité. Beaucoup d'ambiguïtés subsistent en la matière méritent des éclaircissements. En premier lieu, on peut se demander pourquoi mettre en place une autre association suprême, alors que cette place fut reconnue aux CDP par les autorités communales et les chefs de quartier qui en sont aujourd'hui, les présidents d'honneur ?

« Les CDP ont été imposés par les élus, ce fut une façon pour eux d'avoir la mainmise sur les associations locales. Ces CDP ne peuvent en aucune manière coordonner l'association dougoulen ton, mais c'est le contraire qui va se faire. Les CDP ont d'ailleurs tendance à

disparaître, les réunions ne se tiennent plus. Dougoulen ton est l'association suprême. (S.D., chef de quartier de fadjiguila et ses conseillers, principaux initiateurs de dougoulen ton)

Mais pourquoi cette nouvelle création, alors que la coordination des chefs de quartier existe ? Pourquoi certains chefs de quartiers, notamment le président de la coordination des chefs de quartier, sont membres d'honneur et d'autres élus à des postes dans le bureau ?

M.1.1.b Les opposants au projet autochtone

« Ces initiateurs aussi ont rédigé une lettre en mon nom, sans que je n'en sois informé. Ils demandaient l'annulation de toutes les attributions de l'équipe municipale sortante. C'est un début de mésentente sociale qui nous décrédibilise auprès de la Délégation Spéciale. Ils veulent contrôler toute la chefferie locale et pire, ils disent que toute personne qui n'est pas native de la commune, ne doit plus être maire ni conseiller municipal. Ors, ils oublient que les étrangers sont plus nombreux aujourd'hui en C.I que les autochtones. Ils avaient commencé par s'attaquer à moi en disant que je suis étranger et que par conséquent, je ne dois pas être coordinateur des chefs de quartier. À Doumanzana par exemple, le chef de quartier ne s'entend pas avec le président du CDP parce que tout simplement, le jeune a fait en sorte qu'il ne puisse plus profiter de l'argent de l'école communautaire. Finalement avec son clan, ils ont anticipé le renouvellement du Comité de gestion pour écarter, le président du CDP. J'ai convoqué les deux parties, le chef de quartier a refusé de venir. (M.S., coordinateur des chefs de quartier de la C.I)

« Nous sommes quelques chefs de quartier, à ne pas être d'accord avec eux. Récemment, ils ont rédigé une lettre à notre insu pour demander à la délégation spéciale d'annuler toutes les attributions faites par les anciens élus. J'ai refusé de signer la lettre car je trouve que ce n'est pas juste, ce qu'ils veulent faire. La gestion foncière ne nous intéresse pas dans notre quartier, nous avons déjà exprimé des besoins qui intéressent. (M.K., chef de quartier de djélibougou)

« Je ne suis pas membre, car je connais leurs ambitions : c'est le foncier. Comment des anciens conseillers qui ont volé en leur temps, peuvent parler de défendre les intérêts de la commune ? Parmi les initiateurs, il y a un enseignant à la retraite Mr Diarra qui n'a jamais fait du bien dans sa vie (magouilleur). Quand ils parlent des étrangers, ces gens là qui les a fait venir ici ? C'est nous (chefs de quartier, élus communaux) qui les avons vendu les terres, aujourd'hui ils sont nombreux et plus puissants. Ils ne peuvent rien contre eux, d'ailleurs nous bénéficions de leur générosité (des cadeaux !). Je ne veux surtout pas heurter ces personnes qui me font énormément de bien. » (M.D., chef de quartier de korofina Sud)

« Ceux qui se disent autochtones, ne tiennent pas compte de l'intérêt général. C'est pour mieux profiter qu'ils ont créé cette association. Ils ont toujours eu leurs parts, toutes les fois qu'il y a attribution de parcelles. Ainsi, la réalisation des routes dans notre quartier a été profondément modifiée du fait que les concessions des prétendants autochtones allaient être cassées. » (M.O., association Nyeta banconi)

« Je n'y adhère pas. Je leur ai même dit, qu'ils ne devraient pas avoir le récépissé. Des choses comme ça, il faut les éviter au Mali. Infailliblement, elles se transforment, c'est du communautarisme radical en perspective. Je viens d'apprendre d'ailleurs qu'ils se mêlent des affaires foncières. Ils ont écrit au président de la délégation spéciale, pour annuler toutes les attributions de l'équipe municipale sortante. Cela n'est pas du ressort d'une association et pire, ils ont contourné les CDP qui coordonnent toutes les associations. Pour ma part, on ne doit pas retirer toutes les attributions, mais quelques-unes. Dougoulen ton est l'initiative de quelques gens qui se disent autochtones, précisément un enseignant M.Diarra, qui est le petit frère d'un de nos chefs de secteur et fils du chef de quartier de fadjiguila. Ils veulent présenter leur candidat aux prochaines élections. » (D.K., CDP banconi)

« Ces autochtones qui disent qu'ils défendent l'intérêt de leur commune, qui parmi eux n'a pas géré avec les équipes municipales ? ils ont magouillé avec les maires puisqu'ils étaient tous dans les commissions domaniales. Vraiment ça fait rire, quand on les entend dire que les maires ont bouffé toute la terre de la commune. C'est une fuite en avant qu'ils préparent, ils cherchent à étouffer comme ça leurs implications dans ces affaires foncières. On se connaît entre nous, on sait qui est qui et qui a fait quoi. Je te dis, ces vieux bambara sont obsédés par la terre. Quand ils parlent, tu n'entends que « notre terre ». Et pire, ils ont commencé à s'attaquer à la coordination des chefs de quartier dirigée par quelqu'un qu'ils qualifient d'étranger. » (N.F., CDP de fadjiguila)

« Elle est créée par quelques familles autochtones. **Ils disent qu'ils veulent sauver la commune contre les prédateurs.** Les familles autochtones veulent avoir plus de force dans la commune. **Ils tentent d'étendre leur pouvoir partout, à banconi ici ils ont même essayé de revenir sur la chefferie, afin qu'elle retourne dans leurs familles.** » (S.S., coordination des associations de développement de la C.I et conseiller du chef de quartier de zekenekorobougou)

« C'est une association qui ne fera pas long feu. Tout le monde connaît leurs ambitions, ils veulent étouffer les affaires dans lesquelles ils sont impliqués. Je sais qu'ils visent en priorité deux personnes : le président des CDP, un rebelle qui dénonce nommément avec des preuves à l'appui. Il y a aussi Danzéni, du fait qu'il leur a dit qu'il n'est pas autochtone et que ça ne l'intéresse pas non plus. » (O.D., agent de la Mairie de la C.1)

« Il part avec force, finalement il va écraser les CDP. Le problème c'est sa survie, comme d'autres qui l'ont précédé, ils finissent par se casser la gueule. **Ils disent qu'ils ne veulent plus être gérés par des étrangers.** Ils veulent présenter leur candidat. Je présage déjà que ça va chauffer ici en C1. » (Lassine Diabaté, ancien conseiller municipal en C.1)

« Ces « broussards » (les notables pour la plupart analphabètes et conservateurs) craignent que quelqu'un ne vienne de l'extérieur pour les commander. Ils ont de ces idées, particulièrement sur le foncier qu'ils ne veulent point gérer avec les autres. L'association sera un moyen pour eux d'avoir la main mise sur le foncier. Ils veulent être au-dessus de tout, même de l'autorité municipale. Un des conseillers du chef de notre quartier a même dit par rapport aux CDP, qu'ils ne permettront pas qu'un autre se mêle de leurs affaires. Ils ne reconnaissent pas les CDP et se foutent d'eux. J'avoue que je n'ai pas compris cela, car nous tenons régulièrement les réunions ensemble. » (F.T., secrétaire générale de la coordination des CDP)

« Ce problème, ils l'ont créé, mais moi je n'ai pas été consulté. Pourtant je suis autochtone et ça me fait plus de 30 ans ici. Qu'ils nous laissent tranquilles, ce que les étrangers peuvent faire, ils ne pourront pas faire autant. Je vous assure que c'est un début d'exclusion sociale. Ils ne vont pas faire un tabac, ils vont échouer, rien qu'en prononçant le nom de leur association, on ferme la porte aux autres. Vous voyez encore, ce que le terme société civile peut nous amener, c'est la conséquence et c'est pourquoi je n'aime pas ce terme. Celui qui a amené ce terme au mali, nous a foutu la pagaille. » (B.C., chef brigade d'hygiène de la C.1)

« **Qu'est ce qu'ils cachent ? il faut éviter le sectarisme.** Le discours qu'ils tiennent, ils étaient où au moment des faits ?), ils étaient témoins de la mauvaise gestion municipale, ils ont géré d'une manière ou d'une autre. **Les principaux animateurs de cette association, s'activent pour des partis politiques, je les connais tous ils font de la manipulation.** » (C.D., ancien conseiller municipal)

Au-delà de la surenchère clientéliste, cette initiative constitue à bien des égards un communautarisme extrême qui s'oppose à tout épanouissement citoyen. Pourquoi, les autorités locales tolèrent-elles la formation d'un tel regroupement social ? La réponse à cette question consiste à se dire aujourd'hui que la nomination de la délégation spéciale devient un terrain favorable à l'expérimentation et l'ancrage des nouvelles forces politiques, socialement atypiques.

En effet, les membres de la délégation spéciale n'ont d'autres perspectives que de finir, en beauté, la mission qui leur a été assignée. Le défi de la transparence et de l'harmonie sociale (faiblesse des élus) les protège de certains faits de la population locale. On peut déjà constater, la bonne audience de la délégation spéciale auprès des autorités de quartiers.

« La délégation spéciale a honoré les CDP, nous avons même un camarade qui y siège et même ils ont pris contact avec nous pour aborder les grandes questions de la commune. Avant, cela n'avait jamais été fait. On chuchote la possibilité de présenter un candidat. Déjà, nous avons un élément au sein de l'équipe de la délégation spéciale. Avec le président des CDP, nous travaillons beaucoup avec la délégation spéciale. Moi personnellement, ils me consultent pour tout : les conseils, les invitations aux séminaires, etc. » (D.K., CDP de banconi)

« Dieu merci avec la délégation spéciale, nous avons de très bons rapports de collaboration. Après leur prise de fonction, ils nous ont contacté (les chefs de quartier) et on travaille bien ensemble. Avant ce n'était pas le cas, nous étions ignorés, vraiment, on n'a pas pu s'entendre avec nos élus municipaux. Ils ont géré seuls le foncier qui fut la cause de leur départ. Mon quartier n'a bénéficié d'aucun investissement municipal, ils avaient commencé les routes qui sont jusque-là inachevées. » (B.C., chef de quartier de doumanzana)

« Il y a quelques jours dans notre quartier, le président de la délégation spéciale a rappelé à l'ordre, un député de la commune en lui disant de respecter le pouvoir du chef du quartier qui est plus ancien que le sien ». (Fils du chef de quartier de sotuba)

La conception qu'ont les maliens de la démocratie est plutôt « communautariste ». L'idéal de référence semble être une sorte de démocratie villageoise dans laquelle les relations sociales d'interconnaissance sont respectueuses et harmonieuses et dans laquelle les décisions sont prises par consensus après d'âpres discussions. Ils semblent presque assimiler la démocratie au capital social¹⁶⁶.

Il est plus facile d'expliquer le problème par l'attachement des populations aux valeurs communautaires. Mais en fait, ce pouvoir communautaire, qu'englobe-t-il ? et comment est-il régulé ? Historiquement la régulation de la vie sociale a toujours été le fait de la gestion exclusive d'une minorité de personnes, du fait de leur statut et de leur pouvoir au sein de la communauté. Les familles fondatrices, les chefs coutumiers et de culte, les familles riches, les cadres administratifs et politiques. Ce « deuxième pouvoir » a toujours été l'allié traditionnel des régimes autoritaires, comme ce fut le cas au temps du parti unique. Ils ont toujours constitué un maillon politique important dans la spoliation des populations, et ceci en échange de la reconnaissance officielle de leur pouvoir et des avantages y afférant. Mais, dans le nouveau contexte local de démocratie et de décentralisation, certains auront du mal à suivre. C'est le cas chez la plupart des leaders communautaires¹⁶⁷ en C.1, car ils s'estiment dépossédés des avantages qu'ils avaient avant.

M1.2 De nouveaux concepts à détourner : société civile et citoyenneté !

En Commune 1, le ridicule ne tue plus ! Car ceux-là mêmes qui répugnent à la démocratie, sont ceux qui mettent quotidiennement en avant les concepts de citoyenneté et de société civile, pour conquérir l'audience locale :

« La démocratie, c'est dommage. A cause de ça, les gens ne s'aiment plus, ils ne sont plus honnêtes et l'argent devient roi plus que jamais. L'ancien système (allusion faite à la tradition) vaut mieux que ça. Avec l'arbre à palabre il n'y avait pas d'embrouilles sociales. Les gens

¹⁶⁶ les perceptions de la bonne gouvernance au mali, mars 2001, Afrobaromètre : 14.

¹⁶⁷ chefs de quartiers, conseillers des chefs de quartier, anciens responsables locaux du parti unique.

adhèrent à cinq, six partis politiques, à cause de l'argent. Ceux-ci sont-ils des démocrates ? » (L.T., CDP de sotuba)

« Elle n'est pas effective d'abord, car nous ne sommes pas autonomes vis à vis des autorités. Je pense que pour arriver à la vraie décentralisation, il faut de l'autorité. Sinon avant, il y avait la décentralisation chez nous. Les chefs et leurs conseillers avaient de l'autorité pour réguler la vie sociale. Malheureusement aujourd'hui, ils sont amputés de leur pouvoir. Dans ce nouveau temps, les gens s'en foutent, ils sont exigeants, mais ils ne s'imposent pas de devoirs. » (I.S., conseiller chef de quartier de banconi)

« Avant la démocratie et la décentralisation, les quartiers étaient administrés par les chefs de quartier et les chefs de villages. Ces derniers ont été frustrés de voir, les textes de la décentralisation réduire leurs pouvoirs au profit des maires. Pour leur intérêt, certains se sont alignés derrière des élus, ils ont bénéficié des parcelles frauduleusement acquises. Cela est normal, ils ne sont pas motivés pour ce qu'ils font (2500 Fcfa d'indemnité mensuelle) ce qui les incite à profiter avec les élus. Nos problèmes fonciers nous nous dépassent. Du Premier ministre, aux députés en passant par le haut-commissaire tous y ont trempés. » (Y.W., personne ressource CDP de Doumanzana)

« Ce n'est pas une voie de sortie pour nous. La population n'est plus respectueuse des chefs, dès fois je les convoque mais ils ne viennent pas. Pire aujourd'hui, on entend la radio insulter les autorités. Avant c'était inimaginable d'entendre ça au temps de Modibo (premier régime après l'indépendance). Depuis nous les chefs de quartier, nous sommes devenus des marionnettes. » (M.K., chef de quartier de djélibougou)

« Il n'y a pas de comparaison, entre l'ère UDPM (parti unique) et l'ère démocratique. Au temps de Moussa, les élus municipaux étaient sans faute, ils ont travaillé conformément à nos attentes. Tous les chefs de quartier étaient respectés et associés, à toutes les décisions. Tellement que c'était bien, nous avons même reconduit certains maires. Aujourd'hui, tout ça est devenu souvenirs. » (S.D., chef de quartier de fadjiguila)

« Nous sommes partis très vite, dans la démocratie et la décentralisation. On devrait commencer par informer, former les populations sur ces questions. Tout le monde ignore ses droits, la population pense en fait que les élus sont là uniquement, pour célébrer les mariages et délivrer les actes de naissance. Notre démocratie ne nous appartient pas, elle est dictée par l'occident et se solde partout en Afrique par des conflits. On aurait bien fait de suivre l'exemple de Sankara et de Rawlings, une révolution sociale s'inspirant de nos réalités. » (B.C., chef de la brigade d'hygiène de la C.1)

« Sous le régime Moussa, ce n'était pas pareil, les chefs de quartier recouvraient les impôts locaux. Aujourd'hui nous ne faisons plus ça et c'est pourquoi, tout le monde refuse de les payer sauf s'ils ont besoin de papier à la mairie. » (S.S., chef de quartier de sotuba).

M.2 Société civile & espace public

Au-delà de la redéfinition du rôle de l'État, qui s'opère à travers la décentralisation administrative et la démocratisation de la vie politique, on constate que la mise en avant de la « société civile¹⁶⁸ », souvent assortie de fortes exigences démocratiques, accompagne de fait un processus de développement des logiques marchandes (soumission croissante des services collectifs et municipaux à des critères marchands) et des inégalités sociales caractéristiques de l'idéologie ultralibérale.

M2.1 Au-delà de la disqualification de l'État : l'évacuation du politique

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la corruption, les bailleurs de fonds se sont convaincus que l'État africain était incapable d'assurer une bonne gouvernance. Ils se sont alors mis en quête d'interlocuteurs adéquats, qui ne seraient pas impliqués dans l'État et qui, à ce titre, ne pourraient être suspect de parti-pris politique ! À cette fin, ils ont inventé une société civile africaine. Encore fallait-il qu'elle s'incarne dans des institutions adéquates, et le choix s'est porté sur les associations, les communautés locales¹⁶⁹ et les ONG qui apparaissaient — à tort on le sait maintenant — comme plus proches de la population pauvre, moins bureaucratiques et moins corrompues que les services et les agences de l'État. Pour les agences de la coopération internationale, qui ne jurent plus que par cette notion, la société civile demeure, en général, un concept flou censé désigner un espace social situé en dehors de l'espace politique et de l'espace économique, mais qui engloberait pourtant les collectivités territoriales¹⁷⁰, les villages administratifs, les partis politiques et le processus électoral, les chefs religieux et les chefs coutumiers !

À Bamako, parmi ceux-ci, les chefs de quartiers font nécessairement partie de « l'échiquier organisationnel des initiatives communautaires ». Pourtant, ils ont joué un rôle important lors des dernières élections municipales. Les différentes études de cas montrent qu'en fonction des allégeances ou des oppositions, réelles ou supposées, aux hommes politiques et / ou à l'autorité municipale, ils interviennent comme vecteur ou inhibiteur de mobilisation sociale, comme médiateur ou comme instigateur des rapports souvent conflictuels entre les associations, les partis politiques et les élites locales. Quoi qu'il en soit, les notables et les autres élites politiques locales cherchent toujours à être impliqué dans tous les projets de leur quartier. L'attitude politique qui continue de prévaloir consiste à phagocyter le plus rapidement possible toute organisation émergeant de la dynamique associative locale dans l'attente des bénéfices de « l'effet de manne ». Courtisés et manipulés par tous les courtiers et les partis politiques qui cherchaient par là une légitimation « traditionnelle », les chefs de quartier se sont profondément déchirés et divisés à l'occasion des élections municipales. À Bobo-Dioulasso, les rancœurs sont aujourd'hui encore très vives et, une fraction importante des « autochtones » n'accorde aucun crédit au maire actuel qui n'est pas un « autochtone ». À Bamako (Commune 1), les autochtones, les familles fondatrices qui ont la chefferie tentent de s'organiser en association *dugulen ton* pour enlever la mairie aux prochaines élections municipales.

Or, des conflits d'intérêts opposent les notables qui détiennent les pouvoirs économiques, techniques, politiques et religieux de la ville (industriels, commerçants du grand marché, maires et conseillers

¹⁶⁸ Pour une excellente synthèse descriptive de l'usage politique de cette notion voir Michèle Leclerc-Olive (2003 : 177-179).

¹⁶⁹ « La communauté représente l'ensemble des populations qui vivent, agissent sur un territoire donné et partagent les problèmes, les chances, les handicaps, la dynamique, qui constituent les fondements de leur développement. Cette population qui est, dans son ensemble, représentée par les groupes qui existent en son sein et par chacun de ses membres, est acteur et sujet, en même temps qu'elle est objet et bénéficiaire du développement. » Maurice Kam, coordinateur du GRADI, PDSU (1999 :31).

¹⁷⁰ Michèle Leclerc-Olive (2003) rappelle à juste titre, que les pouvoirs publics locaux ne relèvent pas de l'association volontaire comme les regroupements associatifs de la société civile, mais de l'appartenance citoyenne (à une collectivité locale) et de l'identité nationale. A

municipaux, directeurs des services déconcentrés de l'État, responsables de congrégations et d'associations religieuses, autorités coutumières des quartiers autochtones, etc.), mais aussi, les responsables d'associations de quartier qui se posent comme représentants de la société civile. Toutes ces instances de pouvoir local s'affrontent autour de l'emprise qu'elles exercent ou voudraient exercer sur les espaces urbains à travers leur entretien, leur aménagement et leur usage ordinaire.

Leurs courtiers rivalisent de promesses clientélistes auprès des supporters afin d'écarter les rivaux ; ensuite, afin d'être reconnus comme un interlocuteurs compétents par les autorités ou par les agences de développement, ils fournissent un gros travail, social et politique, de lobbying, (exemple du courtier de la commune 1 de Bamako). C'est avec cet espace social composé d'acteurs multiples et divers que la coopération internationale dialogue, sans aucune médiation ni médiateurs, et tente de développer des partenariats. Mais, le plus surprenant, car en totale contradiction avec la réalité que nous avons décrite, est certainement que la coopération internationale considère la société civile comme l'espace social producteur de solidarité ! De nombreux secteurs du développement local lui ont été confiés (adduction d'eau potable, assainissement, santé, éducation, etc,...). Mais, très rapidement et contrairement aux effets attendus, les pratiques de la coopération, associées aux logiques communautaires ont contribué à généraliser des formes de privatisation du bien public.

M.2.1.a Une question sans réponse : la représentativité démocratique des instances de la société civile

La pratique est maintenant courante qu'un bailleur de fonds (comme la ville de Meillan en commune 1 à Bamako) s'adresse directement à une ONG locale ou à un courtier, sans associer préalablement les autorités communales. On peut interpréter cette manière de faire comme une façon de ne pas reconnaître la représentativité populaire des pouvoirs publics locaux, et donc leur légitimité politique. On a vu que cette légitimité est vigoureusement mise en cause par les citoyens bobolais ou bamakois eux-mêmes. Il n'empêche ! Les interlocuteurs de la coopération internationale n'ont aucun droit de contester cette légitimité, d'autant que leurs interlocuteurs de la société civile ne représentant qu'eux-mêmes et leurs intérêts privés, ne sont pas plus légitimes politiquement. Les processus associatifs en cours dans les communes 1 (*dugulen ton*) et 2 (*jekafo*) de Bamako montrent bien que le principal problème qui se pose aux associations politiques locales est leur représentativité : la notion de représentativité politique leur est étrangère !

Cette conception du politique dans la cité que tente d'imposer la coopération internationale contribue précisément à disqualifier « le politique », en ce qu'elle déconnecte les problèmes existentiels quotidiens de la population de la sphère des procédures de choix et de décisions politiques endogènes (Leclerc-Olive, 2003 : 177) invalidant de la sorte toute future prétention à ce qu'ils soient inscrits dans le programme d'action politique de l'État.

N. Conclusion. Quelle société civile pour la ville ?

« Comme ailleurs, la question principale demeure celle de *l'Etat*, de son existence, de sa stabilité et du respect de sa loi. Et la stabilité de l'Etat dépend de sa capacité à assurer à *tous* ses citoyens paix, sécurité et un minimum de justice sociale, à promouvoir des normes collectives, respectées par tous et en tout premier lieu par ses agents ainsi que par l'élite politique, et, enfin, à disposer des moyens de ses missions. » (Leimdorfer, 2003 : 152).

L'objectif de cette recherche était de comprendre les enjeux qui se nouent localement autour de la production symbolique et politique de l'espace public communal. De comprendre aussi les conditions d'émergence de la citoyenneté comme mode d'appartenance à cet espace public communal. Nous résumerons ici les principaux acquis de la recherche sur le plan du lien social et de la solidarité en ville, du lien politique et du clientélisme. Une deuxième approche s'est concentrée sur le processus électoral de la représentation politique, tandis qu'une troisième appréhendait la relation du citoyen au pouvoir municipal à travers l'analyse des détournements de parcelles dans les lotissements urbains et la privatisation du bien public que représentent les réserves foncières communales. Enfin, une dernière approche a consisté à examiner quelques processus d'intermédiation associative.

N.1 Des usages populaires de l'espace public urbain à l'usage politique du bien public

La relation citoyen-municipalité a été abordée de plusieurs manières. Entre autres, l'étude de quelques formes d'incivilité¹⁷¹ relatives aux usages populaires de l'espace public urbain et à sa propriété a permis d'appréhender la citoyenneté en tant qu'ensemble de rôles liés au civisme et à la civilité des membres d'une collectivité politique locale.

N1.1 Les conceptions et usages populaires de l'espace public urbain

Les discours des élus municipaux que nous avons recueillis à Bobo-Dioulasso renvoient aux projets de contrôle de l'espace urbain et de mise en ordre de la ville par la mairie. Mais ces discours renvoient aussi à l'anarchie du comportement des « gens ». Vis-à-vis des « populations » urbaines, les autorités municipales alternent la répression et la pédagogie dans un discours qui est partagé par la plupart des

¹⁷¹ La civilité concernant l'ensemble des rapports d'appartenance qui unissent le citoyen à la collectivité communale. En tant que forme de sociabilité qui gère la co-présence interactive de Soi et de l'Autre partageant un même lieu, la civilité est une mise en scène de la visibilité des actes dans l'espace public. En pratique, la relation citoyen-commune s'enracine dans le marquage de l'espace urbain, il se poursuit dans la reconnaissance quotidienne de la co-présence de l'Autre dans le territoire et se couronne par la reconnaissance de publicité du territoire communal (Neveu, 1997: 76).

associations, mais pas par ceux du « bas-du-bas » dont le souci premier est d'assurer leur propre survie et celle de leurs enfants. Les « populations » urbaines qui sont désignées comme le destinataire ultime et légitime des politiques urbaines et comme la source du pouvoir politique, doivent cependant être sensibilisées, car les élus considèrent que les conduites des gens n'ont pas intériorisé les valeurs du droit et des normes d'une vie citadine respectueuse des intérêts de chacun et de l'ordre public (Leimdorfer, 2003 : 150). On retrouve ici, l'idéologie du progrès, et du développement, qui assigne aux politiques communales, le soin de faire évoluer les populations urbaines vers un mieux-être, justifiant en retour la construction politique de l'ordre urbain. Inversement, les discours populaires renvoient aux conceptions et aux pratiques locales liées aux situations de précarité et d'incertitude économique permanentes, d'insalubrité et de besoins de services publics (responsables associatifs) mais aussi à l'incapacité et l'incurie des pouvoirs publics locaux.

N.1.1.a L'espace public urbain

Ainsi, la conception d'un bien public qui serait commun à toutes les familles de la ville n'existe pas ! bien au contraire, l'espace public est censé n'appartenir à personne, il est donc, selon la coutume, en libre accès ; c'est-à-dire utilisable privativement par toute personne capable de s'en saisir pour en faire un usage privé ! Traditionnellement, l'espace n'est jamais conçu comme appropriable par un propriétaire ; il est, ou non, approprié à un usage quel qu'en soit l'usager. Autrement dit tout espace non utilisé est potentiellement utilisable par n'importe quel usager, quel qu'en soit le propriétaire ! L'espace public urbain immédiatement au-delà du mur d'enceinte de la concession est ainsi considéré comme un domaine libre où s'impose le citoyen « défricheur » qui traite le territoire public de la rue comme le lieu d'exercice et d'affirmation de sa liberté individuelle d'agir.

N.1.1.b La saleté de la ville comme symbole de la fracture politique à Bobo-Dioulasso

Pour les habitants, il va de soi qu'un espace public rempli d'ordure et de saleté est sans aucun doute le signe d'un espace urbain non maîtrisé politiquement. Mais c'est peut-être aussi, le signe d'un territoire abandonné et méprisé par les pouvoirs publics, tant municipaux qu'étatiques. L'insalubrité de la ville apparaît ainsi le produit d'une profonde fracture politique : elle exprime, simultanément, le mépris des citoyens pour les pouvoirs publics municipaux et le désintérêt de ces mêmes pouvoirs publics pour l'entretien de l'espace public communal. Cette souillure consciente de l'espace urbain peut être analysée comme une forme de violence critique réagissant de manière provocatrice à la domination d'un pouvoir public considéré comme incapable mais violent. Parfois, les tensions psychologiques et les fractures relationnelles sont si sérieuses qu'elles conduisent à une mise en cause des règles de sociabilité, de civilité et d'urbanité. En déversant les eaux usées sur la voie publique, en vidangeant, la nuit, les fosses septiques qui sont dépotées en pleine rue, en obstruant les caniveaux d'évacuation des eaux de pluie et en les utilisant comme poubelle ou comme égout pour leurs rejets, les citoyens montrent qu'ils ignorent les réglementations en vigueur et qu'ils se moquent des campagnes de sensibilisation pour l'hygiène et la propreté. Quoi qu'il en soit, la souillure de l'espace public apparaît à la fois, comme le moyen le plus économique qu'ont trouvé les pauvres et les déclassés de la ville pour signifier que leur marginalisation socio-économique est devenue insupportable et comme la seule offense qui soit à leur disposition pour signifier aux dominants, aux puissants et aux riches que leur ordre, l'ordre public, n'était rien que de la merde !

N.1.1.c Une conception singulière de la propriété

Ces observations témoignent d'une représentation de la propriété selon laquelle, la légitimité d'un droit d'usage exercé sur l'espace, les choses ou les gens, est directement fonction du pouvoir mis en

oeuvre par le propriétaire pour le défendre. Le corollaire est que l'autorité d'un pouvoir (tel celui de la mairie) n'est reconnue que dans la mesure où il se montre capable de défendre ses droits dans son domaine. Mais comment défendre son droit lorsque la protection d'un bien n'est pas assurée par le système juridico-policié de l'État, mais par l'honneur de son propriétaire ?

N.1.1.d L'honneur *horonya* contre le Droit

Aujourd'hui encore, c'est le respect du code d'honneur et de la honte qui garantit, mieux que le Droit, l'exécution réciproque des obligations contractuelles de l'échange. Dans les milieux populaires, les conduites et les échanges sociaux demeurent régulés et garantis par des normes partagées de civilité, fondées sur un code de l'honneur et de la honte où le Droit — et en particulier l'égalité juridique qui fonde l'Etat de Droit — n'a pas sa place. Le code de l'honneur et de la honte demeure le seul principe de régulation des échanges extra familiaux qui soit partagé de tous. Il est la référence normative des procédures d'aide (entre supérieur et inférieur) et d'entraide (entre égaux statutaires) qui tisse la solidarité urbaine. Il joue toujours un rôle considérable dans la régulation du pouvoir local, ce qui pose l'importante question de la légitimité du Droit et de la domination consentie de la Loi ! Ainsi, dans le contexte de relative impunité légale qui règne à Bobo-Dioulasso et à Bamako, le code de l'honneur établit une hiérarchie des bonnes conduites, et de leurs sanctions effectives, qui ouvre la possibilité d'agir contre les normes légales. Comme le citoyen craint plus la vengeance de ses pairs que la sanction du tribunal, il devient possible de transgresser la Loi et les règlements communaux tout en conservant son honneur et sa bonne réputation. Ce point est capital, car il permet, croyons-nous, de mieux comprendre le rapport social que les citoyens entretiennent avec les lois, les règlements et les règles de toutes sortes, qui fonde le pluralisme normatif et l'anomie urbaine. Le partage d'un même espace urbain ne produit donc pas, en soi, une communauté d'« être-en-commun » ; il produit plutôt une collectivité hétérogène de « vivre-ensemble », une coexistence d'altérités pour laquelle il faut inventer « l'urbanité », c'est-à-dire un rapport interindividuel d'association dans la proximité d'identités différentes, bref une civilité, un *modus vivendi* qui doit être constitué en lien social et en identité citadine.

N.1.1.e La soumission conformiste *moussalaka* contre le débat public

Le contexte socio-culturel malien est peu propice à l'expression d'une opposition politique ouverte. L'idée d'un débat politique public, démocratique et contradictoire est décriée par la société. De façon significative, la société malienne refuse l'expression ouverte des différends et des conflits et place l'entente et le respect de l'autorité au-dessus de tout autre valeur. Des institutions traditionnelles comme la *senankouya* (la relation à plaisanterie), la *jatiguiya* (l'hospitalité) ou la *moussalaka* permettent effectivement de paralyser les mouvements de contestation des jeunes et d'aplanir les conflits qui ne peuvent manquer de se produire dans des sociétés où les gens vivent étroitement ensemble et ont besoin les uns des autres.

La démocratie est globalement perçue comme une source de désordre dans la mesure où les oppositions qu'elle génère (les gens revendiquent leurs droits ou refusent de se soumettre, le multipartisme est une source de conflits familiaux) favorisent la division sociale, le conflit ou le manque de respect. À Bamako, on ne débat pas encore en public; mais on commence néanmoins à débattre entre soi des règles de Droit auxquelles on est prêt à se soumettre localement.

N.1.1.f La fracture normative

Les comportements populaires dans l'espace public de la ville, la résistance des « autochtones », les incivilités des voisins et des riverains soulignent la fracture normative entre les logiques communautaires et la logique des pouvoirs publics locaux. Le vide laissé par l'absence de normes communes gouvernant tous les habitants a favorisé l'agrégation de conduites individualistes ou

étroitement communautaristes, une sorte de « chacun pour soi » qui se manifeste, entre autres, par « l'exploitation minière des ressources » urbaines, dont on a déjà constaté les effets délétères en milieu rural. Appliquée à la ville, cette notion décrit une logique d'action selon laquelle aucun notable n'a intérêt à entretenir une ressource dont il n'a pas l'assurance de pouvoir bénéficier demain, même s'il la gère avec prudence aujourd'hui. En termes fonciers, cela se traduit par l'occupation précipitée des lotissements et des réserves foncières urbaines encore accessibles, avant que ces ressources ne deviennent indisponibles parce que d'autres les auront appropriées de fait. Dans cette situation, les relations d'autorité, de coopération ou de « participation » des populations, sont difficiles à manier¹⁷². Elles doivent nécessairement faire l'objet d'une intermédiation avec des courtiers ou des associations qui se posent en médiateurs négociateurs.

Mais cette négociation est indéfinie, à moins qu'elle ne s'accorde sur le seul point de convergence qui reste commun : le rapport clientéliste et corrompu. En effet, dans le processus quotidien d'application des règles, la relation clientéliste favorise toujours la négociation de passe-droits ou d'avantages individuels plutôt que la mise en question collectivement et démocratiquement débattue de la coutume locale ou de la loi.

Entre les populations urbaines et entre ces populations et les autorités communales, le rapport est anémique car, hormis les répertoires normatifs néo-traditionnels, il n'existe pas de culture urbaine commune. La contradiction permanente entre les valeurs, les normes et les principes cardinaux véhiculés par l'État, les communes et le marché (universalisme et égalité) et ceux de la société civile (communautarisme et inégalité) entraînent une insoumission collective à la loi qui ne protège pas les citoyens les plus démunis. Ceux-ci, qui constituent le « bas du bas » des classes sociales urbaines, n'existent guère en tant que citoyens, mais plutôt en tant que sujets soumis à de puissants protecteurs, (les riches, les « *mogo* puissants » et les *faama*) et à des puissances protectrices (fétiches communautaires, sorcellerie familiale et maraboutage).

N1.2 Les pouvoirs locaux et les acteurs de la société civile

N.1.2.a Les pouvoirs publics locaux et la décentralisation du clientélisme

En effet, toutes les enquêtes, au Burkina comme au Mali, confirment que, parallèlement au processus de la décentralisation administrative, le clientélisme politique et la corruption se sont massivement décentralisés au niveau des municipalités. Le clientélisme politique a proliféré sur les débris du service public de l'État. Mais en n'obéissant plus à la loi, les citadins se sont soumis aux puissants et aux riches. Les pratiques clientélistes sont généralisées à tous les échelons de la société locale. Quiconque possède de la richesse, quiconque occupe un poste de pouvoir, si modeste soit-il, est tenu d'en faire bénéficier les membres de sa famille et les gens de son village. Chacun est, selon le problème du moment et selon son rang, patron ou client, corrupteur ou corrompu. « La grande bouffe » politico-économique se redistribue le long des réseaux communautaires : elle circule par le canal des relations de parenté et d'alliance. C'est par ces relations que transitent les transferts de revenus des citadins les plus riches aux plus démunis (Marie, 1997, 2003).

Aujourd'hui, à quelques exceptions près, les communes urbaines occupent la position occupée jadis par l'État comme lieu d'accumulation des ressources monopolistiques (lotissements, taxes, revenus de

¹⁷² En matière de pouvoir municipal, un des principes de gouvernement consiste, entre autres, à pouvoir imposer un ordre normatif commun sur le territoire communal et à sanctionner sa transgression. L'imposition d'une prééminence normative est un acte de pouvoir qui ramène la coexistence d'altérités à une mesure commune constitutive de l'identité et de l'ordre politique. Cette qualité de « savoir commun » qu'offrent les normes partagées, réduit l'incertitude et stabilise les attentes réciproques des acteurs sociaux en leur permettant de s'engager dans l'action collective sur des bases relativement sûres. Elle leur permet de coordonner leurs actions de sorte que chacun agit en référence à l'action des autres de manière conventionnelle. L'adhésion à un répertoire normatif commun permet la coopération entre les acteurs sociaux qui peuvent ainsi rapporter leurs actes les uns aux autres.

l'aide extérieure, etc.). Ces ressources circulent de haut en bas le long des liens clientélistes urbains, selon un double mécanisme de prédation et de redistribution ; l'argent accumulé, détourné ou prélevé par la corruption, est réinvesti dans l'entretien des parentèles et des clientèles du réseau *PACA* individuel. Le sentiment général de laisser-faire concédé aux riches, de privilèges accordés aux puissants et d'abandon par les élus entraîne une dépendance extrême des citoyens vis-à-vis de la ploutocratie locale et favorise une soumission opportuniste à l'arbitraire administratif et policier qui constitue, selon nous, un des principaux obstacles à une participation responsable et citoyenne de la population à la société civile.

N.1.2.b La politique et les politiciens

Une des conséquences de tous ces manquements politiques est un déficit chronique de légitimité des élus locaux qui se manifeste par la méfiance, la défiance et l'instrumentalisation généralisée des rapports à l'autorité communale. À Bobo-Dioulasso comme à Bamako, un discrédit absolument général entoure la politique et les politiciens : les politiciens et les élus locaux sont honnis.

Les hommes politiques maliens sont très mal jugés par la grande majorité des enquêtés, ils sont qualifiés de « menteurs, traîtres, malhonnêtes et non reconnaissants ». Les contradictions du clientélisme électoral sont intéressantes. D'un côté, pour convaincre les électeurs, les politiciens usent de trois stratégies : la distribution de cadeaux et l'organisation de manifestations folkloriques, la promesse d'avantages personnels (emplois notamment) et enfin, éventuellement, une amélioration des conditions de vie. C'est ainsi qu'on explique que tout le monde ne peut pas faire de la politique. Les moyens financiers à réunir pour espérer avoir un électorat constituent le plus grand barrage. Les voix s'achètent. Les pauvres qui s'investissent dans la politique cherchent à gagner de l'argent et n'occupent qu'une position subalterne de « rabatteurs ». S'excluent également de la politique les gens honnêtes et respectables qui ne veulent pas se compromettre dans le mensonge.

Mais de l'autre, pour choisir un candidat, les bamakois choisissent dans l'ordre, celui qui donne le plus, celui en qui on a confiance et enfin, celui avec lequel on est lié par l'amitié ou par des relations de parenté ! La compétence est reléguée en arrière-plan. De l'avis général, les gens votent souvent pour le plus offrant, alors que les personnes aisées ne peuvent pas et ne veulent pas défendre l'intérêt des pauvres.

N.1.2.c Les chefferies « traditionnelles » de quartier

Historiquement, la régulation de la vie sociale était le pouvoir exclusif d'une minorité de notables locaux (les familles fondatrices, les chefs coutumiers et de culte, les familles riches, les cadres administratifs et politiques). Ce « deuxième pouvoir » a toujours été le client privilégié des régimes politiques autoritaires. En échange de la reconnaissance officielle de leur pouvoir et des privilèges y afférant ils ont constitué un maillon politique essentiel dans la spoliation des populations. Mais, dans le nouveau contexte de démocratie électorale, ils ont du mal à se positionner, ils s'estiment dépossédés de leurs privilèges (Bamako, Bobo-Dioulasso). Toutes les enquêtes montrent une prise de conscience des leaders communautaires qui essaient de s'organiser pour participer aux élections municipales afin de préserver leurs privilèges.

N.1.2.d Les services déconcentrés de l'État

En ce qui concerne la coopération interinstitutionnelle au niveau communal, les relations sont dans l'ensemble très mauvaises : il n'y a pas de coopération ! Les services déconcentrés de l'État, les Offices nationaux et les services communaux sont en concurrence ; ils s'observent et se dénigrent volontiers, en espérant que dans le processus de partage de la « manne du développement », les concurrents resteront sur la touche. Cela tient au fait que les services de chaque administration gèrent des projets qui rapportent quelque chose : *per diem*, formations, matériels informatiques, véhicules,

etc., sans compter les innombrables détournements de fonds. Aucun d'entre eux n'est disposé à se séparer de cette manne, ni à partager le bénéfice de ces ressources avec un autre service : donc il n'y a ni coopération, ni concertation, ni circulation d'information, ni véritable transfert de compétences. Il faut admettre que la décentralisation a fourni à l'ordre politique urbain l'occasion de se recomposer tout en se perpétuant dans ses modes de fonctionnement clientélistes et autocratiques de gouvernement.

Les études de cas, en particulier, celles sur le clientélisme électoral (Étude de cas n° 3) et municipal (Étude de cas n° 4 et n° 5) montrent que l'élite politique se conçoit avant tout comme bénéficiaire d'une rente de situation (prédateur) et pas du tout comme responsable du changement social et économique dans la commune administrée. Le corollaire en est que la notion de « bien public » (espace, loi, service, ressources) vis-à-vis de laquelle le citoyen citadin se sentirait non seulement responsable, mais encore engagé politiquement demeure donc à inventer entièrement.

N.2 Les « populations urbaines » et les acteurs de la société civile

N2.1 Des « populations » coincées entre les contraintes de la solidarité familiale et le jeu de la rivalité communautaire

On a considéré la sociabilité et les solidarités dont elle est porteuse comme l'une des métaphores de la citoyenneté. Mais de ce point de vue, il était clair que la citoyenneté communale entrainait en concurrence avec d'autres formes d'identification collective¹⁷³ et d'appartenances communautaires car elle se présente comme un nouveau mode d'appartenance politique en rupture avec les précédents. Nous avons donc abordé la question de la citoyenneté locale à partir d'une analyse des modes de sociabilité qui expriment le lien social et la solidarité dont il est porteur. À l'échelle micro-sociale, nous avons pu constater que la famille et le collectif communautaire demeuraient les lieux privilégiés de l'entraide et de la solidarité intergénérationnelle. Dans l'espace public de la ville, à Bamako comme à Bobo-Dioulasso, la sociabilité et la solidarité extrafamiliale continuent de se construire dans le croisement des réseaux cérémoniels (chapitre B).

Ainsi, par le truchement des différentes formes de la sociabilité urbaine, chaque citadin se trouve au cœur d'un système d'échange généralisé de services rendus. Mais ce marché urbain de la réputation d'honneur est éminemment concurrentiel. C'est bien sûr la lutte pour le pouvoir local et le contrôle des ressources qui expliquent l'aspect crucial de l'échange entre « patron » et « client ». Les citoyens, fortunés et moins fortunés, se trouvent en situation permanente de compétition potentielle pour conserver l'accès aux ressources nécessaires pour tenir leur rang ou pour conquérir les positions de contrôle de ces mêmes ressources. Mais les réseaux sociaux des « riches » et des « pauvres » ne communiquent pas, comme la solidarité communautaire, ils sont cloisonnés : la fameuse solidarité « africaine » n'est pas généralisée et encore moins universelle et rien ne permet de penser qu'elle puisse le devenir.

Aussi, de la même manière qu'elles ont détourné l'économie capitaliste pour en faire une économie populaire qu'on qualifie de secteur informel, les « populations » urbaines ont systématiquement détourné les institutions politiques imposées par la colonisation, puis par les agences de développement de la mondialisation de telle sorte que la société urbaine s'est toujours reconstituée à

¹⁷³ « la citoyenneté crée un nouveau mode d'appartenance, proprement politique, à la base duquel se trouve l'institution de la politique comme sphère à la fois séparée des appartenances traditionnelles et fondatrice d'une communauté de droit. » (Neveu, 1997: 75).

partir des multiples chaînes de solidarité clientélistes qui ont organisé les relations de dépendances successives unissant patrons et clients, bienfaiteurs et obligés.

Contrairement à ce qu'observe Alain Marie (1997, 2003) pour la ville d'Abidjan, les mécanismes de l'intégration sociale urbaine — la logique sociale de la dette communautaire et la logique politique de la dette clientéliste — n'ont guère été altérées par l'ampleur de la crise économique. Même si on observe, ici comme ailleurs, la généralisation progressive de compromis négociés dans l'exercice de l'obligation de solidarité communautaire, ces logiques ont largement conservé leur fonctionnalité et leur capacité à donner du sens à l'existence individuelle.

Mais ils l'ont fait à leur manière ! Les catégories sociales qui étaient jusque-là écartées du pouvoir de décider (les dépendants, les jeunes, les femmes et les pauvres gens) sont devenues progressivement conscientes de l'avantage que représente pour elles le pouvoir des urnes, mais elles sont également conscientes d'être encore, et injustement, tenues à l'écart de la gestion de leur environnement et de la vie publique locale par les manœuvres politiciennes des notables et des puissants.

N2.2 La société civile, la population urbaine et les « gens »

La population urbaine, c'est dans le discours des acteurs de la société civile, la masse indifférenciée des pauvres et des analphabètes à laquelle tous font référence dans le cadre de ces mouvements associatifs, soit qu'ils prétendent la représenter et défendre ses intérêts, soit qu'ils souhaitent la convaincre, soit qu'ils se donnent pour objectif de l'éduquer, de la sensibiliser et lui donner un sens du civisme dont elle est singulièrement dépourvue. Car la population ne s'engage pas facilement dans les mouvements d'opposition, elle « se cherche » et développe pour cela des stratégies très individualistes et clientélistes.

N.2.2.a La population

La population n'est pas gênée par la saleté de la ville et le lotissement des espaces verts. Elle est facilement manipulable et les jeunes lui reprochent cette attitude irresponsable. Face à une population consciente d'être manipulée, désabusée, qui opte soit pour l'indifférence (refus de voter) ou pour la compromission, l'association *Faso Kun Kan* qui prétend pourtant mieux représenter ses intérêts, ne sait pas innover dans ses rapports avec elle. D'où cette démarche tâtonnante qui essaie d'allier une démarche politicienne et une démarche citoyenne, de convaincre en utilisant les mêmes arguments que les partis, les mêmes armes et en espérant que la bonne implantation des jeunes dans le quartier, leur réputation, fera la différence.

N.2.2.b Les « gens »

Dans le bas du bas de la population urbaine, il y a les « gens ». Les « gens » désignent les couches sociales économiquement faibles qui ont été renvoyées à la périphérie de la modernité urbaine (Leimdorfer, 2003). Se percevant rejetés hors de la ville, ou plus généralement exclus des investissements collectifs par la modernisation, il naît chez les plus pauvres d'entre eux un sentiment de marginalisation impuissant à s'exprimer politiquement. En conséquences, ils sont désabusés, méfiants ou résignés quant aux bénéfices très incertains qu'ils pourraient attendre d'une attitude civique et d'une participation citoyenne. Cette dynamique qui est perceptible à travers la topologie des investissements collectifs est constamment rappelée par les exclus. Elle justifie leur incivisme urbain et leurs incivilités qui ne sont rien d'autre qu'une réponse à la domination économique et sociale ressentie par ceux qui tentent de participer à l'effort collectif, mais qui se perçoivent comme méprisés et rejetés hors de la ville.

N.3 Une citoyenneté problématique

La notion de citoyenneté renvoie à un rapport politique qui est simultanément un rapport d'appartenance à une collectivité nationale, ou plus modestement communale, qui entre en concurrence directe avec les rapports d'appartenance communautaire (qui se présentent eux en termes d'identité et d'altérité). Elle est aussi un rapport démocratique électoral au pouvoir communal qui contredit le clientélisme politique habituel.

En tant que nouveau rapport d'appartenance et donc nouveau rapport politique, la citoyenneté présuppose l'individualisme et l'autonomie comme principes d'organisation sociale ; c'est-à-dire l'organisation contractuelle de la solidarité à l'échelle de la société globale. Or, tous les descripteurs analysés dans notre étude montrent au contraire, à Bobo-Dioulasso comme à Bamako, la dominance des modes de dépendances communautaristes et clientélistes. Et en l'état actuel, rien dans l'immédiat ne garantit qu'au niveau communal, une conception citoyenne et citadine de la politique puisse l'emporter sur une conception néo-communautaire ou clientéliste.

Mais les positions bougent et la démocratie frémit. L'étude de cas conduite dans la commune 2 à Bamako met en lumière les micro-processus sociaux par lesquels se construit cahin-caha et de manière contradictoire et conflictuelle, le rapport citoyen dans lequel les habitants d'un quartier (identifiés par leur appartenance communautaire et leur rang) s'affrontent à d'autres habitants, mais aussi à leurs anciens et à leurs notables au cours d'une action collective menée dans l'espace public communal.

N3.1 Les contradictions des « jeunes » citoyens

La catégorie sociale des « jeunes » est une forme de réinterprétation contemporaine du vieux système villageois des classes d'âge. Traditionnellement, la classe d'âge des « jeunes » est écartée du pouvoir qui revient de coutume aux « vieux ».

Cependant, des « jeunes » issus des « bonnes » familles autochtones de la commune 2, lassés de voir les hommes politiques brader leur environnement et leur imposer une gestion hasardeuse des affaires publiques sans même consulter les citoyens s'organisent en association et décident de s'engager politiquement pour « prendre leur destin en main ». Les « jeunes » s'insurgent contre leur position dominée, notamment dans la vie politique. Ils se reconnaissent un certain dynamisme par opposition aux « vieux » qui ont abdiqué.

Pour accéder au politique sans froisser les « vieux », les jeunes urbains sont contraints de « jongler ». Pour légitimer leur action en tant que jeunes, et jeunes assez critiques par rapport à la situation actuelle du pays, les membres de l'association n'hésitent pas à faire référence à des valeurs ancestrales, à puiser l'inspiration dans le passé. C'est par ce biais, en faisant référence aux valeurs traditionnelles qu'ils espèrent inspirer les électeurs. Ils développent des positions assez conservatrices, morales et élitistes qui débouchent sur des propositions de démocratie indirecte dans laquelle ils ont un rôle de premier plan à jouer. Mais ce faisant, ils se positionnent en autochtones contre les étrangers au milieu, en représentant de grandes familles par rapport aux pauvres gens, en tant qu'intellectuels face à la masse analphabète.

N3.2 Un espoir : la politisation de la société civile

Les jeunes, qui se disent pourtant démocrates et soucieux de comportements citoyens, ne peuvent donc se réclamer de ces principes « modernes » s'ils souhaitent être écoutés et suivis (il serait par ailleurs très lourd pour eux d'assumer socialement une opposition ouverte). Il n'est donc pas très étonnant de

les voir puiser leurs références dans le passé, se construire une légitimité en revendiquant des principes traditionnels, d'où un certain conservatisme et élitisme ambiant. Dans ce contexte, les jeunes cherchent à se rassurer en s'alliant de préférence avec leurs voisins très proches, avec les enfants des familles liées aux leurs. C'est un gage de sécurité mais c'est renforcer les institutions traditionnelles, c'est s'écarter d'un fondement démocratique et citoyen.

Les logiques sociales dominantes (la logique communautaire et la logique clientéliste) demeurent incapables de penser le citoyen avec ses attributs essentiels que sont l'autonomie, la conscience réfléchie, la responsabilité et la capacité d'opposition politique (Marie, 1997, 2003). Car la citoyenneté n'est pas seulement l'expression de la solidarité c'est aussi l'expression d'un engagement politique dans un espace social fondé à la fois sur l'altérité (la distance sociale) et le voisinage (la proximité spatiale). La citoyenneté, c'est aussi le fait que les citoyens partagent l'idée qu'il existe un domaine politique indépendant des intérêts particuliers et qu'ils doivent respecter les règles de son fonctionnement (Schnapper, 1994 : 44).

On sent bien que les nouveaux acteurs de la société civile locale (*Jekafo, Dugulen ton*) veulent agir et se positionner autrement que les « politiciens », mais ils ne savent pas comment s'y prendre ! Le seul moyen de gagner les prochaines élections municipales contre les partis politiques leur paraît être de faire la même chose qu'eux, de se positionner de la même façon par rapport aux populations (Bamako Commune 2). En matière de stratégie politique, on considère que s'opposer au pouvoir municipal ne mène à rien car les dirigeants sont trop forts. Ils s'assurent et disposent d'appuis en haut lieu, ils n'hésitent pas à user de moyens de pression en faisant recours aux relations sociales et familiales. Face à cette situation, la population adopte volontiers un profil bas et accepte de se faire manipuler. Les risques de récupération sont donc très importants. En conséquence personne ne veut jouer le rôle de celui qui refuse tout compromis et se retrouve finalement perdant. Un mouvement qui espère susciter l'adhésion de la population ne se construit pas en opposition au pouvoir en place. L'idée qu'il n'est pas possible de lutter contre la mairie et beaucoup plus facile de prendre sa place est omniprésente.

On constate que ces processus demeurent fortement contraints par les logiques communautaires et clientélistes locales, mais on sent bien aussi que c'est dans ces modes d'action des associations de la société civile, menés avec, et contre, d'autres citoyens qu'est en train d'émerger le nouvel acteur politique qu'est le citoyen. Les entretiens montrent combien cette émergence de la citoyenneté communale est difficile et problématique. C'est tout le problème, fondamental, du rapport des organisations de la société civile à la représentation démocratique et politique locale qui est en train de se poser à Bamako et à Bobo-Dioulasso !

Les enquêtes ont montré que le combat politique mené au nom des valeurs de la citoyenneté et de la démocratie doit composer avec les principes néo-traditionnels du clientélisme et de la solidarité communautaire. De fait, ils articulent les réalités normalement incompatibles que sont le contexte politico-économique global — structuré, entre autres, par les critères universalistes de hiérarchies de compétences, d'égalité statutaire et de libre circulation des marchandises — à un contexte sociétal local encore largement structuré par des critères de rang, d'ordre et d'inégalité statutaire qui déterminent la répartition communautaire ou l'allocation clientéliste des ressources.

L'héritage historique étant ce qu'il est, il ne peut guère en être autrement. Il faut donc réviser notre point de vue et considérer le clientélisme politique et la corruption comme de puissants facteurs de régulation sociale. Et il est à craindre, malheureusement, que cette situation continue tant que la misère, le chômage et l'analphabétisme resteront la norme.

Bibliographie

- Abélès M., 1999, « Pour une exploration des sémantiques institutionnelles », *Ethnologie française*, n°4, : 501-512.
- Ahrne G., 1998, « Civil Society and Uncivil Organizations » in J.C. Alexander (dir.) *Real Civil Societies. Dilemmas of Institutionalization*, Londres, Sage
- Augé Marc, 1994, *Le sens des autres. Actualité de l'anthropologie*, Paris, Fayard
- Bacqué M.-H., & Sintomer Y., 1999, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social » in Colette Neveu (dir.) *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'harmattan
- Bagayoko Salifou, 1987, « L'Etat au Mali: représentations, autonomie et modes de fonctionnement » in Terray Emmanuel (dir.) *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 91-122.
- Barbichon Guy, 1991, « Espaces partagés: variation et variété des cultures », *Espaces et Sociétés*, « Espaces publics et complexité sociale », N° 62-63: 107-134.
- Baudrillard Jean, & Lipovetski G., 1991, *Citoyenneté et urbanité*, Paris, Esprit :175 p.
- Bayart Jean-François, 1989, *L'Etat en Afrique: la politique du ventre*, Paris, Fayard
- , 1992, « Argent et pouvoir en Afrique Noire », *Projet*, 32 : 67-70.
- , (dir.) 1993, *Religion et modernité politique en Afrique Noire. Dieu pour tous et chacun pour soi*, Paris, Karthala : 312 p.
- Bayart Jean-François, et al., 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire, contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala : 272 p.
- Bernard Yvonne & Ségaud Marion, (Eds), 1991, *La ville inquiète: habitat et sentiment d'insécurité*, La Garenne-Colombes, Editions de l'Espace Européen
- Bertrand M., 1998, « Villes africaines, modernités en questions », *Revue Tiers-Monde*, n°156.
- Besnard Philippe, et al., (Eds), 1993, *Division du travail et lien social. La thèse de Durkheim un siècle après*, Coll. Sociologies, Paris, PUF: 330 p.
- Bierschenk Thomas, et al., 2000, *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, paris, APAD-Karthala :328 p.
- Bierschenk Thomas & Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1998, « Les arènes locales face à la décentralisation et la démocratisation » in *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, », Coll. Les Afriques», Paris, Karthala: 11-51.
- Blary R., et al. (dir.), 1995, *Gestion des quartiers précaires, à la recherche d'alternatives d'aménagement pour les exclus de la ville*, Paris, Economica.
- Bocoum Madina Daff, 1994, *Prostitution et sida au Mali*, Maîtrise AES, Université d'Aix-Marseille II.
- Boissevain Jeremy, 1974, *Friends of Friends: Networks, Manipulators and Coalitions*, Oxford, Basil Blackwell:167 p.
- Boltanski Luc & Thévenot Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard
- Bouju Jacky, 1991, « Pouvoirs et légitimités sur le contrôle de l'Espace rural. L'exemple du Ganzourgou (Burkina faso) » in Jean-Pierre Olivier de Sardan & Elizabeth Paquot (dir.) *D'un savoir à*

l'autre, Les agents de développement comme médiateurs, Paris, G.R.E.T., Ministère de la Coopération et du Développement : 60-70.

—, 1995, « Qu'est-ce que 'l'ethnie' dogon », *Cahiers des Sciences Humaines*, N°spécial : Identités et appartenances dans les sociétés sahéliennes, XXXI, 2 : 329-363.

Bouju Jacky, 1996, « Tradition et identité. La tradition dogon entre traditionalisme rural et néo-traditionalisme urbain », *Enquête*, 'Les usages de la tradition', n° 2 : 95-117.

—, 1998, « Tutelle clientéliste, despotisme et Patrimonialisme : quelques figures de la chefferie dans les traditions orales dogons », *Clio en @frique*, n° spécial 'Les Dogons, le pouvoir et la chefferie', automne-hiver, N° 5 , [<http://www.up.univ-mrs.fr/wclio-af/numero/5/thematique/bouju/index/html>]

—, 1998, « Contrôle foncier et conflits pour les ressources : l'accès aux bas-fonds aménagés comme enjeu de pouvoir local (Mali, Burkina Faso) » in Ahmadi Noor & Teme B. (Eds), *Aménagement et mise en valeur des bas-fonds au Mali. Bilan et perspectives nationales, intérêt pour la zone de savane ouest-africain*, Sikasso, Actes du Séminaire CIRAD - Montpellier: 95-108.

—, 1998, *Approche anthropologique des stratégies d'acteurs et des pouvoirs locaux autour du service de l'eau à Bandiagara, Koro et Mopti (Mali)*, Marseille, Rapport PS/Eau - Ministère de la Coopération:130 p.

—, 1999, « La sociabilité urbaine et la crise en Afrique de l'Ouest : entre les défaillances de la solidarité familiale et la concurrence cérémonielle, 'on se cherche' ! » in Georges Ravis-Giordani (dir.) *Amitiés. Anthropologie et Histoire*, Aix-en-Provence, Editions de l'Université de Provence : 325-355.

—, 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », *Autrepart*, 'Logiques identitaires, logiques territoriales', n°14: 143-163.

—, (dir.) 2002, *Une anthropologie politique de la fange. La souillure de la ville par les eaux usées et les excréta à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina faso)*, Rapport de l'Action de recherche n°4, Programme de recherche « gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain » PS/Eau, Marseille, SHADYC-GRIL: 224 pages (Annexes: 86 pages, photos, cartes).

Bourdieu Pierre, 1966, « The sentiment of honor in Kabyle society » in J. G. Peristiany (dir.) *Honor and Shame: the values of mediterranean society*, Chicago, University of Chicago Press: 191-241.

—, 1979, *La distinction*, Paris, Editions de Minuit: 244 p.

Briquet Jean-Louis, & Sawicki François, 1998, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, P.U.F.

Comaroff John, & Roberts Simon, 1981, « Rules and Processes. The Cultural Logic of Dispute in an African Context », Chicago, The University of Chicago Press : 77-112.

Couret D., 1997, « Territoires urbain et espace public à Abidjan: quand gestion urbaine et revendications citadines composent... » in *Le modèle ivoirien en question: crise, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala / ORSTOM : 429-458.

Déverin-Kouanda Yvelyne, 1991, « Gestion des espaces collectifs : pratiques ouagalaises », *Espaces et Sociétés*, 'Espaces publics et complexité sociale', N° 62-63, L'Harmattan : 93-106.

Djaffar Lesbet, 1985, *La Casbah d'Alger, gestion urbaine et vide social*, Alger, Office des publications universitaires

—, 1992, « La résistance des ordures à Alger » in Marion Ségaud (dir.) *Le propre de la ville: pratiques et symboles*, La Garenne Colombes, Editions de l'Espace Européen: 207-219.

—, 1999, « La Casbah : une cité en reste » in Jean-Claude Beaune (dir.) *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. Milieux, Seyssel, Champs Vallon: 123-150.

Dulong Renaud, 1992, « Dire la réputation, accomplir l'espace », *Quaderni*, , n° 18: 109-24.

- Dupuy Jean-Pierre, 1992, *Introduction aux Sciences sociales*, Paris, Ellipses - Ecole Polytechnique :297 p.
- Durkheim Emile, 1994, *De la division du travail social*, Paris, PUF
- Eisenstadt S.N., 1973, *Traditional Patrimonialism and modern Néopatrimonialism*, London, Beverly Hills, Sage Research Papers in Social Sciences
- Eisenstadt S.N., & Roniger Louis, 1980, « Patron-Client Relations as a Model of Structuring Social Exchange », *Comparative studies in Society and History*, n° 22, 1
- Elias Norbert, 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard :301 p.
- Fay Claude, 1995, « La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture », *Cahiers d'Etudes africaines*, 137, XXXV-1: 19-53.
- Foucault Michel, 1994, « La gouvernementalité » in F. Michel (dir.) *Dits et Ecrits*, vol. III, Paris, Gallimard : 635-657.
- Friedberg Erhardt, 1993, *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- Gérard Etienne, 1991, « Deux associations malinké complémentaires: le ton et le grin », *L'ethnographie*, 86, 2 : 51-60.
- Geschiere Peter, 1995, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala :300 p.
- Godbout T. Jacques, & Caillé Alain, 1992, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte:344 p.
- Gouhier Jean, 1999, « La marge: entre rejet et intégration » in Jean-Claude Beaune (dir.) *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. Milieux, Seyssel, Champs Vallon: 80-89.
- Graziano Luigi, 1975, « A Conceptual Framework for the Study of Clientelism », *European Journal of Political Research*, vol. 4, n° 2: 149-174.
- Guigo Denis, 1991, « Sisyphe dans la ville. La propreté à Besançon au fil des âges », *Les Annales de la Recherche urbaine*, décembre 1991, n°53: 46-57.
- Habermas Jürgen, 1992, « L'espace public» 30 ans après », *Quaderni*, 18: 161-190.
- Hann C., & Dunn E., (Eds), 1996, *Civil Society. Challenging Western models*, Londres, Routledge
- Hannerz ulf, 1983, *Explorer la ville. Eléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Editions de Minuit
- Heidenheimer Arnold, (dir.) 1970, *Political Corruption: Readings in Comparative Analysis*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- Hibou Béatrice, 1999, *La privatisation des Etats*, Paris, Karthala
- Hugon P., & Pourtier R., 1993, *Villes d'Afrique*, Paris, La Documentation Française:270 p.
- Jaglin Sylvie, 1995, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*, Paris, Karthala-Orstom
- Jaglin Sylvie, & Dubresson A., (Eds), 1993, *Pouvoirs et cités d'Afrique Noire, décentralisation en question*, Paris, Karthala : 308 p.
- Judy Henri-Pierre, 1991, « Norme et transgression dans l'espace public », *Espaces et Sociétés*, 'Espaces publics et complexité sociale', 62-63 : 83-92.
- Jolé Michèle, 1991, « Gérer ses résidus en public. R'bati, Slaoui, et habitants de Temara aux prises avec leurs déchets », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991, n°53: 32-39.
- Kabou Axelle, 1992, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan
- Kassibo Bréhima, 1998, « La décentralisation au Mali, état des lieux » in Bréhima Kassibo (dir.) *La décentralisation au Mali, état des lieux*, vol. 14, Stuttgart, APAD-LIT Verlag : 1-20.

Knaebel Georges, 1991, « Le rangement du résidu », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991, n°53: 22-31.

Kopytoff Igor, 1987, « The Internal African Frontier : The Making of African Political Culture,» in Igor Kopytoff (dir.) *The African frontier. The reproduction of African societies*, Bloomington Indianapolis, Indiana University Press : 3-83.

Korosec-Serfaty P., 1991, « Espaces publics et complexité sociale», *Espaces et Sociétés*, N° 62-63: 30-60.

Laborie Jean-Paul 1996. « La ville face à ses territoires » in *Courrier du CNRS*, vol. 'Villes, cities, ciudades'.

Lange Marie-France, 1999, « Insoumission civile et défaillance étatique: les contradictions du processus démocratique malien », *Autrepart*, 10: 117-134.

Laurent Pierre-Joseph, 1995, *Les pouvoirs politiques locaux et la décentralisation au Burkina Faso*, Cahiers du CIDEF, n°26, Academia Bruylant, L'Harmattan : 170p.

—, 2000, « Entre ville et campagne : le *Big man* local ou la 'gestion coup d'Etat' de l'espace public », *Politique africaine*, n°80, décembre 2000.

—, 2001, « L'espace public dans une ville émergente d'Afrique de l'Ouest : aux frontières de la théorie des conventions l'anthropologie prospective ? » *Recherche sociologique*, vol. XXXII: 101-126.

Le Bris Emile, 1999, « La construction municipale en Afrique. La laborieuse gestation d'un nouvel espace public », *Politique africaine*, n° 74: 6-12.

—, 2003, « Les villes à la merci d'un rapport paradoxal entre le local et le mondial. Réflexions à partir du cas de l'Afrique au sud du Sahara » in Annik Osmont & Charles Goldblum (Eds), *Villes et citadins dans la mondialisation*, Paris, Karthala - GEMDEV: 109-118.

Le Bris Emile, et al., 1987, *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, L'Harmattan :268 p.

Leclerc-Olive Michèle, 1999, « Espaces métisses et légitimité de l'Etat: l'expérience malienne » in GEMDEV (dir.) *Les Avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, karthala : 177-192.

—, 2003, « Mondialisation et décentralisation: complémentarité ou alternative ? Eléments de réflexion pour une enquête au niveau local » in Annik Osmont & Charles Goldblum (Eds), *Villes et citadins dans la mondialisation*, Paris, Karthala - GEMDEV: 172-188.

Leimdorfer François, 2003, « L'espace public urbain à Abidjan » in François Leimdorfer & Alain Marie (Eds), *L'Afrique des citadins. Sociétés civiles en chantier*, Paris, Karthala: 109-154.

Lemarchand René, 1972, « Political exchange, Clientelism and Development in Tropical Africa », *Culture et Développement*, , 4, 3: 483-516.

—, 1998, « La face cachée de la décentralisation: réseaux, clientèle et capital social », *Bulletin de l'APAD*, 16: 9-17.

Lund Christian, 1999, « A Question of Honor : Property Disputes and Brokerage in Burkina faso », *Africa*, 69, (4): 575-594.

Mamdani Mahmood, 1996, *Citizen and Subject. Contemporary africa and the legacy of late colonialis.*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press

Marcou Gérard, 1997, « Gouverner les villes par le droit » in Gérard Marcou (dir.) *La gouvernabilité*, Paris, PUF

Marie Alain, 1988, « Etat, politique urbaine et société civile. Le cas africain », *Revue Tiers Monde*, XXIX, 116: 1147-69.

—, 1997, « Du sujet communautaire au sujet individuel. Une lecture anthropologique de la réalité africaine contemporaine » in Alain Marie (dir.) *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala: 52-110.

—, 1997, « Avatars de la dette communautaire. Crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisation (itinéraires abidjanais) » in Alain Marie (dir.) *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala: 249-328.

—, (dir.) 1997, *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala : 438 pages

Marie Alain, 1997, « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine » in Marc Pilon, et al. (Eds), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, vol. Les études du CEPED n°15, Abidjan, ENSEA - INS -ORSTOM - URD: 279-299.

Mbembe Achille, 1992, « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne », *Africa development*, XVII, 1: 37-64.

Mbembé Achille, 1999, « Du gouvernement privé indirect », *Politique Africaine*, n° 73: 103-122.

Médard Jean-François, 1976, « Le rapport de clientèle: du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. 26:

Médard Jean-François, 1991, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique Noire » in Jean-François Médard (dir.) *Etats d'Afrique Noire. Formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala: 323-353.

—, (dir.) 1991, *Etats d'Afrique Noire: formation, mécanismes et crises*, Paris, Karthala

—, 1992, « Le « big man » en Afrique: esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'année Sociologique*, PUF: 167-192.

—, 1995, « La corruption politique et administrative et les différenciations du public et du privé: une perspective comparative » in B. M.-B. (dir.) *La corruption : l'envers des droits de l'homme*, Fribourg, Editions Universitaires

—, 1995, « Théories de l'échange et échanges politiques » in P.-H. Clayes & A.-P. Frogner (Eds), *L'échange politique*, Bruxelles, Editions de l'ULB: 15-48.

—, 1997, « La corruption internationale et l'Afrique sub-saharienne: un essai d'approche comparative », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 4, n° 2: 420 et s.

—, 1998, « Postface » in Briquet J.-L. et Sawicki F. (dir.) *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Collection Politique d'aujourd'hui, P.U.F.: 307-316.

—, 2000, « Clientélisme politique et corruption », *Revue Tiers Monde*, t. XLI, 161: 75-87.

Meillassoux Claude, 1968, *Urbanization of an African community. Voluntary associations in Bamako*, Washington, University of Washington Press

Millogo Malimata, 2002, *Analyse des pratiques de pollution de l'environnement urbain à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*, Mémoire de recherche pour l'obtention du Diplôme Supérieur en Travail Social International (DSTSI), MAE/Collège Coopératif. 158 pages.

Mitchell Clyde, (dir.) 1969, *Social Networks in Urban Situations*, Manchester, Manchester University Press

Navez-Bouchanine Françoise, 1991, « L'espace limitrophe: entre le privé et le public, un no man's land? La pratique urbaine au Maroc », *Espaces et Sociétés*, Espaces publics et complexité sociale, N° 62-63: 135-162.

Neveu Catherine, 1997, « Anthropologie de la citoyenneté » in Marc Abélès & Henri-Pierre Jeudy (Eds), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin: 69-90.

Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1996, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique Africaine*, 63: 97-116.

—, 1999, « L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages Nigériens », *Revue Tiers-Monde*, t.XL, n°157, janvier-mars : 139-67.

- Osmont Annik, & Goldblum Charles, (Eds), 2003, *Villes et citoyens dans la mondialisation*, Paris, Karthala - GEMDEV: 300 pages
- Otayek René, 1999, « La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat: y a-t-il une exception africaine? » *Autrepart*, N°10: 5-22.
- Ouattara Fatoumata, 1999, *Savoir-vivre et honte chez les Senoufo Nanerge (Burkina Faso)*, doctorat nouveau régime, Formation doctorale « sciences sociales », Marseille, Ecole des Hautes études en Sciences Sociales : 347 p.
- Padioleau Jean-Gustave & Demesteeer René, 1991, « Les démarches stratégiques de développement des villes », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°51
- Pellegrino et als, 1991, « Espace public et évolution des liens sociaux », *Espaces et Sociétés*, Espaces publics et complexité sociale, n° 62-63: 11-26.
- Peristiany J. G., 1966, « Honor and Shame » in J. G. Peristiany (dir.) *Honor and Shame*, Chicago, University of Chicago Press: 9-18.
- Poche B., 1992, « Citoyenneté et représentation de l'appartenance », *Espaces et Sociétés*, n°68, 1
- Quéré Louis, 1992, « L'espace public: de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, n°18: 75-92.
- Querrien Anne, 1991, « Introduction », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991, Le génie du propre, n°53: 3-4.
- Reynaud J.D., 1993, *L'action collective et la régulation sociale*. Paris, Armand Colin.
- Reis E., 1998, « Banfield's amoral Familism revisited : Implications of high inequality structures for Civil Society » in J.C. Alexander (dir.) *Real Civil Societies. Dilemmas of Institutionalization*, Londres, Sage
- Rémy Jean, 1991, « Présentation », *Espaces et Sociétés*, Espaces publics et complexité sociale, N° 62-63: 5-8.
- Gouverner la ville, 1998, *Sciences Humaines*, n° 79: 38-41.
- Schnapper Dominique, 1994, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard :228 p.
- Sebahara Pamphile, 2000, *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local : Expérience d'une commune au Burkina Faso*, DGCI, n° 21
- Ségaud Marion, (dir.) 1992, *Le propre de la ville : pratiques et symboles*, coll. Géographies en liberté, La Garenne-Colombes, Editions de l'Espace Européen: 268 p.
- Smelser Neil J., 1993, « Le lien problématique entre différenciation et intégration » in Ph Besnard, et al. (Eds), *Division du travail et lien social. La thèse de Durkheim un siècle après*, Paris, PUF: 259-278.
- Stoker G., 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », dans *Revue internationale des sciences sociales*, n°155.
- Swartz Marc J., 1968, *Local-level Politics*, Chicago, Aldine Publishing Co
- Szeftel M., 1998, « Misunderstanding African Politics: Corruption and the Governance Agenda », *Review of African Political Economy*, 76: 221-240.
- Tassin E., 1992, « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès*, 10, Espaces publics. Traditions et communautés. Editions du CNRS
- , 1997, « Qu'est-ce qu'un sujet politique ? remarque sur les notions d'identité et d'action », *Esprit*, mars-avril
- Terray Emmanuel, (dir.) 1987, *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan

Thévenot Laurent, 1997, « Tensions critiques et compromis entre définitions du bien commun; L'approche des organisations par la théorie de la justification » in Affichard J. (dir.) *Décentralisation des organisations et problèmes de coordination : les principaux cadres d'analyse*, L'Harmattan / Institut International de Paris La Défense.

Thomas Olivier, 2002, « Démocratie participative et gouvernance urbaine, la permanence d'un mythe », *Cahiers de Recherche*, 3

Upham S., 1990, *The Evolution of Political Systems : Sociopolitics in Small-Scale Sedentary Societies*, Cambridge, Cambridge University Press:

Van Binsbergen W. et alii, (dir.) 1986, *State and Local Community in Africa*, Bruxelles, CEDAF / ASDOC : pages

Vidal Claudine, 1994, « La 'solidarité africaine' ; un mythe à revisiter », *Cahiers d'Etudes Africaine*, XXXIV, 4, n° 136

Vuarin Robert, 1992, *Les paradoxes de l'entraide populaire en Afrique*, Paris, Publications de la Sorbonne: 282 p.

Vuarin Robert, 1993, « Recourir à la solidarité coutumière ? » in Brunet-Jailly Joseph (dir.) *Se soigner au Mali*, Paris, Karthala-Orstom : 342 p.

Vuarin Robert, 1994, « L'argent et l'entregent à Bamako », *Cahiers des Sciences Humaines*, 30 (1-2) : 255-273.

—, 1997, « Un siècle d'individus, de communautés et d'Etat. Une lecture sociologique: Durkheim, Dumont, Maffesoli, Elias » in Alain Marie (dir.) *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala: 19-52.

Vuarin Robert, 2000, *Un système africain de protection sociale à l'ère de la mondialisation ou venez m'aider à tuer mon lion*, Paris, Harmattan

Weingrod A., 1968, « Patrons, Patronage and Political Parties », *Comparative Studies in Society and History*, (7), 4: 377-400.

Weiss T., 2000, « Governance, good governance and global governance: conceptual and actual challenges », *Third World Quarterly*, 21, 5: 795-814.

Winter Gérard, (ss. la coord.), 2001, *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala - IRD.

Wyngaerden François, 2001, *Le « nouveau reste ». Approche socio-anthropologique des pratiques et des représentations liées aux déchets à Ziniaré, ville émergente au Burkina Faso*, Mémoire de fin d'étude, Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Politiques. Unité de sociologie et d'anthropologie, Université catholique de Louvain : 158 pages.